

AFRICA DEVELOPMENT AFRIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Vol. XL, No. 1, 2015

**A Quarterly Journal of the Council for the
Development of Social Science Research in Africa**

**Revue trimestrielle du Conseil pour le développement
de la recherche en sciences sociales en Afrique**

**Special Issue on Migration
Numéro spécial sur la migration**

Guest Editor / Rédactrice invitée

Sylvie Bredeloup

CODESRIA would like to express its gratitude to the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), the International Development Research Centre (IDRC), the Ford Foundation, the Carnegie Corporation of New York (CCNY), the Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD), the Danish Agency for International Development (DANIDA), the Netherlands Ministry of Foreign Affairs, the Rockefeller Foundation, the Open Society Foundations (OSFs), Trust Africa, UNESCO, UN Women, the African Capacity Building Foundation (ACBF) and the Government of Senegal for supporting its research, training and publication programmes.

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Carnegie Corporation de New York (CCNY), à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à l'Open Society Foundations (OSFs), à TrustAfrica, à l'UNESCO, à l'ONU Femmes, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

Africa Development is a quarterly bilingual journal of CODESRIA. It is a social science journal whose major focus is on issues which are central to the development of society. Its principal objective is to provide a forum for the exchange of ideas among African scholars from a variety of intellectual persuasions and various disciplines. The journal also encourages other contributors working on Africa or those undertaking comparative analysis of the developing world issues.

Africa Development welcomes contributions which cut across disciplinary boundaries. Articles with a narrow focus and incomprehensible to people outside their discipline are unlikely to be accepted. The journal is abstracted in the following indexes: *International Bibliography of Social Sciences (IBSS)*; *International African Bibliography*; *African Studies Abstracts Online*; *Abstracts on Rural Development in the Tropics*; *Cambridge Scientific Abstracts*; *Documentationsliens Africa*; *A Current Bibliography on African Affairs*, and the *African Journals Online*. Back issues are also available online at www.codesria.org/Links/Publications/Journals/africa_development.htm

Afrique et Développement est un périodique trimestriel bilingue du CODESRIA. C'est une revue de sciences sociales consacrée pour l'essentiel aux problèmes de développement et de société. Son objectif fondamental est de créer un forum pour des échanges d'idées entre intellectuels africains de convictions et de disciplines diverses. Il est également ouvert aux autres chercheurs travaillant sur l'Afrique et à ceux se consacrant à des études comparatives sur le tiers monde.

Afrique et Développement souhaite recevoir des articles mobilisant les acquis de différentes disciplines. Des articles trop spécialisés ou incompréhensibles aux personnes qui sont en dehors de la discipline ne seront probablement pas acceptés. Les articles publiés dans le périodique sont indexés dans les journaux spécialisés suivants: *International Bibliography of Social Sciences*; *International African Bibliography*; *African Studies Abstracts Online*; *Abstracts on Rural Development in the Tropics*; *Cambridge Scientific Abstracts*; *Documentationsliens Africa*; *A Current Bibliography on African Affairs*, et *African Journals Online*. Les numéros disponibles de *Afrique et Développement* peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.codesria.org/Link/Publications/Journals/africa_development.htm.

All editorial correspondence and manuscripts should be sent to:

Tous les manuscrits et autres correspondances à caractère éditorial doivent être adressés au :

Editor-in-chief/Rédacteur en Chef

Africa Development / Afrique et Développement

CODESRIA, Av. Cheikh Anta Diop x Canal IV B.P. 3304, Dakar, 18524 Sénégal.

Tel: +221 825 98 22 / 825 98 23 - Fax: +221 824 12 89

Email: publications@codesria.sn or codesria@codesria.sn

Web Site: www.codesria.org

Subscriptions/Abonnement

(a) African Institutes/Institutions africaines :	\$32 US
(b) Non African Institutes/Institutions non africaines	\$45 US
(c) Individual/Particuliers	\$30 US
- Current individual copy / Prix du numéro	\$10 US
- Back issues / Volumes antérieurs	\$ 7 US

Claims: Undelivered copies must be claimed no later than three months following date of publication. CODESRIA will supply missing copies when losses have been sustained in transit and where the reserve stock permits.

Les réclamations : La non-réception d'un numéro doit être signalée dans un délais de trois mois après la parution. Nous vous ferons alors parvenir un numéro de remplacement dans la mesure du stock disponible.

ISSN 0850-3907

Special Issue on Migration
Numéro spécial sur la migration
Vol. XL, No. 1, 2015

Contents/Sommaire

Introduction : terrains revisités en migrations africaines Sylvie Bredeloup.....	1
L'Amérique du Sud ou l'émergence d'un nouveau théâtre des migrations africaines Régis Minvielle.....	19
Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ? Yienou-Yaba Dimitri Lompo.....	41
Retours, circulations, installations ? Les reconfigurations du système migratoire ivoiro-burkinabè Florence Boyer et Sihé Néya.....	63
« Flamber moins et investir utile » : la promotion de l'entrepreneuriat chez des migrants de retour au Sénégal Mamadou Dimé.....	81
La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l'urgence et du durable Harouna Mounkaïla.....	99
Migrants volontaires et migrants citoyens : les recompositions des associations de migrants originaires de la région de Kayes (Mali) Stéphanie Lima	119
Are Ghanaian Diaspora Middle Class ? Linking Middle Class to Political Participation and Stability in Ghana Jamilla Hamidu.....	139
Sénégal-Maroc : usages et mésusages de la circulation des ressources symboliques et religieuses entre deux pays « frères » Abdourahmane Seck.....	159



Introduction : terrains revisités en migrations africaines

Sylvie Bredeloup*

Marginales il y a trente ans, les études sur les migrations africaines sont devenues pléthoriques ces dix dernières années alors que les organisations internationales les inscrivaient dans leur agenda respectif et s'employaient à financer certaines recherches, parfois même à soutenir la création de centres spécialisés dans la gestion des migrations (CIGEM¹ au Mali). Or l'innovation dans la recherche est en grande partie sous-tendue par une connaissance fine et renouvelée des réalités, d'une part, et par la nécessité de conserver une distance par rapport aux prêts-à-penser diffusés par les acteurs politiques et institutions internationales, d'autre part.

En Europe, en l'absence d'une tradition académique, la sociologie de la migration est restée pendant très longtemps le parent pauvre de la discipline ; l'idée sous-jacente étant que les nouveaux arrivants devaient se fondre dans ces vieilles nations rendues plus homogènes par une longue histoire commune. Les premiers travaux ont été profondément marqués par la migration de travail en lien avec l'appel de la main-d'œuvre coloniale. Les problématiques ont porté pendant plusieurs décennies sur l'exploitation de la force de travail et sur les modalités d'intégration des immigrants dans les pays d'accueil, comme si, le faisait remarquer Abdelmalek Sayad, l'existence des migrants commençait seulement lorsqu'ils arrivaient en Europe (Sayad 1981), alors qu'aux États-Unis, pays façonné par l'arrivée d'immigrants, dès les années 1920, cette même sociologie de la migration s'est positionnée au centre de la sociologie empirique naissante. Par la suite, les travaux de l'École de Chicago ont accordé une place importante aux migrants : les itinéraires du paysan polonais (Thomas & Znaniecki 1927), du Hobo ce travailleur saisonnier (Anderson 1923) ou encore des *corners boys* d'origine italienne (William Foote Whyte 1943) à Boston ont été largement documentés. Plus tard dans les années 1970, les recherches sur l'*ethnic business*, sur les minorités

* Directrice de recherches à l'Institut de recherche pour le développement UMR 151-LPED (IRD, Aix-Marseille Université) Email : sylvie.bredeloup@ird.fr

intermédiaires, sur ces immigrés devenus commerçants ou entrepreneurs ont, encore une fois, été développées dans un premier temps, à l'initiative de l'école américaine (Light 1972 ; Granovetter 1985 ; Waldinger and al. 1990 ; Portes and Sensenbrenner 1993).

En Afrique, les travaux en sociologie et en histoire de la migration ont ciblé pendant longtemps les migrants saisonniers qui gagnaient les pays frontaliers pour aller travailler dans les plantations d'arachide, de café et de cacao (David 1980 ; Condé 1978 ; Cordell, Gregory, Piché 1996 ; Coulibaly, Gregory, Piché 1980 ; Mande 2007), dans les champs pétroliers, et dans les mines d'or, de diamants (Bredeloup 2008) avant que les migrants installés en ville dans des activités de commerce ou de services ne retiennent l'attention des chercheurs (Dougnon 2007). Quelques études pionnières ont établi des connexions étroites et heuristiques entre migration commerciale saisonnière, emplois dans la marine marchande et travail salarié dans les usines européennes (Manchuelle 1987).

Mais à la période contemporaine, les mobilités africaines ont été prioritairement auscultées sous l'angle des départs vers l'Occident pour des raisons principalement économiques : attirer d'abord les travailleurs quand la main-d'œuvre européenne devenait insuffisante, freiner les flux d'immigration en situation post-fordiste. Elles ont été également analysées en des termes dichotomiques, opposant les migrants économiques aux réfugiés politiques, la migration interne à la migration internationale, les mobilités rurales aux mobilités citadines (Van Binsbergen & Meilink 1978). Néanmoins, la contestation des frontières héritées de la colonisation a permis de mettre en lumière l'importance et l'ancienneté des circulations migratoires (Kopytoff 1987). Ensuite, le recours à de nouvelles unités de mesure et catégories d'analyse comme celle de *process migratoire* utilisée par l'anthropologue Jean-Loup Amselle (1976) ou d'*espace de vie* développée par le démographe Daniel Courgeau (1975) a favorisé la prise en compte de la profondeur historique des mouvements migratoires et l'appréhension de l'hétérogénéité des mobilités spatiales sur le continent africain ainsi que leurs interrelations (Lebris 1981 ; Quesnel & Vimard 1988). Par la suite, l'approche par les *Cultural Studies* a conduit à revisiter la notion de mobilité et à introduire des continuités culturelles à partir des concepts de cultures du voyage (Clifford 1992) et de diasporas (Cohen 1997). Plus récemment encore, d'autres travaux ont rappelé que si la mobilité, dans toutes ses déclinaisons, avait caractérisé depuis toujours le continent africain, elle le structurait encore aujourd'hui fondamentalement (De Bruijn, Van Dijk et Foeken 2001). La mobilité n'est pas pour autant synonyme d'une rupture avec la société dès lors où, au cours des voyages et des déplacements, des connections peuvent s'établir entre les populations et des continuités s'instaurer.

Tous ces travaux ont laissé place, les décennies suivantes, à une anthropologie multi-située (Marcus 1995) mettant en lumière l'épaisseur historique des *territoires circulatoires* (Tarrius 1995) ainsi que l'hétérogénéité des pratiques ou des stratégies d'acteurs développées à l'échelle transnationale, ce que d'autres encore nomment *agency*, capacités des migrants à prendre leur destin en main, à impulser aussi de nouvelles règles du jeu. Dit autrement, les migrants ne sont plus réduits à leur seule force de travail, mais ils sont aussi reconnus pour leurs compétences à connecter, voire à transcender des mondes économiques et culturels différents, et pour leurs capacités à influencer sur le fonctionnement de la société globale. Les questionnements autour du transnationalisme et du fonctionnement diasporique ont pris alors un essor notable, permettant de penser différemment les transformations des formes migratoires dans un contexte de mondialisation. Être d'ici et de là-bas, proche et lointain à la fois, et non plus d'ici ou de là-bas, telles sont les nouvelles orientations migratoires.

Plus largement, à partir du début des années 1990, et surtout dans l'espace académique anglo-saxon, s'est construit tout un discours ainsi que des projets de recherche sur le transnationalisme, postulant que la mondialisation économique aurait jeté les bases de nouveaux schémas migratoires où les frontières se seraient brouillées davantage entre les anciennes catégories de pays d'immigration et de pays d'émigration (Basch, Glick Schiller, Szanton Blanc 1994). Les flux migratoires seraient ainsi devenus multidirectionnels, contribuant à l'émergence de nouvelles formes d'identités collectives déterritorialisées. Cette grille de lecture des migrations a suscité de vives polémiques ; des historiens objectant que ces phénomènes n'étaient pas nouveaux et pas non plus nécessairement récurrents (Wyman 1992) ; des sociologues rappelant que les incertitudes politiques, inhérentes à la construction des États et de leurs relations interétatiques pouvaient affecter, de façon imprévisible, les comportements des migrants dans leur manière de connecter ici et là-bas (Waldinger 2006). Cela étant dit, ce que d'autres appellent la « mondialisation par le bas » (Portes 1999 ; Tarrius 2002) participe d'un point de vue qui renouvelle les recherches portant préférentiellement sur la libre circulation des marchandises et des capitaux, mise en œuvre par les États et les multinationales. Ces travaux ont mis en lumière les capacités de réaction et d'innovation des migrants confrontés à de nouvelles situations.

Les questionnements relatifs aux migrations internationales, et plus spécifiquement aux migrations africaines, se renouvellent en permanence. Il est dorénavant question de « culture mobile », de « cultures de la migration » ou « du voyage » fortement influencées et transformées par les nouvelles technologies de communication (De Bruijn, Van Dijk et Foeken 2001),

alors qu'hier, à la fin des années 1970, certains avaient même envisagé la « fin des immigrés » (Gaspard & Servan Schreiber 1984). Après la « fin des territoires » (Badie 1995), il a été aussi postulé un « renfermement de l'histoire », sous-tendu par l'idée que la sédentarité des populations disparaîtrait devant l'exigence d'une mobilité forcée, toujours selon cette vision historiciste du temps. Les « *mobilités seraient dans tous leurs états* », nous fait remarquer par ailleurs Jean-Didier Urbain (2000), obligeant la sociologie à reconsidérer ses propres frontières (Urry 2005 ; Sheller & Urry 2006). La mobilité est entendue dorénavant comme un nouveau mode de vie à part entière. Cette vision des choses a également ses partisans en anthropologie. Selon Zygmunt Bauman, nous serions entrés dans une ère de mouvements dans laquelle le pèlerin apparaîtrait comme une figure de la modernité et la migration comme un moyen métaphorique permettant de conceptualiser ce changement constant supposé être inhérent à la modernité et à la postmodernité. Et dans nos sociétés caractérisées par « la modernité liquide », les liens permanents entre individus seraient ainsi devenus impossibles (Bauman 2000).

Nombres ces dernières années en Afrique ont été les analyses à s'être focalisées principalement sur les migrations dites clandestines, en lien avec les départs en pirogues et les noyades dans les détroits de Sicile et de Gibraltar. Sans nier l'importance de ces mouvements ni leur caractère dramatique, cette thématique sécuritaire, portée au devant de la scène, a conduit à criminaliser ou à victimiser les migrants africains, occultant d'autres processus et comportements migratoires qu'il importe de resituer dans la longue durée. D'abord, en réglementant l'immigration, en instaurant des cartes de séjour et en limitant l'accès des étrangers au travail salarié, les pays d'accueil ont provoqué un départ massif des immigrés régionaux. Les procédures de refoulement initiées par les États africains en paix, en totale contradiction avec les accords de la Cedeao ou de la Cen-Sad, mais aussi par les États en guerre, se sont systématisées au cours des trois dernières décennies, provoquant de nouvelles circulations à l'intérieur du continent (Kabbanji 2011). Ensuite, les processus d'individualisation ont incité les migrants africains à reconsidérer leurs arrangements relationnels au regard des solidarités obligées et à convoquer de nouveaux imaginaires, en lien avec la globalisation culturelle. Enfin, la migration des uns peut aussi être synonyme de ressources ou de rencontres pour les autres : songeons au rôle croissant des acteurs, issus principalement de la société civile, qui tentent d'organiser la rente migratoire, de contrôler les départs, d'être partie prenante des décisions prises par les instances en charge de la gestion de la migration ou encore d'investir le créneau de la migration comme marché.

Il s'agira dans ce numéro spécial d'éclairer quelques facettes de la migration ayant été abordées à l'occasion de l'atelier de recherche international « Terrains revisités en migrations africaines » organisé conjointement par le CODESRIA, l'IPAR et l'IRD en octobre 2013 à Dakar dans le cadre de l'axe Migrations du Programme Pilote Régional « Politiques Publiques, Sociétés et Mondialisation en Afrique Subsaharienne² ». Ce colloque avait pour objectif prioritaire de dépasser les frontières linguistiques, que les migrants ont transcendées de leur côté depuis bien longtemps, et de mutualiser les expériences pour être en mesure de mieux appréhender, dans leur richesse et leur complexité mais aussi dans leur épaisseur historique, les contours des migrations africaines. Les recompositions observées par les chercheurs, pour innovantes qu'elles soient, n'ont de sens que si elles sont resituées dans la longue histoire des mouvements migratoires. Trois thématiques ont pu émerger des débats qui structurent ici le propos.

Une géographie politique des routes migratoires en recomposition

En lien avec le durcissement des politiques migratoires en Europe et sur le continent africain et les changements démocratiques intervenus en Europe centrale et orientale et les turbulences politiques en Afrique (crises ivoirienne, libyenne, malienne, printemps arabe...), les modèles migratoires se redéfinissent, la migration de transit s'accélère, certaines filières s'essoufflent avant de se recomposer sous d'autres cieux. On assiste par ailleurs à une diversification et à une densification des flux migratoires. C'est ainsi que, loin d'être seulement un désert traversé, le Sahara demeure un espace travaillé par la présence de communautés migrantes, commerçantes ou pastorales, lesquelles ont contribué depuis plus d'un demi-siècle à son urbanisation massive et à son développement économique (Pliez 2011). Mais déjà, en 2003, la fermeture de pistes sahariennes entre le Soudan et la Libye au lendemain de l'aggravation du conflit du Darfour avait conduit au tarissement des flux de circulation entre Dongola et Koufra (Drozd & Pliez 2005). Les années suivantes, après que le colonel Kadhafi eut renégocié des accords de circulation avec l'Union Européenne qui externalisait ses procédures de contrôle, nombre de migrants subsahariens avaient aussi commencé à désertir les villes de Sebha et de Tripoli (Bredeloup & Pliez 2005). La guerre civile de 2011 a contribué à rebattre plus largement encore les cartes. Dans ce numéro, Harouna Mounkaïla nous explique les modalités de rapatriement des populations nigériennes alors que Dimitri Lompo apprécie les effets secondaires des conflits libyen et ivoirien jusqu'au Gabon où sont repartis tout récemment des migrants burkinabè. Régis Minvielle nous rappelle par ailleurs que les premiers ressortissants ouest-africains

à rejoindre l'Argentine sont des Maliens ayant quitté la Libye au milieu des années 1990 pour échapper à l'« impasse migratoire » suscitée par la multiplication des contrôles aux frontières politiques (Ba & Choplin 2005). La réversibilité des flux migratoires tout comme les capacités d'adaptation ou de recyclage des entrepreneurs-migrants sont à prendre systématiquement en compte dans nos analyses. De nouvelles générations de migrants expulsés tour à tour d'Europe, du Maghreb ou d'Afrique de l'Ouest s'enfoncent plus au Sud encore en Afrique subsaharienne (Gabon, Guinée Équatoriale, Afrique du Sud) remettent en question par leur seule présence les habitudes de leurs frères plus anciennement installés et conduisent les autorités en charge de la migration à structurer leurs politiques migratoires au plan régional. On retrouve des préoccupations comparables au Maroc, nous dit Abdourahmane Seck ; des tensions sont réactivées entre nouveaux arrivants et anciennement établis après que la fermeture des frontières européennes a conduit le royaume chérifien à se transformer en terre d'accueil. D'autres migrants africains encore, nous explique Régis Minvielle, rebondissent jusqu'en Amérique latine, à Buenos-Aires et dans des étapes brésiliennes, avec pour objectif d'atteindre les États-Unis. Mais, d'une part, la route est extrêmement longue et périlleuse, d'autre part, l'ouverture politique de ces pays invite les migrants à reconsidérer leur parcours. La migration de transit peut aussi se transformer en installation provisoire, au fil des opportunités, au gré des fermetures.

Les mobilités africaines se sont progressivement mondialisées et les migrants recomposent leur espace de vie à l'échelle planétaire. En lien avec l'entrée de la Chine dans l'OMC, au seuil du deuxième millénaire, des entrepreneurs-migrants ouest-africains ont également intégré les villes chinoises dans leur dispositif marchand, articulant déjà les places marchandes de Dubaï, Jakarta, Kuala Lumpur, Bangkok et Hong Kong (Bodomo 2010 ; Bertoncello, Bredeloup, Pliez, 2009), alors même que la diaspora chinoise étendait ses propres activités jusqu'en Afrique (Bertoncello & Bredeloup, 2009). Deux logiques économiques semblent avoir présidé à la constitution du comptoir africain en Chine. Tout d'abord, ce sont les marchandises – ici les pierres précieuses – qui sont à l'origine, au milieu des années 1980, de la construction d'un réseau marchand entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie. Elles ont permis aux commerçants africains, essentiellement maliens, de prendre place dans des villes asiatiques et, à partir de ces postes, de prospecter de nouveaux marchés. Selon une seconde logique, des commerçants africains, en premier lieu nigériens, qui se déplaçaient jusqu'alors du continent noir vers Dubaï, plate-forme mondiale de réexportation des produits chinois, ont vu l'intérêt financier à remonter la filière jusqu'à la source, dans les zones économiques

spéciales de RPC. Aujourd'hui, c'est au tour des étudiants africains d'affluer dans les villes chinoises pour essayer de convertir leur capital culturel en capital économique (Bredeloup 2014).

Circulations et retours : pour une nouvelle grammaire migratoire

Les circulations migratoires sont aussi à examiner dans leur hétérogénéité : navettes, visites répétées, voyages à l'essai, migration saisonnière. Après avoir été longtemps occultée, la migration circulaire semble parfois même célébrée. Il devient alors possible, comme nous l'expliquent Florence Boyer et Siyé Neya dans ce numéro, de considérer les retours³ au pays comme des étapes parmi d'autres dans un mouvement continu, d'autant que les migrants sont conduits à repartir sur les routes pour mieux résister à la précarisation de leurs conditions de vie. Les uns se remettent au travail, une fois en vacances au pays ou à la retraite, au lieu de se reposer et de se « montrer ». D'autres encore qui conjuguèrent migration et commerce se limitent dorénavant à des activités de *shopping transnational*, moins éprouvantes au plan des contrôles aux frontières. D'autres enfin qui avaient seulement investi le lieu d'émigration reconsidèrent et élargissent leur espace de vie à la lumière des expulsions ou d'une précarité accrue, élevant au rang de stratégie de survie la circulation entre plusieurs lieux. Entre le retour par le haut (prestigieux) et le retour par le bas (expulsion, marginalisation), d'autres voies qui restent encore insuffisamment renseignées semblent se dessiner : des retours plus « ordinaires ». Les « revenants » ou « retournés », selon le vocabulaire en vigueur, ne sont pas non plus seulement les retraités dont l'absence d'ambition à devenir économiquement actifs une fois de retour au pays avait été mise en lumière, mais des populations plus jeunes, parfois de deuxième génération, décidées à construire différemment leur avenir. Mamadou Dimé comme Jamilla Hamidu dans ce numéro rendent compte à la fois de l'environnement contraignant auquel doivent faire face à leur retour les migrants convertis en entrepreneurs économiques, mais aussi des stratégies différenciées qu'ils mettent en œuvre pour valoriser au pays leur capital culturel, économique et social. Les uns réinvestissent modestement dans des activités comme le commerce, l'agriculture et le transport de marchandises ou de voyageurs, faisant de ces placements un acte banal de non professionnels, alors que d'autres jouent un rôle déterminant dans l'émergence de nouvelles activités et la diffusion d'innovations, étant notamment à l'initiative de la création de *startups*.

Mais, à l'évidence, le migrant n'est plus le principal modèle de réussite comme il l'a été pendant plusieurs décennies ; il semble progressivement remplacé par l'homme d'affaires ou encore l'homme politique. Dans ces

conditions, les migrants n'affichent plus systématiquement des signes extérieurs de richesse, et semblent, pour certains même, rechercher davantage l'anonymat et la discrétion. Mamadou Dime montre ainsi comment le « flambeur d'hier » cherche aujourd'hui à « investir utilement », une fois rentré au Sénégal. Retours innovation, retours faillite, retours retraite, retours conservation, la typologie des retours mériterait d'être encore complétée, d'autant qu'on assiste, en lien avec les récentes crises européennes, à l'arrivée en terre africaine d'enfants d'immigrés. Cette notion de retour issue avant tout de la grammaire politique tout comme la notion de transit ne peut pas être considérée comme une catégorie d'analyse scientifique totalement pertinente. Nombre de recherches ont expliqué que le retour devait être entendu comme un moment, une étape dans les parcours migratoires plutôt que comme une fin en soi (Beauchemin et al. 2014 ; Flahaux 2004). De la même manière, l'idée d'un retour « définitif » qui correspondrait à la retraite du migrant a été abandonnée au regard d'une réalité anthropologique plus foisonnante.

Le projet migratoire se recompose sans cesse, en lien avec les contraintes familiales, professionnelles, politiques qui se dressent sur la route. Par ailleurs, le retour participe aussi parfois plus du mythe que de la réalité. Quand les migrants rentrent pour un temps dans leur pays d'origine, ils ne se réinstallent pas pour autant dans leur lieu d'origine. Des travaux portant notamment sur le retour des Burkinabè de Côte d'Ivoire ont montré que ces hommes et ces femmes, qui avaient plus ou moins préparé ce moment, s'implantaient dans d'autres régions que celles où ils avaient grandi. Les uns optent pour la capitale, lieu plus anonyme et potentiellement plus ouvert, pour initier de nouvelles affaires (Blion 1996 ; Ouedraogo & Piché 2007), d'autres choisissent des lieux vierges comme les fronts pionniers dans l'espoir de trouver place dans l'agriculture nationale (Zongo 2003, 2008). En outre, il n'y a pas nécessairement coïncidence entre retour au pays et retour aux origines. En lien avec la crise ivoirienne, tous les descendants de migrants burkinabè, maliens ou nigériens, qui se sont retrouvés apatrides par temps d'ivoirité exacerbée, sont partis à la découverte du pays de leurs ancêtres (Boyer & Lanoue 2009).

Ces départs au Burkina Faso pour ces populations nées sur le sol ivoirien représentent pour la majorité une première expérience migratoire internationale que certains auteurs définissent abusivement comme « retour des secondes générations ». Cris Beauchemin a expliqué par ailleurs qu'un mouvement qui s'apparentait initialement à un retour de populations urbaines vers leurs villages d'origine pouvait être rebaptisé plus judicieusement « émigration urbaine » (Beauchemin 2001) ou « circulation inversée » (Beauchemin 2004), pour peu qu'on tienne davantage compte du contexte et de l'espace-temps

considéré. Dans ce numéro, Florence Boyer et Sihé Neya réinterrogent également les notions de retour et de circulation à partir du système migratoire ivoiro-burkinabè, mettant en évidence le fait qu'un déplacement en direction du pays d'origine doit être entendu comme une opportunité supplémentaire donnée au groupe familial pour réassurer son espace de vie global et se projeter vers de nouveaux lieux-ressources. À mesure que ces circulations s'intensifient, de nouvelles centralités émergent du côté du Burkina Faso en remplacement de celles qui avaient été construites à partir de la Côte d'Ivoire.

Mais les retours peuvent aussi s'opérer en catastrophe (Quiminal 2002). L'Afrique est devenue ces dernières années championne en matière d'expulsions, tournant en dérision les accords de libre circulation (UDEAC, CEDEAO, CEPGL) qu'elle avait édictés. Ou bien les populations africaines ont fui le pays d'accueil après y avoir subi menaces, brimades et violences, ou bien, elles ont été chassées sous prétexte qu'elles ne respectaient pas les législations en vigueur et se retrouvent ainsi dans l'obligation de rentrer dans leur pays d'origine. Ces expulsés deviennent des rapatriés dès lors que les instances gouvernementales de leur pays d'origine organisent ou soutiennent leur retour. Dès février 1983, le Ghana a été le premier pays africain à devoir gérer un rapatriement massif (Addo 1984 ; Anarfi & Ohene-Konedu 1995, Afolayan 1998). Alors qu'il traversait une forte instabilité politique et devait affronter une chute spectaculaire des prix mondiaux du cacao ainsi qu'une sécheresse exceptionnelle, il a dû accueillir entre 1,2 et 1,5 millions de ses nationaux expulsés du Nigeria. Appuyé par plusieurs organisations internationales, le Ghana put mettre en œuvre un certain nombre d'instruments d'assistance pour favoriser la réinsertion des rapatriés (Ricca 1990).

Au seuil du troisième millénaire, ce fut au tour du Burkina Faso et, dans une moindre mesure, du Mali d'assister leurs ressortissants massivement refoulés de Côte d'Ivoire et d'organiser notamment des opérations de rapatriement volontaire. Des premiers travaux ont éclairé la distorsion existant entre la conception du rapatriement développée par les institutions, étatiques ou non, en charge de l'animation ou de la gestion de la migration et la manière dont les populations vivent et organisent leur migration de retour selon le capital économique et social dont elles disposent, selon leurs projets de vie (Bredeloup 2006 ; Zongo 2008 ; Zongo 2010). En dépit des exactions commises en Côte d'Ivoire, le retour au pays des Burkinabè comme des Maliens n'a pas pris pour autant la forme d'un exode massif tant redouté par les autorités. Et la guerre civile en Lybie a conduit une nouvelle fois les migrants subsahariens sur la route de l'exil. Dans ce numéro, Harouna Mounkaïla explique comment l'État nigérien s'est efforcé de réguler ces flux qui pouvaient générer *a priori* des troubles importants au sein de la société civile. La question rapatriée permet un renversement salutaire de perspective :

ne plus considérer l'Afrique seulement comme une terre d'émigration, mais aussi comme une terre d'asile qui doit construire des instruments adéquats pour accueillir, soutenir et valoriser ses propres ressortissants refoulés. En dehors du Ghana, cette question avait pour l'instant été très peu documentée sur le terrain ouest-africain par les chercheurs, alors qu'elle renseigne sur les capacités des États à développer des dispositifs d'accueil et d'intégration des migrants rentrés en catastrophe et à transformer cette épreuve à venir en chance à saisir.

Migration et citoyenneté politique

Au-delà des transferts financiers ou *remittances*, thématique qui a largement été documentée ces deux dernières décennies par les chercheurs réfléchissant aux liens entre migration et développement⁴, les retombées politiques de la migration commencent également à être renseignées et les liens entre mobilité et citoyenneté explorés. Non seulement les migrants jouent dorénavant un rôle important en finançant les campagnes politiques des candidats à l'occasion des récentes élections présidentielles africaines, mais ils contribuent aussi à faire évoluer les mentalités au sein de leur propre famille et plus largement encore au sein des sociétés africaines, en remettant en question les pratiques de clientélisme et en prônant davantage de transparence dans les partis politiques (organisation de manifestations, pétitions via Internet). Au Mali, il a été démontré que la structuration des migrants en associations et en fédérations les avait préparés à endosser d'autres rôles plus politiques (Daum & Le Guay 2005 ; Faye, Kone et Quiminal 2006). Ces structures associatives ont participé activement à la création d'une conscience politique des migrants par temps de décentralisation, quelques-uns s'investissant même comme maires. Revisitant dix ans après son propre terrain de recherche, Stéphanie Lima, dans ce numéro, nous propose la notion de « citoyenneté migrante en mouvement » pour rendre compte de ces récentes mutations. Elle nous explique comment les migrants s'adaptent à la nouvelle donne politique locale, renégocient leur place dans la société locale et reconsidèrent les formes de leur engagement en contribuant notamment à la mise en place d'associations communales. Au Sénégal également, la contribution des migrants à la chose politique a été interrogée alors que la décentralisation se mettait en marche dans la vallée du fleuve Sénégal. Des travaux conduits à la fin des années 1990, notamment à Ourossogui, village dynamique érigé en commune de plein exercice, ont mis en lumière le rôle crucial qu'avaient pu jouer des diamantaires migrants dans la transformation de la vie politique locale, en lieu et en place des notabilités traditionnelles (Bredeloup 1997; Sall 2004). Plus récemment, des études menées sur la base des résultats aux

élections municipales (2004) et législatives (2002 ; 2007) au Mali ont cherché à identifier l'influence respective de la migration de retour et des transferts des migrants sur le comportement de vote (en termes de participation et de couleur politique) dans le pays d'origine. Il semblerait que les communes où le pourcentage de migrants de retour était plus important ont obtenu aussi des taux de participation électorale plus importants (Chauvet & Mercier 2011 ; Chauvet, Gubert, Mesplé-Somps 2013). Ce champ de recherche est en plein développement. Une enquête « sortie des urnes » réalisée en février 2012 à l'issue du premier tour des élections présidentielles sénégalaises auprès de migrants sénégalais résidant en région parisienne, au Havre, à Marseille et à New-York a également mis en évidence l'engagement politique, associatif ou syndical des migrants ici et là-bas, contribuant activement à de nouvelles formes de transnationalisme politique (Dedieu et al. 2013).

Depuis ces dernières années, les membres de la diaspora, dont les transferts de fonds dépassent le plus souvent le montant combiné de l'Aide publique au développement (ADP) et du volume des Investissements Directs Étrangers (IDE), se sont efforcés de faire reconnaître leur implication citoyenne et patriotique, multipliant les formes de leurs interventions. Si, dans un premier temps, ils se sont engagés dans une lutte active pour devenir, dans leur pays d'origine, électeurs et éligibles et recouvrer des droits qui leur avaient, pendant longtemps, été refusés, s'impliquant à la faveur des décentralisations africaines, dans la gestion communale, leur engagement se redessine différemment aujourd'hui. Quelques-uns sont à l'origine de la création de mouvements et partis politiques pour ne plus laisser les autres décider à leur place. Par ces actions, ils entendent participer plus directement encore au renouvellement du débat politique, contribuant, à leur manière, à l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté. Dans la littérature, il est habituel de considérer les migrants comme des éléments subversifs, remettant potentiellement en question les votes nationaux, ce qui a conduit d'ailleurs nombre de gouvernements, à l'instar du Burkina Faso, à empêcher pendant longtemps le vote de ses ressortissants émigrés. Dans ce numéro et dans le prolongement des travaux de Svanikier, Jamilla Hamidu éclaire, à partir du Ghana, une facette moins connue de l'intervention migrante. Elle rend compte du rôle déterminant joué par les membres de la diaspora issus des classes moyenne et supérieure dans le maintien de la stabilité politique du pays, dès lors que son développement économique est reparti (Svanikier 2007). L'expérience migratoire et les compétences acquises à l'étranger permettent à certaines conditions au retour de participer aux instances décisionnelles locales et nationales. D'autres recherches en cours menées sur l'implication citoyenne des migrants dans une perspective

anthropologique, cette fois-ci au Sénégal, ont pour projet d'apprécier les modes d'énonciation de ces subjectivités politiques. Ils mettent notamment en lumière les investissements symboliques et politiques de migrants parisiens impliqués dans le mouvement *Y en a marre* et interrogent à la fois les registres discursifs et d'action mobilisés par les émigrés de la cellule parisienne pour promouvoir le nouvel esprit citoyen en vigueur au Sénégal⁵. La « contestation longue distance » ne trouve pas toujours un écho favorable auprès des militants nationaux. Dans un autre contexte et selon d'autres perspectives, Abdourahmane Seck nous montre comment se construisent et s'instrumentalisent les discours sur la fraternité sénégal-marocaine. Au-delà de la circulation des hommes et des femmes, la circulation des ressources politiques et symboliques, mobilisées par les migrants, est à ausculter avec attention pour ce qu'elle nous donne aussi à voir de multiples télescopes en actes entre les exigences d'une communauté globale de conviction ou de foi et la pluralité et la versatilité des parcours individuels.

Notes

1. Fruit d'un dialogue politique euro-africain amorcé en 2006, le Centre d'Information et de Gestion des Migrations financé par le Fonds Européen de Développement a été inauguré en octobre 2008 à Bamako avec pour objectif affiché d'appuyer « la définition et la mise en œuvre d'une politique migratoire malienne adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales en constante évolution ».
2. Le PPR POLMAF regroupe 140 chercheurs (60 du Nord, 80 du Sud) autour de l'étude de différentes politiques publiques relevant de huit domaines distincts. Cette initiative répond à une demande des pays africains directement concernés par leur mise en œuvre et au souci des partenaires africains de développer les analyses scientifiques en termes de politiques publiques. L'axe migration rassemble 21 chercheurs, dont 11 impliqués dans des structures de recherche et d'enseignement africaines. Le CODESRIA y participe également.
3. Les chercheurs ghanéens ont été pionniers sur cette thématique du retour après que les migrants ghanéens ont été expulsés du Nigeria. Les auteurs se sont intéressés au retour des Ghanéens dans l'entrepreneuriat et aux changements socioéconomiques générés par ces retours massifs (Ammassari & Black 2001 ; Black, King, Tiemoko, 2003). En France, de vastes programmes combinant des enquêtes qualitatives et quantitatives ont été mis en place dans le cadre de gros appels d'offre. Voir le programme MAFE (Migration entre l'Afrique et l'Europe) prenant en compte trois pays africains (Sénégal, Congo, Ghana) et sept pays européens (France, Espagne, Italie, Belgique, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Allemagne) coordonné par Cris Beauchemin de l'INED et Bruno Schoumaker de l'Université de Louvain-la Neuve. Voir également le programme MIREM (MIgration de REtour au

Maghreb) porté par l'Institution universitaire européenne et porté par Jean-Pierre Cassarino. Ce programme s'est intéressé aux migrants de retour du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie, essayant d'apprécier dans quelle mesure ces migrants étaient ou non parvenus à valoriser leur expérience migratoire sur le marché du travail de leur pays d'origine.

4. Voir à ce propos la dernière livraison de la revue *Autrepart* coordonnée par Isabelle Chort et Hamidou Dia sur « L'argent de la migration » parue en 2013.
5. En référence à la communication de Thomas Fouquet « Une contestation longue distance ? Enonciation citoyenne dans « l'esprit Y en a marre à Paris », présentée à l'occasion du colloque « Terrains revisités en migrations africaines » en octobre 2014.

Références

- Addo, N., 1987, « Population, migration and development: The case of Ghana », in H. Jemai (ed.), *Population et Développement en Afrique*, Dakar, Codesria, pp. 283-352.
- Afolayan, A.A., 1998, Immigration and Expulsion of ECOWAS Aliens in Nigeria, *International Migration Review*, 22(1), pp.4-27.
- Ammassari, S., Black R., 2001, *Harnessing the Potential of Migration and Return to promote Development*, n°5, OIM Séries.
- Amselle, Jean-Loup, 1976, *Les migrations africaines : réseaux et processus migratoires*, Paris, Maspéro.
- Anarfi, J.K. et Ohene-Konadu, K., 1995, Migration of Ghanaians within the ECOWAS Sub-Region, in *Migration Research Study in Ghana*, Volume 2, International Migration, Ghana Statistical Service, Accra, GSS.
- Anderson, N., 1993, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan.
- Ba C. O., Choplin A., 2005, « Tenter l'aventure par la Mauritanie : migrations transsahariennes et recompositions urbaines », *Autrepart*, n° 36, pp. 21-42.
- Badié, B., 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Basch, L., Glick Schiller, N., Szanton B., C., 1994, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nations-states*, Amsterdam, Gordon and Breach.
- Bauman, Z., 2000, *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity.
- Beauchemin, C., 2001, *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire : radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)*, Paris, Ceped.
- Beauchemin, C., 2004, « Les migrations villes-campagnes en Côte d'Ivoire : une circulation inversée », in Fall A. S., Gueye C., (ed.), *Urbain-rural, l'hybridation en marche*, Dakar, Enda, APAD, pp. 167-189.
- Beauchemin, C., Kabbanji, L., Sakho P., Schoumaker B., (s-dir.), 2014, *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin.

- Bertoncello, B., Bredeloup S., 2007, "The Emergence of new African « Trading posts » in Hong Kong and Guangzhou", *China Perspectives*, n°1, pp. 94-105.
- Bertoncello, B., Bredeloup S., 2009, « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, juillet, vol. 25, pp. 45-70.
- Bertoncello, B., Bredeloup S., Pliez O. 2009, « Hong Kong, Guangzhou, Yiwu : de nouveaux comptoirs africains en Chine », *Critique internationale*, n°44, pp.105-120.
- Black, R., King R., Tiemoko R., 2003, *Migration, return and small enterprise development in Ghana: a route out of poverty*, Working Paper, Brighton, Sussex Centre for Migration Research.
- Blion, R., 1996, « Migrants internationaux et de retour au Burkina Faso, acteurs et témoins d'une circulation migratoire multiforme », in R. Otayek, F.M. Sawadogo, J.P. Guingane, eds., *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, pp. 133-155.
- Bodomo, A., 2010, "The African Trading Community in Guangzhou: an emerging bridge for Africa-China relations", *China Quarterly*, 2 (3), pp. 693-707.
- Boyer, F., Lanoue É., 2009, « De retour de Côte d'Ivoire : migrants burkinabè à Ouagadougou », in F. Boyer, D. Delaunay D., (coord.), *Peuplement de Ouagadougou et développement urbain*, Ouagadougou, Paris, Rapport provisoire, pp. 75-101.
- Bredeloup, S., Pliez O., (coord.), 2005, Circulations migratoires entre les deux rives du Sahara, *Revue Autrepart*, n°36, décembre.
- Bredeloup, S., 1997, « Migrants et politiciens à Ouro Sogui (moyenne vallée du fleuve Sénégal) : pour quelle dynamique urbaine ? », in M. Bertrand, A. Dubresson, (eds.), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, pp. 279-304.
- Bredeloup, S., 2006, Réinstallation à Ouagadougou des "rapatriés" burkinabé de Côte d'Ivoire, *Afrique contemporaine*, 217, pp.185-201.
- Bredeloup, S., 2007, *La Dîamspora du fleuve Sénégal. Sociologie des migrations africaines*, PUM/IRD Editions, Toulouse, Collection Socio-Logiques transmigrations.
- Bredeloup, S., 2012, "African Trading Post in Guangzhou: Emergent or Recurrent Commercial Form?" *African Diaspora*, 5, pp. 27-50.
- Bredeloup, S., 2014, West-African Students Turned Entrepreneurs in Asian Trading Posts : A new facet of Globalization, *American Journal of Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems (UAS)*, Special Issue on African Global Migration.
- Chauvet, L., Mercier, M., 2011, *Migrations and Elections in Mali. Does migration promote democratization in Africa?* Préliminary draft, CSAE, 25th Anniversary conference: Economic Développement in Africa.
- Chauvet, L., Gubert, F., Mesplé-Somps S., 2013, « Emigrations et démocratisation », in P. Gonin P., N. Kotlok, M.-A Pérouse de Montclos., (dir.), *La tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, pp. 227-246.
- Chort I., Dia H. (coord.), 2013, L'argent des migrations, *Revue Autrepart*, n°s 67-68, 293 p.
- Clifford J., 1992, "Travelling Cultures", in L. Grossberg, C. Nelson, P.A., Treichler (eds.), *Cultural Studies*, New York, Routledge, pp. 96-116.

- Condé, J., 1978, *Les migrations en Haute Volta*, Washington, Banque Mondiale, Département d'économie et de développement.
- Cordell, D., Denis, G., J. W., Piché Victor, 1996, *Hoe and Wage. A social History of a circular migration system in West Africa*, Oxford, Westview Press.
- Courgeau, D., 1975, « Le concept de migration », in *Actes du IVème Colloque de démographie africaine : Migration, état civil, recensements administratifs*, Ouagadougou, INSD, pp. 27-33.
- Daum, C., Le Guay, C., 2005, « Le Mali, sa démocratisation et ses émigrés », *Hommes et migrations*, n° 1256, pp.103-114.
- David, P., 1980, *Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours*, Dakar, Abidjan, NEA.
- Dedieu, J.-P., « Les batailles de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux Etats-Unis », *Revue Française de Sciences Politiques*, 5, vol. 63, pp. 865-892.
- De Bruijn, M., Van Dijk, R. et Foeken, D. (eds.), 2001, *Mobile Africa: Changing patterns of movement in Africa and beyond*, Leiden, Boston, Köln, Brill.
- Dougnon, I., 2007, *Travail de Blanc, travail de Noir. La migration des paysans dogon vers l'Office du Niger et au Ghana (1910-1980)*, Paris, Karthala-Sefis.
- Drozdz, M., Pliez O., 2005, « Entre Libye et Soudan : la fermeture d'une piste transsaharienne », *Revue Autrepart*, n°36, pp. 63-80.
- Fay, C., Koné, Y.F., Quiminal Catherine, 2006, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles théoriques français*, Paris, Editions IRD.
- Flahaux, M.-F., 2004, *Retourner au Sénégal et en République Démocratique du Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Gaspard, F., Servan-Schreiber, C., 1984, *La fin des immigrés*, Essais.
- Glick, S., Basch, N., L., Blanc-Szanton, C., 1992, *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York Academy of Sciences.
- Granovetter, M., 1985, "Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness", *American Journal of Sociology*, 91, 3, pp. 481-510.
- Kabbaji, L., 2011, *Politiques migratoires en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso et Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Kopytoff, I., (ed.), 1987, *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington, Indiana University Press.
- Klute, G., Hahn, H. P. (eds.), 2007, *Cultures of Migration. African Perspectives*, Münster and Berlin: Lit Verlag.
- Lebris, E., 1981, « Contenu géographique et contenu social de la notion de résidence », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°s 81-83, pp. 129-174.
- Light, I.H., 1972, *Ethnic Enterprise in America: Business and Welfare Among Chinese, Japanese, and Blacks, California*, University of California Press.
- Quesnel, A., Vimard P., 1988, *Dynamique de population en économie de plantation, le plateau de Dayes (Sud-Ouest du Togo)*, collections, études en thèses, Paris, ORSTOM.

- Manchuelle, F., 1987, *Background to Black African Emigration to France: The Labor Migrations of the Soninke, 1840-1987*, PhD, University of California, Santa Barbara.
- Mande, I., 2007, *Migrations et relations villes-campagnes en Haute-Volta (actuel Burkina Faso) de 1947 à 1975*, Thèse d'histoire soutenue à Paris VII, SEDET, s-dir. de C. Coquery Vidrovitch.
- Marcus, G., 1995, "Ethnography In/Of the World System: the Emergence of Multi-Sited Ethnography", *Annual Review of Anthropology*, 24, pp. 95-117.
- Ouedraogo, D., Piché V., (s-dir.), 2007, *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso. Au-delà de la houe*, L'Harmattan Burkina Faso/ Presses Universitaires de Ouagadougou/L'Harmattan Paris, (avec la collaboration de Stéphanie Dos Santos).
- Pliez, O., 2011, *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*, Toulouse, PUM/IRD.
- Portes, A., Sensenbrenner, J., 1993, "Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action", *The American Journal of Sociology*, vol. 98, n°6, pp. 1320-1350.
- Portes, A., 1999, « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°129, pp. 15-24.
- Quiminal, C., 2002, « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens », *Hommes et Migrations*, 1236, pp. 35-43.
- Ricca, S., 1990, *Migrations internationales en Afrique de l'Ouest: Aspects légaux et administratives*, Genève, BIT.
- Sall, M., 2004, *Acteurs et pratiques de la production foncière et immobilière à Ourossogui*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, thèse de l'UCL.
- Sayad, A., 1977, « Les trois « âges » de l'immigration algérienne en France », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°15, juin, pp. 59-79.
- Sayad, Abdelmalek, 1991, « *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité* », Bruxelles, De Boeck Université, 331 p.
- Sheller, M., Urry, J., 2006, The new mobilities paradigm, *Environment and Planning*, 38, pp. 207-226.
- Svanikier, J.O., 2007, "Political Elite Circulation: Implications for Leadership Diversity and Democratic Regime Stability in Ghana", *Comparative Sociology*, 6, pp. 114-135.
- Tarrius, A., 1995, « Territoires circulatoires des entrepreneurs commerciaux maghrébins de Marseille : du commerce communautaire aux réseaux de l'économie souterraine mondiale : les territoires de l'altérité », *Journal des anthropologues*, n°59, pp.15-35.
- Tarrius, A., 2002, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 168 p.
- Thomas, W.I., Znaniecki, F., 1927, *The Polish Peasant in Europe and America*, New York, Alfred A. Knopf editor.
- Tounkara, D.G., 2008, *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne. Les étrangers en Côte d'Ivoire (1903-1980)*, Paris, Harmattan.
- Urbain, J. D., 2000. *Le voyage était presque parfait*, Paris, Payot.

- Urry, J., 2005, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin.
- Van Binsbergen, W.M.J., Meilink, H.A., 1978, "Migration and the Transformation of Modern African Society: Introduction", *African Perspectives*, 1, pp.7-20.
- Waldinger, R., A., H., Ward, R. and associates, 1990, *Ethnic Entrepreneurs Immigrant Business in Industrial Societies*, London, New Delhi, Sages Series on Race and Ethnic Relations, Sage Publication.
- Waldinger, R., 2006, « Transnationalisme » des immigrants et présence du passé », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.22, n°2, pp. 23-41.
- Whyte, W. F., 1943, *Street Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum*, Chicago, University of Chicago Press [traduction française, Paris, la Découverte, 1995].
- Wyman, M., 1992, *Round-trip to America*, Ithaca, Cornell University Press.
- Zongo, M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapports au pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, pp. 113-126.
- Zongo, M., 2008, « Accueil et insertion des "rapatriés" en zone rurale au Burkina Faso : l'exemple de la province de la Comoé », in L. Cambrézy, S. Laacher, V. Lassailly, Jacob, L., Legoux *et al.*, *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, pp.139-161.
- Zongo, M., (s-dir.), 2010, *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Burkina, L'Harmattan.



L'Amérique du Sud ou l'émergence d'un nouveau théâtre des migrations africaines

Régis Minvielle*

Résumé

Les migrations africaines en Amérique latine s'inscrivent dans un processus de reconfiguration du phénomène migratoire. Dès les années 1990, mais surtout depuis les années 2000, des migrants, en provenance essentiellement d'Afrique de l'Ouest, tissent peu à peu les contours d'une nouvelle route migratoire au sein de laquelle le Brésil et l'Argentine constituent non seulement des étapes, mais aussi des installations plus durables. Ces nouveaux parcours se déploient non seulement en réponse aux politiques de fermeture des pays du Nord, mais aussi en lien avec des opportunités économiques, des conditions d'accueil favorables et des histoires de groupes et d'individus.

Lorsqu'ils arrivent à Buenos Aires, les Africains s'inscrivent sur le territoire selon des modalités distinctes. Si la grande majorité s'adonne au commerce de rue, sous l'impulsion notamment de la communauté mouride sénégalaise, d'autres cherchent à exploiter une demande d'africanité, ou encore à se frayer une voie dans le football et dans les affaires.

Mots clés : Migrations, parcours africains, politiques migratoires, insertion, Brésil, Argentine

Abstract

The migration of Africans to Latin American countries has become a new trend in the migration pattern of Africans. From the 1990s, and especially since the 2000s, migrants, mainly from West Africa, have found a new migratory route in which Brazil and Argentina are the preferred destinations. These new routes are being explored not just as a response to the stern immigration policies of countries in the North but also because of the economic opportunities, favourable conditions and histories of groups and individuals. While the vast majority engage in street trading, driven in

* Instituto Tecnológico Metropolitano, Medellín, Colombie / Chercheur associé à l'UMR 151 LPED (IRD/Aix-Marseille Université), Email: minviellergis@itm.edu.co

particular by the Senegalese Mourid community, others seek to make their mark in football and business.

Keywords : Migrations, Africans, migration policies, insertion, Brazil, Argentina

Introduction

Depuis le début des années 1990, mais surtout durant la dernière décennie, les migrants prennent des chemins jusqu'alors peu explorés, voire improbables, pour contourner les forteresses des Nord. Le renforcement des contrôles migratoires à la périphérie de l'Union européenne a eu pour double effet de réorienter les parcours et de multiplier les filières. Cette multipolarité des flux migratoires se vérifie non seulement dans tous les grands pays d'immigration au Nord et dans ses principaux bassins d'emploi, mais aussi dans des pays émergents au Sud. Le déclin des vieux couples migratoires, fondés sur des liens historiques entre pays de départ et pays d'accueil (Mexique/États-Unis d'Amérique, Maghreb/France, Inde et Pakistan/Royaume-Uni), au profit d'un éclatement des destinations, plus ou moins lointaines, telles que la Chine, qui accueille des Africains subsahariens, ou encore l'Europe des Philippines et le Moyen-Orient des Africains francophones, montre à quel point se complexifient les dynamiques migratoires à l'échelle planétaire.

Diversification et densification des flux sont des phénomènes également observables dans les pays du Sud. De nombreuses explications peuvent être avancées : l'extension du capitalisme et des systèmes-monde favorisant la multipolarité, la délocalisation de la production, les mutations liées à la division du travail, ou encore les politiques restrictives au Nord. En Europe et en Amérique du Nord, au fil des années 1990-2000, une image négative des migrants internationaux s'est répandue dans les médias et les débats publics. Les migrants sont considérés comme des éléments indésirables qui ébranlent l'État-providence et la cohésion sociale, accroissent la criminalité et remettent en question les identités et les cultures nationales. L'attention démesurée accordée sur la scène politico-médiatique aux flux migratoires depuis l'Afrique subsaharienne vers l'Europe n'a eu de cesse d'entretenir le mythe de l'invasion.

Ces discours se sont accompagnés de décisions politiques visant à restreindre la marge de manœuvre des migrants et à doter l'Union européenne d'un dispositif sécuritaire à ses frontières. La généralisation des visas et l'externalisation des procédures de contrôle aux pays du Maghreb constituent cet arsenal sécuritaire qui transforme progressivement l'Europe en une forteresse infranchissable.

Certes, les destinations européennes continuent de séduire de jeunes Africains subsahariens, désireux de ne plus être en bordure de la mondialisation, mais des changements de direction apparaissent, en lien avec la fermeture progressive des espaces habituels de la migration.

Dans ce cadre global de redistribution des cartes du jeu migratoire, l'Amérique latine et plus particulièrement l'Argentine font désormais partie des parcours africains. C'est ce nouvel élargissement de l'espace migratoire africain émanant simultanément de processus politiques et d'histoires de groupes que nous nous proposons d'interroger dans cette contribution. L'objectif est de rendre compte de la fabrication de ce dispositif migratoire à l'aune de la géographie politique des routes, mais aussi d'une ethnographie du voyage et, enfin, d'une sociologie des modalités d'insertion. En d'autres termes, il s'agit de retracer l'ensemble du parcours, depuis le continent africain jusqu'à l'arrivée à Buenos Aires, sans oublier d'évoquer les étapes brésiliennes.

La combinaison de ces diverses approches nous permettra, dans un premier temps, de dresser un état des lieux de cette migration très récente, en soulignant le rôle des pionniers, mais aussi des entrepreneurs de la migration dans la construction de ces nouvelles routes. Nous consacrerons la deuxième partie à l'influence et à l'impact des politiques migratoires sud-américaines sur les trajectoires africaines. Enfin, dans le but de rendre compte des contours de cette nouvelle migration, il s'agira d'observer, dans un troisième temps, la fin du voyage en examinant les différentes stratégies d'insertion déployées par les migrants dans la ville de Buenos Aires

De l'Afrique à l'Amérique du Sud : un voyage au long cours

Les pionniers des années 1990 : quand l'Amérique du Sud devient une échappatoire à l'impasse migratoire

L'effondrement du pont entre les deux rives de la Méditerranée plonge les migrants subsahariens qui s'aventurent vers le nord du continent africain dans un état d'incertitude, de flottement, et parfois d'inertie. De nombreux termes sont mis en avant par les chercheurs pour qualifier une immobilité subie. Alors que Abdelmalek Sayad parlait déjà dans les années 1970 de « provisoire durable », au sujet des travailleurs algériens en France (Sayad 1999), d'autres s'en remettent aux métaphores de la « nasse » (Pian 2009) au Maroc, ou de « cul de sac » (Ba & Choplin 2005), en Mauritanie, ou encore de « sas migratoire » (Tarrius 2002) pour caractériser ces situations de « post-transit ».

Dans ces conditions, les migrants n'ont guère de choix : attendre au seuil de la porte européenne en espérant qu'elle s'ouvre à nouveau, forcer le « verrou »

dans une aventure très périlleuse à bord d'embarcations de fortune depuis les côtes mauritaniennes ou sénégalaises, retourner au pays d'origine avec le risque d'être considéré comme un vaincu, ou, enfin, imaginer des routes de rechange. Le détour apparaît alors comme solution de repli à une situation inextricable. Dans ce contexte d'impasse, la linéarité géographique du parcours passe au second plan. L'important est de trouver un nouveau point de chute. C'est vraisemblablement pour ces raisons qu'au début des années 1990, des Maliens de Lybie laissent derrière eux le continent africain pour s'aventurer au sud du continent américain en obtenant des visas auprès de l'ambassade du Brésil en Libye. Ces pionniers envisagent alors le Brésil comme une simple étape dans un voyage qui doit les conduire vers les États-Unis d'Amérique. Mais pour relier les États-Unis, ils doivent préalablement reconstituer un capital économique.

Malgré le caractère improbable de la destination, au regard de la position géographique de l'Argentine, dont la capitale se situe à plus de sept mille kilomètres de New York, il ne faudrait cependant pas conclure pour autant que ces migrations individuelles répondent à la seule logique de spontanéité. Le passage du Brésil à l'Argentine révèle en creux une connaissance, si infime soit-elle, d'un différentiel d'opportunités entre les deux territoires.

Au début des années 1990, après des années de chape de plomb liées à la dictature militaire (1976-1983), l'Argentine a pris un virage libéral qui, avant d'aboutir à la crise de 2001, a inauguré un cycle de croissance et engendré un boom de l'immobilier (développement des quartiers résidentiels selon le modèle nord-américain *gated community*). Les Maliens, habitués aux travaux de construction depuis la Libye, ont alors eu l'occasion de monnayer leurs compétences au sein d'un marché en plein essor. La monnaie réévaluée sur le dollar a également constitué un facteur d'attraction important. Avec le poids croissant des transferts de fonds effectués par les migrants dans les économies locales et familiales de l'Afrique subsaharienne, la valeur de la monnaie et le différentiel qu'elle crée avec le franc CFA sont également un critère qui a retenu l'attention des migrants.

Les Maliens, probablement parce que la plupart d'entre eux sont repartis vers d'autres lieux, n'ont pas entraîné dans leur sillage des arrivées massives. En revanche, la réussite économique et sociale des pionniers sénégalais, concrétisée à travers des investissements immobiliers et des mariages au pays d'origine, impulse, dans la deuxième moitié des années 2000, un nouveau flux qui va constituer la majorité de la migration africaine en Argentine. Contrairement à leurs prédécesseurs aguerris à l'expérience migratoire, ces nouveaux venus en provenance du bassin arachidier vont à la fois bénéficier d'un parcours fléché et de politiques migratoires favorables.

Les années 2000 ou la mise en place d'un « voyage organisé »

D'origine rurale pour la plupart d'entre eux, ces jeunes Sénégalais (âgés entre 20 et 30 ans pour la très grande majorité d'entre eux) néophytes de la migration s'en remettent à des experts de la prise en charge du déplacement pour effectuer le voyage. Comme l'ont montré de nombreux travaux, avec l'avènement des mouvements clandestins, a émergé une nouvelle figure, celle des entrepreneurs de migration entre les deux rives de la Méditerranée (Laacher 2009 ; Brachet 2006), entre le Mexique et les États-Unis (Ruben Hernandez-Leon 2005). Ceux-là ont vu dans la détermination des candidats au départ une ressource à exploiter et leur ont proposé en échange un service logistique de contournement des barrières administratives ou physiques. Pour maximiser les gains et garantir la prise en charge des déplacements, ils ont mis au point des organisations ayant des ramifications jusque dans les pays d'accueil.

L'absence d'ambassade d'Argentine au Sénégal après 2002¹ a conduit les migrants à se replier vers le pays voisin et à effectuer, par conséquent, la demande d'un visa touristique auprès de consulat du Brésil à Dakar. Au Sénégal, pays où la migration est érigée en modèle de réussite, les « hommes d'affaires » – c'est ainsi que les migrants les nomment – monnaient des commissions en échange d'une aide au départ et d'un accompagnement tout au long du périple. Ces hommes d'affaires mobilisent leurs compétences relationnelles en s'appuyant sur des intermédiaires appelés *coxers* et chargés de recruter des candidats. Ceux-là œuvrent essentiellement dans une région qui forme un triangle de Dakar à Touba (d'ouest en est), incluant les villes de Thiès et de Diourbel, et s'étendant au sud de M'Bour jusqu'à Kaolack.

Ces intermédiaires s'adossent souvent au réseau mouride au sein duquel le marabout permet de relier les disciples entre eux. Une fois le contact établi, le *coxer* s'efforce de convaincre le migrant potentiel en mettant en évidence les vertus du pays d'accueil. En présentant l'Argentine comme une terre de « l'Amérique », l'objectif est de faire écho à la portée cognitive que symbolise cette expression. Terre des possibles, d'enrichissement, d'eldorado et de prospérité économique, l'Amérique fascine. Dans son argumentation commerciale, le *coxer* peut, selon la crédulité du candidat au départ, faire du Brésil et de l'Argentine une simple escale dans un voyage qui le conduira ensuite vers les États-Unis d'Amérique ou bien mettre plutôt l'accent sur l'argument économique. Dans cette opération de séduction, il s'agit de faire de l'Argentine une première étape lucrative où l'on peut reconstituer un capital économique avant d'atteindre ensuite les États-Unis.

Lahat, âgé de vingt-neuf ans, originaire de Dakar, est vendeur avant son départ pour l'Argentine en 2007. Il ignore presque tout de son futur pays

d'accueil, mais la présence d'autres Sénégalais est un élément qui apparaît comme déterminant au moment de prendre sa décision. Pouvoir compter sur ses compatriotes à l'arrivée dans une terre inconnue, rassure les futurs migrants.

Le contact pour aller en Argentine, ça vient de mon frère. Mon frère avait un ami qui, je ne sais pas, avait des frères ou des amis, je ne sais pas, je ne les connais pas, qui étaient ici et donc un jour mon frère m'a dit qu'en Argentine, y a des Sénégalais qui travaillent bien, alors moi j'étais étonné, jamais j'aurais pensé qu'il y avait des Sénégalais en Argentine et il m'a répondu que oui, y avait des Sénégalais et que ça marchait bien pour eux. Donc je me suis dit que je pourrais faire comme eux. La première fois que j'ai entendu parler de l'Argentine, c'était un an avant mon arrivée ici. Bon à part le football, je ne savais rien de l'Argentine. Lahat (conversation informelle, 28 sept. 2009)

Lahat souligne également le rôle du réseau familial dans son départ. C'est par l'intermédiaire de l'entourage de son frère qu'il obtient un contact à Buenos Aires.

Les tentatives avortées d'émigration européenne précèdent parfois l'apparition de l'Argentine dans cette quête migratoire. C'est le cas pour Malick, originaire de Dakar, qui a subi successivement deux refoulements aux aéroports de Roissy et de Bruxelles. Malgré ces amères expériences, il ne se décourage pas. Les talents de persuasion de l'homme d'affaires suffisent à lui faire reconsidérer son projet migratoire :

Comme les ambassades ne donnent plus de visa, y a des gens qui ont des relations, donc c'est eux qui s'en occupent. Moi, c'est madame T qui a apporté mon dossier à l'ambassade. On a d'abord essayé la France. Je suis parti deux fois. J'avais tous les papiers, le passeport, le visa, j'étais bien habillé. Ils ne m'ont pas laissé entrer. J'ai été refoulé. Je n'ai vraiment pas compris. C'était dur. Mais je me suis pas découragé, je voulais vraiment partir. Alors j'ai encore essayé la France. Ma femme, elle, voulait aller faire des études d'infirmière à Lyon. Et puis j'ai le frère de mon père là-bas. Mais, ça a été encore la même histoire, impossible de passer. Ils ne veulent vraiment pas de nous. C'est gâté pour les Africains. Nous, on veut juste étudier, travailler. Je me retrouve encore à Dakar. Après ça, je voulais plus essayer encore. J'avais perdu beaucoup d'argent pour rien. Et puis un jour madame T m'a rappelé et là elle m'a parlé de l'Argentine. Moi au début, je me suis dit mais qu'est-ce que je vais aller faire là bas ? C'est au bout du monde ça. À part Maradona et que c'était un pays d'Amérique du Sud, je ne connaissais pas trop. Mais bon madame T m'a dit : tu vas en Argentine, et après tu peux avoir les papiers pour l'Europe ou l'Amérique. Elle m'a aussi dit que là-bas, on pouvait gagner beaucoup d'argent. Alors, bien sûr ça m'a fait réfléchir et j'ai fini par accepter. Malick (conversation informelle, 14 août 2010)

Les gains générés pour un seul départ par cette petite entreprise fondée sur un partenariat entre l'homme ou la femme d'affaires et ses rabatteurs représentent une somme comprise entre deux mille trois cents euros et six mille quatre cents euros. Ce calcul est le produit de la soustraction entre le coût total du voyage, payé par les migrants (voir plus haut), l'estimation du billet d'avion (entre 1 200 et 1 500 €) et des frais administratifs concernant la demande de visa touriste (40 €, plus 20 € pour la réservation d'une chambre d'hôtel). L'acquisition du visa coûterait un million de francs CFA (soit environ 1 525 €).

Avec une économie de la migration qui embrasse de tels profits, les départs sont vivement encouragés par des entrepreneurs qui établissent des contacts dans les différentes ambassades présentes à Dakar, construisent un réseau social assurant la publicité, la logistique du voyage, l'accompagnement du migrant au Brésil et bénéficient de relais locaux quand il s'agit d'organiser le passage de la frontière Brésil-Argentine.

Brésil-Argentine : une frontière poreuse

Le visa en poche, les migrants peuvent alors entreprendre leur long voyage. Les routes aériennes sont multiples et se recomposent en fonction bien souvent d'intérêts économiques sur la base d'une conquête de nouveaux marchés. Mais l'activation d'une ligne aérienne peut être par exemple le fruit d'une décision politique, visant à initier ou à consolider des liens diplomatiques entre deux ou plusieurs pays. Dans une économie mondialisée, le transport est devenu un maillon essentiel, conditionnant les échanges humains et marchands.

Ainsi, à partir de l'Afrique et par voie aérienne, il existe plusieurs itinéraires possibles pour traverser l'Atlantique. On peut transiter par l'Europe, via Madrid ou Lisbonne, véritables plaques tournantes des vols à destination de l'Amérique du Sud. Le Cap-Vert, par l'intermédiaire de la compagnie nationale TACV (*Transportes Aereos de Cabo Verde*), offre également un vol direct de Praia (sa capitale) vers Fortaleza (au nord-est du Brésil). Enfin, depuis le 5 avril 2009, une liaison bi-hebdomadaire est assurée entre Ankara, Dakar et Sao Paulo par la compagnie Turkish Airline. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de nouveaux accords de coopération entre la Turquie et le Sénégal. Le gouvernement sénégalais souhaite faire de Dakar la plus grande plateforme aéroportuaire de la région entre l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine. Lorsqu'ils atterrissent à Fortaleza, au nord-est du Brésil, ou bien plus au sud, à Sao Paulo, nombre de migrants restent sur le territoire à la recherche d'un emploi, alors que d'autres poursuivent leur voyage jusqu'en Argentine. Ces derniers utilisent alors le Brésil comme un pays de transit.

Si le terme de transit est sujet à caution sur la rive sud de la Méditerranée pour qualifier une immobilité qui s'inscrit dans la durée, il recouvre ici son sens originel, celui du passage et de la transition. Alors que les Sénégalais sont confinés à la « localisation » par les politiques européennes, ils peuvent, lors de leur séjour au Brésil, devenir, au même titre que des touristes européens ou nord-américains, des « mondiaux » et accéder à la mobilité, qui se trouve au « premier rang des valeurs désirables » (Bauman 1998). Toutefois, cette liberté peut être entravée sous l'effet de l'encadrement du réseau économique de la migration. Accueillis à leur arrivée par des compatriotes et acteurs du réseau de l'autre côté de la chaîne, les nouveaux venus vont être invités à mettre la main à la poche pour pouvoir continuer le voyage. Ces pratiques contredisent des représentations positives de la migration qui soulignent le rôle d'une solidarité quasi mécanique entre les membres d'une même communauté de destin. Le voyage renferme une expérience de l'altérité ; l'aventurier, le voyageur ou le migrant se mettent à distance de leurs repères ; ils doivent composer avec le regard de l'autre, avec une langue qu'ils ne comprennent pas, avec des habitudes, des attitudes collectives, des normes, des pratiques culturelles et alimentaires qui les surprennent. C'est souvent par l'intermédiaire de leurs pairs, de ceux qui sont déjà installés, que ce processus de socialisation à la société d'accueil s'engage. Leurs nouveaux compagnons de migration leur offrent l'hospitalité ; ils les hébergent, les accompagnent dans leurs différentes démarches administratives et leur fournissent quelquefois une aide financière. Ils les initient enfin aux codes sociaux et leur enseignent quelques rudiments de la langue du pays. Mais cette solidarité cache une réalité plus complexe et des rapports sociaux qui, loin d'être idylliques, sont aussi fondés sur l'échange marchand.

Si les rapports d'entraide assurent aux nouveaux venus l'arrimage progressif à la société d'accueil, ils n'excluent pas pour autant l'existence de larcins et d'escroqueries entre compatriotes. Le migrant, surtout dans les points de passages, les étapes ou encore les pauses, a souvent besoin des autres pour avancer dans un espace qu'il découvre. Le transit est donc un moment propice à l'irruption de faits « crapuleux » ; le migrant de passage est une opportunité à saisir ; il débarque dans un lieu complètement inconnu, épuisé par de nombreuses heures de vol et dépourvu de ressources culturelles et symboliques pour affronter cette nouvelle réalité. Il va donc sans méfiance et probablement sur les conseils d'un homme d'affaires s'appuyer sur ses semblables pour poursuivre sa route. C'est seulement au bout de quelques kilomètres ou bien plus loin encore qu'il réalise avoir été rugé.

Dans l'espace saharo-sahélien, l'économie de la migration puise largement ses profits de l'illégalité ou de la clandestinité de l'aventurier ;

ce dernier, fragilisé par l'absence de droits, n'a pas d'autres choix que de s'en remettre à des passeurs, à des « agences de transport spécialisées », à des intermédiaires ou encore à des *thiamen* pour circuler et être hébergé (Brachet 2005). Au Brésil, le réseau économique de la migration ne peut pas exploiter financièrement l'illégalité du migrant. Pour induire des gains, d'autres paramètres doivent être activés ; il s'agit par exemple de véhiculer un imaginaire de la peur qui repose sur l'immensité d'un territoire inconnu et menaçant. En mettant en avant l'insécurité réelle ou mythique d'une société brésilienne qui serait le théâtre de violences permanentes entre bandes rivales, d'enlèvements et de vols massifs, les acteurs du réseau font circuler auprès des jeunes migrants sénégalais des images effrayantes. En terrain hostile, le passage doit se faire le plus rapidement possible et l'accueil par des compatriotes est vécu comme un soulagement. Dans ces conditions, le nouveau venu est alors loin d'imaginer les intentions de ses hôtes.

Lahat, arrivé en mai 2007 en Argentine, décrit ce sentiment d'insécurité :

Dans le voyage en bus entre Sao Paulo et la frontière argentine, j'avais peur, j'étais le seul Noir, j'avais peur qu'on me vole, je comprenais rien à ce qu'on me disait. J'avais deux cent mille CFA, à mon arrivée à Sao Paulo, ce n'est pas beaucoup, mais c'est tout ce que j'avais, donc si on me le volait, je sais pas ce que j'aurais fait. Donc comme je n'avais pas beaucoup, je suis pas allé à l'hôtel, j'ai fait tout le voyage d'un coup pour arriver le plus vite possible.

Lahat (conversation informelle, 28 septembre 2009)

Sans aucune expérience du voyage, exposé pour la première fois au regard des autres qui lui rappellent sa condition d'étranger ou sa différence ethnique, une langue et un environnement qu'il ne maîtrise pas, disposant d'un capital économique très faible qui ne lui donne aucune marge de manœuvre en cas d'imprévu, Lahat, comme la majorité des jeunes Sénégalais, cumule donc les handicaps.

Après avoir quitté les aéroports brésiliens, un long voyage en autocar s'amorce. Plus de mille cinq cents kilomètres séparent Sao Paulo d'Urugaiana, ville brésilienne située dans l'État de Río Grande del Sur et poste-frontière avec l'Argentine. Il faut plus de vingt-quatre heures de route à travers la pampa pour rejoindre la frontière. Depuis Rio de Janeiro, il faut ajouter sept heures de plus. Enfin, si les migrants arrivent par le nord-est du pays, à Fortaleza, la distance à parcourir est colossale et plus de cinq jours sont nécessaires pour traverser plus de quatre mille kilomètres du nord vers le sud (Voir carte 1).

Si, au Brésil, les migrants africains peuvent bénéficier d'un visa touristique leur accordant le droit de circuler librement sur l'ensemble du territoire, ce

n'est pas encore le cas en Argentine. Les migrants africains qui entrent en Amérique du Sud par le Brésil et poursuivent leur route jusqu'à Buenos Aires traversent la frontière entre les deux pays de manière clandestine. Face à Urugaiana, de l'autre côté de la rive du fleuve Uruguay, Paso de los Libres, chef-lieu du département Corrientes, est la première ville argentine traversée par les migrants. Le fleuve Uruguay trace une frontière naturelle entre les deux plus grands pays d'Amérique du Sud. Il prend sa source dans la Serra Geral à mille huit cents mètres d'altitude, au Brésil, puis coule du nord vers le sud sur mille six cents kilomètres, pour se jeter avec le Río Paraná dans l'estuaire, nommé Río de la Plata. Après avoir franchi la frontière, les migrants se rendent jusqu'à la gare routière afin de rejoindre Buenos Aires ou « le bout de la terre », comme la renomment les Africains.

Carte 1: Les routes de la migration africaine au sud du continent américain



Source : Régis Minvielle, Julie Picard, décembre 2012

Si cette réorientation des parcours vers le cône sud du continent américain procède en premier lieu d'entreprises individuelles et aventurières qui vont ensuite impulser la mise en place d'un réseau, il convient également de souligner le rôle des politiques migratoires dans l'apparition de ces nouvelles

destinations. Le contexte d'ouverture amorcé dans les années 1990, enraciné dans l'élaboration de récits multiculturels succédant aux régimes autoritaires, constitue également un effet d'aubaine pour tous ceux qui imaginent leur avenir sous d'autres lieux.

L'ouverture sud-américaine : une aubaine pour les migrants

En Amérique du Sud, l'immigration a été perçue tout au long du XIXe siècle et au début du xxe, à l'exception notable des années 1930, comme un moyen d'accroître la production et les richesses. Longtemps mise entre parenthèses, cette conception qui associe le développement à l'apport migratoire resurgit à partir des années 1990 avec l'avènement de politiques économiques fondées sur l'intégration régionale. Cette ouverture économique s'inscrit dans une stratégie d'inclusion au marché international, au moment où les dictatures s'effacent pour laisser la place à des démocraties émergentes. Dès lors, la promotion de l'immigration, à travers notamment ses apports de capitaux et de savoir-faire, devient un outil de développement. Dans ce contexte de libéralisation de l'économie, la libre circulation des populations devient un instrument clé de ces nouvelles stratégies économiques. Ces perspectives nouvelles font surgir la nécessité de redéfinir des politiques migratoires.

Si le Brésil, en vue de consolider son statut de puissance émergente, opère des rapprochements économique et diplomatique avec le continent africain, l'Argentine refonde son discours sur la migration et ses critères d'accueil des migrants.

Le Brésil : nouveau pont entre l'Afrique et l'Amérique

Le Brésil connaît un processus de développement spectaculaire et s'impose peu à peu comme une puissance omniprésente à la fois sur les scènes régionale et internationale. En tissant peu à peu la toile de sa diplomatie dans les instances internationales au côté des autres pays émergents², le géant d'Amérique du Sud s'est construit, notamment sous la présidence de Lula, une image positive. Le Brésil tend par ailleurs à devenir un nouveau pôle d'attraction, non seulement pour les investisseurs de tous bords, mais aussi pour des Boliviens qui se concentrent essentiellement dans les villes de Sao Paulo et de Corumba (État du Mato Grosso) (Souchaud & Bernenger 2009), ou encore pour des étudiants étrangers séduits par des universités prestigieuses.

Dans le système migratoire latino-américain, l'Argentine continue d'être un acteur majeur des migrations intra-régionales à travers l'attraction qu'elle exerce, notamment sur les Paraguayens, les Boliviens, les Péruviens et, dans une moindre mesure, sur les Africains. À l'instar de l'Argentine,

le Brésil a promulgué, en 2009, par l'intermédiaire de Lula, son président charismatique, une loi régularisant tous les immigrés en situation illégale après avoir conclu au préalable avec les pays voisins, des accords bilatéraux visant à la libre circulation et permettant à quarante-deux mille Boliviens d'obtenir des titres de séjour (Souchaud & Bernenger 2009). La loi stipule que tout étranger entré sur le territoire avant le 1er février 2009 est éligible à la régularisation ; elle s'applique aux citoyens étrangers entrés avant le 1er juillet 2009 sur le territoire brésilien³. Les Sénégalais constituent le premier groupe, parmi les autres communautés africaines, à avoir soumis une demande de régularisation, avant février 2009. Selon les chiffres de l'ambassade du Brésil à Dakar⁴, huit cents Sénégalais ont pu bénéficier de cette politique en obtenant un titre de séjour provisoire.

Au moment de justifier sa politique, Lula fustige la vision européenne des mouvements migratoires, devant Gordon Brown (Premier ministre britannique entre 2007 et 2010) et une assemblée de journalistes britanniques présents à Brasilia :

Nous ne pouvons pas tolérer que des populations pauvres, qui voyagent à travers le monde à la recherche d'opportunités, d'un emploi, d'un salaire, soient contraintes de payer la facture de la crise financière globale provoquée par des gens riches. Tout simplement parce qu'on est simplement Noir, Indien ou pauvre, alors que la crise a été causée et fomentée par des comportements irresponsables de gens blancs et dont il paraissait qu'avant la crise, ils savaient tout et qu'aujourd'hui, ils démontrent qu'ils ne savent rien.

Interview d'un journaliste britannique de la BBC, 26 mars 2009)⁵

Vêtu de vêtements traditionnels de Bolivie et du Paraguay pour mieux faire valoir son identité sud-américaine et susciter l'empathie des ressortissants de ces deux pays grands pourvoyeurs de migrants au Brésil, le président Lula ajoute par ailleurs, pour mieux signifier son désaccord profond sur les politiques migratoires engagées par les pays du Nord : « *L'immigration irrégulière est une question humanitaire qui ne peut pas être confondue avec la criminalité* » (Lula, BBC, 26 mars 2009). Certes, ces propos, qui font appel à une rhétorique post-coloniale bâtie sur une racialisation des rapports sociaux et des rapports de domination Nord-Sud, peuvent apparaître comme caricaturaux ; ils témoignent cependant de l'instauration de nouveaux rapports de force dans le champ des relations internationales, désormais orchestrées selon un ordre multipolaire.

L'extension de la sphère d'influence des États émergents résulte de leur capacité à conquérir de nouveaux marchés et à s'imposer progressivement sur le plan des relations extérieures. En se posant en ardent défenseur des opprimés, Lula renoue avec la tradition tiers-mondiste qui visait à s'affranchir

des pressions et de l'emprise des pays du Nord. Dans ce contexte de remise en question des hégémonies traditionnelles (Europe, États-Unis d'Amérique), les discours offensifs à l'encontre du durcissement des politiques migratoires, combinés à une posture d'accueil et d'ouverture à travers des mesures de régularisations, peuvent être entendus comme un pan d'une stratégie plus globale d'affirmation d'un « *leadership* » sur la scène internationale.

C'est dans cette perspective globale que Brasília nourrit un intérêt croissant pour le continent africain. Dès son discours d'investiture à la présidence, Lula dévoile ses ambitions pour le continent africain : « *Nous réaffirmerons les liens profonds qui nous unissent à tout le continent africain et notre disposition à contribuer activement pour qu'il développe son énorme potentiel* » (Lula, discours d'investiture, le 1er janvier 2003 à Brasília). Il confirme ces dispositions à travers une activité diplomatique intense en effectuant sept voyages en six ans de présidence (Lafargue 2008) et rappelle à Maputo, en novembre 2003, que le Brésil est la nation qui compte la population noire la plus importante après le Nigeria, avec quatre-vingt-dix millions de personnes qui se revendiquent d'origine africaine. Pour asseoir la légitimité d'une coopération économique, le président brésilien n'hésite pas à mettre en avant une histoire commune en rendant hommage aux esclaves africains à l'occasion d'une visite à Ouidah (Bénin), l'un des anciens ports négriers de l'Afrique de l'Ouest. En se donnant pour objectif d'améliorer la condition de la population noire au Brésil dans le cadre de sa politique nationale de promotion de l'égalité raciale⁶, le président Lula trouve un écho certain en Afrique subsaharienne. Cette dimension symbolique s'avère un instrument efficace au service d'une coopération qui, si elle s'était déjà déployée au-delà de la sphère d'influence traditionnelle des pays lusophones dans les années 1980 (notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants), s'étend désormais à l'ensemble du continent et à une multitude de domaines. Par ailleurs, le Brésil a été un acteur majeur des accords instaurant une zone de libre-échange entre la Southern African Customs Union (SACU) et le Mercosur en décembre 2004.

C'est aussi dans cette perspective de rapprochement avec l'Afrique que l'université Unilab a ouvert ses portes le 25 mai 2011, avec la particularité majeure de réserver la moitié de ses effectifs à des étudiants africains. Inaugurée dans la ville de Redenção, connue par ailleurs pour avoir été la première ville du Brésil à abolir l'esclavage en 1884, l'université s'est donné pour objectif d'accueillir deux mille cinq cents étudiants africains d'ici 2014.

En 2005, l'ouverture de nouvelles ambassades, à Yaoundé et à Kinshasa, s'inscrivait dans cette logique d'expansion, portant le nombre de représentations diplomatiques du Brésil en Afrique à trente-cinq. On

peut comprendre dès lors le rôle clé joué par le Brésil dans l'émigration africaine en Amérique du Sud puisque les candidats au départ s'appuient sur ce réseau d'ambassades pour obtenir des visas. Simple étape en direction de l'Argentine ou lieu d'installation plus durable, le Brésil constitue une porte d'entrée sur les Amériques. Ce nouveau statut, si marginal soit-il au regard des circulations africaines prises dans leur globalité, représente néanmoins

La nouvelle politique des portes ouvertes en Argentine

En Argentine, au début des années 2000 et dans un contexte de relance du Mercosur, une nouvelle orientation de la politique migratoire s'est dessinée. Au lendemain d'une crise politique et économique, survenue en décembre 2001, qui a vu le peso s'effondrer brutalement et quatre présidents se succéder en l'espace de quelques semaines, l'accession de Nestor Kichner (le 25 mai 2003) à la « Casa Rosada », siège du pouvoir exécutif, rime avec changement et stabilité retrouvée. L'ouverture prônée par le nouveau gouvernement s'accompagne d'une reconnaissance de l'influence des pays voisins dans la construction du territoire argentin et dans son dynamisme économique. Elle va en outre de pair avec une volonté de réaffirmer un rôle hégémonique dans la sous-région du Mercosur. Mais la prétention à l'exercice d'un *leadership* régional est conditionnée à la restauration d'une image entachée durant les mandats de Menem. Il faut comprendre cette nouvelle « politique des portes ouvertes » (Domenech & Bailly 2010) à la fois comme le produit d'une redistribution du jeu politique dans le cône sud, et comme une réponse pragmatique en terme de coût/bénéfices qu'elle implique, non seulement pour les migrants, mais aussi pour le pays. Ce basculement s'appuie aussi sur un constat d'échec des politiques restrictives qui ont montré leurs limites, d'une part, dans la régulation des flux et le contrôle des frontières et, d'autre part, face aux réalités géopolitiques de la sous-région. Comme le montrent Domenech et Bailly, il ne faut pas pour autant interpréter cette ouverture comme un enchantement soudain pour l'immigration frontalière. Le nouveau gouvernement a pris la mesure d'une réalité migratoire incontournable.

Par ailleurs, les relations internationales guidées par les notions de coopération et d'intégration régionale deviennent un élément structurant des politiques migratoires. En quête de ce nouveau positionnement sur les scènes régionale et internationale, le gouvernement argentin s'efforce de respecter les engagements internationaux tels qu'ils ont été pris dans la « Convention internationale de protection des droits de tous les travailleurs migrants et de l'ensemble de leur famille ». ⁷ Maillon essentiel de légitimité des politiques migratoires, cette convention a inspiré la loi Giustiniani ⁸, votée

en 2003, qui donne un cadre institutionnel aux principes fondamentaux de respect des droits de l'homme ; elle reconnaît la migration comme un droit et considère les migrants comme des sujets de droit.

Pour mettre en application cette nouvelle orientation, l'État a élaboré un programme national de *normalización documentaria migratoria* dit *Patria Grande*, destiné à résoudre la question des sans-papiers et à favoriser l'intégration des étrangers. Signé en 2004, entré en vigueur depuis 2006, ce programme « Patria Grande » donne l'opportunité aux ressortissants sans-papiers des pays membres et associés du Mercosur de régulariser leur statut juridique. Ils obtiennent un titre de séjour provisoire (*permiso de residencia precaria, renommé precaria*) puis, après examen de leur dossier, un permis de séjour valable deux ans.

Les demandeurs d'asile, quant à eux, doivent formuler leur demande auprès de la *Commission nationale des réfugiés en Argentine* (Conare), laquelle leur octroie la *precaria*, valide pour une période de trois mois renouvelables. Grâce à ces nouveaux dispositifs juridiques, les étrangers peuvent travailler, bénéficier d'une protection légale et sociale, d'un système de santé publique et scolariser leurs enfants dans les établissements publics.

Entre 2003 et 2006, plus de trois cent trente mille migrants illégaux ont été régularisés (Rodriguez 2006) ; puis, après le lancement officiel du programme « Patria Grande », entre avril 2006 et janvier 2007, 333 011 titres de séjour ont été octroyés aux migrants résidant à Buenos Aires et dans sa périphérie (Direction nationale des migrations). Par ces mesures, l'État argentin entend se démarquer radicalement de nombreux pays, au Nord. Ce revirement est symbolisé par des interventions de hauts fonctionnaires qui rappellent le rôle influent de l'immigration dans l'histoire démographique et dans le développement économique du pays. Ce retournement se décèle aussi dans les textes officiels avec l'apparition d'une rhétorique positive de la migration ; on ne parle plus d'« étrangers » ni de « clandestins » mais plutôt de « sans-papiers » ou d'« immigrants en situation irrégulière », ou « dont la situation n'est pas régularisée ». Ce changement de regard sur le migrant, considéré désormais comme un élément positif du récit national, s'inscrit dans un processus plus large de construction d'une société multiculturelle. C'est donc dans ce contexte de recomposition du rapport à l'Autre que les migrants africains font leur apparition dans le pays austral.

Le caractère récent de la migration africaine en Amérique latine, conjugué à l'extrême mobilité des ressortissants de l'Afrique subsaharienne entre les différents territoires, rend toutefois difficile leur recension. Le recensement officiel de la population fait état de 2 738 Africains présents sur le sol argentin en 2010, sans que des distinctions aient été établies entre

les différentes nationalités. Les associations de migrants avancent, de leur côté, un chiffre de 5 000 individus, dont plus de 3 000 Sénégalais (Maffia 2012). Un plan de régularisation mis en œuvre par la Direction nationale des migrations en janvier 2013, a permis aux détenteurs de la *precaria* de sortir de la précarité. Cette présence africaine sur le territoire argentin donne lieu à une pluralité de stratégies d'insertion.

Des insertions par le bas aux visages multiples

Liens communautaires et cosmopolites

Dès les prémisses de ce qui constitue la migration africaine d'aujourd'hui en Argentine, les profils et les manières de s'inscrire sur le territoire sont divers. Dans les années 1990, émerge une petite communauté dont les acteurs tentent peu à peu de fabriquer des liens de solidarité. Un ex-sportif camerounais reconverti en entrepreneur propose ainsi à un intellectuel casamançais qui vit de petits boulots d'explorer le marché africain pour faire des affaires dans le domaine de l'import-export. Une collecte est organisée à l'initiative de ressortissants maliens pour rapatrier au Mali le corps d'un compatriote décédé. L'embryon de la migration africaine en Argentine met en présence aussi bien du personnel d'ambassade que des ouvriers de l'automobile et du bâtiment, des entrepreneurs ou encore des commerçants et intellectuels.

Ces pionniers vont devenir des têtes de pont d'un réseau qui s'articule sur la famille ou sur le religieux. En exhibant leurs réussites, à travers des retours et encore l'envoi de mandats dans leurs pays d'origine, ils vont ouvrir la voie à une émigration de plus grande ampleur et à un élargissement des palettes d'activités.

Dans cette panoplie, le commerce de rue est sans conteste l'activité dominante. D'une part, l'absence de compétences, la faiblesse du capital social, la précarité administrative sont autant de handicaps rendant difficile une intégration sur un marché du travail formel de plus en plus spécialisé et concurrentiel. D'autre part, le colportage et la vente à la sauvette sont aussi l'expression d'un prolongement ou de la reproduction d'un modèle qui a déjà fait ses preuves ailleurs. Comme à Marseille, à Madrid ou à Rimini, les mourides de Buenos Aires investissent la sphère de la vente ambulante en commercialisant des bijoux fantaisie. Ils ont su nouer des liens avec d'autres communautés de migrants : d'abord avec des Coréens du Sud auprès desquels ils achètent leurs marchandises, puis avec d'autres vendeurs de rue, Péruviens, Paraguayens, Boliviens pour la plupart.

Africanité et « arts de feyre » comme ressources

En dépit de leur visibilité certaine dans l'espace public (trottoirs, gares, marchés, places, plages, etc.) sans cesse accrue par la conquête de nouveaux territoires, les mourides ne constituent pas les seules figures de la migration africaine en Argentine. Des petits entrepreneurs-migrants, par exemple, se positionnent sur la scène du marché ethnique en exploitant l'intérêt croissant pour l'exotisme et le dépaysement dans lequel l'Autre est « *par essence lointain et désiré et désiré parce que lointain* » (Affergan 1987). Dans cette scénarisation de l'Autre, l'Africain est souvent réduit au rang d'objet de spectacle. Soucieux de se conformer aux attentes de leurs clients potentiels, des commerçants, des artistes, parfois les deux à la fois, jouent alors sur le ressort de l'africanité pour dégager des ressources. Pour exploiter l'engouement pour la percussion, les artistes créent des écoles au sein desquelles ils se convertissent peu à peu en entrepreneurs de culture africaine tant pour valoriser leur art que pour élargir leurs activités en organisant par exemple des stages d'étude en Guinée ou au Sénégal. Il s'agit alors pour les artistes de se mettre en scène en s'alignant sur les images dominantes de l'Afrique qui subliment la tradition et l'authenticité. Ce type d'affirmation identitaire converti en capital ethnique répond ici à une logique d'entrepreneuriat de la différence ou du lointain. L'ouverture d'un restaurant camerounais et celle de boutiques africaines qui commercialisent des boubous, des djembés ou encore des vêtements sportifs aux couleurs du Sénégal répondent à cette même logique d'exploiter peu à peu la filière de l'ethnique.

D'autres, en provenance du Cameroun essentiellement, s'essaient au football. Certains d'être sous les feux des projecteurs d'un championnat qui jouit d'une visibilité internationale, ces jeunes footballeurs ont appréhendé alors l'Argentine comme un tremplin vers les plus grands clubs européens. Ce projet initial est en réalité très vite contrarié tant par l'incertitude et la précarité liées à cette activité (risques de blessure, salaires impayés, résiliations de contrats etc.) que par une mise en concurrence très importante avec les jeunes locaux. Rares sont ceux qui obtiennent un contrat professionnel ; la plupart d'entre eux affluent alors vers des clubs de seconde zone, à l'abri des regards des recruteurs internationaux.

Enfin, des aspirants à la fortune rapide, dits *feymen*, terme né au Cameroun pour désigner des professionnels de l'escroquerie et des « arts de feyre », (Malaquais 2001), se distinguent pour leur habilité à extorquer de l'argent à des hommes d'affaires à la fois naïfs et cupides. Ceux qui se livrent à ce type d'action ont alors recours à des stratagèmes, pratiquent la ruse afin de contourner les règles licites du profit auquel ils avaient difficilement accès en raison de leur appartenance à la classe populaire. Camerounais pour la

majorité d'entre eux, ils inventent des scénarios bien rodés de l'escroquerie partout en Amérique latine, en effectuant des escales prolongées à Buenos Aires pour y mener leurs opérations frauduleuses ou pour profiter de ses ambiances nocturnes. Au cours de ces excursions, ils cèdent à des modes de consommation ostentatoires (la sape, la fête), pour obtenir en échange la reconnaissance sociale de leurs pairs.

Au-delà de ces diverses manières de s'inscrire dans la société d'accueil, toutes ces figures de la migration africaine en Argentine participent d'une mondialisation qui se construit dans l'informel, par le bas ou « discrète » (Pliez 2007). Le footballeur de troisième zone, le camelot mouride, le percussionniste ou encore le restaurateur camerounais, indépendamment de leurs réussites ou échecs, expriment cette capacité à emprunter des voies non balisées. Face à un marché du travail formel qui offre de moins en moins d'opportunités d'embauche pour les moins qualifiés, les migrants africains contournent ces obstacles en érigant des stratégies fondées sur la débrouille.

Conclusion

En conclusion, les parcours africains en Amérique latine s'inscrivent dans un processus global de reconfiguration du phénomène migratoire. En réaction au durcissement des politiques migratoires au Nord, les migrants élaborent de nouvelles routes et façonnent les contours d'un nouveau dispositif migratoire au sein duquel les étapes, toujours plus lointaines, plus aléatoires, plus longues, se généralisent. Dans cette nouvelle géopolitique des migrations, propice à la dispersion des parcours, l'Amérique du Sud et plus particulièrement le Brésil et l'Argentine incarnent, l'élargissement de l'espace migratoire africain. Cet élargissement nourrit une économie de la migration qui permet aux « hommes d'affaires », *coxers* et passeurs, d'enregistrer des gains tout au long du voyage transatlantique et d'encadrer un collectif d'inspiration confrérique, villageoise et familiale. À leur arrivée, nombre de Sénégalais peuvent ainsi s'appuyer sur la solidarité mouride, d'abord pour se loger, puis pour démarrer leur nouvelle activité. Bien qu'il constitue une pratique assez ancienne chez les mourides en lien avec leurs premières migrations, le commerce peut être aussi perçu aujourd'hui comme une réponse collective à une situation d'urgence, propre à l'arrivée dans un nouveau lieu de migration.

En attendant l'éventuelle émergence d'une « centralité africaine » (Bouly de Lesdain 1999) dans un quartier de Buenos Aires, les animateurs d'une économie de la débrouille constituent des figures d'une migration sud-sud qui s'opère « par le bas ». On peut dès lors se poser un certain nombre de

questions qui restent pour le moment en suspens au vu de la jeunesse de cette migration. Ces migrants réussiront-ils leur mue en se convertissant au commerce international ou en exploitant la niche ethnique de l'africanité, comme certains installés aux États-Unis d'Amérique, en Europe ou dans d'autres lieux de la migration ? La migration africaine en Argentine n'est-elle pas finalement l'expression d'une survivance d'un dispositif déjà éprouvé ailleurs et qui tend à s'essouffler ? L'empreinte durable de la crise économique sur le vieux continent fragilise des migrants qui ont de plus en plus de difficultés à soutenir le poids des mandats. Les solidarités familiales tendent également à s'effriter sous l'effet des processus d'individualisation. Ce modèle, épuisé en Europe, peut-il alors se reconstituer ailleurs et a-t-il vocation à se pérenniser dans l'extrême sud du continent américain ? Ou bien est-il condamné à se disséminer, une fois épuisé, de lieux en lieux ? Tels sont les enjeux du devenir de la migration africaine en Argentine auxquels de futures recherches devront répondre.

Notes

1. L'ambassade d'Argentine à Dakar est contrainte de fermer ses portes en 2002, en raison de la crise financière de 2001 et des restrictions budgétaires qui s'en sont suivies.
2. Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud appartiennent au groupe Brics. Le terme de BRIC, apparu pour la première fois en 2001 dans une note de la banque américaine Goldman Sachs, est utilisé pour désigner un groupe de puissances économiques émergentes en capacité de contester la domination des pays riches dans l'économie mondiale.
3. Sont éligibles tous ceux qui sont en mesure de fournir une carte consulaire, un compte courant, une adresse de résidence, et un casier judiciaire vierge. La loi leur donne le droit à la libre circulation, l'accès au marché du travail dans des conditions légales et l'accès aux services de santé, d'éducation et de justice, pour une durée de deux ans. Au terme de cette période, ils pourront formuler la demande d'une permission de résidence permanente.
4. Chiffre recueilli auprès du conseiller consulaire de l'ambassade du Brésil au Sénégal lors d'un entretien réalisé le 16 novembre 2010 à Dakar.
5. Jornal O Globo economia, « Lula diz que crise é causada por 'gente branca de olhos azuis', publié le 26 mars 2009, consulté le 16 mai 2009, adresse URL : <<http://oglobo.globo.com/economia/lula-diz-que-crise-causada-por-gente-branca-de-olhos-azuis-3132357>>.
6. Politique qui se caractérise notamment par une instauration de quotas à l'entrée des universités et par l'arrivée de plusieurs ministres noirs au sein de son gouvernement.

7. Convention approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1990 et entrée en vigueur en 2003.
8. Nom de l'ex-député et auteur du texte de La loi de migrations n°25.871

Références

- Affergan, F., 1987, *Exotisme et Altérité : Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*, Paris, PUF.
- Ba, C. O., Choplin, A., 2005, « Tenter l'aventure par la Mauritanie : migrations transsahariennes et recompositions urbaines », *Autrepart*, n° 36, pp. 21-42.
- Bauman, Z., 1998, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette.
- Brachet, J., 2006, « Migrants, transporteurs et agents de l'Etat ; rencontre sur l'axe Agadez-Sebha », *Autrepart*, n° 36, pp. 43-62.
- Bouly, de Lesdain Sophie, 1999, « Château Rouge, une centralité africaine à Paris », *Ethnologie française*, n° XXIX, n°1, pp. 86-99.
- Domenech, E., Bailly, B., 2010, « La « nouvelle politique migratoire » en Argentine : les paradoxes du programme « Patria Grande », in *Problèmes d'Amérique latine*, 1 n° 75, pp. 37-59.
- Hernandez-Leon, R., 2005, *The Migration Industry in the Mexico-U.S. Migratory System*, On-Line Working Paper Series, Paper CCPR -049-05. Los Angeles, California Center for Population Research.
- Laacher, S., 2009, « Passeurs, passagers et points de passage », in C. Jafferlot & C. Lequesne, (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 147-156.
- Lafargue, F., 2008, « Le Brésil, une puissance africaine », *Afrique Contemporaine*, n° 228, pp. 137-150.
- Malaquais, D., 2001, « Arts de feyre au Cameroun », *Politique Africaine*, n° 82, pp. 101-118.
- Migreurop, Blanchard, E., Wender, A.S., (dir.), 2007, *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Editions Syllepse, Paris.
- Minvielle, R., 2011, Migrants (subsahariens) en transit à Tamanrasset : du passage à l'impasse, *Revue Mappemonde*, n° 103 (3). <http://mappemonde.mgm.fr/num31/articles/art11301.html>
- Pian, A., 2009, *Aux nouvelles frontières de l'Europe : L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute.
- Pliez, O., 2007, « Des jeans chinois dans les rues du Caire, ou les espaces discrets de la mondialisation », *Mappemonde*, n°88 (4) ; <http://mappemonde.mgm.fr/num16/articles/res07404.html>
- Rodriguez, R.E, 2006, « Una experiencia argentina para América del Sur. Plan Patria Grande ». Texte présenté au cours de l'encuentro iberoamericano sobre migraciones y desarrollo, Madrid, 18-19 juillet, accès en septembre 2007, disponible à l'adresse : <http://www.mininterior.gov.ar/migraciones/Patria_Grande_Exposicion_Dr_Rodriguez.pdf>.

- Sayad, A., 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil.
- Souchaud, S., Berenger, R., 2009, « Étudier les liens entre les migrations intérieures et internationales en suivant les trajectoires migratoires des Boliviens au Brésil », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, pp. 195-213.
- Tarrius, A., 2002, *La mondialisation par le bas : Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.



Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ?

Yienou-Yaba Dimitri Lompo*

Résumé

Le Gabon accueille des ressortissants burkinabè venus depuis les années 1970 dans le cadre de la politique de recrutement de main-d'œuvre initiée pour répondre aux besoins des grands chantiers entrepris par le pays et d'un nombre croissant de nouveaux arrivés, au cours de cette dernière décennie. Le présent article, tout en retraçant l'installation des anciens, examine les processus de recomposition au sein des Burkinabè du Gabon, avec l'arrivée des nouveaux appelés « dos mouillés ». Il souligne également que cette migration burkinabè à destination du Gabon s'opère dans un contexte général marqué par une incertitude croissante pour les acteurs migrants et dans un contexte particulier gabonais où aussi bien l'entrée que la sortie du territoire se sont durcies pour ceux qui étaient en situation irrégulière.

Abstract

The influx of Burkina Faso nationals into Gabon started as far back as the 70s as a consequence of Gabon's policy on recruitment of labour intended to meet the needs of major projects being undertaken in the country at time. This article examines the process of integration of the Burkinabe in Gabon. The article argues that Burkinabe migration to Gabon takes place in a context marked by growing uncertainty for the migrants.

Introduction

La présence de migrants ouest-africains en Afrique centrale et particulièrement au Gabon remonte à la période des incursions musulmanes, correspondant aux mouvements de découverte des côtes africaines par les Européens, bien avant la colonisation (Wali Wali 2010). Au fur et à mesure qu'ils s'installaient au

* Doctorant en cotutelle, Université de Ouagadougou, et Aix-Marseille Université.
Email : lompodimitri2002@yahoo.fr

Gabon, ils ont constitué des communautés aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Les recherches qui ont porté sur ces mouvements migratoires se sont focalisées sur les questions de trafic d'enfants, de xénophobie, de déguerpissements et d'expulsions, lesquelles ont touché l'ensemble des étrangers africains à plusieurs reprises au Gabon (Pambo-Loueya 2003 ; Loungou 2003, 2008, 2010, 2011, 2014 ; Rich 2009). La presse gabonaise, quant à elle, a surtout traité ces dernières années des arrivées « massives » de migrants à bord d'embarcations de fortune, des naufrages et des expulsions. Elle a d'ailleurs contribué à répandre les stéréotypes, repris par les autorités politiques, selon lesquels la montée de l'insécurité au Gabon serait liée à l'arrivée de nouvelles générations de migrants ouest-africains¹.

Désignés sous le vocable « *Ouest-af* »² par les Gabonais, les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest n'en présentent pas moins des identités plurielles. Certes, la présence simultanée des migrants sénégalais, maliens, ivoiriens et burkinabè dans les mêmes zones d'immigration antérieures comme la Côte d'Ivoire, mais aussi le long des mêmes routes à destination de la Libye, les a conduits à développer certaines familiarités de pratiques et à être perçus comme identiques par leurs hôtes. Cependant, la langue participe à une première différenciation, notamment entre les anglophones (Ghanéens et Nigériens, surtout) et les francophones (Sénégalais, Maliens, Burkinabè, Ivoiriens, Togolais, Béninois, Guinéens, Nigériens). L'appartenance religieuse (islam ou christianisme) structure également les rapports entre ces migrants. Autant d'éléments qui nuancent l'idée d'une identité ouest-africaine unique, forgée par la société locale gabonaise³.

Si l'arrivée des migrants ouest-africains au Gabon se situe bien avant la période coloniale, celle des Burkinabè, mentionnée très rarement dans les travaux de recherche (Schwartz 1976 ; Bouet 1983 ; Loungou 2003), semble n'être pas connue avec précision. Les récentes migrations au Gabon semblent avoir réactivé les flux de travailleurs burkinabè qui s'étaient momentanément taris à la suite des grandes expulsions de 1992 et de 1995. Bien que ces nouveaux flux ne semblent pas directement connectés à ceux que les grands chantiers du Gabon ont occasionné dans les années 1970, ils suscitent toutefois trois séries d'interrogations auxquelles nous essaierons d'apporter des premières réponses. Lieu d'installation ou espace de rebondissement, ou enfin lieu-refuge, quelle place occupe le Gabon dans le système migratoire burkinabè ? Dans quelle mesure l'arrivée de nouvelles générations d'émigrants bouleverse les pratiques des plus anciennement établies ? Enfin, sur quels résultats débouchent les mesures récemment prises par l'État gabonais pour contrôler les flux migratoires sur son territoire ? Ce texte s'appuie sur un travail de terrain qui s'est déroulé à Libreville dans la capitale gabonaise entre avril et mai 2014, après de premiers entretiens exploratoires menés au Burkina Faso dans la région du Centre-est,

dans le cadre d'une recherche doctorale. Les données collectées proviennent essentiellement d'entretiens individuels et collectifs réalisés auprès d'immigrés burkinabè (à la fois à Libreville et au Burkina Faso), mais aussi des autorités consulaires et des délégués et responsables d'associations burkinabè. Elles ont été combinées à des observations effectuées dans des espaces publics (cafés, mosquées) librevillois et à une analyse partielle de la presse gabonaise et burkinabè.

Des premiers travailleurs immigrés voltaïques à l'arrivée récente des 'dos mouillés'

Au cours de ces dernières années, la presse gabonaise s'est faite l'écho des flux migratoires ouest-africains vers le Gabon, insistant d'emblée sur leur caractère clandestin tout en participant à la victimisation des migrants : des « clandestins ouest-africains indésirables ». L'*Union* titrait en 2008 : « Quinze corps d'immigrés clandestins retrouvés sur la plage » (2 juillet 2008). Partis de la ville de Kalaba au Nigeria à bord d'une embarcation de fortune, ces « candidats à la mort », de nationalité ghanéenne, nigériane, béninoise et camerounaise, ont péri à la suite du naufrage de leur pirogue, sur la plage située en face de l'ambassade du Japon, le long du littoral. De tels drames seraient courants au large des côtes gabonaises. Cinq ans plus tard, c'était au tour du Gabon Review de relater un nouveau naufrage, cette fois-ci en pleine mer, avec un nombre de victimes très important : « Deux survivants sur 160 personnes » (*Gabon Review* 21 mars 2013). Appareillé au port d'Oron, dans l'État de Cross River au Nigeria, le bateau, en direction du Gabon, traversait le Golfe de Guinée quand il échoua à une soixantaine de kilomètres de Calabar, un État dans le sud-est du Nigeria. Il avait à son bord des « passagers clandestins, ressortissants ouest-africains » qui allaient chercher du travail au Gabon et en Guinée Équatoriale. Quelques mois plus tard, le même quotidien titrait encore : « L'immigration : de nouvelles victimes dans les eaux gabonaises » (22 juin 2013). Ce nouveau drame s'est produit près du Cap Estérias, dans les eaux de la Lowé, commune d'Owendo. Le transbordement entre la pirogue des passagers venus encore du sud-est du Nigeria et celle devant les acheminer à Libreville s'est mal déroulé. Parmi les rescapés qui ont eu la vie sauve en s'accrochant à des bidons vides, l'on dénombrait dix-neuf Burkinabè, deux Béninois et deux Nigériens. En moins de trois mois, trois pirogues ont coulé dans les eaux gabonaises⁴. Ces événements rapportés par la presse suscitent, par ailleurs, un sentiment d'invasion au sein de la population locale, selon nos enquêtés. La presse burkinabè, quant à elle, adopte un autre point de vue. Elle aborde plutôt les refoulements, les arrestations, les rapatriements de ses ressortissants, mettant en exergue les difficiles conditions de vie auxquelles les

émigrés s'efforcent de s'adapter au Gabon. Le quotidien *Sidwaya* titrait en 2009 « Diaspora burkinabè au Gabon : des roses et des épines » (*Sidwaya* 24 juin 2009). À côté de l'obstination de ces « braves aventuriers », gardiens de nuit, chauffeurs, couturiers ou commerçants, et quelques exemples de réussite dans les entreprises de construction qui tentent de promouvoir la culture burkinabè dans ce pays et rêvent de réinvestir au Burkina, certains « jeunes » se livreraient, en revanche, à des basses besognes (cambriolage). Deux ans plus tard, le magazine d'information *Fasozine* titrait : « 82 Burkinabè fuient le Gabon » (13 juin 2011). Cette fuite fait suite à une descente des forces de l'ordre gabonaises le 31 mai 2011 dans la localité de Minkébé, située à 200 km du Cameroun. Ces Burkinabè déguerpis faisaient partie d'un groupe de trois mille personnes ayant exploité artisanalement et illégalement une mine d'or concédée à une société occidentale. Réfugiés à Djoum au sud du Cameroun, ils avaient rejoint, dans un second temps, 350 autres ressortissants burkinabè en attente de rapatriement. Une année plus tard, *L'Express* du Faso alléguait « Burkinabè vivant au Gabon : sans carte de séjour, les étrangers sont des esclaves » (18 décembre 2012). Ce journal évoquait les arrestations, les rackets, les refus de paternité dont étaient victimes ces ressortissants. Indépendamment des angles de lecture pris pour relater cette immigration ouest-africaine, ces journaux s'accordent au moins sur le fait que ces mouvements entre le Gabon et certains pays ouest-africains, dont le Burkina Faso, sont récents.

La présence de communautés ouest-africaines au Gabon a été signalée bien avant la période coloniale. En 1875, le Français Pierre Savorgnan de Brazza entreprit l'exploration de l'Afrique de l'Ouest en remontant le cours de l'Ogooué vers le Gabon. Pour cette expédition, il engagea aussi bien des Gabonais que des Sénégalais, officiant comme *laptots*⁵, interprètes ou gardiens contre une faible rétribution. Léon Guiral, ancien attaché à la mission scientifique de l'Ogooué et du Congo, signalait la présence de Sénégalais sur le territoire en décembre 1880. Anciens *laptots* devenus traitants ou agents commerciaux, ils facilitaient les échanges entre les établissements de factoreries déjà installés au Gabon et les populations installées à l'intérieur du pays.

L'embauche des Soninké en tant que *laptots* au Congo français est une extension d'une pratique initiée au Sénégal. Au fur et à mesure que se poursuivait la pénétration coloniale française en Afrique, ces ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal étaient engagés un peu partout dans l'empire naissant, dans le cadre d'opérations militaires et professionnelles. Ils furent d'abord employés dans les missions de Brazza de 1876 à 1878 et de 1879 à 1882. Par la suite, après la démobilisation de la marine britannique, ils travaillèrent au sein d'entreprises britanniques, allemandes ou françaises qui, dès 1883, employaient 600 personnes au Congo, au Cameroun et au Gabon

(Manchuelle 2004). Ce phénomène de migration prit de l'ampleur, grâce aux réseaux d'écoles coraniques, pendant la première décennie du XX^{ème} siècle, lorsque des migrants réalisèrent l'intérêt qu'il y avait à développer le commerce des étoffes de Lagos jusqu'au Congo.

D'autre part, les traces laissées par les pêcheurs ouest-africains, togolais et béninois, le long des côtes gabonaises où ils pratiquaient la pêche itinérante, remontent au 19^{ème} siècle (Roux 1950 ; Loungou 2014). Ils ont formé les premiers villages ou campements de pêche vers 1940 dans la région de Port-Gentil (Loungou 2014). Dès 1953, des commerçants togolais et béninois furent rejetés par les populations autochtones (Pérouse de Montclos 1999). Ce phénomène n'était pas isolé et se reproduisit quelques années plus tard également en Côte d'Ivoire (expulsion des Anango qui dominaient l'activité commerciale de proximité) en 1958 (Bredeloup 1995).

L'arrivée de Burkinabè⁶ (Voltaïques) au Gabon paraît beaucoup plus récente. Néanmoins, la communauté burkinabè constitue aujourd'hui l'une des plus importantes communautés ouest-africaines au Gabon, à l'image des Sénégalais et probablement des Maliens. En 1994, le nombre de migrants sénégalais au Gabon était évalué à 15 000 par la Direction des Sénégalais de l'Extérieur (Ba 1996). En 2012, selon le premier conseiller de l'ambassade du Sénégal au Gabon qui se basait sur les estimations fournies par le Centre de la Documentation du Gabon, les Sénégalais étaient au nombre de 30 000, dont 9 000 en situation régulière (Wal Fadjri 14 février 2012). La communauté sénégalaise aurait ainsi doublé en vingt ans. D'après le Consulat Général du Burkina, 23 000 Burkinabè ont été immatriculés en 2014. En ajoutant la population non enregistrée, la population totale serait estimée à 30 000 personnes, selon les services consulaires (Entretien du 29 avril 2014). En comparant les chiffres mentionnés ci-dessus, la communauté burkinabè apparaît, sur le plan démographique, sensiblement aussi importante que la communauté sénégalaise, laquelle est en revanche plus anciennement installée.

La circulation des migrants entre le Burkina et le Gabon est aussi importante. Entre 2011 et 2013, les services consulaires ont délivré en moyenne plus de 1 500 « laissez-passer » par an, attribués à ceux qui effectuaient des retours temporaires (visites à la famille, funérailles, mariages, etc.) ou définitifs au pays. Sans être exhaustives, les données des rapports officiels d'activités du Secrétariat Permanent du CONASUR⁷ nous ont permis de déterminer qu'entre 2005 et 2010, 311 Burkinabè avaient été rapatriés du Gabon et du Cameroun. Et d'après l'Institut National de la Statistique et de la Démographie burkinabè (RGPH 2006), 4 261 émigrants burkinabè étaient installés au Gabon entre 2002 et 2006. Bien que ces ordres de grandeur soient très hétérogènes, ils

donnent néanmoins à voir la nécessité d'étudier cette migration qui n'a pas encore été suffisamment renseignée.

Main-d'œuvre constitutive du « Gabon flamboyant des années 1970-1980 »⁸

Les ressortissants voltaïques (aujourd'hui, burkinabè) sont signalés pour la première fois au Gabon dans les années 1970. Une société gabonaise du bâtiment – la SOACO (Société Anonyme de Construction) – a acheminé de manière irrégulière⁹ plus de deux mille travailleurs voltaïques par avions privés entre 1973 et 1975 à partir de la Côte d'Ivoire (Schwartz 1976). L'enrôlement des Voltaïques, pour la réalisation des grands chantiers publics, notamment la construction du « Transgabonais », s'est organisé à partir d'Abidjan (Kayser 1977). Ce recrutement de main-d'œuvre, qui aurait démarré officiellement, s'est poursuivi dans le cadre d'un accord de coopération technique entre le Gabon et la Haute-Volta, à partir du 30 mai 1974¹⁰. L'essor industriel et minier du Gabon dans les années 1960 a entraîné l'installation de Camerounais, de Congolais, de Nigériens, de Béninois, de Togolais et même de Voltaïques, souvent recrutés par des firmes industrielles (Bouet 1982). L'arrivée de ces premiers migrants voltaïques ou « travailleurs mossis » ne résulte donc pas d'initiatives personnelles, ni individuelles. Elle répond à une logique politique et économique de commande de main-d'œuvre au profit des travaux des entreprises de construction au Gabon.

Avec le boom pétrolier de 1974 qui fera du Gabon « l'émirat africain », une économie forestière tout aussi prospère et alimentant le marché européen de bois précieux, une monoculture cacaoyère d'exportation absorbant une importante quantité de la main-d'œuvre rurale, le Gabon, peuplé de moins d'un million d'habitants, faisait face à une véritable pénurie de main-d'œuvre aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif (Chouala 2004, 98).

Avant qu'ils soient attirés par les « promesses mirobolantes » de salaires très élevés au Gabon, les ressortissants de Haute-Volta avaient tous connu une expérience migratoire antérieure en Côte d'Ivoire. Ils avaient évolué dans plusieurs secteurs d'activités, dont l'agriculture, le commerce, l'artisanat. Mais la majorité avait exercé dans les services domestiques (cuisiniers, gardiens, chauffeurs). À la fin des années 1960, leur situation s'est dégradée en Côte d'Ivoire, selon nos informateurs. En 1969, le ralentissement de la croissance économique ivoirienne ainsi que la montée du chômage sont à l'origine d'incidents entre les nationaux et les migrants sahéliens (Toukara 2007). Plus nombreux que les autres, les Voltaïques se sont retrouvés en première ligne et ont été expulsés par charters. Ils étaient 300 000 installés en Côte d'Ivoire en 1965 pour une population étrangère totale d'un million (Toukara 2007).

Souvent assimilés à des pauvres ou à des mendiants dans un contexte marqué par des sécheresses répétées au Sahel, ils ont été quelques-uns à répondre à l'appel de l'eldorado gabonais. C'est alors que de 1974 à 1976, l'ambassade du Gabon à Abidjan s'est chargée de l'organisation du recrutement de la main-d'œuvre voltaïque.

« Je suis arrivé au Gabon en octobre 1974 par un contrat d'expatrié [sic] avec l'entreprise que l'on appelle SOACO, une société qui travaillait dans le BTP. C'est à Abidjan que nous avons été recrutés, [...]. Je suis venu avec le deuxième convoi. Le premier est venu le 1er octobre, et le second est arrivé le 15 octobre 1974 [...] » (Entretien avec Belem, 11 mai 2014).

Le choix des travailleurs voltaïques par les autorités gabonaises se conforme aux recommandations faites antérieurement par Claude Bouet (1978). Dans le sillage de la construction du Transgabonais, ce géographe français réalise une étude prospective où il fait quelques propositions aux autorités de l'Office du Chemin de Fer Transgabonais (OCTRA) quant à la nécessité d'une main-d'œuvre externe pour ledit chantier, et l'intérêt que le Gabon aurait à recruter un contingent d'agriculteurs pour résoudre une crise endémique fondamentale liée au déficit humain (1978). Il prévoit un dispositif combinant les départs en fin de contrat et les nouvelles arrivées de contractuels, soutenant que ce système migratoire doit être porté par une ethnie démographiquement importante, au point de pouvoir assumer une importante hémorragie de ces travailleurs. Il précise également que cette masse de travailleurs doit être coupée de ses origines, qu'il faut instaurer un recrutement familial et, enfin, créer des plantations le long de la zone de la voie ferrée pour soutenir les pionniers après le déclenchement de la migration (Bouet 1973, 1978).

Pour combler la pénurie de main-d'œuvre, Claude Bouet préconise le recrutement des Bamiléké du Cameroun, des Mossis de Haute-Volta ou encore des Wolofs du Sénégal. Dans une perspective essentialiste, il considère les Mossis comme des travailleurs appréciés dans l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire et prédisposés à la migration.

Sans doute, le mossi de Haute-Volta s'adapte relativement vite aux conditions de vie de la forêt ivoirienne (en pays Agni, au sud-est par exemple), à peu près semblables à celles du Gabon, à la différence de productivité près, conclut-il (Bouet 1978).

Ces propos montrent que les politiques de 'mise en valeur' des anciennes colonies en Afrique reposaient souvent sur des préjugés. Acheminés par avions dans le cadre de la construction du « Transgabonais » – cette voie ferrée qui a mobilisé pendant plusieurs années des milliers de travailleurs africains (Kayser 1977) –, les premières générations de travailleurs voltaïques sont employées dans les villes de Libreville et Franceville comme ouvriers, peintres, soudeurs,

carreleurs, maçons et cuisiniers. Les premiers ont-ils fait souche, ont-ils développé des réseaux de migrants à l'échelle régionale ? Les informations restent parcellaires à ce propos ; mais c'est une piste qui mérite d'être creusée.

La décennie 1990 ou l'arrivée de la seconde génération de migrants burkinabè

Les Burkinabè abordent la seconde phase de la migration à destination du Gabon entre les années 1980 et 1990. Ces flux concernent, d'une part, toujours les ressortissants burkinabè de la Côte d'Ivoire et, d'autre part, ceux qui viennent directement du pays d'origine. Parmi cette seconde génération, l'on distingue ceux qui arrivent par l'intermédiaire des premiers installés, « les anciens » qui sont devenus des têtes de pont ; et des 'aventuriers', ceux qui ont décidé de « tenter leur chance ». Ces migrants, contrairement aux premiers venus, forment une population plus hétérogène. Elle regroupe des enfants (scolarisés et non) d'immigrés déjà installés au Gabon, des commerçants venus du Burkina, et des migrants de Côte d'Ivoire fuyant la conjoncture économique des années 1980 et les prémices de la politique « d'ivoirité ». Les voies d'entrée scindent ces migrants en deux groupes. L'accès par la voie aérienne pour ceux qui ont l'autorisation légale d'entrée au Gabon, et les voies maritime et routière pour ceux qui y entrent de manière irrégulière.

Au milieu des années 1980, en dépit de la fin des grands chantiers de construction, des restrictions sur les conditions d'entrée dans le pays et des effets de la politique de *gabonisation*, les ressortissants ouest-africains continuent de se rendre au Gabon. Si le pays n'est plus « flamboyant », il continue néanmoins de faire rêver et d'attirer du monde. Le phénomène migratoire s'autonomise et l'État gabonais, qui estime ne plus contrôler la situation, tente de reprendre la main en optant alors pour des mesures plus radicales. C'est donc dans ce contexte que l'État a engagé plusieurs vagues d'expulsions de migrants en situation irrégulière entre 1992 et 1995.

« L'opération tonnerre » lancée en 1995 a conduit à l'expulsion de 55 000 immigrés ouest-africains, dont un millier de Burkinabè, selon le délégué des Burkinabè présent sur les lieux à cette époque.

On a convoqué les missions diplomatiques par le canal du ministère de la Défense pour dire que le gouvernement a décidé que si au 31 décembre 1994 (...) Le gouvernement du Burkina a trouvé un bateau qui a accosté ici. Nous avons organisé le recensement des Burkinabè, ceux qui sont à jour, ceux qui ne le sont pas, et les biens des uns et des autres. C'est après cela que le bateau est arrivé. Il y avait près de mille personnes à embarquer (Entretien avec Belem, 11 mai 2014).

Mais les effets de ces opérations n'ont été que de courte durée. De la même manière qu'aux États-Unis, la suppression des accords bilatéraux qui permettaient à des migrants mexicains temporaires de travailler légalement dans ce pays a entraîné l'avènement des « Wetbacks », la volonté de l'État gabonais de mettre fin à l'immigration africaine a produit les mêmes effets (Leroy 1952). Nombre de migrants sont progressivement revenus au Gabon alors que d'autres s'installaient au compte-gouttes, mais à un rythme régulier.

Les « nouveaux migrants » ou les « dos mouillés »

Les récentes entrées de migrants burkinabè s'inscrivent en effet dans un contexte général de dynamisation des migrations ouest-africaines vers le Gabon.

Bientôt nos plumes n'auront plus assez d'encre pour évoquer l'arrivée massive de sans-papiers dans notre pays. Cinq jours seulement après le renvoi de 200 immigrés clandestins, qui ne seraient pas encore arrivés à leur port d'origine (Porto-Novo au Bénin), la garde républicaine (GR) a arrêté dans la nuit de mardi à hier 31 autres 'dos mouillés'¹¹ qui venaient de débarquer d'une pirogue à la Sablière, au nord de Libreville, titrait le quotidien l'*Union* (29 octobre 2009).

Selon les responsables des Burkinabè du Gabon, c'est à partir du début des années 2000 que le nombre de ressortissants n'a plus cessé de croître : « chaque jour que Dieu fait, un jeune Burkinabè démarque à Libreville ». En 2003, le consul honoraire¹² estimait à 5 800 le nombre de Burkinabè immatriculés au Gabon. Dix ans plus tard, la population burkinabè au Gabon a quintuplé, ce qui a d'ailleurs conduit le gouvernement burkinabè à prendre de nouvelles dispositions, créant un consulat général au Gabon pour répondre aux besoins croissants de ses ressortissants. Ce renforcement de la présence burkinabè au Gabon se double de l'apparition d'un phénomène nouveau. Désormais, d'après les autorités consulaires et les enquêtés, les migrants burkinabè qui s'installent au Gabon sont des jeunes « yaana » et surtout « bissa », originaires de la région du centre-est du Burkina Faso. Bien que n'appartenant pas à l'ethnie majoritaire au plan démographique, les Bissa ont été les pionniers dans la migration vers l'Italie, ouvrant ce front au milieu des années 1990 (Blion 1996). Sur les 800 immigrés burkinabè estimés dans ce pays, les Bissa étaient 600 (Schmidt 2000). La décennie suivante, ils se sont réorientés vers la Libye, représentant majoritairement la communauté burkinabè. Ces observations nous amènent à nous interroger, avec Jean-Loup Amselle (1976), sur l'existence d'« ethnies migratrices ».

Rapatriés de la Côte d'Ivoire ou de la Libye, ou encore expulsés de la Guinée Équatoriale, ou enfin bloqués durablement au Cameroun, ces

« nouveaux migrants » sont marqués par la précarité. Les temps d'attente au Bénin, au Nigeria et surtout au Cameroun s'allongent pour certains, obligés d'y faire escale pour des raisons économiques, tout comme les temps de trajets pour achever le voyage. De quelques mois dans les années 1980 et 1990, ces temps passés en transit au Cameroun peuvent excéder aujourd'hui trois ans pour les nouvelles générations de migrants (Bredeloup & Zongo 2005). La mise en scène des naufragés ouest-africains venus par la mer est la plus médiatisée, et le terme de 'dos mouillés' a remplacé celui de migrants. Ces nouvelles assignations dépréciatives sont aussi à l'origine de tensions, voire de dissensions entre ces nouveaux venus et leurs compatriotes déjà bien insérés dans la société gabonaise ; elles conduisent à une réorganisation des communautés immigrées et montrent que les solidarités ne sont pas toujours mobilisées entre migrants de même origine.

Burkinabè du Gabon : émergence de dissensions et figures de réussite

À l'image d'autres communautés immigrées du Gabon, la 'famille' constitue le substrat sur lequel se structurent les Burkinabè (Owona Nguini 2004). Cette notion de famille est extensible dans la mesure où autant elle concerne les membres d'une famille précise d'un village donné, autant elle regroupe des Burkinabè originaires d'un même village ou d'une même région partageant ou non le même lignage. Informellement constitués, ces regroupements associatifs proposent de répondre aux besoins de leurs membres lors d'événements sociaux (mariage, naissance, maladie, décès, arrestation, emprisonnement). Leur fonctionnement est centré autour des assemblées mensuelles et des cotisations de leurs membres. Par ailleurs, un seul et même migrant peut appartenir à plusieurs organisations associatives. À côté de celles-ci, coexistent difficilement d'autres associations plus ou moins formelles et ouvertes à tous les ressortissants de la communauté (Association des Jeunes Burkinabè du Gabon ; Association des Sportifs Burkinabè).

Des tensions intra-communautaires croissantes

Des conflits générationnels traversent la communauté burkinabè du Gabon. Ils se manifestent notamment à l'occasion de rencontres communautaires, mais ils sont aussi perceptibles à travers les discours¹³ tenus par les aînés et les cadets, témoignant d'une prise de distance mutuelle. C'est ainsi que la création de l'Association des Jeunes Burkinabè, le 11 juin 2007, a été vécue par des compatriotes plus âgés comme un affront et interprétée comme une volonté d'inscrire une différence entre les cadets et les aînés. La réponse a été sans appel : ils ont interdit l'adhésion de leurs propres enfants à cette association, ne prenant pas en compte le fait que les migrants à l'origine de

cette structure souhaitaient non pas confisquer le pouvoir, mais donner la parole aux plus jeunes.

« Nous sommes venus trouver des anciens qui sont là (...). Nous avons essayé de monter quelque chose qui marche, que tout le monde voit, c'est visible [sic]. Il y a ceux qui disent que nous ne respectons pas les aînés. Vous avez votre frère ou votre fils qui milite dans une association où on dit que celle-ci ne respecte pas les vieux. Vous n'allez pas l'encourager à y militer... Il y a cette barrière liée à l'âge qui fait qu'on est mal compris. On fait tout pour saper nos activités » (Entretien avec les responsables de l'AJBG, le 5 mai 2014).

Le renouvellement constant des associations et de leurs leaders, à cause des détournements des cotisations par exemple, est également un indice des tensions, des crises qui les traversent. L'Union des Burkinabè du Gabon créée en septembre 2011, sous les auspices des autorités consulaires, peine encore à fédérer ces multiples regroupements, toujours en tension réciproque.

De la même manière, sur le marché du travail, des tensions émergent entre les anciens et les nouveaux venus. Redoutant la fragilisation de leur propre situation économique, les premiers n'hésitent pas à marginaliser les seconds, déjà en mauvaise posture. Arrivés le plus souvent au Gabon dans un dénuement extrême, les nouveaux sont prêts à accepter n'importe quel travail à n'importe quelle condition. Ces pratiques, qui entraînent une réduction des revenus dans les secteurs d'activités comme le gardiennage, ne sont pas du goût des anciens. Ils accusent par ailleurs leurs jeunes frères d'être à l'origine des vols, des bagarres et de mettre ainsi à mal l'image de travailleurs que renvoyaient par le passé les Burkinabè du Gabon. Cette situation a suscité un processus de différenciation entre les anciens et les nouveaux établis. Identifiés, d'une part, comme Bissa et d'autre part, comme jeunes Burkinabè arrivant directement de Côte d'Ivoire, ces nouveaux venus sont stigmatisés par les premiers venus qui leur reprochent de ternir l'image de la communauté burkinabè dans son ensemble.

Les Burkinabè étaient des travailleurs, mais à présent, ils sont impliqués dans les vols [...]. Ce sont eux [les Bissa] qui sont en train de salir l'image du Burkinabè. Ce sont les vols, les bagarres, les tueries (Entretien avec un ancien, le 9 mai 2014).

Quelques réussites flamboyantes pour une majorité qui peine à s'en sortir ?

Au regard de nos propres observations, il est apparu que les secteurs d'activités dans lesquels sont impliqués les migrants burkinabè, qu'ils soient nouvellement ou anciennement installés au Gabon, n'ont guère évolué depuis les années 1970. Ils exercent toujours comme employés de maisons (gardiens,

cuisiniers, chauffeurs), ouvriers sur les chantiers (maçons, peintres, carreleurs, manœuvres), travailleurs agricoles, activités qui n'exigent pas un savoir-faire particulier. En l'absence de qualifications, la majorité d'entre eux ne peut prétendre à d'autres opportunités de travail. Par ailleurs, le recrutement s'opère dans l'informel, que l'employeur soit un particulier ou une société privée. La présence d'un « frère » déjà en place devient alors une passerelle pour les nouveaux. L'activité de gardiennage continue d'être présentée comme une « niche burkinabè » par les autres migrants ouest-africains implantés au Gabon.

Cependant, anciens comme nouveaux, quelques ressortissants burkinabè ont pu asseoir des activités économiques importantes dans les domaines de l'entrepreneuriat (BTP), de la comptabilité et de la gestion des sociétés, de l'entrepreneuriat agricole et du commerce, redorant l'image de la migration burkinabè au Gabon. L'imam Ahmed¹⁴, notamment, fait partie de ces quelques notables burkinabè ayant réussi leur insertion sociale et professionnelle au Gabon. Il est arrivé à Libreville en 1978 par le biais d'un 'fils' pour lequel il avait servi de tuteur. Il l'avait aidé à trouver un poste de cuisinier à Abidjan. Premier importateur d'ovins et de bovins sur pieds à destination de Libreville, il a exercé cette activité de 1983 à 1987. Il a décidé d'abandonner la filière lorsque celle-ci a été prise d'assaut par d'autres commerçants, burkinabè, nigériens et maliens. Il a réinvesti une partie de ses gains dans une boutique de produits divers dans le quartier *Derrière la prison*, et s'est reconverti dans l'import-export de carcasses de bovins depuis le Burkina Faso. Avec les réseaux de relations qu'il a tissés au sein de l'*umma*¹⁵ gabonaise où il a occupé des fonctions de vice-président, il a acheté un terrain au quartier *Boulevard* où il a construit un grand bâtiment abritant des maisons à usage d'habitation mises en location, ainsi qu'une mosquée pour la prière des jours ordinaires. Parallèlement, il s'insère dans l'activité agricole après avoir acheté un champ de deux hectares auprès d'un coreligionnaire gabonais en 2004. Il y cultive de façon intensive des colatiers qui lui procurent des revenus importants dans l'exportation.

Plus jeune, Lamoussa a également réussi à s'élever dans l'échelle sociale au Gabon. Il est arrivé en 2005 à Oyem, quatrième ville du pays au regard de sa démographie, capitale régionale du nord, qui a la particularité d'être au carrefour des échanges entre le Cameroun, la Guinée Équatoriale et le Gabon. Il y a travaillé comme ouvrier saisonnier dans les champs d'un aîné jusqu'en 2010. Contraint de quitter son patron pour cause de salaires impayés, il s'est alors lancé dans l'entrepreneuriat maraîcher avec ses propres économies. Aujourd'hui, désigné comme le chargé de la vente de la production des entrepreneurs maraîchers burkinabè à Libreville, il a diversifié ses activités afin de réduire les risques dans ses affaires, mais surtout pour contrôler la filière en

aval comme en amont en acquérant deux « canters », ces petits camions de marque japonaise, pour le ramassage et le transport des produits maraîchers. Toutefois, ces figures restent encore exceptionnelles au sein de la communauté immigrée burkinabè.

Des parcours migratoires marqués par une incertitude croissante

Depuis quelques années, au nom de la sécurité, les pays d'immigration au Sud comme au Nord ont élaboré des politiques de contrôle aux frontières plus sévères, au point de transformer la « migration internationale en une course à obstacles », dont l'issue est de plus en plus incertaine (Piché 2012). L'incertitude devient centrale dans les parcours des migrants, conséquences des politiques migratoires, des crises économiques, et les recompositions permanentes. Ces redéploiements s'effectuent de plus en plus dans les pays du Sud (Minvielle 2013). La fermeture des destinations habituelles ou traditionnelles donne naissance à l'ouverture de nouvelles ou à la réouverture d'anciennes installations.

Une migration qui se recompose au gré des crises politiques

Après la fermeture des pôles migratoires ghanéen et nigérian, respectivement après les grandes expulsions de 1969 et de 1983, la Côte d'Ivoire était devenue le plus important pays d'accueil des communautés immigrés ouest-africaines, notamment burkinabè¹⁶. Mais la politique d'ivoirisation lancée en 1975, suivie de l'obligation de la carte de séjour en 1991, a amené les migrants burkinabè à adopter de nouvelles stratégies migratoires. Désormais, les uns ont accéléré leur circulation entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, tandis que d'autres rentraient s'installer au pays. D'autres encore ont essayé de rejoindre le Gabon ou l'Italie (Bredeloup & Blion 1997). Profitant des régularisations proposées dans le cadre de la loi *Martelli*¹⁷, des migrants burkinabè en provenance de la Côte d'Ivoire et majoritairement bissa ont émigré en Italie, rejoints plus tard par leurs frères qui avaient réussi à traverser la Libye et le détroit de Sicile. Par le biais de réseaux familiaux, la migration bissa en Italie s'est structurée et amplifiée au point de constituer une communauté évaluée à près de 760 personnes disposant d'un titre de séjour régulier, selon le ministère italien de l'Intérieur en 1994 (Blion 1996). Leur nombre serait passé de 3 000 en 2000, pour être estimé en 2014 par l'ex-vice consul du Burkina en Italie à 15 000 personnes (Entretien, 24 avril 2014).

Les années se succèdent sans pour autant que les conditions de vie des Burkinabè en terre ivoirienne s'améliorent. En septembre 1999, un différend foncier opposant un autochtone à un planteur burkinabè a viré à l'affrontement, faisant plus d'une centaine de morts parmi les Burkinabè et

environ 12 000 expulsés vers leur pays natal (Schwartz 2000, cité par Zongo 2003), 17 000, selon le CONASUR). Si le stock d'immigrés burkinabè reste encore très important en Côte d'Ivoire, les flux se sont ralentis. Et les événements survenus en septembre 2002, avec l'éclatement de la rébellion, ont aussi changé la donne. La communauté burkinabè a subi encore plus d'exactions que les autres ressortissants ouest-africains, sous prétexte que le Burkina Faso aurait constitué la base arrière de cette rébellion. Des milliers¹⁸ de Burkinabè ont alors été contraints de rejoindre leur pays d'origine.

La route vers la Libye a alors été considérée comme une alternative possible. Bien que présents depuis la fin des années 1990, ils étaient encore en nombre limité, comparativement aux autres ressortissants subsahariens. Si les discours panafricanistes de l'ancien président Mouammar Kadhafi ont convaincu certains, d'autres en revanche se sont orientés vers la Libye faute de mieux¹⁹, quelques-uns parmi eux espérant parvenir en Europe, et notamment en Italie, qui venait tout juste de durcir ses politiques migratoires. En dépit des expulsions massives de septembre 2002 dont ont été aussi victimes les Burkinabè de Libye, l'ambassadeur du Burkina à Tripoli constatait une remarquable croissance du nombre de Burkinabè les années suivantes (Bredeloup & Zongo 2005).

Toutefois, la guerre qui a éclaté en Libye à la suite des « révolutions arabes » en 2011 a entraîné des milliers de ressortissants d'Afrique subsaharienne sur les routes du retour. Après une intensification des flux entre le Sahel et le Maghreb pendant des décennies, cette crise semble redessiner les configurations actuelles de la migration burkinabè. Assistés ou rentrés par leurs propres moyens, ces « Libyens », comme on les nomme au Burkina, se sont tournés vers la Guinée Équatoriale et le Gabon, considérés comme les nouveaux espaces de rebonds. Le Gabon est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC²¹), qui n'est pas encore parvenue à faire de la libre circulation entre pays membres une réalité. Un protocole de libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et le droit d'établissement des ressortissants des pays membres existent depuis la création de l'institution, le 20 octobre 1983 à Libreville. Cependant, après une trentaine d'années et ce, malgré les décisions additionnelles à ce protocole, la CEEAC est en retard sur la question, comparativement à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce protocole devait entrer en vigueur le 1er janvier 2014 après maintes rétractions, mais est resté bloqué par la Guinée Équatoriale et le Gabon, les deux pays²² pétroliers à faible démographie. Principaux pays d'immigration, ils redoutent que la libre circulation ne favorise l'invasion et la prise d'assaut de leurs frontières par les ressortissants des pays voisins (Loungou 2010). La récente volonté de mettre en place une véritable politique migratoire

s'est soldée par la formulation du « Document d'orientation régionale de la CEEAC en matière de migration et de développement » (Ndione 2014). Le document d'orientation régionale, dont le plan d'action s'étend de 2014 à 2017, s'articule, entre autres, autour de la libre circulation des personnes et des défis de l'intégration, la migration transfrontalière et de la coopération régionale, le trafic et la traite des personnes.

Les effets des politiques migratoires gabonaises

Les mesures migratoires prises par l'État gabonais reposent sur un certain nombre de textes législatifs et réglementaires. La loi n° 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise (*Journal officiel*, 1986-07-01, 5-10) exige l'obtention d'un visa et institue une carte de séjour (pour un séjour excédant trois mois). La création d'un Conseil National de l'Immigration la même année (Décret n° 1001/PR du 31 juillet 1986 ; décret n° 2012/MDNSI/CAB du 28 janvier 1992 modifiant la composition du conseil) visait à assister le chef du gouvernement dans la conception et l'application de la politique nationale migratoire. Les actions en matière d'immigration dudit conseil tiennent compte de l'évolution économique et sociale du pays et de ses objectifs démographiques (Emmanuel Issoze Ngondet, 22 avril 2013). La création du Commissariat Général à la Documentation et à l'Immigration, devenu depuis 2006 la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), a matérialisé davantage l'élaboration d'une politique migratoire. Chargée de l'exécution de la politique du gouvernement en matière de documentation et d'immigration, cette structure veille au respect et à l'application des textes réglementant l'admission et le séjour des étrangers sur le territoire national, tout en contrôlant les activités des étrangers (*Journal officiel*, 1992-01, n°1/4, 2-3). Toute infraction aux dispositions prises en matière d'entrée sur le sol gabonais expose l'auteur à un refoulement aux frontières.

Les régularisations *a posteriori* des étrangers en situation irrégulière, signes de la souplesse des mesures, incitent et favorisent paradoxalement l'arrivée de nouveaux migrants ne remplissant pas les obligations d'admission sur le territoire, courant les risques d'expulsion et d'emprisonnement. En outre, les nouvelles générations de migrants viennent s'insérer dans les activités délaissées ou non désirées comme celles des chantiers de construction, des sociétés industrielles comme la SIAT (Société d'investissement pour l'agriculture tropicale au Gabon), et des activités agricoles, maraîchères notamment, qui peinent à trouver de la main-d'œuvre locale (Yawo-Ganyo 2010 ; L'Économie du mardi, 26 février 2013).

Si le renouveau des flux migratoires burkinabè à destination du Gabon s'explique en partie par l'agrégation des turbulences politiques dans les pays où étaient installés antérieurement les migrants, il s'opère dans un contexte régional constamment marqué par des expulsions (Bredeloup 1995).

En raison de la perméabilité des frontières, les gouvernements africains ont en général adopté, à l'égard des immigrés, une politique plus offensive-l'expulsion-que défensive : le refoulement à l'entrée du pays, la fermeture des frontières, l'obstacle du visa, l'imposition d'un certificat d'hébergement [...] (Pérouse de Montclos 1999:15).

Reconnu comme l'un des pays champions des expulsions sur le continent africain – des rapatriements par bateaux en passant par des reconduites aux frontières terrestres, l'on se rappelle encore les vastes expulsions des années 1992 et 1995, le Gabon a changé récemment de stratégie. Depuis l'expulsion de plus des 55 000 étrangers en 1995, il procéderait depuis par expulsions continues ou refoulements de petits groupes de migrants (moins d'une dizaine à plus d'une centaine) à chaque fois. Moins médiatisées aujourd'hui que celles de la Guinée Équatoriale, ces expulsions en provenance du Gabon ne sont pas moins importantes.

Le renforcement des restrictions à l'entrée au Gabon a eu un effet manifeste sur les itinéraires empruntés par les migrants ouest-africains. Jusqu'alors discret, c'est à partir des années 2000 que l'itinéraire maritime semble prendre une importance accrue et est rendu plus visible, à mesure que des naufrages sont documentés et que la presse fait état d'un nombre croissant de noyés, sur les côtes gabonaises provenant principalement de l'Afrique de l'Ouest. Cet itinéraire est emprunté également par les Burkinabè, « aventuriers », qui ne sont pas bien informés des risques encourus. La médiatisation de cet itinéraire laisse à penser que les migrants ouest-africains atteignent le Gabon uniquement par voie maritime. Toutefois, d'autres candidats burkinabè ont opté pour la route qui ferait l'objet de plus de surveillance que la voie maritime. Ils sont donc plus sujets aux arrestations policières, aux emprisonnements et aux rapatriements, lorsqu'ils passent par la frontière camerounaise. Pour éviter les barrières policières, ils empruntent des chemins non balisés les conduisant à traverser des rivières et des forêts où les attendent de jeunes braqueurs camerounais bien informés des itinéraires clandestins des candidats à destination du Gabon, et décidés à tirer profit de *l'économie de la migration*.

Selon nos informateurs à Libreville, c'est surtout à Kyé-Ossi, localité camerounaise frontalière au Gabon et à la Guinée Équatoriale, rebaptisée le « front »²², que la plupart des candidats burkinabè se retrouvent dans l'attente d'un passage, alors qu'une minorité transite par Douala ou Yaoundé. Ils y

espèrent tous une opportunité pour tenter ou *retenter* leur chance après avoir été arrêtés une ou plusieurs fois, par les gardes-frontières gabonais. Entre 2005 et 2006, selon le rapport du CONASUR, 181 migrants (parmi eux, des refoulés du Gabon, et des candidats ayant échoué au Cameroun) avaient été rapatriés par les autorités burkinabè à partir du Cameroun. De quelques mois dans les années 1990, l'attente au Cameroun se mesure aujourd'hui en années pour certains candidats burkinabè bloqués. Là, ils se font passer pour des Maliens et tentent de retrouver une santé financière avec des petits boulots aux revenus dérisoires (vendeurs d'eau, de gâteau, couturiers), d'où le prolongement de la durée du voyage. Cette dissimulation temporaire d'identité, de nationalité est censée les préserver d'éventuels problèmes avec la police, car un accord de libre circulation existe entre le Mali et le Cameroun depuis mai 1964. La situation est moins précaire pour ceux qui exercent des métiers comme la couture, la peinture, la maçonnerie. D'autres, enfin, font des va-et-vient entre Kyé-Ossi et Ebebéyine²³, à la recherche de petits boulots, l'adoption de cette stratégie étant de minimiser, par la mobilité incessante, les risques d'arrestation et d'emprisonnement qu'encourent ceux qui envisagent l'installation en Guinée Équatoriale. Kyé Ossi, village marché apparu dans la deuxième moitié des années 1970, est implanté au carrefour de trois États, donc cerné par des postes-frontières. Il n'est qu'à 3 kilomètres d'Ebebéyine, capitale de la province Kié-Ntem et ville (3^e principale ville après Bata et Malabo, avec une population de 53 500 habitants) au nord-est du pays. Comme d'autres villes équato-guinéennes, la ville d'Ebebéyine est touchée par la fièvre de la construction, secteurs d'activités « boostés » par le pétrole. Des migrants ouest-africains et camerounais y vont pour trouver des emplois (menuisier, électricien, couture).

Pour les étrangers en situation irrégulière, de même que la circulation à l'intérieur du territoire gabonais, la sortie du territoire se révèle tout aussi difficile que l'entrée. Le Gabon est comparé à un « trou et dès qu'on y tombe, il est désormais difficile de s'en retirer ». Cette métaphore explique l'absence de retours temporaires au Burkina Faso des migrants en situation irrégulière sur le sol gabonais. Si cette représentation véhicule également l'image d'un pays rude et surtout rend compte de la difficulté d'y réussir, elle traduit partiellement l'effet des « manières de faire » (De Certeau 1990) de l'État gabonais auprès des migrants ouest-africains. En effet, une fois à Libreville, faute d'une situation régularisée, la capacité de mobilité des migrants à l'intérieur comme à l'extérieur du pays est mise à mal, les procédures de régularisation étant liées aux humeurs des autorités étatiques. En outre, les sorties du territoire gabonais sont subordonnées à l'obtention d'un visa de 60 000 francs CFA, avec l'obligation de verser des pénalités en cas de non-respect de sa durée de validité.

Au regard des coûts d'acquisition de la carte de séjour compris entre 800 000 et 1 000 000 francs CFA, les migrants burkinabè se soumettent à plusieurs années de travail avant de la prendre en charge financièrement. Par ailleurs, s'il existe des filières qui permettent aux migrants d'atteindre de manière irrégulière le Gabon, il n'en existe pas pour repartir au pays, ce qui limite la mobilité des migrants en situation irrégulière ainsi que leur possibilité d'aller là où les opportunités seraient manifestement plus grandes pour eux.

Le problème, c'est qu'à Libreville, nous avons déjà tout montré. Moi, dès que j'ai ma carte de séjour, j'irai en province, c'est là que l'on gagne facilement de l'argent. (Entretien du 17 mai 2014 avec Idrissa, tablier et gardien du domicile d'un expatrié français).

Idrissa, qui a séjourné plusieurs mois dans un village gabonais, regrette déjà d'avoir rejoint Libreville où les opportunités de travail se sont réduites, mais n'a plus les moyens de repartir en province. Il n'est pas le seul dans ce cas.

Conclusion

Le Gabon abrite une forte communauté burkinabè composée d'anciens et de nouveaux migrants. La présence des premiers est visible depuis les années 1970, à la faveur de la politique d'appel de la main-d'œuvre initiée par les entreprises étrangères et entérinée par l'État gabonais. Cette présence burkinabè se renforce avec la seconde génération de migrants arrivés dans les années 1990. Freinés par les politiques migratoires restrictives engagées dans les années suivantes, les flux entre le Burkina et le Gabon se sont inscrits dans une nouvelle phase depuis les années 2000. Rapatriés, expulsés dans les pays d'installation antérieure, les « dos mouillés » tentent de faire du Gabon un refuge qui reste précaire au regard des 'manières de faire' de l'État qui ne leur garantissent pas un long séjour.

Le Gabon peut apparaître dans les stratégies migratoires burkinabè comme un pays d'accueil pour les « anciens », et un pays de repli ou de rebonds pour les « nouveaux ». Même si l'évocation d'un retour demeure une perspective partagée par tous les migrants rencontrés, il n'est pas exclu que même les nouveaux venus s'inscrivent dans une installation de longue durée. Les événements récents enregistrés en Centrafrique, les expulsions des Congolais de Brazzaville, les « menaces » à peine voilées des autorités gabonaises à l'endroit des étrangers sont autant d'éléments qui incitent certains à préparer leur retour au Burkina. Des ressortissants burkinabè ont déjà choisi de faire partir femmes et enfants pour les mettre à l'abri de possibles représailles. Toutefois, ces discours sont à relativiser, car parmi les anciens migrants burkinabè, encore installés à Libreville, certains y étaient venus afin de ramener leurs parents au Burkina.

Les mouvements migratoires à l'intérieur de l'Afrique sont non seulement liés entre eux, mais également connectés à ceux engagés à l'extérieur du continent. Le Gabon continue de faire partie de ces pôles structurant l'espace migratoire, malgré la fin des grands chantiers de développement, la politique de la gabonisation, les grandes expulsions des années 1990 et les refoulements actuels d'étrangers irréguliers. Il demeure l'un des pays les plus dynamiques et attractifs pour les migrants ouest-africains, notamment burkinabè.

Avec la volonté des États d'immigration d'inscrire les migrants dans une incertitude en érigeant des obstacles aux fins de mettre un terme aux flux, les migrants, sans cesse, s'adaptent et réadaptent leurs « tactiques », jouant toujours avec les mesures politiques de ces États.

Notes

1. *L'Union*, du 12 avril 2002. « Barracuda, village de pêcheurs créé en 1960 qui devrait alimenter Libreville en poisson, a augmenté pour atteindre 5000 habitants essentiellement constitués « d'expatriés ». Aujourd'hui, ce village de pêcheurs serait devenu un « pandémonium » où se réfugieraient des bandits de grand chemin de nationalité nigériane, ghanéenne, sierra-léonaise et libérienne.
2. Diminutif de « Ouest-africains », anciennement dénommés « AOFiens ».
3. Considérés comme tels dans la presse, certains ressortissants ouest-africains ont fini par s'y identifier.
4. Notre travail sur la presse n'a pas été systématique pour l'instant. Déjà, Cheick Oumar Ba, au milieu des années 1990, signalait ces noyades au large du Nigeria et du Cameroun.
5. Les laptots étaient des travailleurs africains qualifiés de « touche-à-tout ». Recrutés principalement le long de la côte sénégalaise, ils étaient employés comme auxiliaires militaires, porteurs, marins au service de l'administration française entre 1750 et 1900.
6. Le 4 août 1984, la Haute-Volta devient Burkina Faso, après le coup d'État et la prise du pouvoir par le capitaine Thomas Sankara qui rebaptise le pays. Désormais ses ressortissants se nomment Burkinabè.
7. Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation. Nous avons effectué ces calculs sur la base des Rapports d'activités du Secrétariat Permanent/CONASUR de 2005 à 2010.
8. L'ère minière et pétrolière du Gabon remonte bien avant 1960 ; c'est la flambée du prix du baril de pétrole entre 1973 et 1974 qui fit de l'État gabonais « l'émirat africain ». Son budget passa de 48 milliards de francs CFA à 151 milliards 400 millions en 1975, devenant l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois en Afrique subsaharienne, avec l'initiative de grands projets de développement.
9. Selon l'auteur, au départ de ce recrutement, il n'existe aucune convention entre la Haute-Volta et le Gabon.

10. Signée le 13 août 1973 à Franceville, la convention est ratifiée le 30 mai 1974 en Haute-Volta par décret 74-165, sous la présidence du général Sangoulé Lamizana.
11. Une expression populaire gabonaise pour désigner des migrants ouest-africains arrivés dans le pays par la mer. Elle rappelle celle des « Wetbacks » mexicains qui, fuyant la misère et les guerres locales, traversaient à la nage le fleuve frontière Rio Bravo pour entrer clandestinement aux États-Unis.
12. Philippe Chandezon, consul honoraire du Burkina Faso au Gabon de 1997 à 2010.
13. Observation ethnographique au marché de la tomate au quartier « Venez-voir ».
14. Distingué par le chef de l'État lors de la fête nationale en 2013 (distinction remise par le consul général au Gabon).
15. Mot arabe qui signifie la communauté islamique où la solidarité des musulmans est censée s'exprimer, qu'importent leurs différences nationales.
16. Selon le RGPH Côte d'Ivoire, 1998, la population burkinabè atteignait les 56,6 pour cent de la population étrangère et 14,56 pour cent de la population totale.
17. Cette loi visait à faciliter l'intégration des étrangers ressortissants d'États non européens séjournant en Italie et prévoyait la délivrance de permis de séjour temporaire de deux ans. Elle a permis aux migrants ouest-africains, Sénégalais et Burkinabè, de s'installer de manière pérenne dans les villes et provinces italiennes au cours de la décennie 1990.
18. Avril 2003, 200 000 rapatriés, selon le ministère de l'Action sociale, 118 000, selon le Premier ministre lors de son discours à l'Assemblée Nationale, et 360 000, selon Courtin et al., (2010).
19. Enquêtes de terrain sur « les migrants burkinabè de retour de Libye », février et mars 2012.
20. Elle regroupe dix pays (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Tchad).
21. Qui avaient bénéficié d'une dérogation par rapport à l'arrêté additionnel n°8/CEMAC-CEE-05, pendant une période transitoire, illustrent les pesanteurs qui subsistent en matière de libre circulation, malgré le cadre institutionnel et juridique (Zogo-Ngada 2011).
22. Cette image du « front » traduit la dureté de la vie des candidats à la migration gabonaise. Cette migration est assimilée, ni plus ni moins, à un engagement au combat, à la « guerre ».
23. Ville équato-guinéenne non loin du tripoint entre la Guinée Équatoriale, le Cameroun et le Gabon.

Références

- Amselle, J. L., 1976, *Les migrations africaines. Réseaux et processus migratoires*, Paris, Maspéro.
- Ba, C. O., 1996, Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux des originaires de la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal, Thèse de doctorat, Université Cheick Anta Diop.
- Blion, R., 1996, « De la Côte d'Ivoire à l'Italie. Pratiques migratoire des Burkinabè et logiques d'Etats », *Studi Emigrazione/Etudes migrations*, vol. 33, n° 121, pp. 47-69.
- Bouet, C., 1973, Rapport sur les possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale pour la construction du Transgabonais, Centre de Libreville, ORSTOM.
- Bouet, C., 1978, « Problèmes actuels de main-d'œuvre au Gabon. Conditions d'une immigration contrôlée », *Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de géographie de Bordeaux et de l'Atlantique*, vol. 31, n° 124, pp. 375-394
- Bredeloup, S., 1995, « Tableau synoptique. Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, pp. 117-121.
- Blion, R., Bredeloup S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », in B. Contamin, H. Memel-Fôté Eds, *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, Orstom, pp. 707-737.
- Bredeloup, S., Zongo M., 2005, « Quand les frères burkinabè de la petite Jamahiriyya s'arrêtent à Tripoli », *Autrepart*, n° 36, pp. 123-147.
- Chouala, A-Y., 2004, « L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée Équatoriale. Les dynamiques originales d'exportation de l'État d'origine », in L. Sindjoun, ed., *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Karthala, Paris, pp. 93-145.
- Courtin, F. et al., 2010, « La crise ivoirienne et les migrants burkinabè », *Afrique contemporaine*, vol.4, n° 236, pp. 11-27.
- De Certeau, M., 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Kayser, B., 1977, « Le rush sur le Gabon », *Tiers-Monde*, vol.18, n° 69, pp. 155-157.
- Léon, G., 1889, *Le Congo français. Du Gabon à Brazzaville*, Paris, Librairie.
- Leroy, G P, B. M., 1952, « Contribution à l'étude du problème des "Wetbacks". L'immigration clandestine mexicaine aux États-Unis », *Population*, 7^e année, n°2, pp. 334-337.
- Loungou, S., 2003, « Immigration et xénophobie », *Géopolitique africaine*, n° 10, pp. 255-268.
- Loungou, S., 2008, « L'espace maritime, une porte d'entrée de l'immigration clandestine au Gabon », *Gabonica*, Libreville, n° 2, pp. 87-101.
- Loungou, S., 2010, « La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités », *Belgo*, n° 3, pp. 315-330.
- Loungou, S., 2011, « Le trafic des enfants, un aspect de la migration ouest-africain », *Les Cahiers d'Outre-mer*, vol.4, n°256, pp. 485-505.
- Loungou, S., 2014, « La destruction des villages de pêcheurs au sud de Libreville. Une opération entre impératif sécuritaire et spéculation foncière », *L'Espace Politique*, vol. 1, n° 22, pp. 1-17.

- Manchuelle, F., 2004, *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*, Paris, Karthala.
- M'Bokolo, E., 2009, *Médiations africaines. Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, L'Archipel.
- Minvielle, R. 2013, *Parcours africains en Amérique latine ou comment s'ébauche un dispositif migratoire transatlantique Sud-Sud*, Thèse de doctorat, Université de Provence.
- Ngoie, T., G., 2014, « Libre circulation des personnes et défis de l'intégration », in B. Ndione, ed., *L'Afrique centrale face aux défis migratoires*, Bruxelles, ACP-MIGRATION, pp. 32-42.
- Owona, Ngiuini, M.-E., 2004, « Gouvernement des conduites et conduites de gouvernement dans les associations camerounaises de Libreville (Gabon) : sens, puissance et interdépendance des filières de circulation humaine », in L. Sindjouned., *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, pp. 267-332.
- Pambo-Loueya, C.-F., 2003, « Les étrangers et le travail au Gabon : rapatrier... unique solution ? », in C. Coquery-Vidrovitch et al., (éd.) *Etre étranger et migrant en Afrique au 20^{ème} siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion ; volume 2, Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Paris, L'Harmattan, pp. 333-352.
- Pérouse de Montclos M. A., 1999, « Des boucs émissaires parfaits. L'Afrique rejette ses propres immigrés », *Le Monde diplomatique*, p.15.
- Piché, V, 2012, « Production/gestion de l'incertain : la migration internationale comme une course à obstacles », Congrès de l'Association internationale des Sociologues de Langue Française, Rabat, Maroc, 2-6 juillet, pp.1-35.
- Rich, J., 2009, "Nous, les équato: Equatorial Guinean Immigrants in Contemporary Gabon", *Afro-Hispanic Review*, vol. 2, n° 28, PRISMA, pp. 113-131.
- Schwartz, A., 1976, *La problématique de la main-d'œuvre dans le sud-ouest ivoirien et le projet de pâte à papier. Bilan et perspectives*, Centre de Petit Bassam, ORSTOM,.
- Schmidt Di Friedberg O., 1995, « Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie », *Mondes en développement*, tome°23, n°91, pp.67-80
- Toukara Gary, 2007, « Côte d'Ivoire, 1970 : des charters pour migrants africains », GISTI, *Plein droit*, volume 1, n° 72, pp. 25-28.
- Yawo-Ganyo, G., 2010, *Le Gabon peut-il se nourrir ?*, thèse de doctorat, Université de Reims, Champagne-Ardenne.
- Zogo, Nkada, S-P., 2011, « La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la CEMAC et de la CEDEAO », *Revue Internationale de Droit Economique*, vol. 1, tome 26, pp. 113-136.
- Zongo, M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Revue Africaine de Sociologie*, vol. 7, n°2, pp. 58-72.
- Zongo, M., éd., 2011, *Les enjeux autour de la diaspora. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, l'Harmattan.



Retours, circulations, installations ? Les reconfigurations du système migratoire ivoiro-burkinabè

Florence Boyer* et Sihé Néya**

Résumé

Dans cet article – basé sur des données collectées à la fois à Ouagadougou et dans la province de la Comoé, (Burkina Faso) auprès des migrants de retour de Côte d'Ivoire ainsi qu'à bord du train reliant Ouagadougou à Abidjan – sont discutées les notions de retour et de circulation. Non seulement le retour ne débouche pas sur la rupture des liens transnationaux, mais il participe à la reconfiguration du système migratoire ivoiro-burkinabè. En effet, ce retour vers le pays d'origine peut constituer une opportunité pour s'orienter vers de nouveaux lieux pouvant s'instituer comme des espaces de ressource et de circulation.

Abstract

This article discusses the concepts of return and free movement of people based on data collected in Ouagadougou and the province of Comoé (Burkina Faso) from returnee migrants coming from Ivory Coast, as well as along the railroad linking Ouagadougou to Abidjan. It shows that a return fosters transnational ties and helps to reconfigure the Ivoir-Burkinabe migratory systems.

Introduction

Dans le champ des migrations internationales, la notion de retour reste peu définie, ses contours étant plutôt dessinés selon le contexte politique dans lequel elle est employée (CEPED 2004). Le manque de formalisation de cette notion est à replacer dans le cadre des études sur les migrations

* Chargée de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR 205 URMIS (IRD, CNRS, Université Paris-Diderot), Email : florence.boyer@ird.fr

** Doctorant, PRODIG, Université Panthéon-Sorbonne – Email : nesihe@gmail.com

internationales au cours des vingt à trente dernières années. En effet, l'usage même de la notion de migration, en lieu et place des notions d'émigration ou d'immigration, a réorienté la réflexion vers l'analyse des circulations, de l'entre-deux, au détriment de l'étude des installations. Sortant d'une approche binaire, la notion de migration a permis de mettre en évidence les liens entre les lieux et les individus, malgré la distance entre les lieux et l'absence parfois longue entre les personnes. Cette ouverture vers une analyse en termes de migration et, partant, de circulation, a conduit également à une relecture des espaces migratoires sous l'angle de l'éclatement ; des notions telles que l'espace en archipel (Quesnel 2009) ont cherché à décrire ces formes d'organisation socio-spatiale reposant à la fois sur la dispersion géographique et la circulation des individus et/ou des biens, des informations. Par extension, et selon une approche plus anglo-saxonne, l'espace transnational s'est imposé comme une notion permettant de penser les migrations internationales, les différentes circulations et les liens entre les lieux et les personnes, en regard et en complémentarité de la notion de diaspora (Faist 2000 ; Bruneau 2010 ; King & Christou 2010). « Transnational social spaces consist of combinations of ties and their contents positions in networks and organizations that can be found in at least two geographically and internationally distinct places » (Faist 2000, p. 197). Ces approches appréhendent en commun l'espace migratoire selon une logique de fluidité, c'est-à-dire un espace qui autorise des situations de co-présence malgré la distance et qui met au premier plan les paradigmes de la mobilité et de la relation plutôt que ceux de la sédentarité ou de la fixité (Cortes 2011 ; Rétaillé & Walther 2014).

Ces différentes approches, ici rapidement décrites, n'ont ainsi abordé que marginalement la notion de retour, dans la mesure où elle s'inscrit *a priori* davantage dans une logique de sédentarité, d'installation, voire de « fin » de la migration. Cependant, le retour ne signifie pas systématiquement l'arrêt des mobilités. De même que la migration de retour ne renvoie pas toujours à une réinstallation dans le lieu de départ (CEPED 2004) : le retour peut être temporaire, tout comme il peut s'effectuer dans un lieu autre que celui d'origine, par exemple dans la capitale ou une ville secondaire. Dans un contexte où, d'une part, les politiques migratoires mettent à mal la capacité de circulation des individus et où, d'autre part, le traitement réservé aux étrangers par certains États met en péril les processus de circulation comme d'installation, la notion de retour retrouve une certaine pertinence. Comment ces notions de circulation et de retour s'articulent-elles dans ce contexte ? Sans prétendre formaliser une nouvelle définition de la notion de retour, notre objectif est d'articuler la réflexion autour de ces deux notions, en les

considérant non pas comme contradictoires, mais comme des moments originaux dans les parcours migratoires. Elles doivent permettre de décrire un état particulier de la vie de l'individu au lieu d'être des catégories qui caractériseraient des trajectoires de migrants.

Cette réflexion est abordée dans le contexte particulier des migrations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. S'il est admis aujourd'hui que les liens et relations entre ces deux pays sont structurés notamment par un système migratoire, celui-ci s'est construit progressivement, trouvant son origine dans des mouvements forcés, organisés ou non pendant la colonisation. Considéré comme un pôle économique par les colons, la Côte d'Ivoire avait besoin de la main-d'œuvre disponible dans la colonie voisine de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). À la suite des indépendances, cette migration s'est amplifiée en lien notamment avec le développement des cultures de rente (le café et le cacao) (Balac 2002 ; Cordell, Gregory, Piché 1994). Ainsi, de nombreuses familles burkinabè se sont installées dans les espaces ruraux et urbains ivoiriens, toutes ne parvenant pas à conserver un lien avec leur espace d'origine au fil des générations. À partir des années 1980, et surtout dans les années 1990, la crise économique conjuguée à la mise en place de politiques xénophobes, puis à l'éclatement du conflit dans les années 2000, a conduit à des *retours* de Burkinabè de Côte d'Ivoire - un certain nombre d'entre eux étant nés dans ce pays - (Tapinos 2002). Ces bouleversements sont aussi à l'origine d'une réorganisation de l'espace des circulations. Si les liens entre ces espaces restent forts, la reconfiguration des mouvements de personnes, mais aussi des systèmes d'activités, constituent une occasion d'interroger les pratiques de mobilité qui ont pu alors émerger. L'espace migratoire ivoiro-burkinabè n'est pas le seul à structurer la migration internationale du Burkina Faso ; des liens forts, des filières existent, par exemple, avec le Ghana, la Libye ou l'Afrique centrale, certains étant tout aussi anciens que ceux avec la Côte d'Ivoire. Nous faisons ici, cependant, le choix de nous concentrer sur ce seul système migratoire ivoiro-burkinabè.

Cette réflexion sur les notions de retour et de circulation dans le cadre de l'espace ivoiro-burkinabè s'appuie sur une hypothèse forte : l'espace des circulations et, plus largement, l'espace transnational, est avant tout un espace de ressources à l'échelle du groupe familial ou des individus (Cortes 2011). On peut alors se demander comment, en fonction de l'histoire et des dynamiques de l'espace migratoire, et en fonction du moment observé dans les trajectoires individuelles et familiales, la circulation et/ou le retour constituent des formes de mobilité permettant de réactualiser le système de ressources sociales et économiques issu de la dispersion.

Ainsi, nous nous interrogerons dans un premier temps, au Burkina Faso, sur les lieux, mobilisés à l'occasion de cette reconfiguration des mouvements migratoires en tentant de montrer comment un lieu s'institue ou non comme un espace ressource selon les moments des parcours migratoires et les choix opérés en termes d'espace de vie. L'échelle des trajectoires individuelles sera prise en compte dans un second temps, afin d'apprécier les renégociations à l'œuvre qui permettent aux individus de s'inscrire dans des logiques individuelles ou collectives pour mieux capter ces ressources.

Quel choix d'espace de vie dans la migration : s'arrimer à un lieu de résidence ou s'inscrire dans la circulation ?

Relier exclusivement la dynamique des retours de Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso à la crise économique qui a touché le premier de ces pays dans les années 1980, à la mise en place des premières politiques xénophobes à la même période ou au conflit des années 2000, serait une erreur d'interprétation (Blion 1996). En effet, dès le début des années 1970, plus précisément entre 1969 et 1973, sur un total de 336 022 départs enregistrés vers la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'enquête sur les migrations voltaïques de 1974, 290 716 ont eu lieu dans la zone rurale, avec 204 845 départs dans le milieu rural mossi (centre du pays) et 77 761 dans la zone rurale de l'ouest ; les retours se sont également orientés vers le milieu rural, c'est-à-dire vers la principale zone de départ originelle (Gregory, Cordell, Piché 1985). Ainsi, l'émigration vers la Côte d'Ivoire repose, d'une part, sur une logique d'installation essentiellement dans les zones de plantation de café et de cacao, s'apparentant à une migration de colonisation. Des migrations circulaires se développent, d'autre part, permettant ainsi de faire face à l'inactivité de saison sèche dans la zone sahélo-soudanienne (Gregory, Cordell, Piché 1985 ; Marchal, Quesnel 1997).

Processus d'installation en Côte d'Ivoire, logique de circulation, mais aussi retour et/ou réémigration, définitifs ou non, vers l'espace d'origine ou non, constituent autant de formes de mobilités, partie prenante dans le processus de construction d'un espace migratoire ivoiro-burkinabè. La complémentarité des lieux, des formes de mobilité, comme des organisations socioéconomiques qu'elles sous-tendent, a conduit à une « installation de la mobilité », c'est-à-dire à la mise en place d'un système reposant sur la dispersion des individus, la circulation de certains, la sédentarité d'autres et la capacité à saisir des opportunités qui se présentent dans la mobilité (Marchal, Quesnel 1997).

Sans pour autant affirmer que cet espace migratoire reposait sur une grande fluidité des circulations des personnes comme des biens, il n'en reste

pas moins que la mise en place de mesures à l'encontre des étrangers à partir des années 1990, puis le conflit qui a marqué les années 2000 en Côte d'Ivoire, ont conduit à des transformations notables des pratiques, sans pour autant qu'elles ne mettent en péril l'ensemble des mobilités. Nous n'avons pas la prétention ici de décrire l'ensemble de ces reconfigurations. Nous avons fait le choix de nous focaliser sur deux espaces originaux qui ont été le théâtre de l'arrivée de Burkinabè de Côte d'Ivoire depuis les années 1990 : il s'agit de la capitale Ouagadougou³ et de la province de la Comoé⁴, frontalière de l'espace ivoirien et située au sud du pays. Le point commun entre ces deux espaces est qu'il ne s'agit pas historiquement des grandes zones de départ du Burkina Faso, celles-ci se situant surtout au centre du pays.

Venir s'installer à Ouagadougou obéit à des logiques qui dépendent à la fois de l'âge de l'individu, des contraintes propres au contexte ivoirien, mais aussi du moment où s'effectue ce mouvement dans la trajectoire individuelle et familiale. Ainsi, dès la fin des années 1980 et surtout à partir des années 1990, nombre de déplacements vers le Burkina Faso, et particulièrement la capitale, ont été motivés par la scolarisation. En effet, les mesures xénophobes présidant à l'entrée dans les universités ivoiriennes ont conduit les familles à réorienter leurs enfants vers Ouagadougou, seule ville équipée alors d'un établissement universitaire⁵.

Je suis venu au Burkina, parce que je ne pouvais pas suivre les années universitaires en Côte d'Ivoire, elles coûtent trop cher. Non seulement un étranger ne peut pas suivre les études universitaires en Côte d'Ivoire, alors qu'ici au Burkina même, n'ayant pas de parents, on pouvait au moins s'inscrire à l'université. Et là puisqu'il y a les parents dans la famille élargie, ils m'ont fait appel de venir, ils vont me soutenir, je suis ici avec eux (SA, 26 ans, venue à Ouagadougou en 2006. 11/07/2010).

Né en Côte d'Ivoire, SA a conservé la nationalité de ses parents⁶, ce qui lui confère un statut d'étranger grévant lourdement sa capacité à entrer à l'université à Abidjan. À l'inverse, à Ouagadougou, il peut bénéficier, faute de bourse d'études mensuelle, du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER), c'est-à-dire de l'appui financier versé par l'État burkinabè aux étudiants non boursiers. Ce cas peut être considéré comme exemplaire du parcours de nombre de jeunes, nés ou arrivés à l'enfance en Côte d'Ivoire, ayant atteint l'âge de la scolarisation dans le second degré ou le supérieur dans les années 1980-1990. Le départ pour Ouagadougou s'est imposé à eux pour assurer une continuité dans leur parcours scolaire, bien que tous n'aient pu bénéficier de conditions d'accueil favorables dans la capitale burkinabè (Batenga 2003). En resituant la mobilité de ces jeunes dans une logique générationnelle, il est possible alors de la qualifier de retour,

et ce, d'autant plus que ces jeunes se tournent vers le pays dont ils ont la nationalité. Cependant, cette logique de retour s'inscrit dans le cadre d'un espace migratoire marqué par le maintien de liens, de circulations ou par des ré-émigrations. Autrement dit, le retour signifie moins une transformation des mobilités que l'introduction d'un lieu « nouveau », Ouagadougou, associé à une activité particulière, la scolarisation dans l'enseignement supérieur.

Les jeunes en cours d'études ne sont pas les seuls à s'être orientés vers la capitale burkinabè. En effet, d'autres migrants ont opté pour Ouagadougou, soit parce qu'ils étaient originaires de cette ville ou des villages proches, soit parce que des opportunités professionnelles se sont offertes à eux, soit parce que de nouvelles contraintes familiales se sont imposées à eux. Ces mouvements concernent des personnes plus âgées, hommes ou femmes, certaines ayant gagné la Côte d'Ivoire pendant leur jeunesse alors que d'autres y sont nées. Par exemple, sur le plan professionnel, la popularité de la mode, de la cuisine et de la musique ivoirienne dans la capitale burkinabè a permis à de nombreux coiffeurs, couturiers, cuisiniers ou Djs de mettre à profit leur savoir-faire acquis en migration. Pour les étudiants, comme pour les travailleurs, Ouagadougou constitue un espace de possibles opportunités, d'autant que certains ont pu s'appuyer sur des liens sociaux anciens et entretenus dans le temps. À l'inverse, pour s'installer à Ouagadougou, d'autres se sont appuyés sur des relations tissées en Côte d'Ivoire et qu'ils ont pu réactiver ou étendre jusque dans la capitale burkinabè.

Ainsi, sans occulter le fait que de nombreuses arrivées de Burkinabè de Côte d'Ivoire à Ouagadougou (comme dans le reste du pays) se sont opérées dans l'urgence à la suite du conflit ivoirien d'autres retours ont un caractère plus ordinaire, et ce, même s'ils ont eu lieu en période de crise (Bredeloup 2003 ; 2006). Le choix de s'installer à Ouagadougou renvoie à l'émergence ou à la consolidation d'un lieu jusqu'alors marginal dans le système migratoire.

De la même manière que Ouagadougou, et contrairement au pays mossi connu comme étant la zone de départ par excellence vers la Côte d'Ivoire, la Comoé n'a pas été par le passé une importante zone d'émigration. Pourtant, à partir de la fin des années 1990, nombreux sont les migrants qui ont fait le choix de s'installer dans cette province du sud du Burkina Faso à l'occasion de leur retour de Côte d'Ivoire, alors même qu'ils étaient originaires d'une autre province (Zongo 2003 ; 2008). Ce choix permet de réinterroger les contours de l'espace migratoire ivoiro-burkinabè et d'apprécier la place dévolue à la Comoé dans le contexte actuel au Burkina Faso.

Divers facteurs ont motivé ces choix. Tout d'abord, la Comoé se trouve à mi-chemin entre les lieux de résidence en Côte d'Ivoire et leurs villages

d'origine. Ensuite, son potentiel agro-sylvo-pastoral et foncier est aussi très important. Ainsi, un migrant originaire de la province du Yatenga (centre du Burkina Faso), arrivé dans la Comoé en 2002, souligne que « étant ici [dans la ville frontalière de Niangoloko], on est plus proche de la Côte d'Ivoire. Il ne peut se passer un jour sans qu'on ait des informations de là-bas [Pelezi] ». L'accès facile à l'information en provenance ou à destination de la Côte d'Ivoire s'effectue grâce aux passages réguliers de transporteurs et voyageurs qui relient les deux pays ; des bus, en particulier, peuvent transporter autant le courrier, l'argent, les marchandises que les voyageurs, activant la circulation entre les lieux.

Les disponibilités foncières, plus importantes dans la Comoé que dans les villages d'origine, ont également déterminé le choix de la province comme résidence d'installation. En effet, la province de la Comoé avec celle de la région administrative du sud-ouest – toutes deux frontalières à la Côte d'Ivoire – représentent le front pionnier agricole le plus récent du Burkina Faso. Des migrants internes en provenance de la *vieille zone de colonisation agricole* dans l'ouest septentrional et du *pays mossi* s'y sont également implantés (Mathieu, Lavigne Delville et al. 2003 ; Yao 2004 ; Néya 2007 ; Zongo 2008). Agriculteurs pour nombre d'entre eux, les migrants de retour n'ont fait que suivre l'évolution des fronts pionniers agricoles orientés du Nord vers le Sud. Certains ont choisi de s'installer dans un premier temps dans la *vieille zone de colonisation agricole* ou le *pays mossi* au centre du pays, avant de continuer ensuite vers le Sud et notamment la Comoé, faute de terres suffisantes. D'autres, à l'inverse, se sont orientés directement vers la Comoé.

Traversée à la fois par le chemin de fer et la route bitumée, la Comoé et, plus précisément, la petite ville de Niangoloko, abrite plusieurs infrastructures liées à la frontière : des postes de police et de douane pour le contrôle du train, d'autres pour le contrôle des flux routiers. Ainsi, au-delà de l'attrait pour le foncier disponible, cette zone bénéficie d'une rente de situation. En tant que ville frontalière, Niangoloko permet l'essor d'un commerce transnational, favorisé autant par le différentiel de prix pour nombre de produits que par la rareté d'autres produits de part et d'autre de la frontière. Niangoloko s'est imposée, en particulier dans les années 2000, comme une ville de repli pour de nombreuses familles migrantes, participant largement de l'expansion urbaine. Cependant, cette position de retrait ne présente à bien des égards qu'un caractère temporaire. Depuis que la situation s'est apaisée en Côte d'Ivoire, des hommes, essentiellement, y repartent pour tenter de retrouver du travail, tout en laissant leur épouse et leurs enfants à Niangoloko. Les femmes sont nombreuses à faire du commerce dans l'espace communément appelé *zone douane* à Niangoloko, un espace marchand dynamique jour et nuit.

Tout comme à Ouagadougou, la province de la Comoé et la ville de Niangoloko sont autant de lieux que les migrants se sont réappropriés, soit en fonction des opportunités qu'ils pouvaient offrir, soit en raison de liens particuliers qu'ils y avaient tissés. Cependant, ces lieux n'occupent pas les mêmes fonctions dans l'espace migratoire ivoiro-burkinabè en cours de reconfiguration. Alors que la capitale s'est imposée comme un espace de retour, la province de la Comoé apparaît comme un lieu où émergent de nouvelles circulations ; plus spécifiquement, la ville de Niangoloko, après avoir constitué un espace de repli, choisi aussi en fonction de sa proximité avec la Côte d'Ivoire, semble s'instituer comme espace pivot entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

L'espace migratoire comme ressource : trajectoires individuelles et négociations familiales

L'espace migratoire ivoiro-burkinabè se reconfigure ainsi depuis une vingtaine d'années en fonction des événements qui ont bouleversé la Côte d'Ivoire, mais aussi en fonction des opportunités offertes sur le territoire burkinabè. De nouveaux lieux sont investis par les migrants, d'autres changent de fonction ou de rôle ; mais, quels qu'ils soient, ces lieux traduisent autant des logiques d'installation que des pratiques de mobilités hétérogènes (activation des circulations, essor des migrations temporaires, combinaison de migrations internes et internationales...). De quelle manière les trajectoires individuelles et familiales participent-elles aussi de la fabrique de cet espace migratoire ? Plus que des catégories de mobilité, nous proposons d'observer des moments de la trajectoire individuelle ; en effet, il s'agit de considérer une pratique migratoire ou un mode de résidence comme partie prenante d'une expérience individuelle originale. Plus que des profils ou des figures de migrants, nous avons distingué des pratiques qui se redéfinissent en fonction du contexte dans lequel elles s'insèrent, faisant l'hypothèse qu'un même individu peut articuler plusieurs types de déplacement et de fonctionnement tout au long de sa trajectoire.

Parmi ceux qui se placent dans une logique de retour impliquant un changement de résidence (de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso), plusieurs comportements résidentiels et de mobilité peuvent être identifiés. Les uns projettent une réinstallation au Burkina Faso en faisant en quelque sorte table rase de leur passé ivoirien. D'autres, en dépit de ce « ré-ancrage » dans le pays d'origine de leurs parents, conservent néanmoins des liens forts avec l'espace ivoirien, ce qui les conduit à y opérer des visites régulières. Pour d'autres encore, l'arrivée au Burkina Faso participe de circulations alternées entre les deux pays, souvent en association avec une activité commerciale. D'autres enfin,

en situation d'échec ou ayant laissé derrière eux une activité ou un segment de leur famille, font le choix de repartir vers la Côte d'Ivoire. Si ces choix sont souvent contraints par le contexte politique et économique ivoirien, ils sont aussi à réinscrire dans l'espace familial, envisagé autant comme un espace d'expression de formes d'autorité et de hiérarchie que comme un espace de négociation n'excluant pas la manifestation de l'autonomie.

« *Retour-installation* » et « *retour-visite* » : sortir de l'espace migratoire ou y rester ?

Le retour, qu'il ait lieu à Ouagadougou ou dans la province de la Comoé, ne signifie pas automatiquement la fin des mobilités, bien que certains semblent avoir fait le choix d'une installation durable au Burkina Faso. Le contexte familial, mais aussi les circonstances et le moment de l'arrivée sont autant d'éléments pouvant influencer les décisions ultérieures :

J'aime bien le pays [Côte d'Ivoire], mais je me sens bien ici dans mon pays. C'est quand je suis venu ici que je me suis rendu compte de la pression, du stress que je subissais là-bas, pression sociale et tout. C'est quand je suis arrivé ici que je me suis libéré de la tête. Le pays [Côte d'Ivoire] me plaît bien, mais ce n'est pas dans mes projets, peut-être pour une mission (JD, 33 ans, arrivé à Ouagadougou en 1993, Entretien en juillet 2010).

Arrivé à Ouagadougou à l'âge de 16 ans, JD a créé sa propre entreprise d'informatique, ainsi qu'un restaurant. Bien que son retour ait été décidé par son père, ce dernier préférant rester à Abidjan jusqu'à sa retraite en 2007, pour JD, l'installation à Ouagadougou fut l'occasion de reconsidérer son expérience ivoirienne ; progressivement, selon ses propos, il a commencé à « préférer » la capitale burkinabè. Cette nouvelle perspective s'est trouvée confortée par le retour de ses parents, frères et sœurs, retour qui s'est étalé entre 1993 et 2001. JD n'a actuellement plus de famille à Abidjan. Cette situation contribue à son positionnement fort à Ouagadougou ; ses parents proches, à qui il apporte une aide, résident exclusivement à Ouagadougou ou à Kaya. Cependant, avant d'affirmer son ancrage ouagalais, JD a effectué des allers-retours avec la Côte d'Ivoire. À la fin des années 1990, il a dû quitter Ouagadougou en raison de ses activités politiques et militantes, et est parti « se faire oublier » en Côte d'Ivoire pendant deux ans. L'absence de liens familiaux en Côte d'Ivoire et l'affaiblissement progressif des liens amicaux semblent jouer en faveur d'une installation durable à Ouagadougou, voire d'une « sortie » de la logique migratoire. Le parcours de JD illustre l'organisation du retour par le chef de famille (son père), qui, progressivement, « rapatrie » sa famille au Burkina Faso, autant en fonction de sa propre situation et de celle de ses enfants que du contexte politique et économique ivoirien.

Inversement, des formes de mobilité peuvent persister au sein de l'espace migratoire ivoiro-burkinabè, lorsque des liens forts perdurent entre les deux espaces de vie.

J'ai de la famille qui reste là-bas. Je repars ; tout dernièrement j'étais là-bas. Je ne peux pas faire une année sans aller là-bas. J'ai des frères, des sœurs. Comme mon père a travaillé dans une société immobilière, on a un logement qui nous appartient. Et ma plus belle partie de ma vie, c'est là-bas, mes meilleurs amis (RL, 46 ans, venue à Ouagadougou en 1986, juillet 2010).

Né en Côte d'Ivoire de parents burkinabè, RL est arrivé à Ouagadougou pour la première fois à l'âge de 22 ans, pour y effectuer ses études supérieures. Ayant débuté sa carrière de journaliste en 1990 à la Radio Nationale du Burkina Faso, il a fait le choix de parfaire sa formation à Abidjan ; ainsi, en 1995, il est reparti en Côte d'Ivoire pour préparer une licence et une maîtrise en communication. Cependant, l'ensemble de sa carrière professionnelle ainsi que la fondation de sa famille ont eu lieu à Ouagadougou. Orphelin avant son arrivée au Burkina Faso, il est le seul de sa fratrie à avoir fait le choix de s'y installer. La persistance de liens familiaux étroits à Abidjan, ainsi que l'entretien des relations amicales à l'occasion des congés annuels contribuent à placer RL dans une logique porteuse de circulations, malgré son installation de longue durée à Ouagadougou.

Outre le maintien de liens étroits en Côte d'Ivoire, des intérêts économiques peuvent aussi participer de la poursuite de mobilité. Ainsi, ceux qui conservent des ressources en Côte d'Ivoire – pensions de retraite non versées au pays d'origine, plantations, rentes immobilières, commerce, etc. – s'y rendent régulièrement : « *Moi je suis deux pieds* », note KS. L'instabilité dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire – notamment à Tabou – a conduit KS à regagner le Burkina Faso en 1999, choisissant de s'installer à Niangoloko plutôt que dans son village d'origine en *pays mossi*. Ses enfants, en revanche, sont restés en Côte d'Ivoire : « *on ne peut pas envoyer tous les enfants ici parce qu'ici [au Burkina Faso] il n'y a pas de travail* ». Mais KS continue deux à trois fois par an à rendre des visites en Côte d'Ivoire, en plus de ses plantations et habitations, se trouve un segment de sa famille. L'organisation familiale du retour et des circulations vient à l'appui de la gestion d'intérêts économiques, également pensés à l'échelle de la famille. En effet, un segment familial resté en Côte d'Ivoire gère la plantation et un autre l'exploitation agricole ou le commerce entrepris au Burkina Faso, les deux segments restant en contact dans une logique d'entraide, de complémentarité ou d'interdépendance.

Originaire de la province de la Comoé, OA inscrit son parcours dans la même logique que KS. Rentré dans son village d'origine en 2009, avec ses épouses et ses enfants les plus jeunes, pour s'occuper de la gestion de la cour

familiale en remplacement de son aîné décédé, OA a délégué à San Pedro la gestion de sa plantation à ses enfants mariés. Ces derniers, après chaque récolte et vente de cacao et de café, lui envoient de l'argent par le biais des transporteurs et cet argent est réinvesti au Burkina Faso dans l'entretien de la famille. Si l'intention d'OA est d'évoluer dans l'entre-deux, en réalité il n'est reparti en Côte d'Ivoire qu'une seule fois, en 2009, pour rendre visite à ses enfants et contrôler l'état de la plantation. Ces « retours-visites » n'ont pas uniquement des objectifs sociaux, mais ils peuvent aussi avoir pour vocation d'entretenir des intérêts économiques. Par exemple, des parents, aujourd'hui réinstallés au Burkina Faso, qui avaient contracté des accords fonciers avec les autochtones, lorsqu'ils résidaient en Côte d'Ivoire, sont conduits à opérer des visites régulières dans leurs plantations pour éviter que ces accords soient remis en cause sous prétexte que ce sont dorénavant leurs enfants qui les gèrent (Chauveau 2005).

Ces retours que nous requalifions de « retour-installation » et de « retour-visite » sont aussi le reflet de changements en cours dans la répartition des ressources migratoires. Alors que dans le premier cas, les individus semblent déménager leurs biens en même temps qu'ils se réinstallent physiquement au Burkina Faso, dans la seconde situation, le retour et la réinstallation sont gérés au sein même de l'espace migratoire, l'expression « Moi, je suis deux pieds » employée par KS pour se qualifier étant très révélatrice sur ce plan. Les uns se situent dans une logique de « sortie » de l'espace migratoire alors que les autres utilisent pleinement les ressources de cet espace pour investir des deux côtés de la frontière, au gré des opportunités. Dans les deux cas, les choix apparaissent guidés par des logiques familiales, qui s'appuient ou non sur des intérêts économiques.

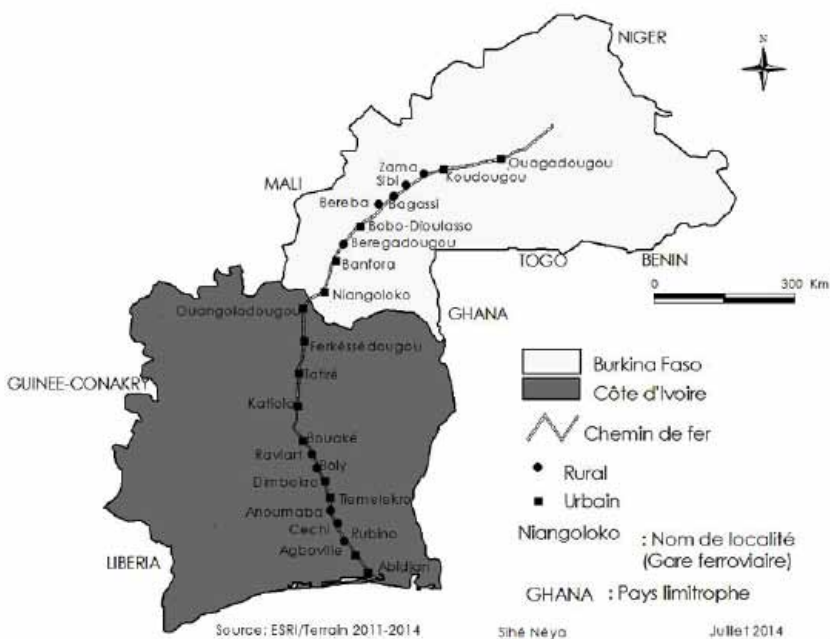
Quand les compétences migratoires se recyclent en circulation marchande : l'axe ferroviaire Ouagadougou – Abidjan

Les circulations commerciales entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire se sont mises en place à partir des années 1960-1970, en même temps que s'est construit un espace migratoire ivoiro-burkinabè. Elles ont été favorisées par le développement des moyens de transport, que ce soit la voie ferrée reliant Ouagadougou à Abidjan ou les lignes régulières de bus. Ce commerce transnational est actuellement exercé essentiellement par des femmes burkinabè résidant à Ouagadougou.

Des commerçantes ont été observées à plusieurs reprises dans le train express Abidjan-Ouagadougou et rencontrées dans les gares⁷. Elles utilisent le terme de navette pour désigner leur commerce transfrontalier. Au cours du voyage, elles négocient des marchandises dans les différentes gares ferroviaires,

sans pour autant que ces étapes jouent le même rôle dans leur dispositif marchand. Sur le trajet Ouagadougou-Abidjan, toutes les gares, surtout à partir de celle de Koudougou, sont des lieux d'achat alors qu'Abidjan reste le principal lieu d'écoulement des marchandises achetées en chemin. Les produits achetés sont essentiellement des denrées alimentaires (beurre de karité, oignon, fruits et légumes, pintades congelées) ainsi que des pagnes, tissus traditionnels burkinabè. Dans l'autre sens, Abidjan-Ouagadougou, elles adoptent le même scénario, avec une intensité supérieure. Les produits ivoiriens (avocat, attiéké, banane plantain) sont achetés dans les différentes gares pour être revendus une fois la frontière ivoiro-burkinabè franchie. L'achat et la vente s'opèrent au cours du voyage, les commerçantes écoulant la marchandise restant à la gare de destination, notamment à Ouagadougou où elles tiennent un étal.

Carte 1 : Localités desservies par le train Express Abidjan-Ouagadougou



Si toutes exercent, parfois depuis de nombreuses années, ce type d'activité itinérante, elles ne partagent pas pour autant une expérience migratoire en Côte d'Ivoire. En effet, le dénombrement effectué à Ouagadougou (octobre 2013) nous a permis d'identifier 106 vendeuses, parmi lesquelles 40,5 pour cent avaient résidé en Côte d'Ivoire. Nombre d'entre elles pratiquent la navette à des fréquences variées.

Les observations ainsi que les entretiens réalisés dans les gares ferroviaires, à bord du train et à l'occasion des escales, révèlent que les *navettes* sont exercées par des femmes veuves, célibataires, divorcées ou mariées à des époux en situation de précarité professionnelle. Elles semblent plus libres de circuler dans un cadre commercial quand l'époux est absent ou ne parvient plus seul à faire face aux charges familiales. Les femmes issues des foyers polygames, surtout lorsqu'elles sont les premières épouses, semblent bénéficier davantage de marge de manœuvre pour se lancer dans le commerce transnational, la navette étant davantage pratiquée par celles qui ont vécu en Côte d'Ivoire. En effet, le statut de première épouse leur confère une plus grande indépendance vis-à-vis de leur mari, alors que les compétences acquises en migration, notamment la connaissance des possibilités commerciales, la présence et le maintien d'un réseau social sont autant d'atouts pour développer les navettes.

Des hommes, transporteurs et commerçants, s'investissent également dans ce commerce, à l'exemple de SA, après que son épouse a préféré rester à Ouagadougou plutôt que de repartir en Côte d'Ivoire au lendemain de la crise post-électorale de 2010. Grâce à la navette, SA valorise des compétences acquises lors de son séjour en Côte d'Ivoire, et notamment sa connaissance de l'espace ivoirien, pour consolider sa position socioéconomique à Ouagadougou. Ainsi, il met à profit son double ancrage. L'activité de navette peut également relever de stratégies familiales. C'est ainsi que DD, installé avec sa famille dans la Comoé après le déclenchement du conflit en septembre 2002, a commencé à pratiquer le commerce transnational à la demande de ses frères qui gèrent les plantations familiales en Côte d'Ivoire. Les marchandises acquises dans la Comoé sont revendues auprès de la communauté burkinabè installée dans le village de ses frères. Et DD profite des connaissances de ces derniers pour acheter des denrées qu'il revend en chemin. Dans un contexte particulier de vieillissement des plantations (donc de baisse de la productivité), de raréfaction de forêt pour l'aménagement de nouvelles plantations et d'élargissement de la famille, la stratégie familiale consiste à développer une activité alternative, permettant de faire le lien entre les différents lieux de l'espace migratoire.

Ainsi, ce savoir-faire acquis en migration a favorisé cette réorientation vers des pratiques transnationales gérées à l'échelle familiale.

Repartir aujourd'hui en Côte d'Ivoire : ré-émigration ou migration circulaire ?

Certains migrants qui ont expérimenté un premier retour au pays ne parviennent pas ou ne souhaitent pas s'implanter pour autant au Burkina Faso. Parmi eux, certains décident de retenter leur chance en Côte d'Ivoire, alors que d'autres

choisissent de prendre moins de risques, en circulant entre les deux pays, au fil des opportunités. La recherche d'un travail, dans un contexte où les individus disposent de liens plus solides en Côte d'Ivoire qu'au Burkina Faso, justifie en grande partie ces départs. Des femmes, interrogées dans le quartier *Hong-Kong* de Niangoloko à propos de leurs époux, soulignaient qu'ils étaient repartis en Côte d'Ivoire, cette fois-ci pour *prendre boussan*, expression ivoirienne employée par les migrants pour désigner le métayage. Les migrants repartis en Côte d'Ivoire conservent un tiers de la récolte, remettant les deux tiers restants aux propriétaires. Ces contrats, souvent pris auprès de Burkinabè, sont de plus en plus préférés aux contrats annuels qui consistent à nettoyer les plantations de café ou de cacao en contrepartie d'un salaire annuel variant entre 100 000 et 200 000 francs CFA, sans prendre en compte la nourriture. Quel que soit le type de contrat adopté, ces migrants s'inscrivent dans une logique circulaire, au sens où ils ne séjournent que temporairement en Côte d'Ivoire, juste le temps de se constituer une petite épargne avant de retourner au Burkina Faso et de repartir. Ils retrouvent en quelque sorte les pratiques de leurs pairs qui ont souvent débuté leur expérience ivoirienne par une période de migrations saisonnières.

Si la ré-émigration est davantage pratiquée par les migrants peu qualifiés, elle concerne également les migrants qualifiés, nés en Côte d'Ivoire de parents immigrés burkinabè n'ayant pas trouvé de travail dans le pays de leurs aînés après y avoir achevé leurs études supérieures.

Conclusion

Réinterroger les notions de retour et de circulation dans un contexte particulier de reconfiguration de l'espace migratoire ivoiro-burkinabè nous a conduit à reconsidérer les lieux investis par les migrants ainsi que les nouvelles fonctionnalités qu'ils leur attribuent. Dans ce nouveau scénario, Ouagadougou ainsi que les villages de la province de la Comoé deviennent des espaces intermédiaires ou relais entre les villages d'origine et les lieux de résidence en Côte d'Ivoire. A la fois espace de retour et points de départs à de possibles redéploiements des circulations, ils se transforment également en nouveaux lieux de ressource pour la migration. En effet, les compétences acquises en migration sont mobilisées pour renouveler les liens entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et leur impulser une nouvelle vigueur.

Ces retours, de même que le redéploiement des circulations, sont négociés le plus souvent au niveau familial, et leur caractère définitif reste en suspension. Il est apparu notamment que les temps d'installation en Côte d'Ivoire, comme au Burkina Faso, ne préjugeaient en rien de la capacité des migrants à mobiliser des liens et à repartir sur les routes. Ainsi, l'organisation de systèmes familiaux dispersés repose avant tout sur des savoir-faire et une

connaissance à la fois de personnes et de lieux, quels que soit les temps d'absence. Si l'accent a été mis sur les trajectoires individuelles, il apparaît que les choix résidentiels et migratoires des personnes s'inscrivent dans le cadre de négociations au sein des familles, l'autonomie étant variable en fonction des situations. Ainsi, la logique familiale est d'autant plus prégnante lorsqu'elle se double d'intérêts économiques dont la gestion implique la participation de tous les membres.

Le contexte de crise en Côte d'Ivoire, qui a conduit à la mutation de ce système migratoire, ne l'a pas pour autant mis en péril. Au contraire, il a été l'occasion de réactualiser un savoir-faire de la circulation, les retours ne renvoyant pas à la fin d'une histoire migratoire, mais plutôt à un réagencement des lieux, des individus et des liens au cours des séquences migratoires.

Cependant, au regard des difficultés, notamment économiques, qui perdurent en Côte d'Ivoire, et d'une amélioration des conditions de vie au Burkina Faso, il se pourrait que d'autres changements se profilent au sein de l'espace migratoire. Le Burkina Faso, par le biais des retours croissants, est (re)devenu un lieu de référence et fait centralité au sein de cet espace migratoire. Si, dans l'imaginaire migratoire, la Côte d'Ivoire a longtemps constitué un eldorado, le Burkina Faso tendrait à redorer son image dans les représentations des migrants, participant d'un nouvel équilibre à venir entre les lieux.

Notes

1. Les enquêtes ont été menées en 2009 et 2010 à Ouagadougou auprès de personnes nées en Côte d'Ivoire qui résident dans la capitale burkinabè, quelle que soit leur durée de présence.
2. Les enquêtes ont été menées entre 2011 et 2014 auprès de migrants de retour de la Côte d'Ivoire, installés soit en zone rurale, soit dans les villes de Niangoloko, Banfora ou Sédougou.
3. L'université de Ouagadougou a été créée en 1974 ; en 1995, un établissement d'enseignement supérieur réservé à l'enseignement professionnel a été créé à Bobo-Dioulasso et les bases de la future université de Koudougou ont été mises en place en 1996.
4. En Côte d'Ivoire, à partir de 1972 surtout, prévaut le droit du sang ; les enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers conservent la nationalité desdits parents.
5. Le trajet Burkina Faso-Côte d'Ivoire a été effectué successivement en juillet 2010, novembre 2011, juillet 2012 et novembre 2012. Le trajet Côte d'Ivoire-Burkina Faso a été effectué, quant à lui, en novembre 2011, août 2012, décembre 2012 et janvier 2014.

Références

- Balac, R., 2002, « Dynamiques migratoires et économie de plantation », in G. P. Tapinos, P. Hugon, P. Vimard, eds., *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle. Défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala, pp. 195-231.
- Batenga, M. W., 2003, « Le milieu universitaire de Ouagadougou : l'insertion des étudiants burkinabè venant de Côte d'Ivoire », in C. Coquery-Vidrovitch et al., eds., *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle, enjeux identitaires et modes d'insertion. Politiques migratoires et construction des identités*, Paris, L'Harmattan, Vol. 1, pp. 325-338.
- Blion, R., 1996, « Migrants internationaux et de retour au Burkina Faso, acteurs et témoins d'une circulation migratoire multiforme », in R. Otayek, F.M. Sawadogo, J.P. Guingane, eds., *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, pp. 133-155.
- Bredeloup, S., 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étranger destin de l'étranger », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 3, pp. 85-113.
- Bredeloup, S., 2006, « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, vol. 217, n° 3, pp. 185-201.
- Bruneau, M., 2010, « Diasporas, transnational spaces and communities », in R. Bauböck, T. Faist, eds., *Diaspora and transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 35-50.
- CEPED 2003, Migrations internationales de retour dans la perspective du Sud. (http://www.ceped.org/cdrom/migrations_5-6_avril_2004/). 18 juin 2014.
- Chauveau, J.-P., Bobo, S. K., 2005, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre Terre. Revue française de géopolitique*, vol 2, n° 11, pp. 247-264.
- Cordell, D. D., Gregory, J. W., Piché, V., 1996, *Hoe and Wage. A social History of a circular migration system in West Africa*, Oxford, Westview Press, 384 p.
- Cortes, G., 2011, « La fabrique de la famille transnationale. Approche diachronique des espaces migratoires et de la dispersion des familles rurales boliviennes », *Autrepart*, vol. 1, n°s 57 & 58, pp. 95-110.
- Faist, T., 2000, *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*, Oxford, Clarendon Press Oxford, 396 p.
- Gregory, J., Cordell, D., Piché, V., 1989, « La mobilisation de la main-d'œuvre burkinabè, 1900-1974 : une vision rétrospective », *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 23, n° 1, pp. 73-105.
- King, R., Christou, A., 2010, « Diaspora, migration and transnationalism: Insights from the study of second-generation 'returnees' », in R. Bauböck, T. Faist, eds., *Diaspora and transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 167-184.
- Marchal, J.Y., Quesnel, A., 1997, « Dans les vallées du Burkina-Faso, l'installation de la mobilité », in J.-M. Gastellu, éd., *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^{ème} siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 595-614.
- Mathieu, P., Lavigne-Delville, P. et al., 2003, *Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso*, Iied, dossier n°117, GRET/GIDISCI/IRD REFO, 36 p.

- Néya S., 2007, *Les problèmes fonciers en zones de front pionnier agricole: cas de Dèrègouè dans la province de la Comoé*, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université de Ouagadougou.
- Quesnel, A., 2009, « De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale en Afrique de l'Ouest et au », in F. Dureau, M.A. Hily, eds., *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 67-103.
- Retaillé, D., Walther, O., 2014, « Space and mobility: Lessons from the Sahel to the globalized world », in E. Boesen, L. Marfaing, eds, *Mobilités dans l'espace ouest-africain : ressources, développement local et intégration régionale*, Paris, Karthala, pp. 179-206.
- Tapinos, G. P., 2002, « La population étrangère », in G. P. Tapinos, P. Hugon, P. Vimard, (coord.), *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle. Défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala, pp. 387-408.
- Yao, I., 2004, *La dynamique des transactions foncières en zone de front pionnier dans la Comoé (le Komonola)*, Mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université de Ouagadougou.
- Zongo, M., 2008, « Accueil et insertion des « rapatriés » en zone rurale au Burkina Faso : l'exemple de la province de la Comoé », in L. Cambrézy, S. Laacher, V. Lassailly Jacob, L. Legoux et al., *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, pp. 139-161.
- Zongo, M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapports au pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, pp. 113-126.



« Flamber moins et investir utile » : la promotion de l'entrepreneuriat chez des migrants de retour au Sénégal

Mamadou Dimé*

Résumé

L'objectif de cet article est de proposer un état des lieux des nombreuses initiatives de promotion de l'investissement chez des migrants de retour au Sénégal. Il s'appuie sur une série de données qualitatives recueillies auprès de migrants de retour ayant des profils variés (sexe, niveau de qualification, origine ethnique, appartenance confrérique, nombre d'années restées à l'extérieur, pays d'accueil, type d'activité exercé, expérience de retour, etc.). D'abord, nous documenterons l'expérience et les itinéraires migratoires, les déterminants et la réalisation du retour, la naissance de la vocation d'entrepreneur et les stratégies et les secteurs d'activités. Ensuite, nous ferons ressortir les obstacles d'ordre social, économique, culturel et institutionnel à la réalisation du projet d'investissement. Nous verrons ainsi dans quelle mesure l'expérience migratoire, la somme de ressources (symboliques, matérielles, capitalisées) et le nouvel ethos de valeurs entrepreneuriales acquises dans le cadre de la migration sont mobilisés ou non, au service de la nouvelle vocation d'homme ou de femme d'affaires. Enfin, nous proposerons une évaluation des politiques mises en place, notamment par les acteurs étatiques, pour accompagner les initiatives économiques des émigrés porteurs de projets d'investissement tout en faisant ressortir un ensemble de propositions mises de l'avant par les personnes que nous avons interrogées pour lever les contraintes auxquelles elles disent faire face.

Mots clés : migration de retour, investissement, entrepreneuriat, contraintes, enjeux, Sénégal, réinsertion, programmes de promotion.

* Enseignant-chercheur, Département de sociologie, UFR Lettres et sciences humaines, Groupe de recherche sur les migrations et faits de société (GERM), Université Gaston Berger de Saint-Louis. Courriel : mamadou.dime@ugb.edu.sn

Abstract

The objective of this article is to provide an overview of the many investment initiatives put in place by returning migrants in Senegal. It is based on a series of qualitative data collected from returning migrants with diverse profiles (gender, skill level, ethnicity, brotherhood, years spent abroad, host countries, type of business, the experience of returning back home, etc.). The article starts by documenting the experience of the returning migrants, their motivations, their entrepreneurial vocation as well as the strategies involved in setting up their business concerns. The article also highlights the social, economic, cultural and institutional barriers to the implementation of the investment project. The article shows the manner in which the migration experience, the amount of resources (symbolic, material) and the new ethos of entrepreneurial values gained through migration are employed in the new vocation. Finally, suggestions are offered for an evaluation of the policies to support economic initiatives of migrants while bringing out a set of proposals put forward by the people we interviewed to mitigate the various challenges they are confronted with.

Keywords: Migration, investment, entrepreneurship, constraints.

Introduction

Aujourd'hui, les pouvoirs publics sénégalais ne cessent de clamer leur ambition de susciter des vocations d'investisseurs au sein des nombreuses diasporas sénégalaises dispersées à travers le monde. Des structures ministérielles – Agence pour la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX), Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE), guichet unique, ministère des Sénégalais de l'extérieur (MSE), etc. – ont fait de la promotion de l'investissement chez les émigrés sénégalais leur cheval de bataille. Elles souhaitent que l'argent des émigrés puisse être orienté vers des projets économiques rentables, donc créateurs de valeur ajoutée, au lieu d'être massivement drainé, comme c'est actuellement le cas, vers la consommation, l'immobilier et des dépenses à caractère ostentatoire liées au désir d'exhiber des signes extérieurs d'aisance chez ces nouvelles figures de la réussite sociale. La mise en œuvre de programmes de soutien à l'entrepreneuriat des émigrés n'est pas une préoccupation seulement des pouvoirs sénégalais. Ces structures comptent notamment sur le soutien d'organismes de coopération pour la mise en œuvre de leurs politiques de promotion de l'entrepreneuriat ciblant les Sénégalais de l'extérieur. En effet, des initiatives d'aide au retour et surtout à la réinsertion socioéconomique (à travers l'appui à la création d'entreprises ou la mise en place de lignes de crédit) ont foisonné ces dernières années dans le cadre de programmes

bilatéraux. On peut citer, par exemple, la « Plateforme d'appui au secteur et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie » (PLASEPRI) financée par le gouvernement italien en faveur de migrants installés dans ce pays et désireux de revenir s'installer au Sénégal. La coopération française est, elle aussi, présente dans le financement et l'accompagnement de projets d'investissement privé des migrants optant pour le retour, notamment à travers le projet « Initiatives de co-développement » et, plus récemment, le « Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement » (PAISD).

La conversion de l'émigré en investisseur, en entrepreneur ou en porteur de projet économique est devenue aujourd'hui un enjeu de taille même au sein des institutions internationales s'occupant de questions de développement et de migration, tant les sommes en jeu sont colossales. Un indicateur de cette nouvelle attention portée sur le rôle du migrant comme acteur de développement peut être retrouvé dans le rapport détaillé que la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (2011) ont ensemble consacré aux interactions entre migrations et développement. Ces deux institutions insistent sur le rôle des envois monétaires dans les processus de développement à l'échelle locale comme globale. Intitulé *Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills, and Investments*, le rapport élaboré sur la base de plusieurs enquêtes montre ainsi que les envois de fonds conduisent à une réduction des niveaux de pauvreté dans les communautés d'origine. Pour plusieurs pays africains, les transferts financiers des migrants se traduisent notamment par un surcroît d'investissements en matière de santé, d'éducation et de logement. Leurs diasporas sont également sources de capitaux, d'échanges commerciaux ou de savoirs et de transferts de technologies (Banque Mondiale et BAD 2011). Ces résultats participent d'un nouveau regard porté sur les impacts des migrations qui sont de moins en moins perçus en termes de pertes pour le pays d'origine. De grandes agences de développement telles que l'AFD¹, l'ACDI², le SIDA³, DFID⁴ et le FIDA⁵ se sont associées d'ailleurs à la Banque Mondiale pour développer une série de projets, visant à intensifier les impacts socioéconomiques des envois des migrants africains.

Pays d'émigration, le Sénégal fait partie des pays africains où le niveau des envois de fonds déclarés a quadruplé entre 1990 et 2010, ce qui en fait la principale source de capitaux extérieurs, après les apports d'investissement direct étranger (Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement 2011 ; Tall 2002, 2008 ; Barro 2008). Selon la BCEAO, les flux en provenance des émigrés représentaient, par exemple, en 2004 près de 6,7 pour cent du PIB du Sénégal (Dimé 2010 ; OIM 2009 ; Diop 2008 ; MSE

2007). Les transferts de fonds des émigrés ont aujourd'hui dépassé, d'après les estimations de la Banque Mondiale, l'aide publique au développement au Sénégal, même si la crise financière sévissant actuellement dans les pays accueillant les plus forts « contingents » d'émigrés sénégalais en Occident (France, Italie, Espagne, États-Unis) est de nature à ralentir notablement les montants des flux ainsi que leur fréquence.

La canalisation de la rente de l'émigration et l'orientation des initiatives des migrants de retour vers des « créneaux créateurs de valeur ajoutée » sont donc devenues une préoccupation des pouvoirs publics et un enjeu majeur dans les politiques de développement. Pourtant, aujourd'hui, pour un migrant sénégalais de retour, investir peut ressembler à un parcours de combattant, tant les obstacles sont nombreux : lourdeurs bureaucratiques, corruption, méconnaissance des règles, pesanteurs socioculturelles, etc. Certes, des success stories peuvent être dénombrées ; mais de nombreux échecs sont comptabilisés et expliquent très souvent la frilosité des émigrés à réinvestir au pays.

Nous appuyant sur une série d'entretiens réalisés auprès de 17 émigrés de retour présentant divers profils, nous proposons un état des lieux des contraintes à l'investissement de ces émigrés. Nous avons réalisé des entretiens individuels semi-directifs avec ces personnes que nous avons sélectionnées selon la méthode boule de neige. Les entretiens ont essentiellement porté sur leurs expériences migratoires, l'intégration dans le pays d'accueil, les motivations pour le retour, son déroulement pratique, les difficultés appréhendées et celles vécues. La majeure partie des entretiens a porté sur les activités économiques post-retour afin de voir comment la migration a été au service de la réalisation du projet économique. Cette enquête sur les entraves à la réalisation d'activités économiques s'est déroulée dans le cadre d'une étude plus vaste sur les conditions et modalités de déroulement du retour. Nous avons ainsi exploité les données portant sur les obstacles à la mise en œuvre de projets d'investissement. Les parcours typiques de personnes seront mis en relief afin de souligner des expériences singulières de retour sous forme d'extraits de discours et d'analyses, dans un style indirect.

Sur la base des discours recueillis, nous identifierons, dans un premier temps, les entraves à la réalisation des projets économiques dont ils sont porteurs. Nous documenterons ainsi leur dynamique de réinsertion économique, les créneaux d'investissement. Nous montrerons ensuite comment l'expérience migratoire est mise au service de la réalisation du projet d'investissement. L'étude exposera également, dans un troisième temps, un ensemble de propositions mises en avant par les personnes interrogées pour lever les contraintes auxquelles elles disent faire face. Dans cette recherche,

nous focaliserons notre regard uniquement sur la catégorie de migrants de retour ayant investi dans des secteurs d'activités économiques à Dakar et dans d'autres villes du pays, notamment Saint-Louis et Louga.

L'émigration des Sénégalais : l'ampleur d'un phénomène

L'émigré est devenu au Sénégal une figure centrale et un symbole par excellence de réussite sociale dans l'imaginaire populaire. Sont mis en avant les villas somptuaires, les investissements immobiliers et commerciaux, les voitures rutilantes et autres signes évidents d'aisance financière (coûteuses cérémonies familiales, vêtements de marque) pour magnifier la réussite de ces gens qui, selon la rhétorique populaire, ont fait du « voyage » leur métier (Diop 2008). Une telle situation conduit les jeunes, citadins comme ruraux, à plébisciter l'émigration comme la voie la plus rapide et la plus efficace pour sortir de la précarité du quotidien et accéder au succès matériel tant rêvé et célébré, ce qui les amène à prendre tous les risques pour réaliser cet ardent désir. Les drames de l'émigration clandestine sont là pour rappeler que les jeunes Sénégalais sont prêts à tout, y compris à laisser leur vie sur le chemin de l'exil, pour franchir les frontières de « l'eldorado » européen ou américain. L'alternative étant d'aller à tout prix à *Barça* (Barcelone) ou de finir à *Barsakh* (l'Au-delà). Mais avant qu'on en arrive à ce que les jeunes Sénégalais risquent leur vie dans des embarcations de fortune pour rallier, depuis les côtes sénégalaises, mauritaniennes, marocaines ou libyennes, l'Espagne ou l'Italie, plusieurs étapes importantes ont jalonné l'histoire de l'émigration sénégalaise au gré des conjonctures économiques, des politiques migratoires des pays de destination, de l'intensité de la crise économique et agricole frappant le pays d'origine, du degré d'intégration de la diaspora dans les villes d'accueil et du contexte géopolitique international (Cross 2013 ; Diop 2013a, 2013b ; Dimé 2010 ; Tall 2008 ; Diop 2008).

La « propension » des Sénégalais à émigrer ainsi que la place conférée à l'émigration dans les itinéraires de réussite sociale ne sont pas nées *ex nihilo*. Elles ont eu pour soubassement un terreau social propice fait de mythes et de légendes au sujet du voyage, de valeurs sociales qui contribuent à forger et à entretenir un ethos, au sens webérien de prédispositions pour l'action, et une vocation d'émigré (Mbodj 2008). En partant des fondements sociaux de cet *ethos*, l'émigration sénégalaise d'hier à aujourd'hui est jalonnée de ruptures, d'évolutions et d'innovations. L'histoire des migrations internationales sénégalaises laisse voir ainsi de profondes transformations quant au profil des émigrés (profil plus scolarisé, personnes qualifiées, féminisation, diversification des destinations, tendance à la circularité, etc.). Leurs stratégies de départ et d'intégration dans les pays d'accueil, les flux,

les destinations des « modou-modou », « fatou-fatou », « ibra italien », « voyageurs », « venant », autant de noms dont sont communément affublés les émigrés, ont beaucoup évolué à la faveur du durcissement des conditions de départ et de séjour et des difficultés d'intégration professionnelle (Cross 2013 ; Tall 2008).

Les montants transférés par les émigrés, malgré une conjoncture devenue plus difficile ces trois dernières années, mettent en lumière leur rôle socioéconomique majeur dans le développement de leur localité d'origine et du Sénégal en général (Diop 2008). La crise socioéconomique que traverse le pays et le fort désir de réussite, entre autres, ont amené les Sénégalais, notamment sa frange juvénile, à faire le siège des consulats et des ambassades des pays exigeant le visa pour l'entrée sur leur territoire. Ils ont adopté des comportements des plus téméraires pour partir, ont essaimé par milliers sur les chemins ardu de l'exode vers les autres pays africains et ont établi des « little Senegal », des « piccolos Dakar » ou des « Mini Sandaga » en Occident.

Le Sénégal est considéré comme un « exportateur de ressources humaines ». En effet, il est le quatrième pays d'émigration en Afrique subsaharienne et le premier en Afrique de l'Ouest (OIM 2009 ; MSE 2007). Officiellement, les Sénégalais de l'extérieur étaient estimés à 400 000 personnes en 1998 (MSE 2007). Compte tenu de l'importance de l'émigration clandestine et du faible niveau d'immatriculation des émigrés, on peut supposer que leur nombre était nettement plus important.

Aujourd'hui, les estimations les plus prudentes font état de plus de deux millions de Sénégalais dispersés aux quatre coins du monde avec, cependant, des foyers plus importants, de par l'ancienneté de leur installation (France, Côte d'Ivoire), leur proximité (Gambie, Mauritanie, Guinée, Guinée-Bissau et Mali), leur poids démographique (Cross 2013 ; OIM 2009 ; Diop 2008 ; Dieng 2008 ; MSE 2007). Les nouveaux « eldorados » de l'émigration sénégalaise se trouvent d'abord en Italie, en Espagne et aux États-Unis, mais aussi dans des pays émergents comme le Brésil. Le Canada, la Chine et Dubaï comptent également parmi les destinations privilégiées (Diop 2008 ; MSE 2007 ; Tall 2002). Il faut cependant reconnaître qu'en l'absence de statistiques fiables et à jour, il est impossible de quantifier les dimensions les plus significatives de l'émigration sénégalaise et de leurs enjeux : poids démographique, effectifs, évolution des flux, répartition selon les pays d'établissement, distribution selon l'âge, le sexe et l'activité exercée, etc. Pour mettre en place des politiques migratoires efficaces à l'endroit de cette catégorie de la population, il est pourtant indispensable de corriger cette lacune.

Migrations de retour des Sénégalais : des motivations et des pratiques plurielles

La migration de retour est un champ insuffisamment exploré de la migration (Dumont 2005 ; Cassarino 2004 ; Arrowolo 2000 ; Gmelch 1980). Sa signification et ses implications ne sont pas totalement maîtrisées (Dumont & Spielvogel 2008). Celles-ci s'orientent principalement vers l'analyse des expériences de vie dans les pays d'accueil ou l'étude des conditions de départ et des parcours migratoires selon un schéma souvent linéaire (pays de départ, pays de transit, le cas échéant, et pays de destination). Aujourd'hui, dans les études sur les migrations, différentes typologies de retour ont été mises en évidence pour décrire le niveau de développement des pays intéressés par la migration et les retours, la durée du séjour dans le pays de retour, les intentions des migrants par rapport aux résultats obtenus, ou encore le contexte sociologique du retour individuel (Sinati 2014 ; ENDA DIAPOL 2009 ; Dumont & Spielvogel 2008 ; King 2000 ; Rallu 2003).

C'est ainsi que généralement, on s'accorde à distinguer trois grandes catégories de retour (Quiminal 2002), quel que soit le statut des individus dans le pays de destination, à savoir, les :

- retours volontaires sans contrainte, lorsque les migrants décident à un moment donné de leur séjour de rentrer au pays de leur propre volonté et à leurs frais ;
- retours volontaires contraints, lorsque le statut de protection temporaire des migrants touche à sa fin, qu'une demande d'asile est rejetée ou qu'ils ne peuvent rester et décident de rentrer au pays de leur propre chef ;
- les retours volontaires assistés (programmes d'aide au retour) ;
- les retours involontaires lorsque les autorités du pays hôte ordonnent l'expulsion.

Les recherches sur les migrations de retour ont évolué au fil de la complexification des mouvements migratoires et des législations les encadrant et des conditions qui leur ont donné naissance (Cassarino 2004). Ainsi, différents modèles théoriques ont été mis en évidence pour expliquer les facteurs à l'origine des retours, les conditions de leur réalisation, les difficultés de réintégration vécues par ceux qui sont rentrés, leur profil (King 2000 ; Gmelch 1980). Aujourd'hui, la théorie dominante met l'accent sur les espaces transnationaux et diasporiques des migrants ainsi que sur les retombées des retours et leurs impacts sur le développement des pays d'origine (IOM 2004 ; Dumont & Spielvogel 2008 ; Martiniello 2007). Les critères de définition d'une migration de retour sont variables, mais habituellement, on retient des indicateurs comme le temps, les déterminants du retour, sa

modalité de réalisation (volontaire et indépendante), les circonstances du retour, les motifs. L'intérêt pour les retours est amplifié aujourd'hui par les nombreux programmes d'incitation au retour mis en place par certains gouvernements de pays d'accueil, notamment occidentaux, pour favoriser les retours volontaires dans le cadre des expériences de co-développement ou des migrations circulaires (Ammassari 2005).

Bien que les Sénégalais continuent à percevoir la migration internationale et de préférence en Occident comme le meilleur antidote à la crise socioéconomique sévissant au pays, la période actuelle est marquée par l'importance des migrations de retour au pays. Tout d'abord, les premières vagues d'émigrés sont arrivées à la retraite. Ensuite, les émigrés en activité sont de plus en plus animés par le souci de se prémunir contre les aléas et les incertitudes inhérentes surtout au statut de « sans-papiers », situation que partage une bonne partie des Sénégalais dans les pays comme la France, l'Italie et l'Espagne. Les programmes d'aide au retour dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale se sont multipliés dans les pays d'accueil.

Les obstacles à l'intégration et à l'insertion se posent avec plus d'acuité dans un contexte européen marqué ces dernières années par des difficultés d'intégration socioéconomique plus ardues du fait, entre autres, de la crise financière sévissant dans les plus importants pays européens d'accueil des Sénégalais (France, Espagne, Italie, Portugal). Les politiques d'austérité, qui en sont le corollaire, mais également l'attitude plus hostile de certaines franges de la population de ces pays, comme en attestent les gains électoraux réalisés par certains partis d'extrême-droite, ne facilitent pas l'insertion des immigrés sénégalais.

L'absence de données à jour empêche de mesurer l'ampleur du phénomène du retour des migrants au Sénégal, mais au cours des trois dernières années, les médias se sont beaucoup fait l'écho du retour de migrants auparavant installés dans des pays européens, faisant face à une crise économique aiguë. Il s'agit, pour l'essentiel, de migrants confrontés à des difficultés économiques exacerbées dans ces pays. Ils reviennent au bercail pour lancer des activités économiques sur la base de leur épargne et à partir du patrimoine qu'ils s'étaient constitué pendant les périodes les plus fastes de leur migration. Cela étant dit, la catégorie de ceux qui rentrent au pays ne se limite pas au type du migrant de retour qui cherche à se convertir en *businessman*, elle englobe bien d'autres profils. C'est ainsi que les rapatriés cherchent à reprendre les chemins de la migration dès leur retour (Bredeloup 2009). Les retraités, quant à eux, sont davantage dans une dynamique de migration circulaire ou saisonnière, sans compter les candidats malheureux de retour après un parcours sanctionné par un échec. Tous ces profils, et bien d'autres, peuvent être recensés parmi les nombreux Sénégalais qui reviennent au pays dans des circonstances et des conditions très hétérogènes.

D'émigré à investisseur

Les politiques de promotion de l'investissement ciblent, parmi leurs acteurs prioritaires, les émigrés de retour au Sénégal pour plusieurs raisons : retraite, crise économique, durcissement de la législation migratoire dans le pays d'accueil. Ce ciblage repose sur l'hypothèse que ces émigrés de retour sont détenteurs de capitaux épargnés sur une longue période. Soit ils auraient un patrimoine qui les rendrait éligibles à des financements de structures bancaires, ou encore un esprit d'entreprise qui devrait leur permettre de mettre en œuvre des initiatives économiques rentables pour l'économie. Même si les objectifs d'implication des émigrés dans des projets économiques sont ambitieux, ils se heurtent à l'épreuve de la réalité du monde des affaires au Sénégal. Le pays continue de souffrir de plusieurs faiblesses d'ordre institutionnel, réglementaire, financier, social, quoique des efforts aient été faits pour rendre plus attractive la destination sénégalaise face aux investissements étrangers, en particulier de la diaspora (allègement des procédures, avantages fiscaux, création d'un guichet unique, etc.).

Les émigrés disposent en général de ressources devant leur permettre de jouer un rôle économique effectif. Ceux qui sont motivés par un désir de retour pour mener des activités économiques disposent habituellement d'un patrimoine matériel et financier important et ont souvent une idée sur les secteurs dans lesquels ils pourront faire fructifier leur argent. C'est pourquoi les émigrés constituent une cible de choix pour les programmes de promotion de l'investissement mis en œuvre par des structures comme l'APIX, l'ADPME ou le FAISE, parce que disposant d'un certain nombre de ressources dont :

- un capital financier accumulé tout au long de leur expérience migratoire et rendu encore plus important par le caractère favorable du taux de change des devises des pays, surtout occidentaux, d'accueil ;
- un capital social lié au réseau de connaissance et de potentiels partenaires dont ils disposent dans les pays d'accueil (étrangers voulant investir ou délocaliser des entreprises, programme de la coopération décentralisée porté par les communes et les régions européennes en destination des pays sous-développés) ;
- leur capital intellectuel, notamment pour la frange la plus instruite des émigrés, une catégorie en voie d'expansion parmi les candidats au départ, depuis le début des années 2000 en lien avec le boom de l'émigration qualifiée ;
- les valeurs acquises au cours de l'aventure migratoire (résilience, ambition, capacité d'adaptation, assurance, ouverture) qui sont

relativement profitables pour renforcer leur esprit d'entreprise et pouvoir relever les nombreux défis qui émaillent tout processus de réalisation d'activités économiques.

À l'image de la société d'origine et du profil de l'économie sénégalaise, cadre dans lequel les émigrés investissent et qui est fortement dominé par les activités dites « informelles », au premier rang desquelles le commerce, les migrants investisseurs enquêtés disent s'adapter avec réalisme. Cette rationalité fondée sur le réalisme qui consiste à faire ce qu'on sait faire le mieux et faire ce qui est plus maîtrisable et plus profitable, en l'occurrence le commerce, se justifie à bien des égards du fait des modèles de réussites économiques qui en découlent. En effet, en dehors des nombreux avantages que procure l'informel (pas d'obligation fiscale, ni de respect du code du travail), les activités commerciales, en particulier l'importation de biens, s'effectuent la plupart du temps au travers de modalités qui consistent en diverses formes de contournement de la réglementation économique locale. Dès lors, les marges qui en découlent liées au non-respect des obligations fiscales et aux contournements en question font qu'elles restent les activités les plus profitables dans le champ de l'économie sénégalaise. D'autres facteurs économiques y concourent, en l'occurrence l'opacité relative des marchés, les aléas moraux qui en découlent, les monopoles de fait, l'irrégularité des approvisionnements et la faible concurrence. Ils sont de nature à permettre une maximisation extrême des taux de profits, voire de la rente des commerçants.

Au-delà du commerce, le secteur du bâtiment est toujours resté l'une des locomotives de l'économie nationale marquée par une forte demande et, corrélativement, une forte croissance (MSE 2007). Cela explique bien pourquoi nos enquêtés sont enclins à y investir pour vendre des matériaux de construction, ou surtout pour réaliser des projets immobiliers à des fins locatives. Enfin, du fait que l'alimentation constitue un besoin quotidien, fondamental et nécessaire à la reconstitution de la force de travail, et qu'en particulier dans les espaces urbains et périurbains au Sénégal, le phénomène des travailleurs sans ancrage familial se développe de plus en plus, la restauration devient une activité porteuse pour les promoteurs.

Les investissements les plus importants ont, respectivement, trait aux activités commerciales à travers notamment l'importation de carrelage et de matériels de quincaillerie, l'importation de pièces détachées de voiture et l'immobilier à des fins locatives (Tall 2002). Ces créneaux représentent les secteurs de prédilection en matière d'investissement des émigrés pour leur forte rentabilité. Bien qu'en termes de création de valeur ajoutée, ce ne sont pas les secteurs ayant les impacts économiques les plus marqués

pour le pays. Ce qui y prévaut, c'est davantage une logique d'accumulation rentière et de spéculation (dans l'immobilier notamment) qu'une logique de création de richesses. Cela est, par exemple, pour beaucoup dans la naissance d'une bulle spéculative dans le secteur de l'immobilier à Dakar et qui s'est traduite notamment par une spirale inflationniste contribuant à une hausse vertigineuse du coût du loyer dans la capitale (Daffé 2008 ; Barro 2008). Les investissements ont un caractère informel et les migrants investisseurs privilégient des activités à rentabilité rapide et à court terme et adoptent des comportements d'affaires ne rompant nullement d'avec les pratiques traditionnelles du capital sénégalais.

Le choix de ces créneaux d'investissement est, en grande partie, dicté par les caractéristiques de l'économie sénégalaise et la possibilité de mieux maîtriser les investissements réalisés dans des domaines comme le commerce, l'immobilier et l'habitat. Ceux-ci sont perçus comme moins sujets aux incertitudes et mieux protégés que d'autres secteurs jugés plus à risque ou demandant la mise en place d'entreprises, avec ce que cela suppose comme lourdeur, frais, paperasse pour se conformer aux exigences réglementaires. Un émigré rentré à Dakar après plusieurs années passées en Italie nous a fait part de son découragement pour mettre sur pied une PME dans le domaine très en demande de la sécurité et du gardiennage à Dakar. Devant les lourdeurs bureaucratiques et les tracasseries administratives incontournables pour réunir les autorisations et les pièces constitutives du dossier d'agrément, il a préféré renoncer. Les capitaux mobilisés pour créer cette entreprise dans laquelle il comptait recruter au moins dix personnes au départ ont ainsi servi à financer l'achat d'une propriété foncière (Entretien avec Malick, Dakar, mai 2012).

Un environnement des affaires encore contraignant

Nos enquêtes de terrain laissent voir que les émigrés sont porteurs de projets lorsqu'ils choisissent de revenir investir au Sénégal. Ils ont souvent une idée, avant leur retour, des créneaux qu'ils jugent les plus attractifs ou les plus rentables. Une analyse du paysage économique fait apparaître quelques cas de succès chez ces émigrés investisseurs, malgré les nombreux obstacles rencontrés tout au long des différentes phases de mise en place et de consolidation de leurs activités économiques. Les différents entretiens ont été centrés sur les difficultés vécues et sur les moyens de les contourner. Il s'agit, pour l'essentiel, de goulots d'étranglement intrinsèques aux structures mêmes de l'environnement des affaires d'un pays sahélien sous-développé soumis à des nombreux défis aux plans institutionnel (mal gouvernance), politique, économique, social. Nos enquêtés ont ainsi été très prolixes sur les contraintes qu'ils ont personnellement vécues. Elles ressortissent en dernière

instance à un climat des affaires encore peu attractif, malgré les efforts des pouvoirs publics pour promouvoir les initiatives économiques privées, surtout celles portées par des acteurs ayant connu des contextes socio-économiques, réglementaires souvent aux antipodes de ceux propres au Sénégal.

Un problème récurrent mis en avant dans les discours a été le déficit d'informations relatif à la réglementation et à l'environnement des affaires. Les dispositifs institutionnels mis en place pour faciliter les investissements, pour favoriser la création de PME, tous ces mécanismes d'accompagnement ne sont pas connus par les émigrés de retour. Leur principale préoccupation reste l'accès à des facilités fiscales, douanières et administratives pour pouvoir investir (législation du travail, licences, affaires fiscales, réglementation de l'environnement, procédures administratives d'importation et d'exportation, etc.). Cette préoccupation est à comprendre non seulement en termes de facilitation, mais aussi d'information, d'assistance, de guidage et d'incitation.

Ce corpus réglementaire lui-même est source de problèmes à cause d'une documentation pléthorique, susceptible d'inhiber les initiatives voulant revêtir un cadre formel et légal. Cette contrainte repose souvent sur un manque de confiance des émigrés investisseurs envers les services de l'administration, surtout les services fiscaux, ce qui amène la plupart des porteurs de projet à privilégier des activités à caractère rentier (immobilier) ou à évoluer dans le secteur informel. Ils essaient de contourner les règles pour échapper à une fiscalité perçue comme dissuasive et maximiser ainsi la rentabilité de leurs activités. La fiscalité est apparue comme une préoccupation majeure de nos enquêtés non seulement à cause des taux de taxation jugés exorbitants, mais également en raison de leur méconnaissance des fondements sur lesquels ils reposent. Certains ont en effet l'impression d'être « exposés » en première ligne à cause de leurs prétendues activités lucratives ou de leur supposée richesse.

Une autre contrainte majeure est l'accès au financement (crédit, subvention, aide au retour) pour investir ou pour consolider les fonds propres mobilisés pour réaliser les projets d'investissement. Cela montre la pertinence des politiques d'aide au retour envisagées par certaines coopérations bilatérales, sous réserve d'une révision des montants plafonds et des barrières psychologiques à l'éligibilité comme la conditionnalité liée au renoncement au titre de séjour. C'est aussi la preuve que la mise à disposition de produits de crédit d'investissement constitue une demande réelle chez les émigrés qui veulent rentrer au Sénégal. Les contraintes réglementaires, les problèmes d'accès aux financements, les entraves réglementaires et institutionnelles ont été soulevés par les personnes enquêtées pour mettre en exergue les difficultés rencontrées dans leur expérience d'investissement. Différentes anecdotes ont été recueillies lors des entretiens pour les illustrer.

C'est ainsi que Mor est rentré d'Espagne en 2008 pour investir ses économies laborieusement amassées pendant un séjour de plus dix ans en France, en Espagne et en Belgique. Il a mis sur pied à Saint-Louis une boulangerie. Il a construit un immeuble à des fins locatives en attendant une expansion et une diversification de ses activités dans des domaines comme l'agriculture. Il met en exergue les « déboires » rencontrés dans ses activités d'homme d'affaires, surtout avec les services administratifs. Il insiste sur les obstacles mis sur sa trajectoire d'homme d'affaires par les services administratifs sénégalais, comparant la situation avec l'Europe :

En Europe, quand tu es dans les affaires, que tu crées de l'emploi, on t'encourage, on te facilite les démarches, les administrations sont là pour te soutenir. Parce que le toubab, ce qu'il valorise, c'est le travail. Mais ici, partout des paperasses. C'est très lourd (Entretien avec Mor, Louga, avril 2012).

Les difficultés relèvent de l'environnement global des affaires du Sénégal et les émigrés investisseurs partagent donc la même expérience avec les autres acteurs économiques qui ne cessent de se plaindre des nombreux freins à l'investissement dans les études fréquemment produites sur la question. Ces obstacles affaiblissent l'attractivité du Sénégal dans un environnement global où sévit une féroce concurrence entre les pays. Outre les pesanteurs évoquées plus haut, d'autres facteurs freinant l'investissement sont mentionnés, comme la cherté des facteurs de production, l'ampleur de la corruption, le déficit d'infrastructures, la faible qualité de la main-d'œuvre, certaines rigidités du code du travail, une faible productivité imputable à une éthique de travail déficiente.

Les obstacles auxquels sont confrontés les émigrés de retour pour se lancer dans les affaires ne sont pas uniquement d'ordre réglementaire, institutionnel ou financier ; ils ont également une forte dimension culturelle et sociale, ce qui pose la question de la réinsertion sociale et culturelle des migrants de retour. Celle-ci est souvent escamotée dans les études sur les retours alors qu'elle est souvent cruciale dans les succès ou les échecs de ceux qui rentrent au pays, en particulier ceux qui ont choisi la difficile voie des affaires.

Le séjour à l'étranger suscite des changements au plan de la personnalité et des valeurs de manière latente ou manifeste. On se trouve exposé à des valeurs qui peuvent être en contradiction avec celles de sa société d'origine. Avec le temps, de nouvelles habitudes de vie sont acquises, de nouvelles valeurs intériorisées. Tout ceci fait que le retour pose des défis de réintégration sociale. Les défis sont encore plus importants pour ceux qui se lancent en affaires. Les entretiens ont permis de mettre en lumière les difficultés d'adaptation causées par ce qui est perçu comme des

blocages culturels à l'action entrepreneuriale. L'analyse des discours fait apparaître la remise en question de valeurs perçues par les enquêtés comme difficilement conciliables avec leurs activités économiques. Il s'agit, entre autres, des nombreuses sollicitations financières et matérielles de la famille, des connaissances, au nom d'une solidarité communautaire sans limite, du primat des relations personnalisées au détriment de relations d'affaires fondées sur le professionnalisme et l'efficacité – d'où la nécessité d'avoir à « toujours donner le prix de la cola⁶ », le manque d'ardeur dans le travail, une conception élastique du temps qui favorise l'absentéisme et la perte de temps.

Conclusion

Dans l'histoire des migrations sénégalaises, la fin des années 1990 semble correspondre à un « âge d'or » pour les Sénégalais établis notamment en Europe. C'est d'ailleurs à cette période que l'émigré est devenu une figure majeure de la réussite sociale (Warnier & Banégas 2001). Cette consécration était assurée par les fortunes rapides que les émigrés arrivaient à bâtir et les dépenses qu'ils n'hésitaient pas à faire pour exhiber et magnifier leur réussite sociale, ce qui était de nature à nourrir, dans l'imaginaire populaire, les clichés sur la figure de l'émigré « flambeur » reconnaissable par son look singulier (chaînettes en or, vêtements griffés, maillots de célèbres équipes de football). Plusieurs années plus tard, du fait surtout d'un contexte économique dégradé dans les pays d'accueil, le « flambeur » s'est mis à l'heure du réalisme et du pragmatisme dans ses logiques d'utilisation de son argent et dans ses comportements d'investissement. Le « flambeur » d'hier cherche à « investir utile » aujourd'hui. Ces changements se produisent au moment où, au Sénégal, les pouvoirs publics cherchent à drainer l'argent des émigrés vers des projets économiques rentables et à susciter des vocations d'entrepreneur et d'investisseur chez les émigrés.

La nombreuse diaspora sénégalaise est, en effet, perçue comme une cible prioritaire dans les différents programmes de promotion de l'investissement. Différentes initiatives gouvernementales ont été mises en œuvre au cours des dernières années pour rendre l'environnement des affaires plus attractif. Mais il reste encore beaucoup d'autres contraintes à lever, notamment les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse des mesures incitatives et l'accompagnement des institutions publiques et privées d'appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat, l'accès aux financements. Notre recherche a fait le tour d'horizon de ces entraves à partir du cas spécifique de migrants investisseurs. Elle s'est évertuée à dresser leur profil, à identifier les déterminants de leur retour et la mise en œuvre de leurs activités économiques. Elle a cherché

surtout à documenter, en partant de discours d'enquêtés, les difficultés rencontrées au niveau entrepreneurial et de la réintégration sociale.

Le problème majeur pour documenter les migrations de retour est l'absence de données à jour sur les profils fortement hétérogènes des migrants de retour, les motivations mises de l'avant pour justifier les retours et les dynamiques de réinsertion économique et sociale, une fois au pays. De vastes enquêtes sont indispensables ainsi que des études de cas ciblées sur des profils particuliers (migrants retraités, migrants qualifiés, migrants ayant échoué dans leur projet migratoire.). Même si l'on ne dispose pas de données suffisantes pour en apprécier l'ampleur, depuis que les principaux pays d'accueil des Sénégalais en Europe sont entrés en récession, nombreux sont les migrants désireux de se réinstaller au pays. La presse se fait largement l'écho de nombreux retours en voiture à travers la « route du désert », depuis le Maroc, en passant la Mauritanie. La raréfaction des emplois peu qualifiés accessibles à la majorité des migrants sénégalais dans les villes italiennes ou espagnoles condamne une bonne partie d'entre eux au chômage durement ressenti. Certains réévaluent leur projet migratoire alors que d'autres se réorientent ailleurs, dans les pays scandinaves notamment. Mais une bonne proportion envisagerait le retour s'il y avait un dispositif d'accompagnement de leur projet. Les pouvoirs publics ont là un immense défi à relever pour que les multiples capitaux (humain, symbolique, économique, social) dont sont détenteurs ces migrants puissent être fructifiés au pays.

Notes

1. Agence française de développement.
2. Agence canadienne de développement international.
3. Swedish international development agency (Agence suédoise de développement international).
4. Department for international development (Agence de développement international de la Grande-Bretagne).
5. Finnish international development agency (Agence finlandaise de développement international).
6. Donner un pot-de-vin.

Références

- Ammassari, S., 2005, « L'effet du retour des travailleurs migrants sur le développement », *Coopération Sud*, PNUD, New York, pp. 91-115.
- Arowolo, O., 2000, « Return Migration and the Problem of Reintegration », *International Migration*, vol. 38, n° 5, pp. 59-82.

- Banégas, R., Warnier, J.-P., 2001, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n° 82, pp. 5-21.
- Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, 2011, *Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills, and Investments* (Démultiplier l'impact des migrations pour l'Afrique : envois de fonds, renforcement des compétences et investissements), Washington, The World Bank.
- Barro, I., 2008, « Émigrés, transferts financiers et création de PME dans l'habitat », in M-C Diop, (éd.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Dakar-Paris-Nairobi, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, pp. 133-152.
- Bredeloup, S., 2009, « Rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire : réinstallations, réinvestissements au pays et nouveaux projets migratoires, in G. Cortes, H. Guétat (éd.), *Migrants des Sud*, IRD, collection Objectifs, pp. 167-186.
- Cassarino, J.-P., 2004, « Theorising return migration: the conceptual approach to return migrants revisited », *International Journal on Multicultural Studies*, vol. 6, pp. 253-279.
- Cross, H., 2013, « Globalisations du marché du travail, frontières et migrations à partir du Sénégal », in M-C Diop (éd.), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Paris-Dakar, Karthala-CRES, pp. 729-746.
- Daffé, G., 2008, « Les transferts d'argent des migrants sénégalais : entre espoir et risques de dépendance », in M-C Diop (éd.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Dakar-Paris-Nairobi, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, pp. 105-131.
- Dieng, S. A., 2008, « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », *Revue Asylon(s)*, n° 3, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article709.html>, 14 juin 2014.
- Dimé, M., 2008, « Passer du rôle de « sapeur-pompier » à celui de « créateur de richesse ». Enjeux, stratégies et expériences d'orientation des transferts monétaires des émigrés sénégalais vers des projets productifs », Communication présentée au colloque scientifique multidisciplinaire, RGSC, Montréal, Canada.
- Dimé, M., 2010, « Des « dockers » de Marseille aux « aventuriers » vers l'Espagne. L'émigration internationale des Sénégalais : permanences et ruptures », Communication au séminaire international Regards croisés sur les migrations internationales féminines et la protection sociale organisé par le Groupe d'Études et de Recherches sur les Migrations et Faits de Sociétés (GERM), Saint-Louis, Sénégal, Université Gaston-Berger.
- Diop, M-C., (éd.), 2013a, *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris-Dakar, Karthala-CRES.
- Diop, M-C., (éd.), 2013b, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve*, Paris-Dakar, Karthala-CRES.
- Diop, M-C., (éd.), 2008, *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Paris-Dakar, Karthala-CRES, Paris.
- Dumont, J.-C. et Spielvogel, G., 2008, « Les migrations de retour : un nouveau regard », in OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI, OCDE, Paris, pp. 181-246.

- ENDA DIAPOL, 2009, *Migration et Retour en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal*, Rapport d'étude, consultante, Giulia Sinatti, (http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/RAPPORT_BIT-ENDA_RETOUR_2_.pdf). 20 août 2014.
- Flauhaux, M-L., 2009, *Les migrations de retour et la réinsertion des Sénégalais dans leur pays d'origine*, Université catholique de Louvain, Mémoire de master de démographie.
- Gmelch, G., 1980, « Return Migration », *Annual Review of Anthropology*, vol. 9, pp. 135-159.
- International Organization for Migration (IOM), 2004, *Return migration: policies and practices in Europe*, Geneva.
- King, R., 2000, « Generalizations from the history of return migration », in B. Ghosh, (ed.), *Return Migration: Journey of hope or Despair ?* IOM, UNO, Geneva, pp. 7-55.
- Martinielo, M., 2007, « Immigration et transnationalisme », *Écarts d'identité*, n° 111, pp. 76-79.
- Mbodj, P., 2008, « Imaginaires et migrations : le cas du Sénégal », in M-C Diop, (éd.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Dakar-Paris-Nairobi, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, pp. 305-319.
- Mezger, C., 2008. *Who comes back? The case of Senegalese returning to Dakar*, Chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, Belgique.
- Ministère des Sénégalais de l'extérieur (MSE), 2007, Étude sur l'implication des Sénégalais de l'extérieur dans le développement économique du Sénégal, Cabinet Sen Ingénierie consult, rapport de consultation, Dakar.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2009, Migration au Sénégal. Profil national 2009, rapport préparé par Aymar Narodar Some.
- Quiminal, C., 2002, « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens », *Hommes et migrations*, n° 1236, pp. 35-43.
- Rallu, J.-L., 2003, « L'étude des migrations de retour », in Graziella Caselli J. V., Wunsch, G., (éd.), *Démographie : analyse et synthèse. Volume IV : Les déterminants de la migration*, INED, Paris, pp. 199-209.
- Sinatti, G., 2014, « Return migration as a win-win-win scenario? Visions of return among Senegalese migrants, the state of origin and receiving countries », *Ethnic and Racial Studies*, (<http://dx.doi.org/10.1080/01419870.2013.868016>), 20 novembre 2014.
- Tall, S. M., 2002, « L'émigration sénégalaise d'hier à demain », in M-C Diop, (éd.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Karthala, Paris, pp. 549-578.
- Tall, S-M, 2008, « La migration internationale sénégalaise, des recrutements de main d'œuvre aux pirogues », in M-C Diop, (éd.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Dakar-Paris-Nairobi, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, pp. 37-67.



La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l'urgence et du durable

Harouna Mounkaïla*

Résumé

La guerre en Libye en 2011 a provoqué le départ précipité de plusieurs centaines de milliers de ressortissants étrangers. Le Niger, pays de départ et de transit vers la Libye, a enregistré entre février 2011 et juillet 2012 l'arrivée sur son territoire de près de 114 500 personnes, dont 6 278 non Nigériens, selon les statistiques officielles (Comité *ad hoc* 2012). Cet afflux massif de population est intervenu, au Niger, dans un contexte politique marqué par une transition militaire faisant suite au coup d'État militaire du 18 février 2010, alors que le pays faisait face, pour la deuxième année consécutive, à une crise alimentaire.

Ces facteurs ont contribué à alimenter le discours sur les risques liés aux répercussions sociales, économiques et sécuritaires de cette migration inversée. Ainsi, pour nombre d'observateurs, ces retours précipités, qui constituent un manque à gagner important pour de nombreux ménages attendant des transferts d'argent plutôt que des bouches à nourrir, risquaient d'aggraver la crise alimentaire et d'accroître l'insécurité.

En s'appuyant sur les résultats d'une recherche réalisée en 2011 auprès des acteurs de la gestion de ces retours précipités dans la commune de Tchintabaraden, cet article met en évidence la pluralité des modes de gestion de ces retours dont les logiques s'articulent entre urgence et durabilité.

Mots clés : Tchintabaraden, risque sécuritaire, migration de retour

* Enseignant-chercheur, Département de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, Email : hzada99@yahoo.fr

Abstract

In 2011 the war in Libya caused the departure of hundreds of thousands of foreign citizens. Niger, which shares a border with Libya, recorded nearly 114.100 arrivals of people in its territory between February 2011 and July 2012, including 6,278 foreigners according to official statistics. This massive population influx occurred in Niger within a political context marked by military transition, following the military overturn of 18 February 2010, as the country was simultaneously facing a food crisis for the second consecutive year. These factors have opened the debate about the social, economic and security implications of this reverse migration. For many observers these arrivals have brought significant shortfall to many households as they now have more mouths to. It is believed that this might worsen the food crisis and increasing insecurity in the country. Based on results of a research conducted in 2011 among the returnees in Tchintabaraden township, this article highlights the impact of the migrant influx.

Keywords: Tchintabaraden, security risk, reverse migration.

Introduction

Issue d'un mouvement de contestation populaire contre le régime du colonel Kadhafi (au pouvoir depuis 1969) commencé le 15 février 2011, la guerre en Libye a provoqué le départ précipité de plus de 706 000 ressortissants étrangers (OIM 2012). Ces mouvements de repli ont été tantôt spontanés, tantôt organisés par des pays d'origine, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et d'autres organisations humanitaires.

Le Niger, pays de départ et de transit vers la Libye, a enregistré entre février 2011 et juillet 2012 l'arrivée sur son territoire, par voies aérienne et terrestre, de 114 500 personnes, dont 6 278 non Nigériens, selon les statistiques officielles (Comité *ad hoc* 2012). Parmi ces derniers se trouvaient à la fois un grand nombre de travailleurs migrants installés en Libye depuis de nombreuses années, des anciens membres de la légion islamique du colonel Kadhafi, ainsi que des mercenaires recrutés plus récemment par son régime pour combattre la rébellion¹.

Ces retours massifs sont intervenus dans un contexte politique marqué par une transition militaire faisant suite au coup d'État du 18 février 2010, alors que le pays faisait face, pour la deuxième année consécutive, à une crise alimentaire. Le déficit céréalier était alors estimé à 692 500 tonnes, soit 18 pour cent des besoins céréaliers du pays (Ministère du Développement agricole, 2013).

Ces retours précipités qui constituent un manque à gagner pour de nombreux ménages attendant des transferts d'argent plutôt que des bouches à nourrir, risquaient d'aggraver la crise alimentaire et l'insécurité². Ainsi, le

rapport d'une mission effectuée en avril 2011 par les membres du comité ad hoc chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de la Côte d'Ivoire et de Libye dans le département de Gouré, l'une des régions les plus affectées par ces retours, signalait les risques de dégradation de la situation sécuritaire, en l'absence d'encadrement des jeunes ayant combattu aux côtés des troupes libyennes restées loyales au régime du colonel Kadhafi.

Intervenant dans ce contexte politique et économique particulier, les retours ont été considérés comme un facteur potentiel de déstabilisation, de menace pour la sécurité intérieure. Ils ont été également perçus comme un problème national ayant suscité, pour sa gestion, la mobilisation de divers acteurs sociaux et politiques. Ainsi, à travers des déclarations, l'animation de conférences et l'organisation de concerts de soutien, des acteurs de la société civile ont interpellé les autorités nigériennes sur la nécessité de prendre en charge le rapatriement des migrants. À Niamey, un collectif dit des « rapatriés » de la Libye et de la Côte d'Ivoire (CORLI) a été mis en place par des migrants rentrés précipitamment avec, pour objectif prioritaire, de défendre leurs droits. Par l'intermédiaire de cette structure, ceux qui ont été rebaptisés localement les « retournés » ont pu dénoncer les promesses non tenues par les autorités nigériennes malgré, disaient-ils, les appuis financiers reçus de la part des partenaires techniques et financiers.

C'est dans ce contexte que l'État a mis en place, le 24 mars 2011, auprès du cabinet du Premier ministre, un dispositif national ayant pour mission de « faciliter la gestion du flux des Nigériens fuyant les zones de conflit en Côte d'Ivoire et en Libye, d'analyser toutes les dimensions du reflux et de proposer des solutions et mesures à prendre (à court, moyen et long termes) »³. Il s'agissait pour ce comité de maîtriser les effectifs des personnes fuyant la Côte d'Ivoire et la Libye, d'identifier des sites de transit et d'accueil des personnes arrivant en territoire nigérien, d'aider à la mobilisation des moyens nécessaires pour les accueillir puis les orienter en fonction de leurs lieux d'origine.

Outre ce dispositif national comprenant des comités régionaux, sous-régionaux et des cellules communales, évoluant parfois en marge, de nombreux partenaires techniques bi et multilatéraux comme l'OIM, le Comité international de la croix rouge (CICR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'USAID et des ONG locales et nationales se sont mobilisés dans la gestion de ces retours en appuyant de nombreux projets individuels et collectifs des migrants de retour.

Pour quelles raisons les autorités ont-elles accordé une telle attention à cette forme particulière de migrations ? Craignaient-elles que le caractère massif de ces mouvements de retour puisse déstabiliser le pays ? Dans quelle

mesure ces retours ont-ils constitué une épreuve supplémentaire à subir pour les pouvoirs publics nigériens plutôt qu'une opportunité à saisir ?

Au regard des enjeux et défis liés à ce reflux, nous nous interrogeons sur les politiques publiques mises en place dans l'urgence. Plus précisément, il s'agit de comprendre en quoi ces retours contraints sont susceptibles de constituer des facteurs de risque sécuritaire. Enfin, quelle peut être la résonnance de ces politiques au niveau local ? C'est à répondre à ce questionnement que s'attèle cet article qui tire sa substance des résultats d'une enquête réalisée dans la commune de Tchintabaraden⁴ au Niger. Dans un premier temps, cet article montrera que les migrations nigériennes ont été parfois marquées par des retours contraints. Puis, il mettra en évidence les conséquences économiques et sécuritaires des retours de Libye. Enfin, une analyse des modes de gestion des retours dans la commune de Tchintabaraden sera proposée. Cette analyse insiste particulièrement sur l'absence de coordination des opérations engagées par les multiples acteurs et leur portée.

Une histoire migratoire ponctuée de retours contraints

Au Niger, les migrations internationales sont marquées de retours sous la contrainte, associés souvent aux mesures d'expulsions prises à l'encontre des migrants par certains pays d'accueil (Robin 1996 ; Bredeloup 2003). Ainsi, le Ghana, à la suite d'un arrêté de décembre 1969 portant réglementation du séjour des étrangers, a procédé à l'expulsion de deux millions d'étrangers en situation irrégulière. À cette occasion, le Niger a officiellement rapatrié 20 000 de ses ressortissants (Mounkaïla 2003). En 1983 et 1985, le Nigeria recourut à son tour à l'expulsion d'étrangers qualifiés d'immigrants illégaux. Les refoulements massifs de 1985 touchèrent plus de trois millions de personnes originaires pour la plupart des pays membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Tous ces pays étaient pourtant liés entre eux par le protocole de 1975 sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO (Sall 2005). Selon les sources officielles, près de 100 000 Nigériens ont été alors rapatriés par l'État nigérian (Mounkaïla 2003).

Au début des années 2000, la crise politique au Togo et surtout les événements du 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire ont provoqué le retour de milliers de migrants nigériens. Pour prendre en charge leur rapatriement et leur accueil, un comité a été mis en place en octobre 2002 sans que ce processus ne soit accompagné de programmes de réinsertion (Mounkaïla 2003).

En plus de ces cas de reflux, la décennie 2000-2010 été marquée par le refoulement fréquent de migrants aux frontières septentrionales du Niger

avec la Libye et l'Algérie. Des expulsions collectives ont été aussi organisées par ces deux pays et le Nigeria (Brachet 2007; Mounkaïla 2008). En avril 2006, le Niger a accueilli et assisté 4 500 migrants expulsés de Libye, s'appuyant sur un comité régional mis en place à Agadez en octobre de la même année (Mounkaïla 2007).

Par ailleurs, entre mars 2011 et février 2012, le Niger a enregistré le retour sur son territoire d'environ 1 400 personnes expulsées du Nigeria après avoir été accusées d'être en lien avec la secte islamiste Boko Haram⁵.

Enfin, en 2011, le conflit armé post-électoral en Côte d'Ivoire a entraîné à nouveau le retour précipité de plusieurs dizaines de milliers de migrants nigériens. Officiellement, 20 000 d'entre eux ont alors été rapatriés (Comité *ad hoc* 2012).

La guerre en Libye a provoqué également le retour de 114 500 Nigériens entre février 2011 et juillet 2012, dont 12 958 ressortissants de la commune de Tchintabaraden, selon la cellule communale mise en place. Si, dans les premiers cas, les autorités nigériennes ont accueilli et acheminé les migrants dans leurs lieux d'origine, pour ce qui concerne les rapatriés de Libye, elles se sont aussi préoccupées de leur réintégration dans le pays. Pour comprendre les raisons d'un tel engagement, il convient de s'interroger sur les conséquences sociopolitiques et économiques de ces retours précipités.

Les retours précipités de migrants à Tchintabaraden : du manque à gagner au risque sécuritaire

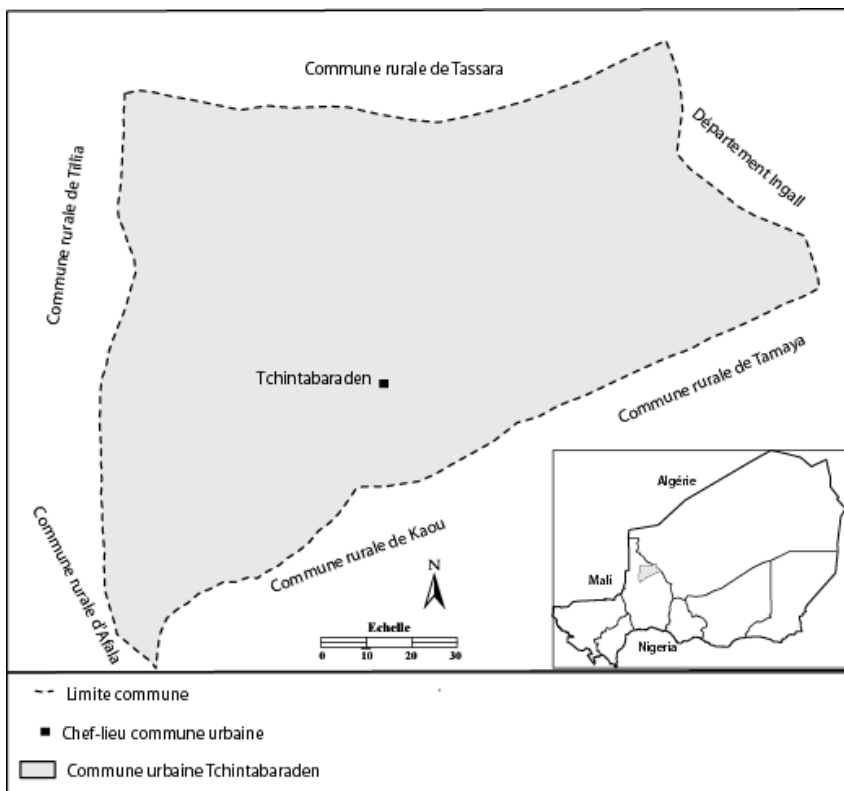
Pour comprendre les enjeux et défis présidant aux retours contraints de Libye dans la commune de Tchintabaraden, l'analyse du profil migratoire de cette commune est nécessaire. Cette analyse rend compte du contexte géographique et historique dans lequel s'inscrivent les dynamiques migratoires actuelles. Elle met en évidence les différents flux migratoires qui traversent ou quittent Tchintabaraden et la connectent aux pôles migratoires majeurs d'Afrique de l'Ouest et du Nord.

Tchintabaraden : carrefour migratoire aux portes du Maghreb

Située au nord-ouest du Niger dans la région de Tahoua, la commune de Tchintabaraden couvre une superficie de 14 054 km² et abritait 79 889 habitants en 2012 (INS 2014). Elle fait partie de la zone à vocation pastorale du Niger, avec un climat de type sahélo-saharien marqué par une pluviométrie faible, en moyenne 298,5 mm par an. Cette zone est en proie à des sécheresses fréquentes dont les plus sévères sont celles des années 1974,

1984, 2004, 2010. Ces sécheresses et les crises pastorales et alimentaires qui les accompagnent ainsi que la rébellion des années 1990 ont rythmé les mouvements migratoires.

Carte 1 : Localisation de la commune de Tchintabaraden



Les circulations migratoires entre Tchintabaraden et le Maghreb s'inscrivent dans le cadre plus général d'une réactivation des relations humaines entre les deux rives du Sahara à la fin des années 1950, à la faveur de l'émergence des migrations économiques au Sahara central. Des travailleurs peu qualifiés en provenance du Niger se sont installés dans le sud algérien (Brachet 2009).

Facilitées par l'existence d'un dispositif diasporique à la charnière saharo-sahélienne dont la mise en place a été favorisée par la dispersion des populations nomades entre plusieurs États et l'urbanisation du Sahara central (Bourgeot 1995), ces migrations de travail entre le Niger, l'Algérie et la Libye se sont surtout développées après les indépendances. L'amplification de ces migrations résulte de facteurs économiques et politiques. Il s'agit en

particulier des différentiels de développement entre les versants maghrébin et sahélien du Sahara. À partir des années 1960, les grands projets et les politiques de développement déployés par l'Algérie et la Libye grâce à l'exploitation pétrolière ont créé une forte demande de main-d'œuvre peu qualifiée en provenance, en grande partie, des régions sahéliennes et sahariennes des États du versant sud du Sahara (Brachet 2009). Les sécheresses des années 1970 et 1980 auxquelles sont associées des famines et des crises pastorales ont joué le rôle d'accélérateur et, dans la plupart des cas, de déclencheur des mouvements migratoires vers les régions sahariennes de l'Algérie et de la Libye (Brachet 2011).

À partir des années 1990, ces migrations ont été renforcées par les flux de réfugiés touaregs consécutifs à la rébellion ayant secoué la zone. Ces populations se sont alors installées dans les camps frontaliers et en périphérie des principales villes des régions sahariennes de l'Algérie et de la Libye (Pliez 2004).

Par ailleurs, le dégel des relations entre la Libye et le Niger à compter de 1987, ainsi que l'appel lancé par le colonel Kadhafi en direction des jeunes migrants sahéliens les invitant à rejoindre la légion islamique ont aussi contribué au développement des migrations vers la Libye en particulier (Boilley 2011). Plus globalement, la politique d'ouverture de ce pays à l'endroit des ressortissants de l'Afrique subsaharienne prônée dans les années 1990 par son dirigeant au nom du panafricanisme a changé la donne (CEDEAO/CSAO/OCDE 2006). Ainsi, s'est mis en place un véritable système migratoire tourné vers l'Afrique du Nord, et plus particulièrement vers la Libye et l'Algérie. Ce système est principalement animé par les jeunes Touaregs et Arabes.

Outre cette fonction d'espace de départ, la commune de Tchintabaraden est également considérée comme une ville de passage pour les ressortissants des régions de Diffa, Zinder, Maradi, Dosso, Tillabéry et des autres départements de la région de Tahoua, émigrant vers le Maghreb. Elle est aussi devenue un lieu de transit pour des Ghanéens et des Nigériens qui se rendent en Afrique du Nord par les voies terrestres du Sahara central. Cette triple fonction de la ville est assumée grâce à des réseaux mis en place entre la Libye et l'Algérie, mais aussi avec les différentes régions de départ. Les principaux secteurs d'activités occupés par les migrants de Tchintabaraden en Libye sont le bâtiment et la construction, le commerce, la manutention, la garde de troupeaux, la boulangerie, le maraîchage et le gardiennage. Il s'agit d'emplois peu qualifiés.

Ces migrations représentent un enjeu économique significatif dans la mesure où les transferts qui les accompagnent constituent une ressource essentielle pour les ménages restés au Niger.

Les conséquences économiques et sécuritaires des retours : plus de peur que de mal

Les retours massifs de Libye se sont accompagnés d'une réduction drastique des transferts d'argent⁶, accentuant ainsi la situation de vulnérabilité de plusieurs ménages. Mr Mohamed, opérateur spécialisé dans les transferts d'argent en provenance de la Libye, recevait avant la guerre dans ce pays entre 10 à 20 millions de francs CFA par semaine dans son comptoir installé à Tchintabaraden. Avec la guerre, ces montants ont été divisés par trois, voire six⁷. Si, dans les comptoirs de transferts d'argent, les conséquences de la crise libyenne se manifestent par une réduction importante des envois d'argent, dans certains ménages, ces envois se sont totalement arrêtés du fait du retour des migrants. C'est ainsi qu'Aghali, ayant émigré à Sebha en Libye, envoyait quatre à cinq fois par an de l'argent à sa famille pour des montants compris entre 100 000 et 150 000 francs CFA. Depuis son retour, sa famille ne peut plus profiter des ressources de la migration⁸. Cette situation a conduit une autorité communale de Tchintabaraden à comparer les conséquences des retours sur l'économie des ménages à la perte du « premier grenier de la population de Tchintabaraden ».

En plus des conséquences économiques, les retours ont suscité des craintes dans le domaine de la sécurité. La guerre en Libye a favorisé le développement d'un mercenariat auquel auraient participé certains jeunes migrants, d'après un rapport de mission d'avril 2011 du comité *ad hoc* chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye. De plus, dans les années 1990 déjà, de nombreux jeunes migrants sahéliens se sont fait enrôler dans la légion islamique du colonel Kadhafi (Boilley 2011). Dans un de ses rapports de mission, le même comité *ad hoc* exprimait ses inquiétudes : « Il y a lieu de noter que la plupart des jeunes déplacés sont sans métier, désœuvrés et désespérés. Certains ont à leur actif des crimes de sang, d'autres sont des repris de justice potentiellement dangereux » (Comité *ad hoc* 2012:21).

En dépit de ce contexte particulier, il n'a pas été enregistré pour autant d'attaque à main armée. De même, aucun vol grave n'a été signalé. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire ne s'est pas dégradée malgré les craintes exprimées par un responsable des forces de défense et de sécurité pour qui « à long terme, il est à craindre le regroupement ou l'organisation des migrants de retour sans occupation. Ce qui peut constituer une menace pour la sécurité. Ils sont capables de s'organiser pour le pire quand ils constatent que l'État ne fait rien pour eux [...] L'arrivée des retournés peut engendrer des risques parce que ce sont des gens qui sont habitués à vivre aisément et qui se retrouvent les mains vides. Il y a à craindre du côté de la frontière malienne »

(Entretien du 14 juin 2012). À travers ces propos, ce fonctionnaire nigérien avoue indirectement que rien n'a été fait par la puissance publique pour permettre aux migrants de retour de se réinsérer ; cette démission de l'État est susceptible de favoriser le regroupement des migrants de retour en vue d'organiser la riposte.

C'est à se demander si la faible réactivité collective des migrants tient véritablement à l'efficacité du dispositif mis en place le long des frontières du Niger avec la Libye, l'Algérie, le Tchad et le Mali qui consistait à organiser des patrouilles mixtes pour désarmer les personnes rentrant au Niger avec des armes, ou bien si elle est liée à la grande précarité dans laquelle se trouve la majorité des migrants dont le profil s'éloigne largement de celui du mercenaire, monté en épingle par la presse. Quelles réponses ont été apportées par les différents services de l'État nigérien, mais aussi par les organisations internationales pour gérer ces retours précipités ? Quel rôle ont joué les acteurs de la société civile ainsi que les migrants regroupés en collectifs pluriels dans ce contexte ?

La gestion locale des rapatriés : de l'enregistrement à la réinsertion

La gestion des rapatriés dans la commune comprend à la fois leur accueil, leur recensement et leur réinsertion. Pour comprendre les réponses apportées au niveau communal par les différents acteurs, il est nécessaire de présenter d'abord le dispositif national mis en place par l'État nigérien et les programmes élaborés dans ce sens.

Le dispositif officiel de gestion des rapatriés

Le dispositif national créé par l'arrêté du 24 mars 2011 comprend, au niveau national, un comité ad hoc interministériel, chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye et des démembrements aux niveaux régional, départemental et communal. Le comité ad hoc, doté d'un secrétariat permanent, est composé de 25 membres. Ses activités comportent une phase d'urgence et une phase de réinsertion. Dans la phase d'urgence, un programme de 15 milliards de francs CFA visant à assister les rapatriés⁹ a été élaboré. Dans ce cadre, l'État a bénéficié d'un appui de près de 2 milliards de francs CFA du système des Nations Unies pour financer des projets d'assistance humanitaire de l'OIM, de l'OMS, de l'UNICEF et du PAM/UNHAS. L'OIM a assuré le transport pour plus de 10 000 personnes et hébergé dans ses centres d'accueil d'Arlit et Dirkou 10 455 migrants vulnérables entre février 2011 et juin 2012. Environ 60 000 personnes ont également bénéficié de l'assistance de l'OMS à travers ses structures de santé d'Agadez, de Dirkou et d'Assamaka, renforcées pour l'occasion en matériel

médical et personnel. Outre ces organisations, le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a hébergé entre avril 2011 et juillet 2012 dans son centre de transit d'Agadez 5 926 personnes, dont 2 788 Nigériens. À ces actions s'ajoute l'acheminement de près de 125 000 personnes dans leurs régions et départements d'origine, financé sur fonds propres de l'État qui a versé environ 10 millions de francs CFA aux compagnies privées de transport interurbain (Sonitrav, Aïr transport, Nijma Transport).

En ce qui concerne le volet réinsertion, le comité ad hoc a élaboré un programme estimé à 25 milliards de francs CFA, destiné à aider plus de 250 000 personnes rapatriées¹⁰. Cependant, seul un milliard de francs CFA a pu être débloqué par l'État. La gestion de ce fonds a été confiée à la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)¹¹ avec laquelle une convention a été signée pour la circonstance. L'implication de cette institution qui a pour mission la restauration et la consolidation de la paix met en évidence toute l'attention portée par les autorités nigériennes à la dimension sécuritaire des retours des migrants de Libye.

Ce fonds devait servir à financer des projets dans des communes sensibles choisies en fonction de leur degré de vulnérabilité établi par le « Système d'Alerte Précoce », du nombre de rapatriés accueillis et de la situation sécuritaire. Ainsi, dans une première phase, quarante communes ont bénéficié d'un appui financier de 10 millions de francs CFA, alors que la seconde phase a concerné soixante et une communes, dont Tchintabaraden.

À Tchintabaraden, la cellule communale a été créée le 1er juin 2011 avec, pour mission, d'accueillir et d'assister les migrants de retour et de superviser toutes les actions initiées à leur profit par d'autres partenaires. Cette cellule regroupe 78 membres, dont 26 représentants de migrants choisis par quartier. Sa composition témoigne de la volonté d'impliquer tous les acteurs. Dans les faits, cette cellule a rencontré des difficultés pour fonctionner correctement en raison non seulement de l'insuffisance des moyens, mais aussi de son effectif pléthorique. On peut se demander quelles actions ont été entreprises et quelles en sont les limites.

Le recensement des migrants de retour : la fabrique de chiffres

Les opérations de recensement qui constituent un préalable à toute assistance ont été les premières activités menées par la cellule communale. Celle dernière devait diffuser les données recueillies auprès du comité départemental, lequel dressait et validait la liste définitive. La cellule communale a d'abord eu recours aux chefs de quartiers et de villages pour l'appuyer dans sa tâche. De nombreuses insuffisances ont été relevées lors de l'identification et du recensement des migrants.

Le premier problème que moi j'ai constaté c'est d'abord le problème de maîtrise du nombre de retournés. On a des difficultés à savoir qui est retourné et qui ne l'est pas. Quand on nous transmet des listes on n'a pas les moyens de vérifier et on ne peut pas les rejeter aussi. En tout cas au niveau du comité ça nous a posé un problème et j'imagine que c'est la même chose pour la mairie. Il y a vraiment eu un problème au niveau de l'identification des retournés (Entretien du 14 juin 2012 avec le directeur départemental de l'agriculture à Tchintabaraden).

La logique clientéliste a prévalu pendant les opérations de recensement. De nombreux témoignages font ressortir que, parmi les migrants de retour recensés, ont été comptabilisés des individus n'ayant jamais émigré en Libye ou des migrants revenus avant la crise. Le gonflement des chiffres avait pour motif principal de faire profiter le maximum de personnes de l'assistance espérée. Et, à l'inverse, de nombreux migrants n'ont pas pu être recensés, comme en témoigne ce propos :

Nous avons arrêté le recensement après le 16 juin bien qu'il y ait eu des migrants qui étaient arrivés après. Les gens avaient commencé à se décourager et avaient perdu tout espoir. Certains avaient commencé à repartir en ce moment. Ils disent préférer mourir dans la guerre que de rester crever de faim et c'est comme ça qu'ils continuent à braver tous les risques liés à la situation de crise en Libye. Ceux qui étaient arrivés après le 16 juin ne s'étaient même pas présentés à la mairie pour se faire enregistrer parce qu'ils ont vu que même ceux qui étaient arrivés avant eux n'avaient rien eu (Entretien du 15 juin 2014 avec le SG Mairie de Tchintabaraden).

Le choix d'actions souvent inappropriées

Dans le cadre du programme réinsertion, le comité ad hoc a mis à la disposition de la commune de Tchintabaraden 20 millions de francs CFA répartis en deux phases. La première enveloppe d'un montant de 10 millions de francs CFA a été répartie de la façon suivante : 2,6 millions de francs CFA pour appuyer huit coopératives des migrants dans le cadre des microcrédits, 2,4 millions de francs FCFA pour l'achat de 34 tonnes d'aliments bétail distribués dans des banques d'aliments bétail, 2 millions de francs CFA pour l'appui aux cultures maraîchères à travers l'achat de kits, de semences et la formation et l'encadrement des comités de gestion, 2 millions de francs CFA pour financer trois missions de sensibilisation sur la sécurité et 1 million pour le suivi des activités.

Pour bénéficier de ces appuis, la mairie a demandé aux migrants de retour de se constituer en coopératives ou groupements, une option que ces derniers critiquent. D'après un leader d'opinion,

la création d'une coopérative est un processus long et coûteux qu'on ne devrait pas demander à quelqu'un qui a été chassé par la guerre de suivre. Pour avoir l'agrément d'une coopérative, il faut payer 20 000 francs CFA, dont 5 000 correspondant aux frais de signature de l'agrément (Entretien du 27 juin 2007 à Tchintabaraden avec un leader d'opinion).

À travers ces propos, on comprend que les migrants rentrés les mains vides n'ont pas le temps de prendre leur temps. Cette faible réactivité des structures de décision n'est pas un hasard. Elles comptent aussi sur le découragement des refoulés, tablant sur le fait qu'ils vont repartir et qu'ils ne seront plus ainsi à prendre en charge.

Une vingtaine de coopératives ont été ainsi créées, mais rares sont celles qui ont bénéficié de la «rente» de la réinsertion, en raison de la modicité des moyens accordés.

Avec l'enveloppe de la deuxième phase, 7 500 000 francs CFA, du son de blé a été acheté pour être revendu à prix modéré.

La mairie a acheté du son qu'elle a revendu à 6000 francs CFA le sac. En plus ce ne sont pas les refoulés qui ont acheté le son, ce sont des commerçants qui ont distribué de l'argent aux jeunes et aux femmes pour leur acheter le son, moyennant 1000 francs CFA de commission. Par la suite, le même son a été réintroduit sur le marché et revendu à 12 000 francs CFA le sac (Entretien du 16 juin 2012 à Tchintabaraden avec un leader communautaire).

Sans contrôle du dispositif, des dérives sont en effet possibles. Un responsable de l'union des coopératives des « retournés » de la Libye et de la Côte d'Ivoire soulignait, quant à lui, le caractère déplacé de l'opération : « Il n'y a pas un retourné qui est arrivé avec une chèvre ou une vache de la Libye » (Entretien du 16 juin 2012 à Tchintabaraden). Un autre *leader* communautaire de surenchérir : « Qu'est ce qu'un refoulé va faire avec du son ? Il n'est pas un animal pour le manger, il a besoin de la nourriture pour lui même » (Entretien du 16 juin 2012 à Tchintabaraden).

Cette opération a davantage profité aux commerçants et à certains élus locaux qu'aux populations en situation de précarité, une dérive en définitive assez courante en Afrique de l'Ouest. Pourtant, un responsable municipal trouve ce choix justifié.

« La HACP a donné une autre enveloppe de 10 millions et avait demandé de l'investir au profit de la commune. Vu le problème de fourrage qu'il y a actuellement, le conseil avait proposé d'acheter du son et de vendre à un prix modéré aux gens de la commune. 7 500 000 francs CFA ont été utilisés pour acheter et vendre du son de blé à la population. On avait voulu consacrer cette vente aux seuls retournés, mais on s'est rendu compte que ce sont les parents des retournés ou eux-mêmes qui possèdent des animaux parce qu'il

y a de retournés chez tout le monde. Comme ça on a décidé de vendre à tout le monde » (Entretien du 15 juin 2012 à Tchintabaraden).

Ces propos montrent que ce n'est pas la cellule communale de gestion des rapatriés pourtant investie de cette mission qui a décidé de cette opération, mais plutôt le conseil communal dont n'est membre aucun rapatrié. Cette opération a suscité une tension entre les conseillers municipaux et le maire¹² et entre ce dernier et les rapatriés¹³.

Dans la plupart des cas, les rapatriés enquêtés affirment avoir été faiblement impliqués dans l'identification des actions qui leur étaient destinées¹⁴ ainsi que dans le choix des bénéficiaires. Les contestations suscitées par l'opération « vente de son » mettent en évidence, dans une large mesure, cette faible implication.

Des interventions humanitaires mal coordonnées

Plusieurs organismes humanitaires ont assisté l'État nigérien dans la gestion des migrants de retour. Au nombre de ces partenaires, on peut citer l'OIM qui a financé des projets individuels pour plus de deux cents migrants, visant à favoriser leur réinsertion par l'exercice d'activités telles que la mécanique, l'embouche, le maraîchage, le petit commerce, la couture, la boulangerie et les taxis moto. L'ONG Oxfam a également financé des opérations « argent contre travail » à travers une ONG locale, l'AD-KOUL. Cinq cents ménages ayant accueilli des migrants de retour répartis dans onze villages ont pu ainsi bénéficier de cette opération. De son côté, le Programme alimentaire mondial a initié, courant 2012, des opérations *Food for work* exécutées par l'ONG Africair. Ces actions ont été conduites dans les villages déclarés vulnérables à l'issue de l'évaluation de la campagne agricole 2010. Dans une autre intervention financée par la FAO, exécutée par AD-KOUL et destinée à la reconstitution de cheptel, trois mille têtes de petits ruminants ont été distribuées à six cents ménages pour renforcer les capacités à faire face à la fois à la crise alimentaire et au retour des migrants. Au nombre des intervenants figure également le programme « Filets sociaux » financé par l'État nigérien, appuyant cent quarante-six ménages ayant accueilli des migrants de retour.

Si les acteurs humanitaires ont travaillé en concertation avec les services techniques locaux, en réalité la cellule n'avait aucune emprise sur leurs activités. De plus, il n'y avait pas de synergie dans les actions ; chaque partenaire, en fonction de ses missions et de son domaine d'intervention, identifiait ses ménages ou migrants bénéficiaires. Cette absence de coordination et de synergie a favorisé le développement de logiques clientélistes. Ainsi, des personnes n'ayant jamais émigré en Libye se sont retrouvées sur des listes de bénéficiaires, donnant lieu à des protestations de la part des groupements de rapatriés.

Conclusion

L'étude des modes de gestion des retours des migrants met en évidence deux types de dispositifs. Il s'agit du dispositif national officiel mis en place par l'État, avec l'appui de certains partenaires et organisations urgentistes. En marge de ce dispositif, d'autres acteurs formels s'appuyant parfois sur les ONG locales sont intervenus sans qu'il y ait eu une véritable coordination entre tous les intervenants.

Les actions s'articulent autour de deux logiques : l'urgence et le durable. Les actions s'inscrivant dans une logique d'urgence portent principalement sur le renforcement des capacités des ménages de rapatriés à surmonter la crise alimentaire à travers des opérations de distribution d'argent et de vivres contre travail et octroi d'aide financière. Elles ont porté aussi sur le renforcement des capacités productives des rapatriés en les appuyant dans le maraîchage et l'élevage de petits ruminants. Quant aux actions inscrites dans une logique de durabilité, elles consistent à favoriser la réinsertion des rapatriés en renforçant leurs capacités dans des activités qu'ils exerçaient en Libye (menuiserie, boulangerie...), mais qui ne les intéressent pas nécessairement une fois de retour au pays.

Malgré les faibles capacités de l'ensemble de ces dispositifs à répondre aux attentes des migrants dans un contexte politique et économique difficile, à l'image de ce qui s'est passé au Mali voisin, les retours n'ont pas eu à court terme les conséquences redoutées.

Est-ce en raison de l'efficacité des dispositifs de gestion mis en place ? Ou bien parce que les effets potentiels de ces retours ont été exagérés par les différents acteurs ? Ne peut-on pas associer cette « réussite apparente » de la gestion des retours à la flexibilité des migrations ?

Peut-on conclure que la prise en compte de la dimension sécuritaire dans les actions de gestion des migrations de retour a permis d'atténuer les conséquences en matière de sécurité ? Les actions de sensibilisation financées grâce aux fonds mis à la disposition de la mairie par le HACP ont mobilisé les ex-chefs de la rébellion rebaptisés localement « cadres de la paix » ainsi que les autorités administratives et communales. Elles ont porté sur les conséquences négatives de la rébellion et la nécessité de préserver la paix. Elles ont été mises aussi à profit pour organiser symboliquement des cérémonies de remises volontaires d'armes¹⁵.

La mobilisation des rapatriés, qu'elle soit suscitée à travers la création des groupements ou qu'elle soit spontanée à travers la mise en place de structures de défense de leur réinsertion, met en évidence le développement de logiques clientélistes visant à instrumentaliser ces associations pour accéder à la « rente » de la réinsertion.

En dehors des dispositifs officiels, on oublie souvent le rôle des dynamiques de gestion par le bas. La solidarité familiale, notamment, a été le premier niveau de soutien des migrants, en dépit de la situation alimentaire et pastorale difficile et de la dépendance de nombreux ménages vis-à-vis des ressources de la migration. Cette solidarité familiale a été un facteur important d'atténuation des effets négatifs de ces retours, même si les ménages disposant de rapatriés ont été les premiers à bénéficier de l'assistance.

Par ailleurs, l'histoire des migrations de retour sous la contrainte au Niger rappelle que celles-ci n'ont jamais constitué un risque majeur et qu'elles se sont accompagnées de retours, mais aussi d'adaptation des migrants à travers l'exploration d'autres destinations. De nombreux migrants, bien que conscients de la situation sécuritaire préoccupante en Libye, sont repartis dans ce pays. Si les migrants émettent des inquiétudes concernant leur sécurité et le respect de leurs droits, ils n'expriment cependant aucun doute quant à l'existence de réelles opportunités de travail en Libye, d'autant plus que la reconstruction de ce pays crée un véritable besoin de main-d'œuvre.

Pour les autorités nigériennes, ces départs constituent un soulagement face aux attentes immenses des migrants de retour et à leur impuissance à y répondre efficacement.

Par ailleurs, depuis 2011, les circulations migratoires entre le Niger et la Libye sont alimentées par les flux et reflux de migrants au gré des expulsions et des refoulements aux frontières de ce pays. Ces circulations se poursuivent malgré la fermeture des maisons d'accueil des migrants à Agadez en novembre 2013 et en dépit de l'interdiction faite aux transporteurs de les acheminer vers l'Algérie ou la Libye. Ces mesures ont été prises par le gouvernement nigérien à la suite du décès en octobre 2013 de quatre-vingt douze migrants originaires du sud du pays.

Notes

1. À la date du 7 juillet 2012, le comité *ad hoc* chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye a recensé 269 447 personnes, dont 6 278 ressortissants d'autres pays. Ces chiffres incluent 114 500 personnes en provenance de la Libye, 20 314 de la Côte d'Ivoire, 1 090 de l'Algérie, 10 000 du Nigeria, 123 943 autres entrées (personnes recensées par les cellules communales) (Cabinet du premier ministre, 2013). Un rapport de 2012 de l'OIM fait état du retour de 97 820 migrants au 14 mars 2012, dont 16 664 par la voie aérienne.

2. L'hebdomadaire L'évènement dans ses parutions du 7, 24, 31 mars 2011 consacre des articles sur les risques sécuritaires.
3. Arrêté du 24 mars 2011 portant création du comité ad hoc chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye.
4. Cette communication tire sa substance des résultats d'une recherche réalisée dans le cadre du projet PERILA N-N, Évaluation des risques au Niger et sur l'axe Niger-Nigeria porté par l'Institut Français d'Afrique (IFRA) au Nigeria et le Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), et qui a pour objectif d'évaluer les risques religieux et socioéconomiques au Niger et sur l'axe Niger-Nigeria. Dans ce cadre, 34 entretiens formels ont été réalisés avec les groupes stratégiques suivants : autorités administratives et traditionnelles, responsables des services techniques départementaux, de la cellule communale de gestion des migrants de retour de Libye et de Côte d'Ivoire, des forces de défense et de sécurité, cadres de la paix (ex-chefs de front de la rébellion des années 1990), membres des groupements des « retournés de la Libye », responsables des ONG et projets ayant assisté les migrants de retour et quelques migrants de retour. Des entretiens complémentaires ont été réalisés à Niamey auprès des membres du Comité ad hoc chargé de la gestion des migrants de retour de Côte d'Ivoire et de Libye, des responsables de la HACP.
5. Statistiques fournies par la direction de la surveillance du territoire.
6. À Tchintabaraden, deux commerçants assurent le transfert de fonds en provenance de Libye. Les migrants confient leur argent à leurs représentants dans ce pays qui, à leur tour, appellent Tchintabaraden pour instruire le paiement. Les destinataires des transferts opèrent les retraits les jours de marché. Tous les intervenants au long de la chaîne perçoivent des petites rétributions. La commission est très flexible et peut varier d'une personne à une autre. Elle était de 700 francs CFA pour 10 000 francs CFA envoyés en juin 2012.
7. Entretien du 23 juin 2012 au marché de Tchintabaraden.
8. Entretien du 17 juin 2012 à Tchintabaraden.
9. Ce programme consiste à octroyer : (i) une aide alimentaire d'urgence à octroyer pendant trois mois à 105 000 refoulés pour un montant évalué à 1.811 250 000 francs CFA; (ii) des semences améliorées de mil et de niébé à distribuer à 50 000 refoulés pour réaliser des activités agricoles à hauteur de 440 000 000 francs CFA ; (iii) distribution de petits ruminants à 15 000 refoulés se trouvant en zone à vocation pastorale pour une valeur de 1.815.000 000 francs CFA ; (iv) cash transfert à 100 000 refoulés pour un montant de 11 000 000 francs CFA à raison de 25 000 francs CFA par mois pendant quatre mois pour chaque refoulé, en vue de leur permettre de s'adonner à des activités génératrices de revenus et de s'intégrer ainsi dans le tissu économique local.
10. Ce programme comprend trois axes majeurs que sont l'appui aux conditions d'installations des ménages, la création d'opportunité économique au niveau local, la création des conditions pouvant assurer une sécurité alimentaire et l'accès à l'emploi durable aux retournés de Libye, de Côte d'Ivoire et du Nigeria.
11. La HACP a été créée par décret n°2011-217 du 26 juillet 2011. C'est un service rattaché à la présidence de la République dont la mission est la restauration et

la consolidation de la paix sur l'ensemble du territoire. Elle remplace la haute Autorité à la Réconciliation nationale et à la Consolidation de la Démocratie qui, elle-même, remplace le Haut commissariat à la Restauration de la Paix, créé en 1994. Au départ, cette institution s'occupait du dialogue, de la négociation, de la médiation, de la signature et de la mise en œuvre des accords de paix réussis ainsi que des mesures prises par le gouvernement, pour le suivi des accords (opérations d'insertion dans les administrations publiques, dans les sociétés d'État). Cette structure a été instruite par le président de la République avec, pour mission, de prendre en charge les menaces présentes en vue de minimiser les effets de la crise libyenne sur la quiétude sociale.

12. La mairie assure la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la Banque Aliments Bétail tandis que la direction départementale de l'élevage en est l'agence d'exécution. Un malentendu autour de l'octroi du marché de son a surgi par la suite entre les conseillers et le maire, malentendu qui a même suscité un dépôt d'une motion de défiance contre le maire par un groupe de conseillers. Les débats contradictoires autour de la motion ont eu lieu le 23 juin 2012 à l'occasion d'une session extraordinaire du conseil. Mais la médiation des chefs coutumiers a fini par concilier les conseillers qui avaient abandonné alors la motion.
13. Des mouvements de protestation ont été organisés à la mairie par les migrants de retour.
14. Au moment des enquêtes, ces fonds utilisés pour la vente à prix modéré ont été restitués avec un manque à gagner de 3 500 000 francs CFA.
15. Deux cérémonies de remise volontaire d'armes par des migrants de retour de la Libye ont été organisées les 12 et 18 juin 2012 dans deux localités de la commune de Tassara (Tarissadat et Tadouk).

Références

- Bensaâd, A., 2003, « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.19, n° 1, pp. 7-28.
- Bensaâd, A., 2004, « De l'espace euro-maghrébin à l'espace euro-africain : le Sahara comme nouvelle jonction intercontinentale », *L'Année du Maghreb*, n° 1, pp. 83-100.
- Boilley, P., 2011, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb*, VII, pp. 151-162.
- Boulouvi, M., 2009, « Le Niger, carrefour des réseaux migratoires africains », in M. Trémolières, (éds.), *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes*, Paris, OCDE/CSAO, pp. 209-218.
- Bourgeot, A., 1995, *Les sociétés touarègues, nomadisme, identités, résistances*, Paris, Karthala.
- Boyer, F., 2005, « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré: la pauvreté désavouée », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, n° 8, 5. Jg., pp. 47-67.
- Brachet, J., 2005, « Migrants, transporteurs et agents de l'Etat : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha », *Autrepart*, n° 36, pp. 43-62.

- Brachet, J., 2009, « Les migrations vers et à travers le Sahara central : représentations et pratiques de l'international au local », in M. Trémolières, (éds.), *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes*, Paris, OCDE/CSAO, pp. 219-230.
- Brachet, J., 2011, « De quelques aspects des dimensions politiques et économiques des circulations migratoires au Sahara central », *L'année du Maghreb*, VII, pp. 251-260.
- Bredeloup, S., 1995, « Tableau synoptique. Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement*, t. 23, n° 91, pp. 117-121.
- Bredeloup, S., 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue Européennes des Migrations Internationales*, vol. 19, n° 2, pp. 83-113.
- Bredeloup, S., 2006, « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés burkinabé de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, n° 217, pp. 185-201.
- Bredeloup, S., Kourago, O., 2007, « Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs Burkinabé émigrés », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 23, n° 3, pp. 133-149.
- Bredeloup, S., Pliez Olivier, 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, n° 36, pp. 3-20.
- Bredeloup, Sylvie, Pliez Olivier, 2011, *The Libyan migration corridor*, European University Institute Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- CEDEAO/CSAO/OCDE, 2006, *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations*, Paris, OCDE/CSAO, 24 p.
- Comité ad hoc de gestion des rapatriés 2011, *Rapport de mission sur les rapatriés de la Libye, de la Côte d'Ivoire ou d'ailleurs dans le département de Gouré : Zinder*.
- De Haas Hein, 2007, « Le mythe de l'invasion. Migrations irrégulières d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union Européenne », *Travail de recherche de l'IMI*, 81 p.
- Fews, Net, 2011, *Les transferts à Loga, Taboua, Tanout et Gouré face aux crises en Libye et Côte d'Ivoire*, Fews Net : Famine Early Warning Systems Network, juillet (Le Réseau de Systèmes d'Alerte Précoce contre la Famine), 27 p.
- Hamani, O., 2008, « La crise alimentaire au Niger », *Afrique Contemporaine*, vol.1, n° 215, pp. 199-216.
- Haut Commissariat à la Restauration de la Paix 2007, *Analyse intégrée des facteurs de risques au Niger*, Niamey.
- Institut National de la Statistique, 2014, *Résultats globaux définitifs du 4ème Recensement général de la population et de l'habitat 2012*, 351 p.
- Mounkaïla, H., 2010, « Circulations transsahariennes et vie de transit à Agadez (Niger) », in M. Zongo, *Les enjeux autour de la diaspora Burkinabé. Burkinabé à l'étranger, étrangers au Burkina*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-76.
- Mounkaïla, H., 2007, *Analyse de la situation de la migration de transit à partir du Niger vers le Maghreb et au-delà*, UNFPA, Niamey, 68 p.
- OIM, 2007, *Migration au Niger : Profil National 2009*, Genève-Dakar.

- Ouedraogo, T., 2010, « Accueil et réinstallation des rapatriés de Côte d'Ivoire dans les déplacements de Gaoua et de Batié, Burkina Faso », in M. Zongo, (éds.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabé. Burkinabé à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*.
- Ricca, S., 1990, *Migrations internationales en Afrique. Aspects légaux et administratifs*, Paris, L'Harmattan.
- Robin, N., 1996, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*. Paris, ORSTOM.
- Sall, B., 2005, *Migration de travail et protection des droits humains en Afrique (Gabon, le Niger, le Cameroun, le Bénin)*, Paris, UNESCO.



Migrants volontaires et migrants citoyens : les recompositions des associations de migrants originaires de la région de Kayes (Mali)

Stéphanie Lima*

Résumé

Dans le bassin du fleuve Sénégal, l'implication des migrants dans leur région d'origine relève d'une longue histoire construite au gré des évolutions de la migration et des relations entre pays de départ et pays d'accueil. Si la migration est une ressource pour les localités d'origine, comme en témoignent les multiples transferts dont elles sont bénéficiaires, les migrants, sans remettre totalement en question ce schéma, ont reconsidéré leur engagement ces dernières années, en s'adaptant à la nouvelle donne politique locale. Dans le cas du Mali, la décentralisation, le découpage communal et l'avènement de la démocratie locale ont répondu aux attentes des migrants qui déclarent « avoir fait la décentralisation avant l'État », dans la mesure où, durant des décennies, ils ont financé des équipements collectifs. Face à un État absent, les migrants ont pallié ce désengagement, à distance. Dans la région de Kayes, la gestion des affaires locales se retrouve désormais aux mains des élus communaux, dont certains sont d'anciens migrants. Pour ces édiles à la recherche de partenaires, les migrants ont été identifiés comme des interlocuteurs privilégiés. Considérés soit comme des bailleurs, soit comme des relais susceptibles de porter les intérêts de la commune auprès des collectivités dans lesquelles ils résident, ils ont été directement intégrés dans le jeu politique local. De leur côté, avec une réactivité assez surprenante, les migrants ont créé un niveau supplémentaire dans le tissu associatif, avec la mise en place d'associations communales. Dans ce cadre, ils ont aussi engagé un dialogue avec les élus et les populations sur les projets de développement communal, dans la perspective de renégocier leur rôle, notamment leur implication financière, mais aussi leur accès à la citoyenneté locale.

Mots clés : circulation migratoire, citoyenneté, décentralisation, territorialité, transfert

* Maître de conférences en géographie, Centre universitaire Champollion, Albi - Lissat-Cieu, Université de Toulouse. Email : stephanie.lima@univ-jfc.fr

Abstract

In the Senegal River Basin, the involvement of migrants in their home region has a long history built on the relations between countries of origin and host countries. In the case of Mali, decentralization, municipal zoning and the advent of local democracy have met the expectations of migrants who report, insofar as they have for decades funded utilities. Faced with an absent state, migrants, despite the distance, have mitigated this disengagement. In the region of Kayes, the management of local affairs is now in the hands of local councillors, some of whom are ex-migrants. For these councillors looking for partners, migrants have been identified as privileged interlocutors. On their side, with a rather surprising response, migrants have created an additional layer in the social fabric, with the establishment of community associations. In this context, they also engage in dialogue with elected officials and people on local development projects, with a view to renegotiate their role, including access to local citizenship.

Keywords: migratory movement, citizenship, decentralization, territoriality

Introduction

Qualifiés d'acteurs du développement, puis de citoyens transnationaux, les migrants du bassin du fleuve Sénégal ont entrepris un « long voyage » (Adams 1977), à la fois individuel et collectif, au cours duquel leur statut de « migrant », c'est-à-dire émigré là-bas et immigré ici, a connu des transformations notables ces cinquante dernières années (Lavigne-Delville 1994). Dans ce temps long d'une histoire migratoire qui s'appuie aussi sur des lieux discontinus, villages d'origine d'un côté, espaces de résidence de l'autre, des générations de migrants se sont succédées, croisées, rencontrées, elles ont posé sur les lieux multiples de leur vie des regards différents, en particulier vis-à-vis des localités de départ. Cette contribution ne vise pas à revenir sur l'historique de cette migration, car nombre d'auteurs l'ont amplement informée (Adams 1977 ; Manchuelle 2004 ; Quiminal 1991), ni à retracer la genèse des associations de migrants, elle aussi largement connue (Daum 1998 ; Gonin 1997). Son objectif est de revisiter un terrain de recherche¹, celui de la région de Kayes au Mali, autour de la question de la relation entre migration et développement, en interrogeant plus particulièrement le positionnement des migrants au prisme des recompositions associatives intervenues depuis 1999, année des premières élections communales au Mali.

Que ce soit face aux notables locaux ou face à l'État central, les associations de migrants originaires de la région de Kayes² ont cherché à se positionner, à se faire reconnaître aussi, à travers les projets qu'elles ont portés dans différents

registres du développement local. Avec l'avènement de la démocratie en 1991, puis de la décentralisation en 1996, le paysage local a considérablement été transformé, aussi bien sur le plan spatial que sur le plan politique (Bertrand 1999 ; Lima 2003). Interpellés dans leurs projets, leurs compétences et leurs partenariats par cette nouvelle donne, les migrants ont entrepris, bon gré mal gré, une recomposition de leurs associations avec, aujourd'hui, un panorama associatif inédit, dans la mesure où nombre de ces nouvelles associations ont été créées en correspondance avec les territoires communaux. L'adéquation qui se dessine désormais entre les territoires communaux et les associations de migrants pose la question du rôle et des fonctions des collectifs de migrants, engagés depuis plusieurs décennies dans le devenir de leur localité d'origine. Sur quelle légitimité se fonde leur participation au débat public, à la prise de décision ? Quelle place les élus communaux accordent-ils aux ressortissants de leur commune dans le développement local ? Sont-ils des citoyens comme les autres malgré la distance ?

Un premier temps sera consacré à éclairer la figure du migrant « acteur de développement ». À différentes échelles, du village à la commune, voire jusqu'au niveau intercommunal, les migrants de la région de Kayes n'ont eu de cesse de se repositionner, passant d'un niveau de territoire à un autre, d'un niveau de pouvoir à un autre. Loin d'être partis pour « développer » leurs villages, selon leurs dires, quel sens donnent-ils aux transferts financiers opérés en direction de leur pays d'origine ? S'agit-il aussi pour eux de penser leur retour et de reprendre une place dans la société d'origine ? Dans la deuxième partie, il s'agira de resituer le débat sur la mise en politique de l'espace local tel qu'il a été posé dans la région de Kayes dans les années 1998-1999, à l'initiative d'anciens migrants établis dans le champ associatif local. À la veille des premières élections communales, l'inquiétude était palpable aussi bien dans les villages que dans les foyers parisiens : qui allait devenir maire ? Comment seraient gérées les infrastructures collectives financées par la rente migratoire ? Et autant de questions sur l'articulation entre la dynamique fonctionnelle et la dimension politique des territoires communaux. Enfin, dans la troisième partie, sera présenté un état des lieux, dix ans après, à la suite d'un retour sur le terrain de recherche en 2009. Dans le cercle³ de Kayes, six communes se sont associées au sein d'une intercommunalité. En France, six associations de migrants et une association intercommunale ont été créées entre 2001 et 2007. En l'espace de quelques années, les migrants ont accepté de reconsidérer les périmètres de leur engagement associatif, à la fois pour ne pas perdre leurs acquis et pour rester présents dans le débat public. Toujours mises à l'épreuve, leur territorialité et leur citoyenneté sont en mouvement.

Le migrant « acteur du développement » : une figure à interroger

Sans revenir sur la genèse des associations de migrants maliens en France (Daum 1998 ; Gonin 1997 ; Quiminal 1991), il est utile de rappeler que les migrants ont été des précurseurs en matière de recompositions territoriales dans leurs villages d'origine. Dans les années 1980, les premières associations inter-villageoises se structurent et impulsent une nouvelle relation entre les villages et leurs ressortissants. À côté des associations villageoises classiques dans le cadre desquelles les transferts sont multiples, les associations inter-villageoises (AIV) initient une mutualisation des moyens et des projets et tentent de rationaliser les transferts financiers dans un cadre collectif.

Au-delà des remises classiques, bien que considérables par les sommes qu'elles représentent⁴, les transferts des migrants touchent à des domaines dont la dimension politique est explicite, même si celle-ci n'est pas revendiquée en tant que telle. Construire des écoles, des centres de santé, des puits et des châteaux d'eau permet bien évidemment de répondre aux besoins premiers des familles restées dans les villages, d'améliorer leur bien-être, notamment après les épisodes de sécheresse survenues entre 1968 et 1972. Mais les migrants interviennent aussi dans un contexte politique très tendu. Alors que le Mali est sous la coupe d'une dictature militaire (de 1968 à 1979) puis d'un parti unique (l'UDPM, Union Démocratique du Peuple Malien jusqu'en 1991), leur action collective et organisée est révélatrice des carences des pouvoirs publics. Quand les transferts matérialisent la critique de l'État et transgressent le pouvoir en place, le développement est-il possible ? Les transferts qui s'opèrent depuis la France dans les années 1970 et 1980 (avec la possibilité pour les étrangers de créer des associations loi 1901) passent du niveau familial au niveau collectif. C'est dans ces années que les villages de la région de Kayes commencent à se transformer (Gonin 1997).

La figure du migrant « acteur du développement » commence à se construire alors que le projet migratoire initial est loin de s'inscrire dans cette problématique. Quel est le sens des transferts ? Quelle est leur origine ? Cette question se pose dès les débuts de la migration des Soninké (Manchuelle 2004). Si l'objectif des migrants est d'acquérir du numéraire, la transformation de leurs économies en « remises » n'est pas immédiate. Au-delà des obligations familiales et sociales (mariages, enterrements et autres fêtes religieuses), la capacité d'épargne est aussi mobilisée pour soi. L'argent mis de côté au niveau individuel joue un rôle important dans le projet migratoire lorsque ce dernier est bien défini dans le temps. Bien avant la fermeture des frontières en France (1974), la migration des Soninké relève d'une circulation (Adams 1977) au cours de laquelle le migrant, souvent un cadet social, construit finalement son retour au village. Comme le précise François Manchuelle, « à l'époque

considérée, le plus grand désir des migrants restait celui de devenir des notables du village et ils n'avaient pas l'intention de remettre en question la société traditionnelle. Grâce à la migration, un jeune homme pouvait s'émanciper de la société traditionnelle en vivant à l'étranger, financièrement indépendant, mais ses ressources financières lui permettaient également d'accroître petit à petit son influence au sein de sa société d'origine. Lorsqu'il se faisait vieux, il retournait dans son village où il devenait à son tour un aîné respecté » (2004:307).

Ainsi, l'impératif d'assurer des transferts ne s'impose pas directement aux migrants. Et la nature de ces remises va évoluer sous l'influence, d'une part, de la dégradation des conditions de vie dans les localités d'origine et, d'autre part, du contexte socioéconomique dans le pays de résidence (après une période de « plein emploi » jusqu'en 1973, les migrants se retrouvent aussi confrontés au chômage en France). La fermeture des frontières va entraîner une profonde transformation de leurs transferts à plusieurs niveaux, même si ceux-ci s'inscrivent dans une continuité ou, selon les termes de Luc Sindjoun, dans un « continuum dynamique entre sédentarité et nomadisme, entre individualisme et communautarisme, entre localisme, nationalisme et cosmopolitisme » (Sindjoun 2004:7).

Après 1974, l'équation « migrer et faire migrer » est remise en cause et la structuration des associations de migrants à l'échelle intervillageoise permet en quelque sorte de « tenir la distance » avec le village d'origine, au-delà des liens du sang et des liens du sol, pour ceux dont le séjour en France est désormais amené à se prolonger pendant plusieurs décennies. L'intrication entre les niveaux individuel, familial et local du projet migratoire devient de plus en plus forte, illustrée par le passage d'un système migratoire de type « noria » à un système complexe dans lequel les trajectoires et les stratégies individuelles et collectives s'interpénètrent avec des conséquences sur la structure sociale et spatiale des espaces de départ. Face au temps long et à la perspective d'un retour qui s'éloigne, les migrants tentent de repositionner la « ressource migratoire », de l'infléchir pour transformer les lieux de départ, d'un côté, sans perdre le lien avec leur territoire d'origine, de l'autre, dans lequel ils envisagent certainement un jour de reprendre une place.

En 1981, l'extension de la loi de 1901 permet aux étrangers de créer des associations et les Maliens de France multiplient les dépôts en préfecture pour officialiser leurs regroupements associatifs (Daum 1998). Cette reconnaissance politique va jouer sur la nature des transferts, car à côté des migrants sont désormais présents les partenaires du « développement ». À cela s'ajoute la problématique des ressources humaines, en lien avec la gestion technique et financière des équipements qu'ils ont déjà financés. Les migrants sont amenés

à revoir leur mode d'action et le cadre spatial de leurs transferts. Le passage au niveau inter-villageois s'explique aussi par les compétences acquises en migration pour certains (cours du soir, formations diverses via les syndicats, etc.) et par les contacts qui commencent à se tisser avec des partenaires issus du monde associatif, syndical, des ONG. Il s'agit de créer des « territoires du développement local », selon la logique du développement intégré très en vogue dans ces années-là (Daum 1998). Sur la base de l'entente sociale, des liens familiaux et des alliances politiques, des configurations spatiales se dessinent, sont discutées ici et là-bas et les premières associations inter-villageoises naissent, en particulier dans le cercle de Kayes.

Au pays, elles suscitent l'espoir⁵. Des projets de développement transversaux voient le jour, financés par la coopération française, voire l'Europe. Le « développement » devient l'objectif de ces associations qui se projettent sur un périmètre voulu plus fonctionnel, même si sa délimitation passe inéluctablement par les chefferies coutumières. Et s'il est toujours question de construire des écoles et des centres de santé, d'autres objectifs sont mis en avant : le développement agricole, les investissements productifs, etc. Ces associations, de plus en plus ancrées territorialement, prennent pleinement appui sur le réseau migratoire. D'abord créées en France, elles se déploient ensuite dans les villages d'origine même. C'est là que s'opère un glissement dans la relation entre village et association, car si des migrants prennent le chemin du retour, ils rentrent dans leur village d'origine afin de prendre la tête de ces associations qui ont désormais une implantation locale. Revenir et reprendre une place, voire en changer, dans la société locale est un pari pour ces hommes qui ont acquis des compétences en migration. En particulier, les migrants issus de familles de descendants de captifs vont s'appuyer sur cette notion de « développement » pour asseoir leur légitimité, face aux notables du village. Cette légitimité technique et sociale, qu'ils sont en mesure d'obtenir parce qu'ils ont accepté de rentrer pour se mettre au service de la collectivité, les positionne en tant que leaders associatifs.

Jusqu'en 1991, année qui marque l'avènement de la démocratie, les transferts des migrants de la région de Kayes pallient le désengagement de l'État dans les secteurs clés du quotidien, de la santé à l'école, en passant par l'hydraulique villageoise et jusqu'à l'état civil, des centres secondaires d'état civil étant pris en charge par des associations⁶. Sur le terrain, des localités accumulent ces services et deviennent des pôles fonctionnels, jusqu'à concurrencer les chefs-lieux d'arrondissement⁷ dans leurs fonctions premières. La multiplication des investissements ainsi que la diffusion des équipements d'un village à l'autre dépassent l'administration locale, et ni cette dernière ni l'État ne parviennent à contrôler ces projets, pour lesquels la question des moyens humains demeure une préoccupation centrale. À qui doit revenir le financement des salaires

des personnels des centres de santé, des écoles, ou encore des coopératives agricoles ? Si ce n'est pas l'État, les migrants s'en chargeront.

Dans ces espaces associatifs inter-villageois, la problématique de la migration et des départs des jeunes est très présente. Autour de l'agriculture et de l'artisanat, il s'agit de former les candidats au départ, voire de leur permettre de rester. Sur un autre plan, au sein de ces associations, la gestion des activités de la coopérative agricole, du centre de santé ou de l'école s'organise avec des comités de gestion dans lesquels sont impliquées les populations (dont certaines composantes, les femmes par exemple bénéficient de cours d'alphabétisation). En interaction avec le pouvoir de la chefferie villageoise, de nouvelles formes de participation à la vie locale se déploient, élargissant le champ du débat public. Ces apprentissages autour de la notion de « développement » permettent à une « société civile » villageoise de se construire et de se positionner face à la dynamique migratoire et à ses conséquences dans les lieux de départ.

Le tournant de la décentralisation : qui peut devenir maire ?

À une autre échelle, l'action des associations locales renvoie à la faillite de l'État dans ses missions premières. Avec la chute du régime dictatorial de Moussa Traoré, les associations inter-villageoises, aussi bien dans leur composante en migration que localement, revendiquent pleinement leur rôle dans la prise en charge des services et des équipements dont elles assurent à la fois le financement et la gestion, à tel point qu'elles affirmeront « avoir fait la décentralisation avant l'État », quand le nouveau régime en place, démocratiquement élu (1992), s'engagera dans la mise en œuvre de cette réforme à partir de 1993. Loin d'être tenus à l'écart de ce processus, les migrants de la région de Kayes sont directement interpellés par la Mission de Décentralisation⁸ qui organise dans les foyers de travailleurs immigrés de la région parisienne quatre visites (entre 1994 et 1998) visant à leur expliquer les tenants et les aboutissants de la réforme. Les migrants sont ainsi informés des contours de la réforme qui comporte notamment une réorganisation territoriale importante fondée sur la création des communes. Ils apprennent aussi que les arrondissements seront supprimés et que des communes, rurales et urbaines, seront promues selon une logique participative, dans la mesure où, sur la base de critères prédéfinis, les villageois sont invités à déterminer la composition des communes (en particulier pour les communes rurales composées de plusieurs villages, dont un chef-lieu). Sur le terrain, des concertations villageoises ont lieu entre 1995 et 1996, à l'issue desquelles les périmètres des nouveaux territoires communaux sont définis (Lima 2003).

La participation des migrants dans ces débats peut se lire à deux niveaux. Ils y contribuent d'abord en tant que « villageois », comme s'ils étaient présents là-bas, et, à ce titre, ils respectent, voire défendent la hiérarchie sociale qui

préexiste entre les villages, notamment pour le choix du chef-lieu de commune, dans le respect de l'antériorité du peuplement et des alliances établies. À cela s'ajoute leur implication en tant que membre d'une association et, dans ce sens, ils ont à cœur de valoriser les équipements qu'ils ont financés et de les inclure dans un tissu communal cohérent. À la croisée de ces deux logiques, relationnelle et fonctionnelle, la configuration des territoires communaux répond à ces deux préoccupations qui se complètent parfois, mais s'affrontent aussi avec des ruptures fortes dans l'espace local.

Le découpage communal a, sans conteste, réactivé une tension politique, à la fois interne aux villages et dans les relations inter-villageoises. La mise en œuvre de la décentralisation, présentée comme le « retour du pouvoir à la maison »⁹, se caractérise par une tentative du nouveau régime en place de reconsidérer tout à la fois les entités politiques pré-coloniales et de donner un sens à la démocratisation en cours, en s'appuyant sur les formes anciennes de gouvernance locale¹⁰ (Bertrand 1999 ; Fay 1995 ; Fay, Koné, Quiminal 2006). Les premières élections communales de 1999 vont permettre l'émergence d'un personnel politique¹¹ (avec 703 conseils communaux) en charge de la gestion communale et de la mise en œuvre du développement local. Pour les migrants et les associations locales, la question de savoir qui peut accéder à un mandat communal se pose dès lors avec force, dans la mesure où les champs de compétence des communes intègrent directement les infrastructures qu'ils ont contribué à financer et à gérer.

Les élections communales engagent les communautés villageoises sur le terrain inconnu de la démocratie locale et la perspective de voter, pour choisir parmi les siens ceux qui auront en charge la gestion des affaires locales, suscite nombre d'interrogations. En premier lieu, des questions relatives à la légitimité dans l'accès au pouvoir politique et, en second lieu, des questions liées aux compétences en matière d'administration locale. En somme, chacun se demande qui peut devenir conseiller communal et, a fortiori, être élu maire. Dès l'annonce du scrutin communal, la réaction des migrants ici et là-bas se fait entendre dans la région de Kayes. Face au futur pouvoir communal, il s'avère que :

« les leaders associatifs et les émigrés sont intraitables sur la maîtrise et la gestion de leurs ressources. C'est une règle dont les élus doivent tenir compte : ce sont des ressources propres générées par leurs activités ou fournies par leurs partenaires. Il s'agit pour eux d'être respectés et considérés comme de vrais partenaires, dont les points de vue doivent se retrouver dans les décisions prises par les élus ».

Cette citation est issue d'une rencontre qui a eu lieu à Kayes du 2 au 7 novembre 1998 à l'initiative du Centre d'Échanges et de Formation Pratique¹². Une semaine d'échanges, d'informations et de co-formations entre les acteurs de

développement de la sous-région a été organisée sur le thème suivant : « *Place et rôle des leaders associatifs, des organisations paysannes et des migrants dans la décentralisation et le développement local. A partir d'études de cas réalisées dans le cercle de Kayes* ».

D'après cette déclaration, l'unité est au rendez-vous entre les leaders associatifs et les émigrés, à la veille des premières élections communales de 1999. Dans le même temps, il est attendu de leur part que la décentralisation change la donne. Et moins que le retour « du pouvoir à la maison », c'est le retour de l'État dans les communes qui est espéré, à travers les futurs élus dont le mandat s'appuie sur le partage du pouvoir entre niveau central et niveau local. Si les migrants ont pu être considérés comme des « bailleurs de fonds », initiant et prenant en charge nombre d'investissements dans leurs villages, en lien avec la décentralisation :

il faut que cette situation change : le maire doit devenir l'initiateur et les migrants doivent se placer en appui à l'action du conseil communal. C'est une nouvelle situation à créer. Les migrants ont aussi un rôle d'intermédiaire entre l'association locale et les partenaires en France (CEFP 1998).

La perspective du renouvellement des champs de pouvoir interroge aussi la place des autorités traditionnelles auxquelles les associations de migrants sont liées en termes de légitimité :

les associations de migrants (...) ne trouvent leur légitimité et leur force de mobilisation que dans leur « soumission » au pouvoir traditionnel. Le mode de désignation des responsables associatifs obéit à des règles précises et connues de tous et qui ne sont pas forcément dictées par les textes juridiques dont l'association se dote pour avoir sa reconnaissance officielle. Même les associations de migrants n'échappent pas à cette règle. La hiérarchisation sociale du village est reproduite (CEFP 1998).

L'émergence du pouvoir communal tirant sa légitimité des urnes interpelle les migrants sur la possibilité de franchir le cap, dans la mesure où l'obtention d'un mandat communal pourrait s'inscrire en continuité de leur engagement local. En cela, la question de savoir si un leader associatif peut être élu conseiller communal et devenir maire cristallise l'attention de chacun (Daum & Le Guay 2005).

Lors de cette rencontre, une série de réflexions a permis de cerner les avantages et les inconvénients de leur éventuel positionnement dans la vie politique communale. Du côté des atouts, il ressort que les leaders seront des acteurs expérimentés et responsables dans la gestion des conseils communaux ; le mouvement associatif, de par ses « *leaders élus* » pourra constituer un groupe de pression sur les collectivités locales ; l'implication des leaders élus créera

un contexte favorable aux associations. Du côté des risques, plusieurs sont listés, tels que la récupération des leaders par la politique « politicienne » ; le détournement des ressources et des programmes des associations pour un clientélisme politique ; la fragilisation du mouvement associatif ; les contrecoups des échecs politiques des *leaders* ; la division de l'association en tendances et clans politiques ; le blocage du fonctionnement des associations ; l'indisponibilité des leaders pour leurs associations. C'est pourquoi la rencontre a préconisé qu'un « code de conduite » soit établi en direction des leaders associatifs et qu'un dispositif soit mis en place pour :

assurer la fonction de contre-pouvoir du mouvement associatif, et ce, pour la bonne gestion des collectivités locales et la promotion du développement local. Si les leaders sont devenus des élus, il s'agit de rendre les associations plus fortes pour veiller à ce que les nouvelles communes gèrent le bien communal que le peuple met entre leurs mains.

Conscients de cet équilibre fragile à construire entre tissu associatif et territoire communal, les migrants et les leaders associatifs vont effectivement essayer de tenir cet engagement lors du premier mandat.

Des associations communales pour tenir encore la distance

En 1999, on voit effectivement quelques listes indépendantes se constituer à l'initiative de responsables associatifs qui tentent de concilier leur positionnement apolitique et revendiquent un engagement pour le « développement », tout en cherchant à prendre place dans les conseils communaux. Leur souci de préserver les acquis des associations est patent et les premiers pas de ces communes où ils sont élus sont probants. Dans le cercle de Kayes, ces communes s'illustrent par leur dynamisme ; elles réalisent des diagnostics de territoire et conçoivent des plans de développement local en quelques mois (Maréna, Koniakary, Kolimbiné¹³) (voir carte). Elles réactivent les partenariats que les associations inter-villageoises avaient établis. Elles font appel aux associations et aux migrants dans la prise de décision.

Durant ce premier mandat, cinq communes créent dès 2001 une intercommunalité, le Comité de Pilotage des Communes du Diombougou (CPCD), du nom d'un ancien pays pré-colonial. À sa tête, on trouve un bureau composé par les maires. Est à l'origine de cette initiative le maire de la commune de Maréna-Diombougou, ex-migrant et leader associatif, qui a proposé à ses collègues, anciens migrants et responsables associatifs comme lui, de constituer cette association d'élus afin d'assurer une continuité entre la dynamique associative et les projets communaux. Très vite, le CPCD mobilise des partenaires et obtient des financements consacrés à la formation des élus,

puis à celle des acteurs de l'éducation au niveau communal. Il s'engage aussi dans un projet de désenclavement, en partenariat avec les migrants, qui participent financièrement à la réalisation de petits aménagements permettant de pallier les difficultés de circulation pendant la saison des pluies.

Encadré 1 : Le comité de Pilotage des Communes du Diombougou, une initiative hybride

En janvier 2001, le Comité de Pilotage des Communes du Diombougou est créé, quelques mois après les élections. C'est pourquoi son président n'hésite pas à dire que le CPCD « *existait avant les communes !* » (Kayes, juin 2009). Pourquoi une telle initiative, un tel empressement à mettre en place une structure intercommunale alors que les communes viennent juste de voir leurs élus investis dans leurs fonctions ? La naissance du CPCD illustre cette période de transition, durant laquelle les communes sont à la recherche de légitimité, tandis que les associations s'interrogent sur leur place dans l'ancrage de la décentralisation au niveau local. Le CPCD a été créé à l'initiative des ces élus, ex-leaders associatifs, ex-migrants, convaincus de la nécessité d'une structure associative intercommunale pour pallier les lacunes des communes et insuffler en elles l'expérience acquise dans la zone en matière de développement local. Ainsi, le CPCD a été pensé comme un outil au service des communes, dans la continuité de la dynamique associative : « *on s'est donné la main pour que les communes gardent les partenariats créés avec les associations et aussi pour se former* » (Président du CPCD, Kayes, 2009). Le choix de nommer cette intercommunalité « comité de pilotage » renvoie, entre autres, à cette dynamique associative. Aujourd'hui, le CPCD est présenté comme une intercommunalité pionnière à l'échelle du Mali, exemplaire et « exemplarisée ». Il apparaît néanmoins comme un projet à la recherche de cohérence, notamment en termes de compétences, et de pérennité. « *L'intercommunalité c'est des projets. L'objectif n'est pas une délégation de compétences, mais plutôt s'entraider, avoir des projets communs, mobiliser des ressources* » (Secrétaire général du CPCD, Ségala, 2009). Pour autant, le CPCD ne se spécialise pas dans un domaine particulier de compétences. Et c'est toujours la démarche de « projet » qui prime. En témoignent les financements¹⁴ dont il bénéficie au cours du troisième mandat communal (2009-2014). Ce positionnement est présenté comme nécessaire afin que les compétences communales et celles de l'intercommunalité ne rentrent pas en concurrence. La

seule compétence spécifique et transversale du CPCD restant celle de la formation. La problématique du désenclavement, partagée par les communes de la zone, est aussi au centre de ses préoccupations. Enfin, le CPCD s'investit aussi dans la résolution des « conflits » qui touchent aux relations villageoises et inter-villageoises, notamment à la suite du découpage communal (mésententes entre les villages, contestations du découpage, oppositions aux chefs-lieux de commune, etc.).



Les nouvelles communes:

Kayes: Nom de commune rurale
Taya: Nom de commune urbaine

Les anciennes communes:

KAYES: Nom de commune urbaine

— Limite de commune

— Limite de cercle

— Limite de région

Cercle de Kayes: zone d'étude

Les 5 communes du CPCD

- 1 Jissakidy
- 2 Goumbe
- 3 Koulouba
- 4 Assabary
- 5 Adanta Kadi
- 6 Guelma
- 7 Nara Tougou Mangala
- 8 Guelma
- 9 Nara Nord
- 10 Bantagouba

Sur le plan politique, l'emprise des partis va se faire de plus en plus forte et les listes indépendantes ne parviendront pas à se repositionner aux élections communales de 2004. Comme l'explique un élu, rester indépendant signifie être dans l'impossibilité d'accéder au conseil de cercle ou au conseil régional¹⁵, instances au niveau desquelles les partis politiques sont en force pour obtenir les meilleures places. À regarder la composition des conseils communaux sur les trois scrutins (1999, 2004, 2009), deux constats se font jour avec, d'une part, le nomadisme des élus (changement de parti) d'un mandat à l'autre et, d'autre part, la prédominance des élus issus de familles de notables¹⁶. On peut aussi observer une constance dans la composition des bureaux communaux (le maire et ses adjoints), avec l'instauration d'un tour de rôle en quelque sorte quant à l'accès au poste de maire. Dans cette zone, seul un maire a été réélu à chaque mandat. Ces maires ont réussi à prendre le pouvoir sur le terrain politique, en jouant sur les alliances et les négociations toujours serrées au sein des conseils communaux lors de l'élection du bureau¹⁷. Ils ont su, au fur et à mesure des campagnes, à la fois rester dans la compétition et jouer le consensus pour atteindre leur objectif.

Avec les migrants, ces élus, anciens migrants eux-mêmes, ont entrepris de refaire le parcours à l'envers, entre là-bas et ici. Dès 2000, le maire de Maréna, par exemple, effectue une mission et rencontre en région parisienne les ressortissants de sa commune, village par village, puis lors d'une assemblée générale à l'issue de laquelle seront posées les bases de la création de l'ACCMDF : l'Association du Comité Communal de Maréna en France. Elle est la première association de migrants à l'échelle communale de la zone du Diombougou. D'autres suivront, les missions de maires s'enchaînant, avec l'appui du GRDR¹⁸. Cette ONG qui, après avoir soutenu pendant des années les migrants dans leurs projets à destination des villages, y compris lorsque certains sont rentrés, a peu à peu réorienté son appui en direction des élus.

Ces remaniements fonctionnels et relationnels n'ont pas été sans incidences sur le tissu associatif. Là-bas, dans les villages, les associations locales ont été mises à mal. Leurs responsables ont été happés par la dynamique communale. En leur sein, le relais n'a pas été assuré, en termes de moyens humains et financiers. Ici, côté migrants, l'état des lieux du paysage associatif est très spécifique. Les trajectoires associatives sont multiples. Si les associations inter-villageoises ont considérablement décliné, l'émergence des associations communales n'opère pas forcément comme « substitut ». Restent les associations villageoises, toujours au cœur de la relation entre les migrants et les localités d'origine, car à ce niveau les cotisations sont toujours actives, sous l'égide des « chefs de village bis ».

C'est donc à la demande des élus que les ressortissants des communes la région de Kayes résidant en France ont accepté de constituer des associations communales en conformité avec le nouveau découpage local. Cette recomposition du tissu associatif en adéquation avec la nouvelle maille politico-administrative locale s'est poursuivie à d'autres niveaux. Des associations intercommunales ont été créées, ainsi que des fédérations au niveau cercle et région¹⁹. De prime abord, il serait possible de voir dans cette succession de créations une volonté de la part des migrants de « coller » à l'emboîtement territorial désormais fonctionnel au Mali, afin de se poser comme interlocuteurs directs des élus. Mais, à la suite des observations et entretiens réalisés²⁰ auprès des responsables de ces associations, il ressort que le passage des associations inter-villageoises aux associations communales ne relève pas d'un mouvement spontané et pose une série de questions quant au rôle que les migrants veulent se donner et aussi que les élus veulent leur concéder dans cette configuration nouvelle qu'apporte la décentralisation. Sans compter que ce jeu d'acteurs ne se limite pas au face à face entre élus et migrants, mais intègre les multiples partenaires techniques et financiers qui se sont repositionnés aujourd'hui aux côtés des pouvoirs légitimes (au sens élus).

Dès lors, les transferts des migrants « s'intègrent » dans les chantiers de la démocratisation et de la décentralisation. Sur le plan territorial, la décentralisation remet en avant l'enjeu des ressources et de leur localisation au sein des territoires communaux : quelles sont les ressources internes ? Quelles sont les ressources externes ? Comment les mobiliser et les partager ? En même temps, la décentralisation pose la question de la fixation des territoires, des pouvoirs, des ressources : comment articuler des territoires politiques avec des réseaux ? Avec quelle légitimité ? Pour quelle citoyenneté ?

Ainsi, la légitimité sociale et technique que les associations inter-villageoises avaient pu acquérir à la veille de la démocratisation et de la décentralisation, dans le champ du développement local, se trouve remise en cause. Pour autant, l'état des lieux du paysage associatif en France témoigne d'une mobilisation forte et d'un engagement constant envers les villages d'origine, toujours au cœur des liens. Loin d'avoir été dissoutes dans cette accumulation de structures, les associations villageoises restent au centre du dispositif. De même que les associations intervillageoises n'ont pas été fondues dans les nouvelles associations communales. C'est donc un paysage associatif multi-scalaire qui s'est développé sur une période de quarante années environ, car si les associations communales et intercommunales sont les dernières nées, les associations villageoises et inter-villageoises restent

présentes et les migrants cotisent toujours en France dans le cadre de ces structures. L'enjeu de l'articulation des cotisations et des projets demeure, et le devenir des migrants, en tant que partenaires, face aux communes et aux élus locaux reste en construction de part et d'autre.

Une territorialité et une citoyenneté en mouvement

Ceux que François Manchuelle qualifient de « migrants volontaires » (2004), ces travailleurs soninké à la recherche d'une notabilité dans une perspective de retour effective, et ceux qui déclarent aujourd'hui sans ambages : « *on n'est pas venu pour faire le développement* » ont en commun cette volonté de tenir la distance et de remplir le vide de leur absence (Sayad 2006). Au fil des années, les transferts matériels et immatériels ont contribué à donner aux migrants le statut de « développeur », d'acteur citoyen, de « passeur » d'idées. Des migrants de retour, devenus élus communaux, voire députés, présentent des trajectoires personnelles qui attestent d'un autre type de transfert, celui du changement social rendu possible par la requalification, la re-territorialisation des villages de départ, à l'image de l'analyse proposée par Fariba Adelkhah et Jean-François Bayart :

en raison de leurs remises « sociales » dans les domaines culturel et politique, les voyageurs, les migrants et les diasporas exercent une influence importante sur l'évolution de leur société d'origine sans que l'on puisse attribuer à celle-ci une orientation univoque, de type « progressiste » ou « conservatrice » : pour le meilleur ou pour le pire, ils constituent un levier du changement social et un ferment de l'idée nationale ; ils participent aussi au jeu politique factionnel et aux fondements sociaux de l'État ; ils introduisent un « tiers principe dans le processus de production des statuts » en faisant que « la distinction sociale se forme désormais de plus en plus off-shore (2007:11).

Ces formes de mise en relation, entre les migrants et leur village d'origine, d'une part, et, entre les localités villageoises, d'autre part, par l'effet des transferts, relèvent d'une territorialité²¹ ouverte, hybride. L'espace est un continuum dans lequel les acteurs mobiles puisent des ressources et relient des lieux dispersés. Les transferts fondent ainsi la citoyenneté des migrants et c'est bien le territoire qui les rend effectifs à travers des réalisations concrètes, comme autant de supports pour attester de la présence des absents, de leur intérêt pour leur famille, leur village, et aujourd'hui leur commune. De fait, « l'ampleur des pratiques migratoires ne marque pas « la fin des territoires », comme l'a affirmé une certaine théorie des relations internationales, mais leur recomposition sur un mode circulatoire (...) » (Adelkhah & Bayart 2007:9).

Dans l'espace de résidence, les migrants sont aussi à la recherche de visibilité, de manière discrète. Du point de vue des villages, ils ont acquis

leur légitimité ailleurs (Sayad 2006) et, inversement, du point de vue de la société d'accueil, leur légitimité ne peut être qu'ailleurs. Il s'agit là de pointer le sens de la citoyenneté qui, au-delà d'un statut, est davantage une pratique, un processus (Balibar 2001, cité par Neveu 2009). La place que les migrants occupent dans l'espace public français peut être soulignée. Si nombre de réunions associatives se tiennent toujours dans les foyers, notamment celles qui touchent le niveau villageois, d'autres se déroulent hors de ces lieux, dans des maisons de quartiers, maisons des associations, car il s'agit aussi de montrer implicitement pour ces associations qu'elles ont droit de cité ici. Par leurs initiatives collectives en direction de leurs localités d'origine, les associations ont fait émerger une citoyenneté migrante, fondée sur un impôt volontaire (les cotisations). Pour autant, au niveau individuel, le migrant citoyen est toujours dépourvu de légitimité, car ni ici, ni là-bas, il ne peut exercer son droit de vote aux élections locales.

Entre fierté et amertume, les migrants posent la question de leur engagement. Mobiles mais immobiles, car leur légitimité est toujours en débat. Conscients qu'ils ne peuvent encore se désinvestir, car leur place est toujours indéterminée, à la fois ici et là-bas. Et le sens de leur engagement reste posé : leur permettra-t-il de rentrer là-bas ou de mieux rester ici ? Penser le sens de la migration passe par cette double reconnaissance, à la fois de l'absence et de la présence, de ces hommes et de ces femmes pour lesquels l'accès au statut de citoyen, en tant qu'individu autonome, est relégué derrière l'injonction de « développement ». Si l'acte migratoire se situe dans l'équation « donner, recevoir et rendre » (Marcel Mauss), si la citoyenneté migrante est en mouvement, qu'en est-il de leur accès à une citoyenneté ordinaire ?

Notes

1. Ce texte s'appuie sur un terrain « revisité » (celui d'une thèse réalisé entre 1998 et 2001), à la fois au Mali et en France, centré sur six communes de la région de Kayes et six associations de migrants en région parisienne. En 2009, un séjour de 3 mois a été réalisé au Mali (entretiens avec les équipes municipales en place). En 2011 et 2012, six associations de migrants en région parisienne ont été interrogées, associations organisées à l'échelle communale, en correspondance avec les territoires communaux d'origine de ces migrants. Cette recherche « multi-située » a permis de croiser différents cas de figures qui expriment la complexité des circulations et des territoires circulatoires.
2. Il s'agit plus particulièrement des cercles de Kayes, Yélimané, Nioro et Diéma, du nord de la région, sur la rive droite du fleuve Sénégal.
3. Le territoire national est organisé en trois niveaux de collectivités territoriales : les communes, les cercles et les régions.

4. En 2011, la Banque Mondiale estimait à 473 millions de dollars le montant global des transferts reçus par le Mali (4 pour cent du PIB).
5. Du nom de l'Association « Diamo Djigui », créée en 1985, dont le nom signifie « l'espoir d'un peuple » en soninké.
6. Les bureaux d'état civil se trouvent généralement dans le chef-lieu d'arrondissement. Dans le cercle de Kayes, les villages de Koniakary et de Maréna, situés dans l'arrondissement de Ségala, ont obtenu un centre secondaire d'état civil, à l'initiative de leurs migrants.
7. Les arrondissements regroupaient plusieurs villages. Créés à l'indépendance, ils ont été supprimés après la mise en place des communes en 1996. Ils sont marqués par la figure du chef d'arrondissement, représentatif du centralisme politique et administratif sous la 2ème République (1968-1991).
8. La Mission de Décentralisation, créée en 1993, est une structure ad hoc, chargée de mettre en œuvre la décentralisation.
9. Le terme « décentralisation » a été traduit par cette expression en bambara, pour le moins ambiguë, qui peut signifier, pour les uns, l'avènement de la démocratie et, pour les autres, le retour des chefferies pré-coloniales.
10. Comme pour la notion de développement, la notion de démocratie pose question dans une société clivée, hiérarchisée.
11. Le Mali compte 703 communes à la suite du découpage communal (loi de novembre 1996), dont 684 nouvelles communes (rurales et urbaines) et 19 anciennes communes (créées soit pendant la période coloniale, soit par la 1ère ou la 2ème République entre 1960 et 1991).
12. D'après un enregistrement sonore de cette rencontre. Le Centre d'Echanges et de Formation Pratique, situé à Bakel (Sénégal), intervient dans trois régions : Kayes, Bakel, Sélibaby (Mauritanie). Créé par des leaders associatifs de retour dans leur pays respectif, ce centre propose des formations sur les thématiques générales du développement local.
13. D'après des observations et des entretiens réalisés en 2001 dans le cercle de Kayes.
14. Projet ARIANE (Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Etatiques), de l'Union Européenne, pour la formation des associations féminines ; aménagement des eaux de surfaces ; projet d'aménagements touristiques.
15. Les élus communaux élisent les délégués de cercle, qui eux-mêmes élisent les délégués au conseil régional.
16. D'après les recensements réalisés dans ces communes sur la composition des conseils communaux selon différents critères (âge, profession, expérience migratoire, catégorie sociale, etc.).
17. Les conseillers communaux sont élus pour cinq ans au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. La répartition des sièges se fait selon la règle de la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu au moins 5 pour cent des suffrages exprimés. Les sièges sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.
18. GRDR : Groupe de Recherches et de Réalisation pour le Développement Rural.
19. La CADERKAF (Coordination des Associations de Développement de la Région de Kayes en France) a été créée en 2009, tandis que la Fédération des Associations Communales du Cercle de Kayes (FACCK) a été créée en 2011.

20. En 2011 et 2012 auprès de six associations communales, dans le cadre du projet « Citoyenneté active et implications territoriales en Ile-de-France », financé par le PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) du Conseil Régional Ile-de-France.
21. « *La territorialité reflète la « multi-dimensionnalité du vécu territorial » (Raffestin 1980) de chaque individu socialisé. La diversité des rapports à l'espace peut conduire à une identité plus topologique que topographique, c'est-à-dire non territoriale, ou non exclusivement territoriale, mais réticulaire.* » (Guy Di Méo, in Lévy et Lussault, 2003, notice « Territorialité », p. 919).

Références

- Adams, A., 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 222 p.
- Adelkhah, F., Bayart, J.-F., 2007, *Voyages du développement, Emigration, commerce, exil*, Paris, Karthala, Recherches internationales.
- Bertrand, M., 1999, *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*, Paris, Grafigéo.
- Cox, K. R., 2005, « *Le Problème du Territoire et l'Hybridité de 'Solutions'* », texte présenté lors d'un atelier de l'Ecole Normale Supérieure, Lyon, 20 mai 2005.
- Daum, C., 1998, *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala.
- Daum C., Le Guay, C., 2005, Le Mali, sa démocratisation et ses émigrés, *Hommes et migrations*, n° 1256, pp.103-114.
- Fay, C., 1995, La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXXV, 1, n° 137, pp. 19-53.
- Fay, C., Koné, Y.F., Quiminal, C., 2006, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles théoriques français*. Paris, Editions IRD.
- Gonin, P., 1997, D'entre-deux territoires, circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France, HDR, Université des sciences et technologies de Lille.
- Gonin, P., Kotlok, N., Lima, S., 2011, Entre réseaux et territoires, des mobilisations multiscalaire pour le développement. Réseaux migratoires et communes rurales dans la Région de Kayes, Mali, *Espace, Populations, Sociétés*, n°s 2001-2, pp. 265-278.
- Lavigne-Delville, P., 1994, Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990). Essai d'anthropologie du changement social et du développement, Th., EHESS, Marseille.
- Lévy, J., Lussault, M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Lima, S., 2003, Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la région de Kayes, Mali, Thèse, Université de Poitiers.

- Lima, S., 2010, Territorialités en mouvement. Migration, décentralisation, développement dans la région de Kayes, *Hommes et migrations*, n°s 1286-1287, pp. 258-267.
- Manchuelle, F., 2004, *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960)*. Migrants volontaires, Paris, Karthala.
- Neveu, C., 2009, Quelles questions pose « l'Autre » – devenu « le même » – à la majorité ? Interrogations sur la citoyenneté, in Akoka, K., Gonin, P. et Hamelin, D., *Migrants d'ici et d'ailleurs, du transnational au local*, Actes des rencontres du 29 novembre 2006 à l'Espace Mendès France, Poitiers, Editions de l'actualité scientifique Poitou-Charentes, pp. 139-146.
- Quiminal, C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois.
- Sayad, A., 2006, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir.
- Sindjoun, L., 2004, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala.
- Urry, J., 2005, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin.



Are Ghanaian Diaspora Middle Class? Linking Middle Class to Political Participation and Stability in Ghana

Jamilla Hamidu*

Abstract

Ghana, like many African countries, has had its fair share of political instability in the aftermath of independence. In the late 1960s, 1970s and 1980s, the country witnessed some political turbulence, marked especially by a long period of dictatorial military rule. However, since the return to constitutional rule in 1992, Ghana has emerged as one of the most stable countries in the West African sub-region and has become a beacon of democracy for other African countries to emulate. This political stability has been largely attributed to the positive role of the educated middle class from the diaspora. This article provides a case study of the Ghanaian diaspora, as middle class and the role they have played and continue to play in maintaining Ghana's political stability. A field work was conducted between February 2012 and May 2013 to ascertain what constitutes Ghana's middle class and establish their link to political stability in Ghana. The sample consisted of 52 respondents in Accra who were interviewed using a semi-structured questionnaire. What constitutes the Ghanaian middle class? How do they organise themselves politically? Are they truly the vanguard of political stability in Ghana? If so, how have they accomplished this? These are some of the questions the article will provide answers to.

Keywords: Diaspora, Middle Class, Political Participation

Résumé

À l'instar de nombreux pays de la sous-région ouest-africaine, le Ghana a connu de multiples coups d'Etat après son indépendance dans les années 1960, 1970 et 1980 le rendant *de facto* politiquement instable. Cependant, depuis le retour à l'ordre constitutionnel en 1992, le Ghana est considéré comme l'un

* PhD, Institut d'Études Politiques de Bordeaux

des pays les plus stables de la sous-région et un modèle de démocratie pour d'autres pays en proie à des conflits ouverts. Cette stabilité a été attribuée à la qualité socioprofessionnelle de la classe moyenne ghanéenne en provenance de la diaspora. L'objectif de cet article est d'interroger le rôle potentiel de cette diaspora dans l'émergence d'une classe moyenne et dans le maintien du processus démocratique et de la stabilité politique au Ghana. Ainsi, nous tenterons, tout d'abord, d'apprécier comment se constitue la classe moyenne au Ghana. Ensuite, nous nous intéresserons à son mode d'organisation dans la vie politique. Enfin, nous analyserons l'influence de cette élite dans le renforcement de la démocratie et de la stabilité politique.

Mot clés : Ghana, diaspora, classe moyenne, participation politique

Introduction

Since the return to constitutional rule in 1992, Ghana has emerged as one of the most stable countries in the West African sub-region and has become a beacon of democracy for other African countries to emulate.

Studies on Ghana by various researchers such as Richard Rathborn, Jeff Haynes, Basil Davidson and Paul Nugent have shown that, the current political stability in the country can be attributed to the educated elites who are products of the good educational system in the country (Nugent 1995). Educational institutions such as Achimota School and University of Ghana, Legon have all served as preparatory institutions for Ghana's middle class. These educated elites were products of both the Ghanaian and British educational system as most of those first generation political leaders went on to obtain higher education in the United Kingdom and the United States in the 1940s, 1950s and 1960s. Leading figures during the fight for independence all emerged from the ranks of educated Ghanaian elites who returned from the diaspora, including prominent figures like Kwame Nkrumah, Kofi Abrefa Busia, J.B Danquah and William Ofori Atta (Clignet & Foster 1964). The trend of returning Ghanaian elites from the diaspora started during those formative years and has continued till present day.

These pioneer middle class, educated elites and professionals were essentially limited to the political and administrative class, in other words, those working closely with the state. Apart from the educated elites or educated middle class, there was already an established and emerging middle class linked to local businessmen and women, traders and large scale farmers within the cocoa industry (Luckam et al. 2005).

The multiple coups d'état that the country witnessed in the 1960s, 1970s and 1980s resulted in a massive exodus of professionals who left the

country. Many of those who left during those turbulent years settled in neighbouring countries like Nigeria, Sierra Leone and Liberia and also in East Africa. These were skilled and educated professionals. The less educated and unskilled migrants settled in Côte d'Ivoire, Togo, Senegal and other francophone countries within the sub-region (Quartey 2009). According to Ghana's Constitutional Review Committee report in 2011, there were about 7.5 million Ghanaians living abroad, with about one million of them living in Côte d'Ivoire and Burkina Faso¹ out of a national population of 26 million. The International Organization for Migration and the UNDP, on the other hand, estimate that there are about 1.5 – 3 million Ghanaians residing outside the country and a majority of those migrants reside within the West African sub-region. Although there is no consensus about the figures relating to the number of Ghanaians abroad, the government of Ghana tends to overestimate their number, whereas international institutions provide more cautious estimates. The lack of accurate figures on migrants abroad is also an indication of the fragmented nature of Ghanaian migrants when abroad, as there is often very little cohesion among them. These figures nevertheless, show the vast number of Ghanaian migrants who left the country during the turbulent years of political instability. In recent years, these exiled professionals and unskilled Ghanaians from the diaspora have been returning to take their place within the Ghanaian society by becoming part of the "Emerging Middle Class" (Van Hear 1998).

This article argues that the recent political stability in Ghana can be attributed to the important roles its political elites and middle class have played in the past and continue to play in ensuring that political stability prevails in Ghana. The social composition of these political elites and middle class is, to a large extent, made up of returnee Ghanaians from the diaspora, who are using the experience they acquired abroad to serve their country. At least 60 per cent of the country's political elites and middle classes were at some point in their career trajectory, trained and educated in the West.

This article therefore, addresses the role the Ghanaian diaspora has played within the realms of politics in Ghana, with particular focus on the diaspora as middle class and vanguard of political stability in Ghana. The article is divided into two parts. The first part provides a brief overview of the history of Ghana's middle class, by examining the multiple interpretations of the term middle class and how it fits into the Ghanaian context. The second part examines the characteristics of Ghanaian middle class in recent years and also focuses on the political participation of the middle class and their role in preserving Ghana's political stability.

History and Conceptualisation of Ghana's Middle Class: Experience of Expatriation and New Economic Growth

The history of Ghana's middle class dates back to the early twentieth century where there existed a nascent middle class, characterised by similarities of occupation, lifestyle and status, endowed with a certain capacity for collective action. Their emergence was the product of three intersecting but at times competing processes: the incorporation of Ghana into the world economy from the late nineteenth century; the expansion of the education system, starting with the introduction of mission schools in the nineteenth century and the development of state employment, especially in the immediate post-independence era (Luckham et al. 2005). These intersections of past events, have contributed to the emergence of a new form of middle and "global middle class" in Ghana according to Svanikier (2007), Lloyd (1966), Clignet and Foster (1966), Austin (1970) and Scudder and Colson (1980), who all argued that the introduction of formal Western education formed the basis of social mobility and the formation of political elites in Ghana. This same process also formed a social differentiation and subsequent fragmentation of the society in the run up to independence and after. In this new context, education through its close association with the process of upward social and career mobility played an increasingly significant role in emergent conceptions of social status (Foster 1965).

According to the World Bank's report on "Global Economic Prospects 2007", the emergence of a global middle class is a result of globalisation² and this category of the population is most likely to have an influence on political structures in their countries. Although globalisation might have contributed to the emergence of a "global middle class" in the developing world, it must however, be noted that they represent a small percentage of the population who can be categorised as middle class.

Before proceeding further into the analysis of Ghanaian middle class and their role in politics, it is necessary to clarify and comment on what exactly the term middle class entails. The definition of middle classes (or middle class) often tends to be arbitrary. Ravallion and Chen (2004) stated in a World Bank Policy Research Working Paper titled: *Have the World's Poorest Fared since the Early 1980s?* That we hardly ever seek to question what exactly "middle class" means and, that, "there is little sign of an agreement as to what the term 'middle class' means". Defining the middle class in Ghana on the other hand, demands a focus on a wider picture, as this refers to different sociological and economic realities and different individual trajectories. Kofi Benti of 'IMANI' Centre for Policy and Education, a think tank based in Accra, Ghana

Our definition of the middle class does not have to do with disposable income or comfort. Our definition of the middle class has to do with the ability to mask poverty. In other words, many people who are considered middle class, sometimes in a month have a problem feeding themselves... But the thing is, they can get through the month without looking dirty or poor. Some of them have cars, and there are days when they cannot fuel their cars... So someone who is middle class here in Ghana would be considered lower class in a developed country (Fieldwork interview, 20 May 2013, Accra).³

Ghana's Middle Class Monopolised by the Diasporans

As was pointed out in the introduction to this paper, there is a link between the elite diasporan and the formation of middle class in Ghana. Before delving further into an analysis of the link between the diaspora and middle class formation in Ghana, it is necessary to define the term diaspora and how it relates to social stratification in Ghana. Gabriel Sheffer defines diaspora by three proposed criteria: the dispersed group must hold a distinctive and collective identity across international locations; the group must have some internal organisation of its own and the group in dispersion must keep ties with the homeland, be it symbolic or real (Sheffer 2003). The last criteria for defining diaspora resonates with Ghanaians abroad, as most migrant groups tend to have transitional links with their homeland one way or the other. Recent studies on Ghanaians abroad have shown that Ghanaians residing in the UK tend to be the largest group returning to settle in Ghana with 53 per cent compared to 28 per cent from the US, 16 per cent from other Western countries and only 3 per cent from France.⁴

This observation was also confirmed by IOM's migration profile for Ghana, where the largest migrations of Ghanaians in the diaspora going back to settle in Ghana from Western countries were those who lived in England (Quartey 2009). This trend of returnee diaspora to Ghana has surged in the past twelve years. According to Anarfi et al., these repatriations have been largely motivated by the continued economic growth and political stability that Ghana has witnessed in recent years. This has, in turn, led to the massive influx of Ghanaian expatriates going back to capitalise on the job and business opportunities now available.

Results from our field work confirm the notion of returnee diasporans opting for self-employment rather than working for government institutions. As 41 per cent of the respondents interviewed indicated that they were self-employed, 30 per cent were teachers, 19 per cent were university lecturers and the remaining 12 per cent were lawyers, businessmen, traders or doctors. Most of them come back home with economic capital and professional skills

which enable them to set-up thriving businesses. It is indeed correct to state that, to some extent, they have been the driving force behind the current surge of “startups” in Ghana. Returnee diasporans such as Kofi Blankson Ocansey and Kwesi Owusu all indicated that they preferred being self-employed, as that was the best way they could contribute to national development. Field interview with Kofi Blankson Ocansey and Kwesi Owusu, 20 July 2012, Accra). The increasing number of returnee diasporans to Ghana can be partly attributed to the recent economic decline in most Western countries since 2008, which came with high unemployment rate.

Apart from investing in businesses, returnee diasporans also engage in politics. In this respect, it is important to examine the different ways in which these Ghanaian diaspora engage in politics once in Ghana. Their participation in politics takes different shapes and forms. In most cases, returnees take up positions as advisers and consultants at the Presidency and with civil society organisations, think tanks and government institutions. At the local and political party level, elite diasporans often engaged in politics either as advisers on policy issues within their respective parties or use their experience and the expertise gained abroad to advise on policy and social change. Such is the case of Samia Nkrumah, the daughter of Kwame Nkrumah, who is currently the chairperson for the Convention People’s Party (CPP). She lived and worked in England, Egypt and Italy as a journalist before coming to Ghana to participate in politics. She is currently campaigning and lobbying in parliament to stop the importation of genetically modified food, by raising awareness on the health implications of such products. Her professional experience as a journalist and politician has served as a platform to advocate these social issues both at the national and international level. Others, such as the communication director of the same party, CPP, also lived and worked in London prior to his return to Ghana.

The current mayor of Accra also serves as a good example to illustrate the political engagement of elite diasporans. He lived in the US for over 30 years where he worked as a teacher and then became a school principal. While in the US, he was also an active member of the Ghanaian community, both as a member of the Ga hometown association and also as a member of the NDC chapter in the US.⁵ The current vice presidential candidate of the main opposition party, the New Patriotic Party (NPP), Dr. Mahamudu Bawumia, is an economist and banker of international distinction and repute⁶ who also lived and worked in Canada and England before returning to take up the position of Deputy Governor of Bank of Ghana and then vice presidential candidate for the NPP. His experience as an international

economist was particularly put forward by his party, as an asset during the presidential elections in 2008 and 2012 depicting him as a competent professional capable of handling matters relating to the economy by virtue of his extensive international experience.

It is also worth noting that, although the Ghanaian constitution, as it stands, prohibits anyone with dual citizenship from taking up public office or engaging in frontline politics.⁷ Some of these expatriate Ghanaians participating in politics had to renounce their host country's citizenship prior to their return and involvement in political activities. Some of them also strategically refused to naturalise while they were abroad, as they had intentions of eventually coming home to participate in homeland politics or take up public office.

Some seasoned politicians in Ghana were academics who lived and worked abroad before returning home. An example is the current Executive Secretary at the Presidency, Dr Raymond Atuguba, who studied and lectured at Harvard University before his return to Ghana. Some former ministers during both the Rawlings and Kufuor administrations were also recruited from the university establishment. These include the former Minister of Finance, Dr. Kwesi Botchwey and former ECOWAS Secretary, Dr. Mohammed Ibn Chambas, who studied and worked in the US before returning to Ghana. Returnee diasporans who engage in politics in Ghana are usually the educated elites who were already politically active within Ghanaian communities in the diaspora before returning home.

The benefits of these returnees are considerable as they bring back not just skills and capital, but also transformed attitudes to established social hierarchies of status, age and gender, to work and to enterprise (Robinson:2004). They form an economic and political powerhouse in industries where they employ and train some pockets of the population. The African Development Bank's economic forecast for Ghana states that :

young professionals with families and desires for the latest technology and mod-cons. This emerging social class with a high purchasing power will, however, drive a niche in the market by the creation of a whole range of businesses to provide the services and products needed to support it – and so the cycle continues.⁸

Thus Ghana is now benefiting from the return of its diaspora. It is important to stress that this has not always been the case. Politically, some exiled Ghanaians who left during the Rawlings era could not return during the military rule and the early stages of constitutional rule because they still feared for their lives (Nugent 1995:35). Economically, the job market was not conducive for a lot of them to return, as the country was going through economic reforms

such as the Structural Adjustment Programme (SAP), which meant job cuts within the public sector, and devaluation of the cedis⁹ made it difficult for some members of the diaspora to return home. Those who were brave to return home at that time often ran into entrenched social attitudes and bureaucratic bottlenecks, and other factors that were not conducive for business. Returnees who stayed in Ghana and succeeded provided ample anecdotal evidence of their frustrations, including the so-called PHD (pull him/her down) syndrome, which ensures that habits and disciplines acquired abroad are not easily practiced, let alone transferred to others (Boadu 2002 ; Robinson 2004). Returned diasporans also complained about not getting the opportunity to transfer their acquired experience in the right way, due to stringent bureaucracy and being sidelined by some local colleagues who were afraid of losing their positions to returnee colleagues. This was expressed in an interview with a returnee diasporan doctor who stated:

when I first came home my intention was to start working at the main hospital in Accra, but I quickly realised that some of my colleagues thought I was being treated differently by the hospital, because I had returned from abroad, as a result of which I was quickly promoted to head my unit at the hospital and not because I was competent. Colleagues started making comments that, people like me should not be promoted so quickly and that we should go through the system and the ranks before being promoted. What they failed to understand was that, I had over 15 years of experience practicing as a doctor abroad and I held the position of a senior doctor before my return. This incident prompted me to leave the hospital and open my own practice, because I just could not bear it any more.¹⁰

Some diasporans engaged in politics on the other hand, were also cautioned by members of their parties to tread carefully by not being too forceful with their “Western” style of communication, by which they meant (being too assertive), as that could affect their parties’ campaign. Instead, they were advised to focus on the old fashioned method of campaigning through the radio and at political rallies rather than using the internet, for example, as a means of reaching out to the electorate.¹¹

The professional trajectories of the Mayor of Accra, the NPP vice presidential candidate, the CPP Chairperson and Communication Director, as well as the doctor are all classic examples of individuals who can be classified as being “global middle class”, looking at it from the Ghanaian perspective, but who, in their host countries, will not necessarily be considered as upper middle class. According to Bourdieu (1994), one can be considered as middle class through education, through economic means, and through traditional standard and social hierarchy. Bourdieu’s social classification can be applied to the middle class in Ghana. However,

not all returnee diasporans fit into these different categories of middle class in Ghana and those who tend to, mainly fall into the educated middle class category. For example respondent S a university graduate deported from London, upon her return managed to open a small nursery school, with financial assistance from IOM's AVR project. She stated

although I am now financially okay, I do not see myself as middle class and I cannot afford the lifestyle of a middle class in Ghana, like having a nice car and living in some of the affluent areas of Accra.¹²

Another example was a second generation returnee, also a university graduate, who had a job in Accra, but was struggling to settle in and have the kind of lifestyle that Accra's middle classes members enjoy, i.e. having her own car, living in her own apartment, etc, she did not have the social and economic capital to guarantee her a lifestyle of an elite diasporan (fieldwork interview, 10 September 2012, in Accra). These examples are to highlight the fact that not all returnees with qualifications and experience become middle or upper middle class once they return home.

Social Representation and Lifestyle Criterion of the Ghanaian Middle Class in 2012

The established middle or global middle classes elites tend to live in gated communities and residential areas of Accra and its suburbs with smaller family set-up compared to the extended and traditional African family setting. According to Godwin Arku, Assistant Professor of Geography at the University of Western Ontario:

the rise of Ghana's gated communities since the early 2000s links much of the growth to the emergence of a well-paid professional class. Most of them are educated university graduates and some of them have been to school abroad, their overall lifestyle is different and they have access to technology, cars, and houses.¹³

In other words, living in a gated community is not only for the comfort and security, but also to establish and reinforce social networks and cultural capital.

According to respondent G who works with an international organisation in Accra and is also a resident of a gated community in Accra:

I send my children to private schools for them to gain a better education and also to give them a better chance in life, attending schools with other children whose parents are doctors, lawyers, architects, businessmen and also living in the same area, will in future help my children to have a network of friends who will inspire them to aim higher (Field interview: July 2012 in Accra).

So being middle class has an ideological and self representation notion to the term within the Ghanaian context. It must also be stressed that, not all the children of those living in these gated communities and residential areas end up having higher aspirations or succeeding in life as did their parents. Some have actually ended-up becoming delinquents who have not been able to live up to their parents higher expectations (Lentz 1994) .

Image 1: A middle class family that returned to Ghana from the UK.



Image 2: A gated community in Accra which typifies Middle Class residential areas in the country



Source: Field work: June 2012.

Brock Friesne of Starbow (a local airline company) emphasised the purchasing power and lifestyle of the middle class by observing the passenger profile of his airline:

Our typical customer has a decent house, sends his kids to a decent school and drives a car or can afford a taxi to the airport, while this may not be the same type of middle class as Canada or Switzerland, there are a lot of those kinds of people now in Ghana.¹⁴

This observation, however, indicates that to be considered middle class in Ghana one's educational, traditional and cultural status are not the only prerequisites. Financial status also plays a major part in belonging to this social category. A person's capacity to afford a certain lifestyle and comfort permits him to be part of this social class. To highlight the importance of the informal sector as contributing to the formation of middle classes in Ghana, Kofi Bentil notes that:

When you fly domestically now, you see all sorts of passengers you would never expect to. There are people who trade cattle, or sell clothes or hair from China. They fly because they have money, and it's safer and more comfortable than the road.¹⁵

The rapid growth of the Ghanaian economy between 2000-2012 was partly credited to the economic liberalisation programme of the then Kufuor's administration coupled with the discovery of oil in 2006 with commercial exploitation starting in 2010. These factors were some of the catalysts for the rapid surge of Accra's "nouveau riche" and middle classes elites.

Interviews with some of the respondents on their household income indicated that 10 per cent earned around \$10,000 per month, 13 per cent earned between \$5000 – \$10,000 per month, 14 per cent had a household income of \$500 – \$1000 per month, while 23 per cent earned \$3000 – \$5000 per month. 40 per cent of the respondents indicated that they had a household income of \$1000 – \$3000 per month. What this fieldwork findings illustrates is that most of the middle class or "global middle class" households in Accra are situated within the income bracket of \$1000 – \$3000 per month. Those earning a monthly income of \$5,000 – \$10,000 per month could be considered as belonging to the upper middle class, a global middle class or a class of very rich people in the Ghanaian context.

Political Mobilisation and the Link to Middle Class as Vanguard of Political Stability in Ghana

According to Svanikier, the political stability in Ghana is said to be a result of highly educated elites and upper middle classes within the society, who

understand or have understood the need to maintain the status quo, through elites bargain (Svanikier 2007). DiJohn and Putzel define elites bargain as the *'distribution of rights and entitlements' across groups and classes in society, on which any state is based*. From this perspective, the strategies put in place by the Ghanaian political elite to maintain power is no different from any other country (DiJohn and Putzel 2009). The returnee elite diaspora negotiate their place among the ruling elites by occupying strategic posts as policy advisers and consultants in various capacities, as indicated earlier. Ghanaian expatriates from the diaspora are often called upon by government and political party leaders to return and help the development of the country. Some become strategic advisers to party leaders on economic development, environmental issues, international legal matters and also use of mass media and information technology.

This was highlighted during the presidential inauguration speech of President Kufuor in January 2001 when he made a special plea to the diaspora to come home and help the development of the country:

I must also acknowledge the contributions made by our compatriots who live outside the country. Currently, you contribute a third of the capital inflow into the country. Many of you do more than send money home, many of you have kept up keen interest in the affairs at home and some of you have even been part of the struggle of the past twenty years. I salute your efforts and your hard work and I extend a warm invitation to you to come home and let us rebuild our country ... Those of our compatriots who have made homes beyond our shores, I make a special plea for your help; we need your newly acquired skills and contacts, we need your perspective and we need your capital. Those who have left and stayed out, only because of the military revolution or political differences, I say come back, come back home where you belong and let us join in building a new Ghana. (Kufuor 2001).¹⁶

As part of the government's efforts tapping into the economic and human resources that the diaspora could contribute to the development of the country, a special Home Coming Summit for Ghanaians abroad was organized in July 2001 as a platform for the government to engage and recruit qualified diasporan Ghanaians.

A similar observation was also made by President Mahama while on an official visit to Belgium, where he called on the Ghanaian community members, who had expertise to come home and invest, rather than playing second fiddle to other nationals outside Ghana. He further invited

Ghanaians with the skills and resources to come home to contribute their quota by taking advantage of the Local Content Bill, as well as invest to improve the economic and social situation in the country. He called on

Ghanaians to bury their political differences and work towards the common goal of re-building the country.¹⁷

The earnest desire by different Ghanaian governments to engage the Ghanaian diaspora in the development of the country saw the initiation of IOM's Diaspora Engagement Project, which was launched in 2012 with the assistance of the Ministry of Foreign Affairs. Through this initiative a Diaspora Support Unit was set up to foster strong ties and facilitate the return of Ghanaians abroad in order to help national development.

The political stability that Ghana has witnessed in recent times, can however be explained by the strong presence of civil society organisations and other institutions such as the Law Society, the Ghana Chamber of Commerce and the associations of Ghanaian businesses, trade unions, political parties and National House of Chiefs. The press (particularly the radio) also played an important role in advocating for peace during the last three elections. Some of the private radio stations belong to returnee Ghanaians from the diaspora, most of whom gained their experience in media and broadcasting industry practices abroad and now use these experiences to influence politics in Ghana. Members of all the above professions, all belong to the higher echelons of the Ghanaian society – the educated middle class, and the diasporans.

Another area in which Ghanaian diasporans have made their mark is through their involvement in the activities of the electoral commission which has established itself as an independent and respectable institutional body through its pivotal role in mediating political disputes. Some returnee diasporans occupy the positions of policy advisers at the Electoral Commission, as well as within their respective parties, as earlier, with the examples of the current mayor of Accra, the current vice presidential candidate of NPP and chairperson of the CPP. All these indicate the strategic role that these returnee diasporans exercise within the political sphere in Ghana.

The NPP has historically been the party with the strongest links and ties with the diasporans, as most of its support base during the years of opposition in the 1990s came from the diaspora, hence during President Kufuor's 2001 inaugural speech, he paid a special tribute to the diasporan community for supporting the Party during their years in opposition.¹⁸ As a result of the strong ties between the NPP and the diaspora, most of the ministers and advisers at the presidency during their administration between 2001-2008 were mostly returnee diasporans. It was however, during the NPP reign that some acts and amendments were passed in parliament in relation to Ghanaians abroad. This can be illustrated briefly by the Representation of the Peoples Amendment Act (ROPA), which was passed in parliament in 2006 to allow Ghanaians in the diaspora to vote during the presidential and

parliamentary elections. The Dual Citizenship Act was passed in parliament in 2002 by the NPP government to permit Ghanaian nationals to hold dual citizenship.¹⁹ Thus the NDC and CPP in recent years have cultivated a support base among the diasporan community, as exemplified by the current mayor of Accra and Samia Nkrumah, the chairperson of CPP.

The Death of President Atta Mills as a Test of Ghana's Political Stability

The first test of Ghana's political stability occurred in July 2012 with the untimely death of the sitting president, John Atta Mills. His death came as a big shock. He was the first president to die in office in Ghana's history. He was also the first president to die before finishing his first mandate as president with only five months to the presidential elections in 2012. This unprecedented event could have been a recipe for political unrest such as a *coup d'état* or even a constitutional crisis. However, to the amazement of all, the sudden death of the president rather brought the country together as : all the parties contesting the 2012 elections, the business community, professional associations, local rulers and chiefs, all came together to advocate for peace. The president died on 24 July 2012 at 2pm, the vice president was sworn in at 8pm the same day and everything went smoothly as stipulated in the constitution without recourse to violence or illegalities. This sad event ended up cementing and consolidating the maturity of Ghana's democracy and the will of its elites to respect the constitution

Presidential Election in 2012: Biggest Challenge to Ghana's Political Stability

The 2012 elections in Ghana is perhaps the biggest challenge yet to Ghana's political stability because of the political climate in the country prior to the elections. According to Alex Vines of Chatham House,²⁰ in his comments before the elections:

These elections are important not just to Ghana, but for the growing number of states and actors seeking to benefit from increasing confidence in Africa.

This statement, underscored the importance of ensuring that political stability prevailed in Ghana, not just for Ghana, but to send a signal to other African countries that democracy in Africa can be achieved without rancor and acrimonious upheavals. Another reason why the elections were very hotly contested was because the politicians knew what was at stake. As noted by Prof. Gyimah Boadi of CDD Ghana a local think tank:

They know what comes with power, if you capture the presidency, you control all the machinery of the state and unlike the past, we now have oil. The state coffers will be brimming.²¹

In 2012, Damina Frontier Markets, an independent market research company predicted an outright win of 53 per cent for the opposition in the first round of the 2012 elections. If this had happened, it would have been the biggest upset in Ghanaian politics since 1992, where the ruling party does not win an election to serve a second term mandate. On 10 December 2012, the electoral commission announced that the ruling party NDC had won the elections by 50.7 per cent, the main opposition scored 47.7 per cent and the remaining 1.56 per cent went to the other parties.²²

The main opposition party the NPP decided to contest the election results, citing electoral fraud and this time round decided to use the Supreme Court as a means of challenging the election results unlike the verdict of the 2008 elections. Using the court was to help douse the tension within the opposition party and its supporters. This act was symbolic, in that it was the first time an election result was going to be contested at the Supreme Court. This action was also to set precedence for any subsequent electoral dispute to be contested in the courts. Using the Supreme Court to challenge the election results was also an opportunity to test the independence of the judiciary in Ghana.²³ This time around, both parties tapped into the human resource capitals of their elites, particularly their legal advisers who were predominately returnee diasporans, representing them in court during the 2012 election debacle. Of the five Supreme Court judges presiding over the election petition, three were returnee Ghanaians from the diaspora.²⁴

On 29 August 2013, the Supreme Court ruled in favour of the ruling president, John Mahama as being the legitimate winner of the December 2012 polls, after eight months of court hearing. The court ruling came as a unifying factor for both parties and for the country. The economic, educated, cultural, traditional and global middle classes, as noted earlier played their role as the vanguard of the political stability in Ghana by again advocating for peace during and before the announcement of the Supreme Court verdict. The lawyers representing both political parties at the Supreme Court during the political saga were mostly returnee diasporan legal practitioners.

Conclusion

According to an Afrobarometer survey in 2008, 80 per cent of Ghanaians indicated that they were happy with the political system, whereas 55 per cent considered that they lived in a total democracy.²⁵ This situation is due to the important presence of civil society organisations, who have since designated themselves as “the watchdog” of Ghana’s political stability as stated by Kojo

Asante of Ghana Centre for Democratic Development.²⁶ Most of those running these civil societies are returnee diasporans who have studied, worked, and lived abroad.

This article has argued and demonstrated that Ghana's political stability so far, has been made possible, to a large extent, by the contributions of the elites (i.e. middle, upper and global middle classes) most of whom were members of the Ghanaian diaspora prior to returning to Ghana with their acquired knowledge and professional experience in the academia, law, medical and business fields. These elites have helped in shaping Ghana's democracy since independence and particularly in the last twenty years. Their understanding and willingness to play by the rules of the "democratic game" through actively participating in politics, organising election every four years, alternating power from one party to the other, respecting the rule of law and upholding the constitution, have contributed to democratic stability in Ghana. This willingness on the part of these elites has enabled the country to overcome recent political challenges.

From the foregoing, we can postulate that the current stability in the polity will only be threatened if the gentlemen's agreement that has been signed among the competing elites within both parties and the masses, which has long been essential in maintaining the political stability, becomes less horizontal and more vertical. Political stability depends on the capacity of the elites to foster political and economic development, that will enhance the daily lives of the people particularly the lower middle classes and the poor. If unemployment rates among the youth and young professionals continue to rise and is not addressed adequately, then, this could lead to an alliance of the lower middle classes and the poor to violently contest for political power and the danger for instrumentalisation of these groups by populist leaders who are attracted by the current oil find could create great political instability.

The other major challenge that could face the country in the coming years will be the need for the upper middle classes and elites to ensure that there is equal redistribution of the rents from the natural resources by directly involving the emerging young professionals and business men and women within the informal market.

Notes

1. Constitutional Review Committee Report 2011, presentation by Dr. Raymond Atuguba at the Colloquium of the Diaspora Engagement Project, Accra 22-24 August 2012.

2. http://siteresources.worldbank.org/INTGEP2007/Resources/GEP_07_Overview.pdf
3. Kofi Bentile is vice president and strategic manager at IMANI Ghana. a think tank, educating society on the benefits of a free economy and policy issues concerning business, government and civil society. A field work was conducted between February 2012 to May 2013 to ascertain what constitutes Ghana's middle class and their link to political stability in Ghana. My sample consisted of 52 respondents in Accra who were interviewed using a semi-structured method which allowed me to analyse my field work findings using both quantitative and qualitative methodologies.
4. Field work results Ghana middle class study, February 2012- May 2013 Accra
5. Accra Metropolitan Assembly profile of mayor, Hon Alfred Okei Vanderpuije : <http://www.ama.gov.gh/ama/page/5034/mce>
6. NPP, profile of running mate Dr. Mahamudu Bawumia: <http://newpatrioticparty.org/index.php/members/userprofile/nppnpp19>
7. The Constitution of Ghana, <http://www.politicsresources.net/docs/ghanaconst.pdf>
8. Africa's rising star : <http://dasibatamale.wordpress.com/tag/ghanas-middle-class/>
9. <http://www.rrojasdatabank.info/ghana1.htm>
10. Interview with respondent T Accra 10th September 2012
11. Fieldwork 15th June 2012 Accra
12. Fieldwork 6th June 2012 Accra with a respondent
13. <http://af.reuters.com/article/ghanaNews/idAFL5E7MI20R20111129?pageNumber=3&virtualBrandChannel=014> Fieldwork, Middle class in Africa project, the Ghanaian case study June 2012
15. Ghana's modest Middle takes the skies, <http://www.ft.com> 28 December 2012
16. Kufuor, J.A. 2001. Inaugural Speech, 2001 www.AllAfrica.com
17. President Mahama meets Ghanaian Community Leaders in Belgium 3rd April 2013 in Brussels, www.ghanaembassy.be/news-events/embassy-news-events.html
18. Ghana: Inaugural Speech by Ghana President Kufuor: <http://allafrica.com/stories/200101070055.html>
19. Dual Citizenship Act: http://www.ghanaimmigration.org/dual_residence.htm
20. Alex Vines, 2012, Ghana's Election: High Expectations, www.chathamhouse.org/media/comment/view/187553
21. The telegraph, Article 7 December 2012, Ghana's democracy put to the test high stakes elections, consulted 7th December 2012 <http://www.telegraph.co.uk/news>
22. Ghana elections: www.ghanaweb.com
23. Africa Confidential, Ghana, after a unifying funeral, a divisive election, 24 August 2012, Vol. 53. No 17, www.africaconfidential.com
24. The Republic of Ghana Judiciary: <http://www.judicial.gov.gh/>
25. Afrobarometer Ghana survey: <http://www.afrobarometer.org>
26. Field work interview with Kojo Punpuni Asante 15th August 2012

References

- African Development Bank, 2011, *The Middle of the Pyramid: Dynamics of the Middle Class in Africa*, Market Brief, April, www.afdb.org
- African Development Bank, Republic of Ghana Country Strategy Paper 2012-2016.
- Akeampong, E., 2000, "Africans in the Diaspora: The Diaspora and Africa", *African Affairs*, Vol. 99, n° 395, Centenary Issue: A Hundred Years of Africa, pp. 183-215.
- Anarfi, J., Quartey, P., and Agyei, J., 2010, *Key Determinants of Migration among Health Professionals in Ghana*, Institute of Statistical, Social and Economic Research and Department of Geography and Resource Development, University of Ghana report for Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, pp. 10-15.
- Arthur, J., ed. 2008, *The African diaspora in the United State and Europe: The Ghanaian case study*, Ashgate Publishing Limited, Hampshire, pp. 27-49.
- Austin, D. 1970, "Return to Ghana," *African Affairs*, Vol. 69, n° 274, pp. 67-71.
- Baker, P.H., 1988, "The Myth of Middle Class Moderation: African Lessons for South Africa", *Issue*, Vol.16, n° 2. pp. 22-30.
- Balandier, G., 1965, « Problématique des classes sociales en Afrique noire », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 38, pp. 131-142.
- Banerjee, A and Duflo, E., 2008, "What is Middle Class about the Middle Classes around the World?", *Journal of Economic Perspectives*, 22(2), pp.45-60.
- Bibby, J., 1973, "The Social Base of Ghanaian Education: Is It Still Broadening"? *British Journal of Sociology*, n° 24, pp. 365- 374.
- Binet, J., 1961, « Naissance de classes sociales en Afrique noire », *Revue de l'Action populaire*, n° 151, pp. 956-964.
- Boadu, K. 2002 "Social Class and Health Status in Ghana", *Current Sociology*, n° 50 (4), pp. 531-553.
- Bourdieu, P., 1984, « Espace social et genèse des classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52/53, pp. 52-53.
- Chen, S. and Ravallion, M., 2004, "How Have the World's Poorest Fared since the Early 1980s?" *World Bank Res. Obs.*, n° 19, pp. 141-169.
- Clignet, R. and Foster, P., 1964, Potential elites in Ghana and Ivory Coast a Preliminary Comparison, *American Journal of Sociology*, n° 70 (3), pp. 349-36.
- Darbon, D. and Toulabor, C., 2013, *What Middle Class(es) in Africa? A Literature Review*, Agence Française de Développement, Working paper 118, Strategy Directorate Research Department.
- Dijohn, J. and Putzel, J., 2009, *Political Settlements*, GSDRC Emerging Issues Research Service, 15 p.
- Diop, M., ed. 1985, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, pp. 112-120.
- Easterly, W., 2001, The Middle Class Consensus and Economic Development, *Journal of Economic Growth*, 6 (4), pp. 25-30.
- Foster, P., ed. 1965, *Education and Social Change in Ghana*. Chicago: Chicago University Press, pp 13-21.

- Gyimah-Boadi, E. and Mensah K.A.A., 2003, "The Growth of Democracy in Ghana. Despite Economic Dissatisfaction: A Power Alternation Bonus", *Afrobarometer*, n° 28, June. pp.5-15.
- Lentz, C., 2010, Hard work, determination and luck: biographical narratives of a Ghanaian elite, *Ghana Studies* 11. pp. 10-21.
- Lloyd, 1966, *The Drums of Kumasi: The Story of the Ashanti Wars*. London Longmans, pp. 30-51.
- Luckham, R, Gyimah-Boadi, E. Ahazie W. and Boateng, N., 2005, "Middle Class and their role in National Development", CDD/ODI Policy Brief No. 3, November.
- Nugent, P., ed. 1995, *Big Men, Small Boys and Politics in Ghana*, New York Print, pp. 15-58.
- Quartey, P., ed. 2009, *Migration Ghana: A Country Profile*, International Organisation for Migration Press, Geneva, pp 35-50.
- Robinson, B. A., 2004, *Optimistic Ghanaians Return Home and Make a Difference*, Accra, unpublished msc, pp.10-25.
- Scudder, Colson, 1980, *Secondary Education and the Formation of an Elite: The Impact of Education on Gwembe District, Zambia*, Academic Press New York, pp. 50-75.
- Sheffer, G., ed. 2003, *Diaspora Politics: Home and Abroad*, Cambridge University Press, New York, pp 141-167.
- Svanikier J.O., 2007, "Political Elite Circulation: Implications for Leadership Diversity and Democratic Regime Stability in Ghana", *Comparative Sociology*, 6, pp. 114-135.
- Van Hear, N., ed 1998, *New Diasporas: The Mass Exodus, Dispersal Comparative and Regrouping of Migrant Communities*, London, UCL Press, pp. 55-75.
- World Bank 2007, "Global Economic Prospects 2007: "Managing the Next Wave of Globalization", World Bank, Washington, DC pp. 15-21.



Sénégal-Maroc : usages et mésusages de la circulation des ressources symboliques et religieuses entre deux pays « frères »

Abdourahmane Seck*

Résumé

Cet article porte sur les relations Sénégal-Maroc et interroge la construction et la circulation des discours mobilisés par les acteurs (États, pouvoirs publics, migrants, populations..., etc.), pour promouvoir leurs projets respectifs. Il brosse également un état des lieux et surtout des perspectives de recherche qui accordent une place privilégiée aux acteurs non institutionnels de la relation entre ces deux espaces.

Mots clés: Sénégal, Maroc, migrant, diaspora, ressources symboliques.

Abstract

This article focuses on the relationship between Senegal and Morocco and questions the construction and circulation of symbolic resources mobilized by the actors (states, governments, migrants, people, etc.) to promote their respective projects. The article also provides an overview of research opportunities that give precedence to non-institutional players in the relationship between these two spaces.

Keywords: Senegal, Morocco, migrant, diaspora, symbolic resources.

Introduction

Cet article s'intéresse au repérage des ressources symboliques mobilisées dans la célébration de l'idée d'une unité fraternelle liant le Sénégal et le Maroc, d'une part, et, d'autre part, à l'analyse de leurs usages et mises en récit. Il s'agit de mettre en exergue les dynamiques d'instrumentalisation, tant au sommet qu'à la base, révélatrices des capacités des acteurs à capturer et à saturer de projets divers cette matrice rhétorique de l'unité. Pour ce

* Enseignant-chercheur, anthropologue et historien, Centre d'Etudes des Religions (CER), UFR des Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC), Université Gaston Berger de Saint-Louis. Email : seck.abdou@gmail.com

faire, nous nous appuyerons sur l'examen des mots, images et nature des rhétoriques déployés de part et d'autre des scènes officielles et populaires, mais aussi à l'intérieur de celles-ci, pour tenter, à travers le jeu des symboles, de cerner les significations historiques, politiques et culturelles de l'actuel tournant des relations entre « le Maroc et son Sud ». Pour autant, notre propos sera moins d'expliquer une conjoncture par le discours des acteurs que d'analyser la portée des choix référentiels opérés par eux.

Inscrite dans le sillage des recherches récentes portant sur les *daahiras* des Sénégalais au Maroc et sur les perceptions et instrumentalisation des discours sur la fraternité entre le Sénégal et le Maroc (Lanza 2014 ; Seck & Lanza 2012, 2014), cette étude se structure autour des notions de diaspora et, surtout, de ressource symbolique.

En ce qui concerne la première, on peut noter que le débat sur ce qu'est ou non une diaspora est récurrent. À ce titre, la question énoncée par Alain Médam : « À quoi tient, dans sa généralité, le phénomène diasporique ? » permet d'appréhender la pertinence ou non de son application à des phénomènes migratoires particuliers, comme c'est le cas ici autour des communautés marocaines du Sénégal et sénégalaises du Maroc (Médam 1993:60). Ces dernières ne doivent pas être considérées comme des phénomènes isolés et éphémères. Elles doivent être approchées comme des manifestations singulières d'un phénomène plus global, inscrit dans un temps plus ou moins long, et renvoyant à la sortie de l'espace national (marocain et sénégalais) de groupes successifs de populations. Elles mettent en œuvre, de manière dispersée le plus souvent, des projets migratoires qui, parfois, indépendamment ou non de leurs volontés de rentrer ou de faire souche, se pérennisent ou se révèlent volatiles. C'est pourquoi, à propos de ces groupes marocains et sénégalais, on peut utiliser l'essai de typologie d'Alain Médam et parler de « diasporas flottantes, en voie de stabilisation ». Pour Médam, en effet,

L'on pourrait distinguer les diasporas cristallisées, durcies, stabilisées, des diasporas encore fluides, mouvantes, flottantes. Les premières, approximativement, prennent naissance à la fin du siècle dernier ; les secondes sont récentes, contemporaines, en voie de constitution. Les premières sont organisées, institutionnalisées ; elles secrètent les premières cultures diasporiques, tendent à une maîtrise du pouvoir politique dans les divers pays d'accueil, ne modifient plus qu'insensiblement leurs implantations territoriales. Les secondes, à l'inverse, sont encore précaires, aventureuses, mues par des impératifs de survie, soumises à des pouvoirs locaux, tandis que leur labilité territoriale témoigne d'une indispensable capacité d'adaptation aux circonstances. Les premières sont des faits acquis et pèsent donc sur les faits. Les secondes forment de simples états de fait : soumis à des faits extérieurs. (Médam 1993 : 59-60).

Dans le cadre de cette étude, nous nous alignons encore sur une définition la plus large possible et bien illustrée ici par Bayram Balci, reprenant Gabriel Sheffer (1986) pour qui :

les diasporas modernes sont des minorités ethniques de migrants dans des pays d'accueil, mais conservant des liens affectifs et matériels forts avec leur pays d'origine (Balci 2011:262).

Bayram Balci poursuit en indiquant trois aspects qui lui semblent déterminants dans le choix de cette définition et que nous partageons :

la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale ; l'existence de contacts, réels ou imaginaires, avec le pays d'origine ; l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (Balci 2011:262).

Quant à la notion de ressource symbolique, nous l'appréhendons dans le sens bourdieusien de 'capital social', en tant que ces dites ressources réfèrent à des logiques, processus et procédures d'attachements, d'identifications et surtout d'exhibitions, stratégiquement et « *socialement utiles* ». De façon plus générale encore, on peut faire remarquer que la ressource symbolique est, ici, aussi bien un objet, un discours, un savoir-faire ou savoir-être que la procédure singulière, par laquelle on en fait usage. C'est une compétence à manœuvrer à l'intérieur d'un système de sens, à partir d'atouts dont on peut se prévaloir d'une manière ou d'une autre.

La première partie de ce travail fixe le cadre matriciel (acteurs, dispositifs rhétoriques et symboliques ou encore enjeux politiques et géopolitiques) qui produit, au plan institutionnel et officiel, le caractère dit « *exceptionnel* » de la relation Maroc-Afrique. La deuxième explore les dispositifs ordinaires de « *récupération* » de cette matrice, à travers des expériences migratoires mettant en scène des situations sénégalaise et marocaine. La partie conclusive dégage, dans la foulée de ce terrain, quelques perspectives de recherches.

Maroc-Afrique : entre air de famille et air de raison

Un partenariat pas comme les autres ?

Le règne de Mohammed VI semble consacrer l'émergence et la consolidation d'un discours dominant et offrant, pour alternative de raison, un virage au Sud pour le Maroc (Sambe 2012). Lors de la tournée royale de février-mars 2014, une journaliste de *Nouvel Observateur*¹ notait à ce propos :

Aujourd'hui, dans l'impossibilité d'interagir économiquement avec son voisin algérien à l'Est – les deux pays ne parviennent pas à surmonter leurs différends depuis des années – et bordé par l'océan Atlantique à l'Ouest, il ne restait

guère de choix au Maroc que de se tourner vers le Sud pour faire rentrer un peu d'air dans son économie².

Cependant, on pourrait se demander si, moins à un virage comme tel, on n'assiste pas plutôt à des effets de saturation d'options diplomatiques diversifiées et hiérarchisées selon que chacune d'elles s'avère ou non opportune en fonction des contextes. Prendre en compte cette logique nous permet de ne pas déconnecter les relations africaines du Royaume, du tableau plus global dans lequel elles s'inscrivent.

À cet égard, et à raison, on a pu parler d'un certain « ancrage européen de son économie », avec des accords structurants intervenus en 1969, puis 1976, avant un accord de libre-échange concrétisé dès 1995 (Hibou 1996). Mais le Maroc n'a cessé, depuis, de se distinguer aussi bien par un approfondissement de ses orientations économico-politiques que par leur diversification. De multiples conventions le lient ainsi, à travers ces mêmes dispositifs d'accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis (2004), ou encore des pays comme la Turquie (2004). Dans le même sillage, on peut évoquer, également, l'accord quadrilatéral avec les pays arabes de la Méditerranée que sont l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie (2004). La médiatisation (momentanée) de la carte de la coopération subsaharienne s'inscrit donc dans une politique d'ensemble qui constitue pour le Royaume autant d'aspects de son déploiement géopolitique et sa capacité de captage de ressources internationales. Ainsi, la chute du gouvernement libyen, en août 2011, suivie du conflit armé dans le Nord Mali et des opportunités de reconstruction, a conféré au discours marocain une réelle charge d'attention par rapport à la situation dans le Sahel, avec, comme point d'entrée, le renforcement immédiat de la relation bilatérale avec le Mali, traditionnellement plus proche de l'Algérie³.

On trouve, sous un autre angle, une bonne illustration de ce type de management à plusieurs vitesses. Ainsi, lorsqu'on considère les documents d'analyse économique et stratégique des pouvoirs publics marocains, on peut aisément constater que l'Afrique subsaharienne est présentée comme un espace dont la conquête des marchés demeure une priorité pour le Maroc.

L'Afrique subsaharienne dispose, en effet, d'abondantes ressources en pétrole, en gaz et en minéraux, qui ont été à l'origine d'une attractivité croissante de nombreux pays, aussi bien développés qu'émergents. De plus, cette région, composée de 48 pays, a une population d'environ 800 millions d'habitants et qui devrait atteindre, selon les estimations de l'ONU, plus de 1,3 milliard d'habitants en 2030 (Ministère de l'Économie et des Finances 2012).

Cependant, en regardant les chiffres de plus près, on se rend compte que malgré l'importance des ordres de grandeur dans les performances, l'Afrique subsaharienne semble relativement loin de constituer cette figure d'espace

vital pour laquelle elle passe, pour l'instant, dans le discours aussi bien des analystes que des pouvoirs publics marocains, sauf à se situer clairement dans une logique de management d'une réserve. Les données du ministère de l'Economie et des Finances du Royaume indiquent en effet que l'Afrique subsaharienne ne représente que « 2,6 pour cent de l'ensemble des échanges commerciaux du Maroc » (MEF 2012).

L'intégration massive et structurée du secteur privé pour suppléer et surpasser la traditionnelle action des pouvoirs publics constitue toutefois un tournant important qui ne cesse d'être renforcé et se manifeste dans des domaines importants, comme l'énergie, les banques, les mines, le transport.

Dans ce tournant, les autorités marocaines mettent en jeu deux types de discours. D'une part, elles *laïcisent* le rapport Maroc-Afrique et l'inscrivent dans une logique économique d'intérêt mutuel. D'autre part, elles leaturent d'une dimension affective dont la portée plonge ses racines tant dans le passé politique que dans la sphère du religieux. Cette intégration des matrices de l'unité religieuse opère principalement à partir des réseaux de la Tijaniyya et de l'instrumentalisation de la notion de « Commandeur des croyants » : deux *dispositifs* qui ont la fonction d'élargir la surface de manœuvre ou zone d'influence du Royaume à l'échelle du continent.

Parler de « dispositif », comme bien souligné par Michel Foucault, permet de suggérer ici l'idée d'un jeu de correspondance entre différents éléments qui, dans les relations Afrique subsaharienne-Maroc, pourraient sembler épars de prime abord.

Ce que j'essaye de repérer sous ce nom [i.e. dispositif] c'est [...] premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements d'architectures, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propos philosophiques, morales, philanthropiques, bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments (Michel Foucault, «Entrevue. Le jeu de Michel Foucault » (Ornicar 1977:10)⁴.

Dans cette relation, en effet, tout concourt à baliser, à construire, à établir et à légitimer un environnement, voire une discipline de sentiments et d'obligations réciproques visant à asseoir, dans les attitudes, opinions, savoir-faire et savoir être des acteurs, tout ce qui serait convenable à acter et tout ce qui ne le serait pas. C'est l'incidence *normative* (autre caractérisation foucauldienne du concept de dispositif) de cet assemblage qu'il nous intéresse d'indiquer, notamment pour mieux faire valoir, plus loin, les jeux d'instrumentalisation, d'esquive, de mimétisme et de contestation qui en dérivent.

Des réseaux privilégiés de la Tijaniyya... au commandement des croyants

Toute une profusion de termes et de superlatifs, tous aussi remarquables les uns que les autres, existe pour magnifier le caractère qui serait exceptionnel des relations particulières liant le Maroc aux *dirigeants et peuples du continent*. Il n'empêche, la célébration du lien ombilical n'est pas sans souffrir d'une certaine ambiguïté. Celle-ci tient, de fait, à l'identité pour le moins partagée du Royaume entre, d'une part, une forme de territorialisation au sud de l'Europe et, d'autre part, une certaine nécessité de « vocation africaine », selon la formule relativement ancienne, mais désormais consacrée, tant par les acteurs que les observateurs⁵. Le célèbre chroniqueur de l'hebdomadaire *Telquel*, Zakaria Boualem, dans son humour satirique, profite de l'organisation par le Maroc de la Coupe d'Afrique des nations, pour ainsi faire parler un de ses concitoyens :

Prenez, Abdelqoddous Boufous, demandez-lui s'il est Africain et il s'indignera aussitôt, mais il vous expliquera qu'il doit gagner la Coupe d'Afrique. L'heure n'est pas à l'analyse de cette particularité identitaire et merci (*Telquel* 2014).

Ces bruissements ou fonds sonores dans l'ode à l'unité ne doivent pas empêcher de voir combien les amitiés et la fraternité louées entre les deux espaces sont loin de se réduire à une simple narration ou fiction politique. Elles tendent, bien au contraire, à exister comme les résultats logiques et conséquents d'opérations diplomatiques offensives et stratégiques. Nous parlons, à ce titre, du panier marocain à l'adresse de l'Afrique, en le spécifiant sur quatre aspects au moins⁶.

Tout d'abord, à l'échelle de la gouvernance sociale et politique, le « panier », c'est-à-dire l'offre marocaine vis-à-vis de la région subsaharienne, est formulée dans une rhétorique de « coopération Sud-Sud » qui enveloppe des opportunités de partenariat financier et de mise à disposition d'expertise dans divers grands projets de développement. Il est aussi formulé en termes d'engagement socio-humanitaire avec des donations du Roi, inaugurées précisément à l'occasion de ses visites et destinées à faciliter l'accès des populations démunies à différents services sociaux de base (logements, soins de santé, eau, électricité..., etc.). Le bilan médiatique de la tournée royale au Mali offre une bonne illustration du propos :

Les efforts du Maroc pour donner à la coopération Sud-Sud un visage humain et empreint de solidarité se traduisent par son engagement constant en faveur des causes nobles de la paix et du développement, ainsi que par ses positions solidaires toujours manifestées à l'égard des préoccupations des pays du Sud et de leurs aspirations au progrès et au bien-être⁷.

Ensuite, dans ses *cœurs de cibles*, on peut relever que quatre grands acteurs restent visés : les dirigeants étatiques, les chefs religieux communautaires, les couches populaires et les classes moyennes.

En troisième lieu, et dans l'ordre des bénéfices secondaires de la gouvernance sociale et politique, on peut noter les séjours de repos au Maroc devenus légendaires des dirigeants africains (en exercice ou à la retraite). De la même manière, les cadeaux et bons traitements réservés par le Royaume à l'égard des dirigeants socio-communautaires islamiques ne sont pas moins conséquents et restent systématiquement brandis, par ces derniers, aux yeux de leurs disciples qui considèrent le Maroc comme un prolongement naturel (ou la source) de leur espace communautaire d'origine.

Les cheikhs de la Tijaniyya ont leurs propres entrées au Palais royal de Rabat ; et leurs frais médicaux et de pèlerinage à La Mecque ou à Fès sont souvent pris en charge par l'État marocain, grâce au puissant ministère des Affaires religieuses (Sambe 2010:5).

Enfin, en quatrième lieu et du point de vue des objectifs stratégiques du « panier », on peut pointer deux aspects qui, par ailleurs, relèvent largement du domaine public. D'une part, un soutien au Royaume est attendu, en retour, sur la question du Sahara occidental à chaque fois que de nécessité. Ainsi, toutes les déclarations des présidents et ministres de la région allant dans le sens de consolider les positions marocaines sont épinglées, reprises et sans cesse vulgarisées dans les médias qui relaient la diplomatie du Royaume. D'autre part, l'offre de coopération marocaine semble aussi être le véhicule de la construction et de la promotion d'un *leadership* politique d'envergure continental, pour le Maroc et son premier dirigeant.

Il est devenu une antienne de le dire, un argument courant de liens spirituels forts, sert de liant à ce dispositif.

Feu Hassan Cissé, ancien imam de la Mosquée de Médina Baaye (Kaolack du Sénégal), centre névralgique de la Tijaniyya niassène, déclarait :

Tout ce qui touche le Maroc n'épargne guère le Sénégal, ses populations, mais surtout les musulmans que nous sommes. Avec ce pays, nous partageons des valeurs certaines qui puisent leurs forces dans un commun vouloir de vie commune, pour ne pas dire des relations séculaires, exemplaires et très anciennes, un pacte symbolisant la seule constante qui vaille, la même religion que nous partageons (Le Soleil 2008).

À l'instar du journal gouvernemental sénégalais *Le Soleil*, on repère également dans les colonnes des cahiers consacrés par le *Magazine de l'agence marocaine de presse* (MAP 2013) à la dernière tournée royale au Sénégal, plusieurs déclarations fortement mises en exergue. Le procédé est instructif en ce sens

que l'énonciateur se veut toujours être un simple rapporteur. En fait, il s'agit de démultiplier la parole dite, comme le montre l'extrait suivant dans lequel un journaliste marocain cite son homologue sénégalais :

(...) Les relations spirituelles ne sont pas en reste, a noté ce journaliste, citant l'exemple des visites au Maroc d'érudits sénégalais dans le cadre du petit pèlerinage au Mausolée de Cheikh Sidi Ahmad tidjane, des visites, a-t-il précisé, qui ont précédé celle du premier président du Sénégal, feu Léopold Sédar Senghor (MAP 2013).

L'accentuation de ce marquage chronologique semble opportunément souligner une logique de préséance. Dit en d'autres mots, c'est comme s'il était établi une hiérarchisation basée sur l'antériorité entre deux différents ordres de légitimités, le premier se référant à une instance religieuse dont les manifestations se perdent dans un lointain passé et un second qui serait *trop* récent et, sans doute, moins enraciné.

Du reste, la Tijaniyya dans ces relations entre le Royaume chérifien et l'Afrique subsaharienne a fait l'objet de nombreuses études qui en ont exploré les dimensions historiques (Kane 1994 ; Triaud 2000, 2008), socio-religieuses et économiques à travers le pèlerinage de Fès (Kane 2007 ; Lanza 2012, 2014, Beriane 2012) ; politiques et diplomatiques (Sambe 2010).

À la différence des réseaux de la Tijaniyya, le Commandement des croyants, qui n'est pas moins une ressource rhétorique récurrente, se révèle bien moins étudié, notamment dans le contexte subsaharien. À l'issue d'une audience que le Roi du Maroc lui accorda lors de sa dernière tournée sénégalaise, le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, Moustapha Niasse, fit cette déclaration bien restituée dans les cahiers de la MAP : « J'ai été honoré de rencontrer Sa Majesté, c'est un grand moment dans la vie d'un homme de rencontrer une sommité et, de surcroît, Commandeur des Croyants » (2013).

L'usage de ce titre est d'autant plus remarquable qu'il est même réutilisé dans des supports se revendiquant comme objectivement neutres (voire savants). Ainsi, on lit dans un article au titre évocateur, « Mohammed VI l'Africain », l'assertion suivante, imputant une vérité indiscutée aux musulmans africains : « Le Roi du Maroc, Commandeur des croyants, est considéré par les Africains musulmans malékites et par les confréries comme leur chef spirituel » (Observatoire d'études géopolitiques, mars 2014). Considéré dans son espace d'extraction, Abdessamad Belhaj rappelle : « Dans le contexte marocain, la monarchie s'attache à ce titre pour sa valeur historique et son enracinement dans l'imaginaire politique musulman » (Belhaj 2006). Les ressources politiques du concept ne sont pas, toutefois, insignifiantes. Sous Hassan II, la commanderie des croyants a largement servi à domestiquer la classe politique marocaine, tandis qu'il semble, sous son successeur, être au

service d'une diplomatie que Belhaj appelle « interculturelle » et misant sur une valorisation des principes de tolérance de l'islam. Le lancinant débat, qui a précédé l'adoption par voie référendaire d'une nouvelle Constitution marocaine, le 1er juillet 2011, a montré néanmoins une société marocaine soucieuse de clarifier les frontières et les prérogatives entre les pouvoirs du chef de l'État et ceux du guide communautaire. Question qui, par ailleurs, aurait été tranchée, pour certains observateurs, par le texte de la nouvelle Constitution.

Ce en quoi la nouvelle Constitution se distingue, c'est dans la dissociation qu'elle opère entre les fonctions du roi « Chef de l'État, son Représentant suprême, Symbole de l'unité de la Nation, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État et Arbitre suprême entre ses institutions » (art. 42) et le roi « Commandeur des croyants » (amir al-mu'minîn, art. 41). En d'autres termes, la Constitution distingue les « deux corps du roi » et s'attache à réduire la possibilité de rabattre les compétences de l'un sur l'autre (Dupret, Ferrié, Omary 2012:41-45).

En dépit d'un contexte d'origine qui n'est que relativement transparent sur la portée et les limites du terme, la commanderie des croyants est néanmoins rentrée en force dans le discours médiatico-politique qui a accompagné les audiences diverses accordées par le Roi Mohammed VI dans le cadre de ses tournées royales de 2013 et 2014. La circulation du terme peut laisser penser ainsi une logique de construction d'une *alter-communauté* liant tous les musulmans de la région à leurs *frères musulmans du Maroc*.

La circulation du terme de commandeur des croyants s'effectue, par ailleurs, au moment où on enregistre, sur le terrain sénégalais, une mise sur la défensive de la Tijaniyya. En effet, les douze ans de « règne » du président Wade ont été, de façon générale, dépeints par ses compatriotes comme une période de parti pris flagrant en faveur de sa confrérie d'attachement, la Mouridiyya. En rapport avec cette conjoncture, les usages du commandement des croyants en Afrique subsaharienne peuvent ainsi être perçus comme une option alternative, permettant de suppléer à un dispositif momentanément mis en difficulté. Ainsi, le débordement des frontières de la Tijaniyya pour embrasser un dénominateur commun plus large, celui d'un islam sunnite malikite fort en Afrique et pour lequel le Royaume pourrait jouer un rôle à la fois de protecteur, de formateur et de diffuseur, illustre une mutation importante, mais qui n'est pas inédite. Dans cette dynamique, l'image d'Épinal de la relation exceptionnelle entre le Maroc et le Sénégal est en train de se transformer à grande vitesse, pour épouser les contours d'une régionalisation plus marquée et renseigne sur des mutations géopolitiques et sécuritaires qui affectent l'ensemble du continent. Le Maroc, dans cet ordre

d'idées, n'est plus seulement la première frontière de l'Union européenne, mais aussi, sans doute, le premier poste avancé sur la ligne de front : comment est-on « *bons* » ou « *mauvais musulmans* » (Mamdani 2005).

Décliner la fonction n'est pas, cependant, atteindre nécessairement l'objectif de la manœuvre. En ce sens, cette notion de « Commandeur des croyants » n'interpelle pas seulement du point de vue de ses usages diplomatiques, mais aussi de sa portée populaire, aussi diffuse que faiblement opératoire, au bout du compte. Les populations qui usent du terme semblent davantage vouloir faire preuve de leur culture du mot que, finalement, manifester une adhésion à son ordre ou ses implications. On peut donc se demander dans quelle mesure le transfert de ressource, que constitue la mobilisation de la commanderie des croyants dans la relation Maroc-Sénégal, ne renvoie pas, en définitive, à une expression aussi bruyante qu'improbable. Cette conjoncture pousse, au-delà des usages, à devoir réfléchir sur les mésusages de la ressource religieuse que constitue ce principe du « commandement des croyants ». L'écart ou la tension observable dans les moyens et les raisons de forger un caractère transnational de l'islam, comme courroie de commandement, dans cet axe Maghreb-Afrique subsaharienne, conduit ainsi à faire le lien entre deux notions qui ne se valent pas : « unité du discours » et « discours d'unité ».

En somme, il s'agira, à travers les voix de migrants que nous allons laisser entendre, de se résoudre, à chaque fois, à comprendre comment l'exigence d'une communauté globale de foi télescope ou apprivoise, dans l'échec ou la bonne fortune, les imparables, voire impondérables communautés locales et parcours individuels de foi.

Voix de migrants : usages et mésusages de la fraternité

Le Maroc, cette nouvelle arène sénégalaise

Traditionnellement, comme aujourd'hui encore, le Maroc incarne un pôle de référence religieuse non négligeable dans le contexte sénégalais, en dépit de rapports plusieurs fois décrits comme ambigus (Timéra 2011). Jusque dans l'autre compartiment du champ religieux sénégalais, notamment l'espace non confrérique, on peut noter l'existence de fortes filiations. Dans cette mouvance qui compte en son sein une bonne partie de l'élite du mouvement associatif islamique sénégalais, nombreux sont ceux qui, communément appelés « *arabisants* », ont fait leurs humanités au Maroc. Cette expérience a marqué, à bien des égards, leur culture et discours militants.

Mais ce qui fait du Maroc une nouvelle arène sénégalaise se situe plutôt dans le fort développement d'une immigration subsaharienne, qui

ne cherche plus à faire du Maroc un simple espace de transit (Fall 2004 ; Pian 2005, 2009). Dans la série de facteurs qui ont contribué à densifier la question migratoire entre ces deux espaces, Sylvie Bredeloup et Olivier Pliez (2005) insistent sur le contexte des convulsions caractéristiques des sociétés africaines dans le tournant des années 1990 qui a enregistré également la crise d'espaces d'accueil comme la Côte d'Ivoire ; de même, ils mettent en avant l'impact des politiques de fermeture des frontières de l'Union européenne. Bien que le Sénégal dispose d'accords privilégiés et réciproques avec le Maroc, cette fermeture des frontières européennes a entraîné un accroissement rapide et conséquent de flux migratoires sénégalais, faisant de l'horizon marocain une terre d'accueil plutôt que de transit.

Le commerce ambulant et autres activités artisanales, toutes exercées dans la rue, auxquelles s'adonnent ces immigrés favorisent une ambiance conflictuelle à plusieurs niveaux. Les travailleurs sénégalais qui sont en règle et anciennement établis semblent mal supporter, en effet, l'arrivée de ces nouveaux immigrés qui, selon eux, « manquent de sens et ne font pas respecter l'image du Sénégal »⁸. Ces derniers, quant à eux, entendent faire valoir ce qu'ils considèrent comme leurs droits à vivre au Maroc à y travailler et à y être protégés par les autorités consulaires contre la brutalité des forces de l'ordre marocaines à y faire considérer leurs voix en tant que migrants (Alioua 2009).

Le saccage de l'ambassade du Sénégal, à Rabat, le 28 mai 2013, a constitué un moment fort de cette demande⁹. L'audience que le président sénégalais, Macky Sall, a accordée à la communauté sénégalaise en marge de sa visite officielle en juillet 2013 a aussi été l'occasion de vives protestations de leur part. Interpellant, avec véhémence, le président de la République, quelques migrants ont réclamé de la part du Royaume un traitement similaire à celui dont les Marocains jouissent au Sénégal de la part des pouvoirs publics : protection et bienveillance. Dans sa réponse, Sall les a exhortés à se faire de meilleurs ambassadeurs de leur pays et à prendre exemple sur les Marocains du Sénégal qui n'occupent pas illégalement les rues de Dakar. Il les a conviés à se mettre en règle et en conformité avec les lois et règlements en vigueur en se faisant aider par le ministère des Sénégalais de l'extérieur, prêt à les accompagner¹⁰.

Ces tensions qui traversent la communauté sénégalaise ne se réduisent pas seulement à ces transitions brusques dans lesquelles *anciens établis et nouveaux venus* se croisent à partir d'agendas différents. En effet, elles ont aussi à voir avec les affiliations confrériques. Le tournant souligné de débordement de l'horizon tidjane dans la construction du lien spirituel entre le Maroc et les pays subsahariens, combiné à la dynamique migratoire essentiellement

animée par des mourides, entraîne de multiples incidences. En effet, la patrie sénégalaise de la Tijaniyya semble se transformer en nouveau front pionnier de l'immigration internationale mouride. Cette reconfiguration du terrain marocain induit également un croisement de nombreux discours qui laissent transparaître des dynamiques de surveillances mutuelles entre les deux groupes dont les *daahiras* respectives ont déclenché de véritables opérations de maillage des grandes villes du Maroc et de resserrement des liens avec leurs hiérarchies de tutelle. Ce resserrement ne doit surtout pas être interprété comme une simple amplification ou translation de préoccupations locales dans un espace global. Certes, le prestige des confréries et leur capacité à se conter est en jeu, dans des logiques sinon concurrentielles du moins émulatrices, mais le plus remarquable se situe dans le fait que ce terrain marocain, comme Sophie Bava (2005) l'a montré ailleurs, est aussi une occasion de susciter des « carrières de *talibés* ». Autrement dit, les investissements opérés, en tant que *taalibé*, pour le développement de la confrérie appellent des discours et volontés de se rapprocher des cercles privilégiés de la confrérie et, partant, d'être en mesure de tirer parti des avantages afférents supposés.

Chez les tidjanes du Maroc, singulièrement en ce qui concerne la branche niassène, le tableau est plus explicite. On a enregistré, chez ces derniers, une volonté de mettre au service tant du développement des *daahiras* que de leurs membres les avantages de la proximité avec les autorités royales, notamment à travers ce qui fut la figure de proue d'Ibrahim Barham Diop¹¹. Abdoulaye¹², un des principaux acteurs de la création de *Ansarou'Din*–Maroc (une plateforme cherchant à regrouper l'ensemble des *daahira* niassène sous une seule entité), nous¹³ confiait ainsi :

« Effectivement avec Barham, il y a plus d'opportunités. (...). Et avec l'aide de Barham, de ses relations et (...) de ce qu'il représente aussi dans ce pays, nous pensons les poursuivre ».

L'exaltation de ce sentiment de proximité est un 'avantage psychologique' que d'ailleurs les mourides contestent (Seck & Lanza 2012). Ils aiment en effet relever que les Marocains ne distinguent guère, dans leur écrasante majorité, qui est tidjane ou qui est mouride, mais seulement qui est musulman et qui ne le serait pas. En cela, les disciples mourides insistent sur le caractère majoritairement non soufi de l'islam marocain et se donnent, ce faisant, un moyen commode de déclarer comme espace neutre le territoire emblématique de la Tijaniyya sénégalaise. La visite, en 2010, présentée comme une grande première, du khalife des mourides au Maroc, s'est accompagnée d'une rumeur qui a subodoré l'existence d'une mission de médiation que l'ancien chef de l'État sénégalais, Abdoulaye

Wade, aurait confié au khalife des mourides, dans le contexte des tensions momentanément survenues entre les deux États, lors de la faillite d'Air Sénégal International (*L'Observateur* 15 mars 2010). Si cela était avéré, une telle initiative aurait contribué alors à nourrir l'hypothèse d'une dynamique de brouillage de la présence sénégalaise au Maroc, voire d'une remise en cause de ce qui serait un monopole des tidjanes du Sénégal sur le Maroc.

Entre altérité et identité : mettre en récit la relation Maroc-Sénégal d'un interlocuteur à un autre

En inscrivant le propos dans la perspective élaborée par Nancy Green et François Weil (2006), qui met la focale non pas sur l'émigration comme telle, mais sur les politiques d'émigration, il s'agit de broser le cadre général dans lequel la question des migrations se pose au Sénégal. Dans le tournant tumultueux des indépendances africaines, l'existence de dispositifs réglementaires, notamment d'autorisations de sortie du territoire, n'a jamais vraiment empêché l'essor des migrations libres dotées globalement d'un imaginaire plutôt positif. Par ailleurs, comme l'a souligné Alfred Idriss Ndiaye (2008), depuis les indépendances, les politiques sénégalaises en matière de migration se sont surtout caractérisées, moins par un contrôle strict des mouvements internationaux que par l'exode rural. À ce titre, le Sénégal a nourri une réputation de terre d'accueil et d'hospitalité, en dépit des représentations populaires dévalorisantes appliquées à certains groupes, autour des désignations de : *niak*, *francophones*, *anglophones*, *arabes*, et *chinois* (Seck 2014 a-b). Ces différents termes, qui renvoient à des espaces de provenance, renvoient aussi, à travers des logiques de stigmatisation, à des formes de réputations sociales qui feraient des anglophones des « migrants violents et dangereux » ou encore des chinois « des mafias »¹⁴, etc.

Dans le cas marocain, le fonctionnement de ces réputations est plus complexe. Les péjorations qui peuvent accompagner la désignation « arabe » ou « naar – en wolof » tendent souvent à s'adoucir devant les évocations de Fès et à s'exacerber lorsque des épisodes de violences sont enregistrés à l'encontre de Sénégalais vivant au Royaume chérifien. Ce rapport ambigu n'empêche pas la concrétisation de multiples accords liant les deux espaces et concourant aux mobilités de part et d'autre des deux frontières. Pourtant, comme indiqué ailleurs,

La communauté marocaine au Sénégal n'a pas fait l'objet de nombreuses études. Dans les rares cas qui existent, le focus est mis moins sur la sociogenèse de sa dynamique associative que sur l'histoire de cette implantation, son volume, ses perspectives sociales et économiques. À ce propos, il faut signaler l'étude pionnière d'Abdelouahed Akmir, en 1994, sur la présence économique marocaine au

Sénégal. C'est dans cette veine qu'on peut signaler l'étude plus vaste parue en 1997 concernant la présence marocaine en Afrique subsaharienne, réalisée par Abou El Farah, Akmir et Beni Azza (Seck & Lanza 2012).

Rien qu'entre 1991 et 2011, on ne compte pas moins de 43 signatures d'accords dont certains englobent, souvent, plusieurs domaines ou secteurs. Précédés par la convention d'établissement signée à Dakar le 27 mars 1964, ces accords ont été encore renforcés au cours des dernières visites que le président Sall et le Roi du Maroc se sont mutuellement rendues en 2013.

La présence marocaine au Sénégal fait l'objet d'une mise en récit, surtout médiatique, qui laisse entrevoir une certaine forme de recomposition dans le temps.

Ce sont les descendants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de caravaniers ayant choisi de dresser leur bivouac définitif à Saint-Louis, Dakar ou Banjul. Depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, ils étaient venus par dizaines de Fès, de Marrakech, du Tafilalet et des provinces sud du Royaume, connues pour être un carrefour de commerce transsaharien entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest, apportant dans leur bagage les éléments de la culture arabo-musulmane qui vont fortement marquer leurs sociétés d'accueil. Un siècle plus tard, une nouvelle vague d'émigrés marocains est venue s'ajouter aux pionniers, composée essentiellement d'étudiants, d'artisans, de commerçants et, plus récemment, d'hommes d'affaires, de cadres d'entreprises et de banquiers. (Le Matin 8 avril 2010).

Eclatée, de fait, aussi bien dans le temps que dans l'espace, la communauté marocaine du Sénégal rassemble de multiples visages que notre propos ne tente pas de broser. Il s'appuie, plutôt, sur un itinéraire singulier, celui d'un jeune *leader* communautaire, habitué aux arcanes des transactions officielles et sociales entre les autorités des deux pays. Nous raccorderons au tableau de nos notes des données mises à notre disposition par Nazarena Lanza¹⁵, les interviews que nous avons conduites auprès du même acteur nous ayant révélé, dans quelques cas, des moissons peu convergentes. Pierre Fournier (2006) parle du sexe et de l'âge de l'ethnographe, on pourrait ajouter à ces filtres d'autres critères comme, par exemple, le passeport.

Nous exploitons principalement, dans cette sous-partie, l'entretien que nous avons effectué avec LT¹⁶, un membre fondateur de l'Association des commerçants marocains du Sénégal, structure mise en place à la suite de la première visite au Sénégal, en 2002, du Roi Mohammed VI.

Le caractère partagé de ce terrain, avec notre collègue Nazarena Lanza, a révélé un jeu d'échelle dans les réponses à elle ou à nous apportées par ce personnage¹⁷. Alors que bien souvent, pour ce qui nous concerne, LT ne cesse de mettre l'accent sur la singularité du lien ombilical unissant le Maroc au Sénégal, Nazarena Lanza a, quant à elle, enregistré plusieurs

commentaires faisant état de la réalité de différences culturelles fortes et irréconciliables.

LT. est venu au Sénégal il y a douze ans, dans le cadre d'un « congé », pour assister au baptême d'un de ses neveux. « Aujourd'hui je suis marié, j'ai mon enfant, ici ». Cette histoire d'amour fut à retardement et au prix d'un triomphe sur bien des préjugés. LT. avoue avoir été submergé, dès son arrivée à l'aéroport de Dakar, par le sentiment fort qu'il ne voulait pas vivre dans ce pays. Il explique que son imaginaire avait été fortement travaillé par tout ce qui était diffusé comme image de l'Afrique, à travers les documentaires, au Maroc, dans un contexte, rappelle-t-il, où tout ce qui ressemblait de près ou de loin à l'Afrique se résumait à deux seuls mots « Sénégal et Sénégalais ! (...), même si cela concernait les Centre-Africains ! ».

Dans l'entretien avec Lanza, LT. se présente comme le « *président de l'Association des Résidents* » une fonction qu'il n'aura pas mentionnée lors de notre entretien¹⁸. De même, il explique à notre collègue être originaire d'une « famille de la classe moyenne fassì [et titulaire d'un] Bac+2 en Science du Commerce International ». Dans l'ordre de la fratrie, Lanza a pu établir qu'il avait un frère étudiant la pharmacie en Ukraine et deux sœurs inscrites en médecine au Sénégal. Il était, en tous les cas, placé devant l'obligation de choisir entre l'un des deux pays.

Le baptême de son neveu est une constante dans ses deux récits et est donné comme la cause de l'arrivée au Sénégal.

Il nous précisera toutefois les conditions de son voyage : « J'avais fait une réservation pour quinze jours » ; mais dès le lendemain de son arrivée, voilà qu'il pressait son beau-frère, « Libanais avec un passeport sénégalais », de le conduire au siège de la Royal Air Maroc, « pour modifier sa date de retour ». Il expliquera qu'il ne s'imaginait pas pouvoir rester autant de temps au Sénégal. Son beau-frère, nous confiera-t-il, n'accorda aucune importance à son propos.

L'incident qui modifie son projet est instructif de son projet narratif, car il n'est pas le même selon qu'il s'agisse de Lanza ou de nous-même. À Lanza, il confie avoir rencontré à Dakar « des vieux amis de Fès qui lui ont dit que le Sénégal était le paradis du commerce, où on gagnait beaucoup et plutôt facilement ». À nous, il racontera l'histoire d'un déclic survenu dans une discussion 'avec un Sénégalais' dans la « boutique de son beau-frère ». Discussion au cours de laquelle s'opéra le déclic : « ...mon amour, non du Sénégal, car je ne le connaissais pas encore, mais des Sénégalais ». Il décide alors de rester au Sénégal. Plus de détails sont, là, livrés à Lanza, notamment le parcours d'insertion professionnelle marqué de plusieurs épisodes sans succès, avant la réussite dans l'import de « textiles en provenance de Dubaï et de voiture en provenance de la France ».

LT. nous contera plusieurs anecdotes, montrant toutes combien le Sénégal était, pour lui, le pays qui le rendait le plus nostalgique lorsqu'il voyageait. Toutefois, il déclarait auparavant à Lanza que son souhait le plus ardent était de « *rentrer au Maroc* », le plus rapidement. D'une énonciation à l'autre, l'épisode sénégalais devient une parenthèse à refermer ou à rééchelonner dans le temps. Ainsi il peut expliquer à Lanza que son projet consiste à gagner d'abord beaucoup d'argent, puis à investir dans une chaîne de boutiques qui lui permettront de vivre aisément au pays et de continuer à se rendre au Sénégal deux à trois fois par an. Il ajoute qu'il se donne cinq ans pour que son projet puisse se concrétiser, le temps nécessaire pour que sa femme puisse terminer ses études et pour que leurs enfants, (qu'ils n'avaient pas encore, précise Lanza) aient l'âge d'aller à l'école.

On peut noter là, à travers ces deux séquences, combien la mise à proximité de la société d'accueil est aussi frappante que sa mise à distance. Si LT., en effet, ne souhaite pas rester au Sénégal, du moins s'y installer durablement, c'est qu'il ne désire pas, du moins le soutient-il auprès de Lanza, que ses « enfants grandissent au Sénégal parce que ce n'est pas un vrai pays musulman ».

La suite de la confiance adressée à Lanza laisse entrevoir trois sortes de réticences. D'abord, il ne pourrait pas accepter que sa fille « aille en boîte et ici c'est impossible de l'empêcher, car il y a trop de liberté et les femmes sortent ». Ensuite, « En plus tout le monde boit, fume... Ce n'est pas qu'au Maroc on ne boit pas, mais au moins ce n'est pas considéré autant normal ». Enfin, « la langue joue un rôle essentiel. Ici les enfants parleraient wolof et français, ils ne sauraient même pas l'arabe ».

Sa critique se fera plus complète, plus loin, en évoquant le comportement de certains mourides : « ils se disent musulmans, mais sont plus dévoués au serigne de Touba qu'à Allah ou à Mohammed. Aussi au niveau politique, il vaut mieux ne pas comprendre ! (...) Il y a la corruption, le trafic de drogue, le blanchiment de l'argent... »

Dans les trois catégories – genre, religion et culture – qui sont évoquées, la différence semble infranchissable. Et pourtant, un raisonnement inverse nous est adressé, sur le mode d'une identité commune. En effet, pour LT. « (...) On a la même culture, on a la même religion, on a la même tarîqa. Jusque dans la religion on a la même tarîqa ! ». Il nous expliquera qu'il est lui-même tidjane de par sa mère apparentée à la famille du fondateur de la confrérie. La marque de proximité est illustrée par une série de métaphores et surtout de déclinaisons de volontés d'action. Voilà, nous dit-il, « (...) ça s'arrête là. Je te dis « je t'aime », de loin ; et tu me dis « je t'aime », de

loin. ». Il poursuit « Nous, c'est pour ça qu'on est là, pour transformer cette relation d'amour en des actes... en des échanges ». Le propos structure plus ou moins proprement un déni de toute forme de différence :

J'ai vécu au Sénégal, plus que j'ai vécu au Maroc. Ici quand on vous dit qu'il y a un métissage maroco-sénégalais, ce n'est pas le terme exact. (...) Ici il y a l'intégration à 100 pour cent ce qui dépasse le terme intégration. Ici, il y a Marocain à 100 pour cent et il est encore Sénégalais à 100 pour cent. Quand on est ensemble... Sincèrement, je n'ai jamais senti, par exemple, qu'un Maroco-Sénégalais qui défend son pays natal plus que son... pays... Son pays d'origine, je dis, plus que son pays de résidence. (...) C'est une évidence ».

La rhétorique, qui cherche à relativiser les écarts, semble en même temps les élire en facteurs essentiels d'identité. En effet, sur la question de la langue et de la nationalité, l'acte de réfutation du coefficient discriminant reste ambigu, de par son caractère excessif précisément. LT. s'explique :

« Même au niveau administratif... Je ne peux pas vous dire un pourcentage précis, mais facilement vous allez trouver presque un tiers jusqu'à la moitié des familles, entre parenthèse métissées, qui n'ont même pas la nationalité marocaine ! C'est des Sénégalais, qui parlent wolof, qui parlent français, parfois ils parlent arabe, parfois ils ne parlent même pas arabe... ça ne nous pose pas de problème, puisque la langue c'est un moyen de communiquer... Ce n'est pas un moyen de... ça ne montre pas ta nationalité quand tu parles wolof, l'essentiel est que tu communique, même en anglais ce n'est pas grave ! »

La métaphore amoureuse employée peut être reconsidérée sous un angle qui met bien en exergue le sentiment d'insatisfaction quant au niveau des attentes nourries par la base sociale, du moins commerçante de la communauté : rendre la relation aussi économiquement forte qu'elle l'est politiquement. L'objectif visé en filigrane serait, pour cette base commerçante, de pouvoir tirer parti d'une situation qui la mobilise comme élément de discours de légitimation, mais sans lui octroyer ce qu'elle pense être de son mérite et ambition.

On peut d'autant le penser que LT. développe toute une imagerie quasi prophétique autour de la figure du commerçant qui, note-t-il, a porté l'islamisation du pays – considérée comme le socle de l'unité culturelle et politique des deux espaces. En somme, il s'agirait, pour cette catégorie commerçante en général, de faire valoir l'idée que sa profession devrait pouvoir bénéficier, au vu de son apport historique, de plus d'opportunités ou de privilèges, au moment où les liens séculiers entre les deux espaces sont tant magnifiés. « Cela fait des années, comment dire, qu'on a l'impression qu'on jette de l'eau sur le sable ».

Conclusion

Deux perspectives de recherche nous semblent s'imposer. La première porte sur la question des initiatives des talibés en situation migratoire. Si la documentation déjà existante (Bava 2005) a bien montré comment ils réinventaient à leur mesure et selon leurs besoins le contexte social de la confrérie dans l'expérience migratoire, il reste qu'un pas demeure à franchir par la recherche. En effet, au-delà de la question du maintien du lien ombilical avec le pays d'origine, reste la question de la transformation des migrants en protagonistes dans le devenir des confréries. Il est donc nécessaire d'interroger leur potentiel réformateur de l'ordre confrérique et ne plus s'arrêter seulement à ce qui le magnifie dans les manifestations qu'ils en offrent. À travers les initiatives des disciples des confréries sénégalaises au Maroc et surtout au regard des débats qui alimentent ces dernières, on enregistre plusieurs aspects qui mériteraient d'être ultérieurement approfondis : la réflexion sur le type de *daahira* ; l'inscription affirmée dans un élan programmatique de transformation aussi bien de l'espace de provenance que de celui d'accueil ; l'auto-questionnement de l'émigré-talibé sur la nature et la qualité de son statut de disciple de la confrérie et de citoyen sénégalais ; et, enfin, chose encore plus remarquable, la réflexion ouverte sur ses rapport entretenus avec l'administration centrale de sa confrérie d'attache et du reste de la communauté demeurée au pays sont autant de points qui témoignent d'un glissement sur la nature du phénomène des daahiras en contexte migratoire. Il y a dans ce processus de réappropriation de la parole, qui part du bas ou de la compétence des disciples, une volonté pour cette communauté expatriée de se conforter dans le rôle et la mission de *secteur hautement stratégique* du dispositif d'ensemble de la confrérie. Comme si l'avenir de la confrérie était maintenant entre les possibles mains des talibés.

La deuxième perspective de recherche nous semble se situer dans la nécessité de combler la faiblesse documentaire dans laquelle nous sommes, de la sociogenèse du tissu associatif marocain. Retracer les *curricula* de ses animateurs et de ses associations dans leur contexte d'émergence, objectifs visés, moyens déployés, réussites et échecs... En cela, un de nos premiers objets théoriques de départ avait été emprunté à la littérature générale sur les enjeux du multiculturalisme, notamment ses incidences sur la 'problématique de l'intérêt national'. Il s'agissait de partir, plus précisément, de la question de l'impact des *lobbyings* ethniques dans la définition de la politique extérieure des États, pour envisager comment, dans le cas marocain, on pourrait ou non penser une logique de mise à contribution de la diaspora marocaine du Sénégal. Ce n'est que par la suite que s'est opéré, par la force des choses, un renversement de cette perspective. Le présupposé de base fut

donc un condensé d'élans interrogatifs, tous porteurs d'une certaine part d'imagination politique, surtout dans un contexte où le Maroc vient de réaffirmer solennellement son attachement aux relations subsahariennes, du point de vue de son identité et de ses intérêts stratégiques dans la région. On peut se demander en effet dans quelle mesure les communautés immigrées marocaines au Sénégal s'identifient comme acteur collectif investi d'une mission nationale, dans le tournant politique et géopolitique ainsi suggéré. Autrement dit, la communauté nationale marocaine exerce-t-elle une influence quelconque dans les politiques extérieures et économiques du Sénégal, ou du moins vise-t-elle à atteindre de pareils objectifs ? Ensuite, quels sont les rapports avec le pays d'origine ? Les obstacles, les cadres, les ponts ? Comment envisager ce rapport avec la question du rapport au pays d'accueil et, ce faisant, situer la question du positionnement communautaire, voire de son allégeance à l'un ou l'autre espace ? Enfin, comment opérerait, si avéré, le facteur religieux comme instrument de lien, d'encadrement et d'orientation de ces populations marocaines du Sénégal ?

Notes

1. Hebdomadaire français d'informations générales.
2. Voir « L'avenir du Maroc est-il en Afrique subsaharienne ? » <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20140404.OBS2707/l-avenir-du-maroc-est-il-en-afrique-subsaharienne.html>
3. Sur cette crise du Sahel, voir l'article d'Antil intitulé « L'Afrique et la « guerre contre la terreur ». Sur le conflit au Mali et l'intervention des puissances étrangères, voir l'ouvrage d'Aminata Traoré et de Boubacar Boris Diop sur La Gloire des imposteurs.
4. Cité par Sverre Raffnsøe.
5. La formule a cours en effet dès les premiers moments des indépendances africaines : période dans laquelle le Maroc, à travers la figure de Mohammed V, tente de se constituer en maillon essentiel de la cause de l'unité africaine.
6. À travers cette expression familière de « panier », nous cherchons précisément à capturer les deux dimensions de l'affection et de l'attractivité que les producteurs (volontaires ou involontaires) du discours de fraternité entre le Maroc et le Sénégal cherchent à promouvoir.
7. <http://www.atlasmedias.com/2014/02/tournee-africaine-du-roi-mohammed-vi/> 'Tournée africaine du Roi Mohammed VI. Publié le 22 février 2014'. Consulté le 1er juillet 2014.
8. Entretien avec Amadou, architecte sénégalais, résidant et travaillant à Rabat, août 2013. Membre de l'Association des ressortissants sénégalais au Maroc.
9. Cette manifestation a fait suite, selon les participants, à une série de rafles ayant conduit à des violences physiques et des confiscations de passeports ainsi que des refoulements vers la frontière algérienne par la police marocaine. L'ambassade a

sollicité l'intervention des forces de l'ordre marocaine ; la manifestation a dégénéré et conduit à l'arrestation de 21 personnes qui ont fait l'objet de plaintes déposées tant par la police marocaine que par l'ambassade du Sénégal.

10. Entretien avec Amadou, août 2013
11. Décédé à l'âge de 82 ans au Maroc, l'homme, mieux connu sous le nom de Barham, fut à la tête de deux importantes structures : le mouvement Ansarou Din, inspiré par le fondateur de l'ordre niassène, Ibrahim Baay Niasse, dont il a été l'un des plus proches disciples ; la Ligue (Rabita) des Oulémas du Maroc et du Sénégal (ROMS), dont le siège social est basé au centre-ville de Dakar. Conférencier particulièrement sollicité, Barham a été un participant et animateur assidu des causeries hassaniennes tant sous Hassan II que Mohammed VI. L'importance du personnage dans le tableau du rapprochement spirituel entre le Royaume et le Sénégal pourrait se laisser entendre par le communiqué royal qui a présenté ses condoléances à sa famille et à sa communauté dès le lendemain du décès, mais aussi l'avion spécial affrété par Rabat pour le transport de sa dépouille mortelle.
12. Pseudonyme. Entretien préparé par Seck et Lanza, administré par Lanza à la Zawiyya de Rabat-Saleh, août 2012. Pour de plus amples informations sur Abdoulaye, voir la communication, à paraître, mentionnée dans la bibliographie.
13. Rabat-Saleh, août 2012, entretien semi-directif préparé par Seck et Lanza et administré par Lanza à la Zawiyya de Saleh. Pour de plus amples informations sur Abdoulaye, voir notre communication mentionnée dans la bibliographie.
14. Il s'agit du terme exactement utilisé par plusieurs de nos interlocuteurs. Il reste vague, car il ne précise pas exactement s'il s'agit, là, d'une « mafia » comme telle ou alors d'un groupe de « mafieux ». Nous avons recueilli le terme en sollicitant l'existence de dénominations autres que « chinois » pour désigner le groupe en question.
15. Nous présentons ici nos remerciements à notre collègue, N. Lanza, pour ces données précieuses qui nous permettent de construire le raisonnement comparatif qui va suivre.
16. Pseudonyme. Entretien réalisé en août 2012 à Dakar.
17. Nous avons cherché à recueillir la manière dont les relations Maroc-Sénégal étaient narrées par les acteurs communautaires à partir des récits de leur expérience migratoire. Les questions que nous nous sommes posées étaient comment les acteurs jouaient à leur profit les éléments constitutifs du discours de la fraternité. Nous cherchions aussi à dresser les formes de complicités particulières que les acteurs cherchaient à tisser avec les enquêteurs accompagnant la relation de formes singulières de confidences.
18. Le passage de la direction d'une association à l'autre n'est pas abordé dans l'entretien. Ce n'est, en effet, qu'après avoir réalisé cet entretien que nous avons pris connaissance, des mois plus tard, du contenu de l'entretien accordé à Lanza. LT. a été interrogé, par nos soins, sur son expérience et son parcours associatif, mais il n'a pas abordé cet épisode. Lanza a obtenu l'information sur le statut de LT., après lui avoir demandé de se présenter. Ce qui nous intéresse, ici, c'est l'absence de cette séquence dans le parcours associatif que LT. nous a raconté.

Références

- Akmir, A., 1994, « La présence économique marocaine au Sénégal », *Hesperis Tamuda*, vol. 32, Rabat, pp. 91-115.
- Antil, Alain, 2006, « L'Afrique et la « guerre contre la terreur » », *Politique étrangère* 3 (Automne), pp. 583-591. Disponible sur internet : URL : www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-3-page-583.htm. DOI : 10.3917/pe.063.0583
- Balci, B., 2011, « Politique identitaire et construction diasporique en Azerbaïdjan postsoviétique », *Cahiers d'Asie centrale* [En ligne], n° 19-20, mis en ligne le 24 décembre 2011, consulté le 12 août 2014. URL : <http://asiacentrale.revues.org/1451>
- Bava, S., 2005, « Variations autour de trois sites mourides dans la migration », in *Migrations entre les deux rives du Sahara, Autrepart*, n° 36, pp. 105-122.
- Belhaj, A., 2006, « L'usage politique de l'islam : l'universel au service d'un État. Le cas du Maroc », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 37-2 | mis en ligne le 8 février 2011, consulté le 4 septembre 2014. URL : <http://rsa.revues.org/575>
- Beriane, J., 2012, « La ziyâra des tijanes sénégalais vers Fès : les diverses facettes d'un pèlerinage transnational », in *Le Sahara atlantique, Hesperis Tamuda*, vol. XLVII, pp. 131-150.
- Bredeloup, Sylvie, Pliez Olivier, 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, n° 36, pp. 3-20.
- Dupret, B., Ferrié, J-N., Omary, K., 2012, « Réécrire les Constitutions », *Oasis*, n°15, juin, pp.41-45.
- Fall, P. D., 2004, « Les Sénégalais au Maroc : histoire et anthropologie d'un espace migratoire », in L. Marfaing, S. Wippel, (éd.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala/ZMO, pp. 277-291.
- Farah, El A., Akmir, A., Azza, B., 1997, *La présence marocaine en Afrique de l'Ouest: cas du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire*, Rabat, Publication de l'Institut des études africaines, 496 p.
- Fournier, P., 2006, « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur », *ethnographiques.org*, n° 11 - [en ligne]. (<http://www.ethnographiques.org/2006/Fournier> – consulté le 14.07.2014.
- Green, N., Weil, F., 2006, *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, EHESS, 274 p.
- Hibou, B., 1996, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique », 42 p. *Les Etudes du CERI*, n°15, Disponible en ligne <http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude15.pdf>
- Kane, O., 1994, « Les relations entre la communauté tijane du Sénégal et la Zawiya de Fez », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, n° 24, pp. 59-68.
- Lanza, N., 2012, « Routes et enjeux de la Tijaniyya sénégalaise au Maroc : une zaouïa rbatti sur la voie de Fès », *Études et Essais*, n° 8, publication en ligne : <http://www.cjb.ma/32-recherche/33-equipe/262-nazarena-lanza.html>
- Lanza, N., 2014, « Pèleriner, faire du commerce et visiter les lieux saints : le tourisme religieux sénégalais au Maroc », *L'Année du Maghreb* ; à paraître.

- Ministère de l'Économie et des Finances, 2012, *Performance commerciale du Maroc sur le marché subsaharien*, 25 p. Royaume du Maroc, Direction des Etudes et des Prévisions Financières. <http://www.finances.gov.ma/depf/depf.htm>.
- Mamdani, M., 2004, *Good Muslim, Bad Muslim: America, the Cold War, and the Roots of Terror*, New-York, Pantheon books & Codesria Books series, 304 p.
- Médam, A., 1993, « Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie » in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 9, n°1. pp. 59-66. doi : 10.3406/remi.1993.1049
- Ndiaye, A., I., 2008, « Dakar et ses étrangers. La construction politique de la cohabitation communautaire », in M-C., Diop, (dir.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Crepos, Karthala, ONU Habitat, pp. 409-431.
- Pian A., 2005, « Aventuriers et commerçants sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés », *Autrepart*, n° 36, pp. 105-122.
- Pian A., 2009, *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute, 237 p.
- Raffnsøe, S., 2008, « Qu'est-ce qu'un dispositif ? L'analytique sociale de Michel Foucault », *Canadian Journal of Continental Philosophy / Revue canadienne de philosophie continentale*, vol. 12, n° 1. Disponible sur internet : https://www.academia.edu/3374779/Quest_ce_quun_dispositif_Lanalytique_sociale_de_Michel_Foucault
- Sambe, B., 2010, « Tidjaniya : les usages diplomatiques d'une confrérie soufie », *Politique étrangère*, n° 4, pp.1-13.
- Sambe, B., 2012, « Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques » in M. Mokhefi, A. Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud : vers des liens renouvelés. Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne : convergences et dynamiques*, Paris, CNRS Editions / Ifri, pp.131-149.
- Seck, A., 2014, « Le « migrant » introuvable. Récit de parcours et parcours du récit en compagnie d'Abdou Khadre », *Cahiers d'études africaines*, n° 213-214, juin, pp. 363-381.
- Seck A., 2014, « Les migrations au Sénégal : essai d'histoire par le bas à travers l'exemple de deux quartiers mythiques de la capitale : Médina et Allées du Centenaire », in Cécile Canut et Catherine Mazauric, (dir.), *La Migration prise aux mots*, Paris, Le Cavalier Bleu éditions, pp. 129-144.
- Seck, A., Lanza, N., 2012, « Figures et enjeux des changements des daahiras sénégalais à l'étranger », Communication au colloque du programme ANR MIGRELI (Migrations et Religions), 'Instances religieuses et d'origine confessionnelle sur les routes de la migration africaine' coordonné par Sophie Bava, Institut d'Études Africains (IEA), Rabat. 25-26 septembre, Rabat.
- Seck, A., Lanza, N., 2014, « Maroc-Sénégal : une histoire contemporaine entre dynamiques mémorielles et logiques de patrimonialisation », *Les Etudes et Essais*, n° 22, juin. Disponible en ligne : <http://www.cjb.ma/289-les-collections-du-cjb/10-etudes-et-essais/maroc-senegal-une-histoire-contemporaine-entre-dynamiques-memorielles-et-logiques-de-patrimonialisation-2709.html>

- Timéra, A., 2007, « Les pèlerins sénégalais au Maroc : la sociabilité autour de la Tijaniyya », in L. Marfaing, E. Boesen, (éds.), *Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel. Un cosmopolitisme par le bas*, Berlin, Paris, Editions Karthala & ZMO, pp. 187- 208.
- Timéra, M., 2011, « La religion en partage, la « couleur » et l'origine comme frontière. Les migrants sénégalais au Maroc », *Cahiers d'études africaines*, n° 201/1, pp.145-167.
- Traoré, A., Diop B. B., 2014, *La Gloire des imposteurs - Lettres sur le Mali et l'Afrique*, Paris, Editions Philippe Rey.
- Triaud, J.-L., 2000, « La Tijaniyya, une confrérie musulmane pas comme les autres ? », in J.-L. Triaud, D. Robinson, (dir.), *La Tijaniyya. Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Paris, Karthala, pp. 7-18.
- Triaud, J.-L., 2008, « La relation historique maghrébo-africaine : une dimension islamique », *Cultures Sud*, 169, avril-juin, pp. 47-53.

Journaux

- Boualem, Z., 2014, « Zakaria Boualem, et la Coupe d'Afrique des Nations au Maroc », *Tel Quel*, Maroc, 19 février, http://telquel.ma/2014/02/19/zakaria-boualem-et-la-coupe-dafrrique-des-nations-au-maroc_11233
- Cara (de), J-Y., « Mohamed VI l'Africain », *Observatoire d'études géopolitiques*, mars 2014, <http://www.etudes-geopolitiques.com/mohamed-vi-lafricain>
- Matin (Le), « Comment vivent les Marocains du Sénégal et de la Gambie », jeudi 8 avril 2010. Disponible en ligne, <http://www.ccme.org.ma/fr/maj/4981>
- Observateur (L'), « Déplacement inédit : Serigne Bara se rend au Maroc ». Écrit par La Rédaction, Lundi 15 mars 2010. Disponible en ligne, http://www.xibar.net/DEPLACEMENT-INEDIT-Serigne-Bara-se-rend-au-Maroc_a22487.html
- Soleil (Le), « Maroc : Imam Hassane Cissé – le Sénégal et le Maroc sont unis pour le meilleur et le pire » par M. Cissé, 3 janvier 2008.